



## Le Groupe Banque TD présente ses résultats pour le deuxième trimestre de 2015

L'information financière dans le présent document est présentée en dollars canadiens et repose sur nos états financiers consolidés intermédiaires non audités et les notes correspondantes préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), sauf indication contraire.

La Banque a mis en œuvre des nouvelles normes IFRS et des modifications de normes IFRS dont l'application rétrospective est obligatoire à compter du premier trimestre de 2015 (normes et modifications de normes IFRS pour 2015). Par conséquent, certains montants correspondants ont été retraités, au besoin. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires, qui figurent dans le présent document. Les normes et modifications de normes IFRS pour 2015 n'étaient pas intégrées dans les informations présentées sur les capitaux propres réglementaires avant le premier trimestre de 2015.

Les résultats comme présentés sont conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), en vertu des IFRS. Les mesures rajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du rapport de gestion pour obtenir une description des résultats comme présentés et des résultats rajustés.

### POINTS SAILLANTS FINANCIERS DU DEUXIÈME TRIMESTRE en regard du deuxième trimestre de l'exercice précédent :

- Le résultat dilué par action comme présenté a été de 0,97 \$, par rapport à 1,04 \$.
- Le résultat dilué par action rajusté a été de 1,14 \$, par rapport à 1,09 \$.
- Le résultat net comme présenté a atteint 1 859 millions de dollars, comparativement à 1 988 millions de dollars.
- Le résultat net rajusté a atteint 2 169 millions de dollars, comparativement à 2 074 millions de dollars.

### POINTS SAILLANTS FINANCIERS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE, période de six mois close le 30 avril 2015 en regard de la période correspondante de l'exercice précédent :

- Le résultat dilué par action comme présenté a été de 2,06 \$, par rapport à 2,11 \$.
- Le résultat dilué par action rajusté a été de 2,26 \$ par rapport à 2,15 \$.
- Le résultat net comme présenté a atteint 3 919 millions de dollars, comparativement à 4 030 millions de dollars.
- Le résultat net rajusté a atteint 4 292 millions de dollars, comparativement à 4 098 millions de dollars.

### RAJUSTEMENTS DU DEUXIÈME TRIMESTRE (ÉLÉMENTS À NOTER)

Les chiffres du résultat comme présenté pour le deuxième trimestre comprennent les éléments à noter suivants :

- Amortissement d'immobilisations incorporelles de 65 millions de dollars après impôt (4 cents par action), comparativement à 63 millions de dollars après impôt (4 cents par action) au deuxième trimestre de l'exercice précédent.
- Frais de restructuration de 228 millions de dollars après impôt (12 cents par action).
- Charges/provision pour litiges et liées aux litiges de 32 millions de dollars après impôt (2 cents par action).
- Profit de 15 millions de dollars après impôt (1 cent par action) grâce à la variation de la juste valeur de dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières disponibles à la vente.

**TORONTO, le 28 mai 2015** – Le Groupe Banque TD (la TD ou la Banque) a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers pour le deuxième trimestre clos le 30 avril 2015. Les résultats du trimestre reflètent les contributions appréciables de tous les secteurs.

«Nous sommes très fiers des résultats du deuxième trimestre de la TD, nos résultats rajustés s'établissant à 2,2 milliards de dollars, soit une hausse de 5 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, a déclaré Bharat Masrani, président du Groupe et chef de la direction de la Banque. Notre rendement est le reflet de bonnes données fondamentales, du rendement stable du portefeuille de crédit et de l'effet de change favorable.»

Ce trimestre, la Banque a entrepris certaines mesures dans le but de réduire les coûts et de gérer les dépenses à long terme et d'obtenir des meilleurs gains d'efficacité opérationnelle. Ces mesures comprennent la refonte des processus et la restructuration des activités, des initiatives d'optimisation des succursales de détail et des biens immobiliers et l'examen de l'organisation. Par conséquent, la Banque a comptabilisé des frais de restructuration de 337 millions de dollars (228 millions de dollars après impôt).

### **Services de détail au Canada**

Les Services de détail au Canada ont généré un résultat net de 1,4 milliard de dollars pour le deuxième trimestre de 2015, ce qui traduit une hausse de 8 % du résultat net comme présenté et de 6 % du résultat net rajusté par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation des bénéfices est principalement attribuable à la croissance appréciable des volumes de prêts et de dépôts, à l'augmentation des nouveaux actifs dans les activités de gestion de patrimoine et à la hausse des produits d'assurance.

«Les Services de détail au Canada ont connu un deuxième trimestre enviable compte tenu du contexte d'exploitation actuel, a affirmé Tim Hockey, chef de groupe, Services bancaires canadiens et Gestion de patrimoine. À terme, nous garderons le cap sur l'acquisition de parts de marché et le maintien de notre position de chef de file en offrant aux clients un service à la clientèle et une commodité légendaires, tout en nous employant à simplifier les processus et à accroître la productivité.»

### **Services de détail aux États-Unis**

Les Services de détail aux États-Unis ont affiché un résultat net comme présenté de 476 millions de dollars US et un résultat net rajusté de 502 millions de dollars US pour le deuxième trimestre. Exclusion faite de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, le secteur a obtenu un résultat net ajusté de 433 millions de dollars US, en hausse de 2 % par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent.

L'apport de TD Ameritrade aux bénéfices du secteur a été de 69 millions de dollars US, en baisse de 1 % en regard du deuxième trimestre de l'exercice précédent.

«Les Services de détail aux États-Unis ont enregistré de bons résultats au deuxième trimestre, a dit Mike Pedersen, chef de groupe, Services bancaires aux États-Unis. La croissance des prêts et des dépôts demeure solide et la qualité des actifs, excellente, sans oublier les progrès appréciables que nous avons réalisés sur le plan de la productivité. Il reste toutefois difficile de générer des produits dans le contexte actuel, du fait des bas taux d'intérêt et de la vive concurrence.»

### **Services bancaires de gros**

Le résultat net du secteur Services bancaires de gros pour le trimestre s'est établi à 246 millions de dollars, en hausse de 19 % par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent, sous l'effet de l'augmentation des produits tirés des commissions et des activités de transaction attribuable à l'activité accrue de la clientèle.

«Les Services bancaires de gros ont affiché d'excellents résultats, grâce au bon rendement dégagé pour l'ensemble des activités, a affirmé Bob Dorrance, chef de groupe, Services bancaires de gros. Nos produits traduisent l'accroissement des activités de montage de transactions dans le marché des banques et les marchés financiers de même que les bons résultats des activités de négociation. À terme, nous sommes persuadés que nous continuerons d'obtenir des résultats solides, soutenus par notre orientation client et l'attention portée à la gestion des risques et à la productivité.»

### **Fonds propres**

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires sur une base entièrement intégrée conformément à Bâle III de la TD a été de 9,9 %, par rapport à 9,5 % pour le trimestre précédent, compte tenu de la croissance interne appréciable des fonds propres.

### **Conclusion**

«À la mi-exercice, nous sommes convaincus que notre modèle d'affaires diversifié est solide, a affirmé M. Masrani. Les changements organisationnels et d'amélioration de la productivité que nous sommes en train de mettre en œuvre nous permettront d'offrir un service plus adapté et plus rapide, de mieux répondre aux attentes de nos clients et de nous ajuster à l'environnement économique de faible croissance. Nous restons déterminés à stimuler la croissance interne, à investir pour l'avenir et à tirer profit de la puissance de la marque TD dans tous nos canaux.»

Le texte qui précède contient des énoncés prospectifs. Se reporter à la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» à la page 3.

## TABLE DES MATIÈRES

### 1 POINTS SAILLANTS FINANCIERS et RAJUSTEMENTS DU DEUXIÈME TRIMESTRE (ÉLÉMENTS À NOTER)

#### RAPPORT DE GESTION

- 4 Faits saillants financiers
- 5 Notre rendement
- 9 Aperçu des résultats financiers
- 15 Rapport de gestion des secteurs d'activité de la TD
- 25 Revue du bilan
- 26 Qualité du portefeuille de crédit
- 34 Situation des fonds propres
- 39 Gestion des risques
- 55 Titrisation et arrangements hors bilan
- 57 Résultats trimestriels

- 58 Méthodes comptables et estimations
- 59 Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière

#### ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES

- 60 Bilan consolidé intermédiaire
- 61 État du résultat consolidé intermédiaire
- 62 État du résultat global consolidé intermédiaire
- 63 État des variations des capitaux propres consolidé intermédiaire
- 64 État des flux de trésorerie consolidé intermédiaire
- 65 Notes des états financiers consolidés intermédiaires

#### 104 RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES ET DES INVESTISSEURS

#### **Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs**

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, dans le rapport de gestion du rapport annuel 2014 de la Banque à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques» et, pour chacun de ses secteurs d'exploitation, aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2015», ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2015 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, ainsi que les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme «croire», «prévoir», «anticiper», «avoir l'intention de», «estimer», «planifier» et «pouvoir» et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui, isolément ou collectivement, pourraient entraîner de tels écarts incluent les risques, notamment, de crédit, de marché (y compris le risque de position sur titres de participation, le risque sur marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), de liquidité, opérationnel (y compris les risques liés à la technologie), d'atteinte à la réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, d'adéquation des capitaux propres et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; la capacité de la Banque à mettre en œuvre ses principales priorités, notamment réaliser des acquisitions, élaborer des plans stratégiques et recruter, former et maintenir en poste des dirigeants clés; les interruptions ou attaques (y compris les cyberattaques) visant la technologie informatique, l'Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; l'évolution de divers types de fraude et d'autres comportements criminels auxquels la Banque est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements et de la modification des lois et des règlements actuels; le contexte de contentieux globalement difficile, y compris aux États-Unis; la concurrence accrue, y compris dans le domaine des services bancaires par Internet et par appareil mobile; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt; l'augmentation des coûts de financement de crédit causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; les changements apportés aux méthodes comptables utilisées par la Banque; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2014, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à l'un ou l'autre des événements ou transactions dont il est question à la rubrique «Événements importants» dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web [www.td.com/francais](http://www.td.com/francais). Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2014 à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques» et, pour chacun de nos secteurs d'exploitation, aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2015», telles qu'elles seront mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

Avant sa publication, ce document a été revu par le comité d'audit de la Banque et approuvé par le conseil d'administration de la Banque, sur recommandation du comité d'audit.

## RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider les lecteurs à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la TD ou la Banque) pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2015, comparativement aux périodes correspondantes indiquées. Il doit être lu avec les états financiers consolidés intermédiaires non audités de la Banque et les notes correspondantes inclus dans le présent rapport aux actionnaires et avec les états financiers consolidés de 2014 et les notes correspondantes et le rapport de gestion de 2014. Le présent rapport de gestion est daté du 27 mai 2015. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés de 2014 de la Banque et des notes correspondantes, ou de ses états financiers consolidés intermédiaires et des notes correspondantes dressés selon les IFRS publiées par l'IASB. La Banque a mis en œuvre des nouvelles normes IFRS et des modifications de normes IFRS dont l'application rétrospective est obligatoire à compter du premier trimestre de 2015 (normes et modifications de normes IFRS pour 2015). Par conséquent, certains montants correspondants ont été retraités au besoin. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires, qui figurent dans le présent document. Les normes et modifications de normes IFRS pour 2015 n'étaient pas intégrées dans les informations présentées sur les capitaux propres réglementaires avant le premier trimestre de 2015. Des renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle 2014 de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque, à l'adresse <http://www.td.com/francais>, de même que sur le site SEDAR, à l'adresse <http://www.sedar.com>, et sur le site de la SEC, à l'adresse <http://www.sec.gov> (section EDGAR Filers).

### TABLEAU 1 : FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux ou pour les trois mois clos les			Aux ou pour les six mois clos les	
	30 avril 2015	31 janvier 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014
<b>Résultats d'exploitation</b>					
Total des produits	7 759 \$	7 614 \$	7 435 \$	15 373 \$	15 000 \$
Provision pour pertes sur créances	375	362	392	737	848
Indemnités d'assurance et charges connexes	564	699	659	1 263	1 342
Charges autres que d'intérêts	4 705	4 165	4 029	8 870	8 125
Résultat net – comme présenté	1 859	2 060	1 988	3 919	4 030
Résultat net – rajusté <sup>1</sup>	2 169	2 123	2 074	4 292	4 098
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté	12,8 %	14,6 %	15,9 %	13,8 %	16,2 %
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté <sup>2</sup>	15,0	15,1	16,6	15,1	16,5
<b>Situation financière</b>					
Total de l'actif	1 030 954 \$	1 080 155 \$	908 304 \$	1 030 954 \$	908 304 \$
Total des capitaux propres	61 597	62 629	53 769	61 597	53 769
Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires <sup>3, 4</sup>	343 596	355 597	313 238	343 596	313 238
<b>Ratios financiers</b>					
Ratio d'efficacité – comme présenté	60,6 %	54,7 %	54,2 %	57,7 %	54,2 %
Ratio d'efficacité – rajusté <sup>1</sup>	54,8	53,8	52,8	54,3	52,6
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires <sup>3</sup>	9,9	9,5	9,2	9,9	9,2
Ratio de fonds propres de catégorie 1 <sup>3</sup>	11,5	11,0	10,9	11,5	10,9
Provision pour pertes sur créances en % de la moyenne nette des prêts et des acceptations <sup>5</sup>	0,32	0,29	0,35	0,30	0,38
<b>Information sur les actions ordinaires – comme présentée (en dollars)</b>					
Résultat par action					
De base	0,98 \$	1,09 \$	1,05 \$	2,07 \$	2,12 \$
Dilué	0,97	1,09	1,04	2,06	2,11
Dividendes par action	0,51	0,47	0,47	0,98	0,90
Valeur comptable par action	30,90	31,60	27,14	30,90	27,14
Cours de clôture	55,70	50,60	52,73	55,70	52,73
Actions en circulation (en millions)					
Nombre moyen – de base	1 848,3	1 844,2	1 838,9	1 846,2	1 837,1
Nombre moyen – dilué	1 853,4	1 849,7	1 844,8	1 851,6	1 843,0
Fin de période	1 851,6	1 845,5	1 841,7	1 851,6	1 841,7
Capitalisation boursière (en milliards de dollars canadiens)	103,1 \$	93,4 \$	97,1 \$	103,1 \$	97,1 \$
Rendement de l'action	3,6 %	3,5 %	3,5 %	3,6 %	3,5 %
Ratio de distribution sur actions ordinaires	52,2	43,2	45,0	47,4	42,5
Ratio cours/bénéfice	13,7	12,2	14,1	13,7	14,1
<b>Information sur les actions ordinaires – rajustée (en dollars)<sup>1</sup></b>					
Résultat par action					
De base	1,15 \$	1,12 \$	1,09 \$	2,27 \$	2,16 \$
Dilué	1,14	1,12	1,09	2,26	2,15
Ratio de distribution sur actions ordinaires	44,5 %	41,8 %	43,1 %	43,2 %	41,8 %
Ratio cours/bénéfice	12,7	11,7	13,5	12,7	13,5

<sup>1</sup> Les mesures rajustées sont des mesures non conformes aux PCGR. Pour plus de renseignements sur les résultats comme présentés et les résultats rajustés, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document.

<sup>2</sup> Le rendement rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires» du présent document.

<sup>3</sup> Avant le premier trimestre de 2015, les montants n'étaient pas rajustés pour refléter l'incidence des normes et modifications de normes IFRS pour 2015.

<sup>4</sup> À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du rajustement de la valeur du crédit (RVC) prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Pour les troisième et quatrième trimestres de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour l'exercice 2015, les facteurs scalaires sont respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

<sup>5</sup> Compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts. Pour plus de renseignements sur les prêts acquis ayant subi une perte de valeur, se reporter à la section «Qualité du portefeuille de crédit» du présent document et à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires. Pour plus de renseignements sur les titres de créance classés comme prêts, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» et aux tableaux de la section «Qualité du portefeuille de crédit» du présent document et à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires.

## NOTRE RENDEMENT

### Aperçu de la société

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD. La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et elle offre ses services à plus de 24 millions de clients. Ces services sont regroupés dans trois grands secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec quelque 10 millions de clients du service en ligne et du service mobile. Au 30 avril 2015, les actifs de la TD totalisaient 1 billion de dollars. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole «TD».

### Présentation de l'information financière de la Banque

La Banque dresse ses états financiers consolidés intermédiaires selon les IFRS, les PCGR actuels, et désigne les résultats dressés selon les IFRS, «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR pour obtenir les résultats «rajustés», afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les «éléments à noter», après impôt sur le résultat, des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent. La Banque croit que les résultats rajustés permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les éléments à noter sont présentés dans le tableau 3. Comme expliqué, les résultats rajustés sont différents des résultats comme présentés selon les IFRS. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes semblables utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

**TABLEAU 2 : RÉSULTATS D'EXPLOITATION – comme présentés**

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois clos les			Six mois clos les	
	30 avril 2015	31 janvier 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014
Produits d'intérêts nets	4 580 \$	4 560 \$	4 391 \$	9 140 \$	8 692 \$
Produits autres que d'intérêts	3 179	3 054	3 044	6 233	6 308
Total des produits	7 759	7 614	7 435	15 373	15 000
Provision pour pertes sur créances	375	362	392	737	848
Indemnisations d'assurance et charges connexes	564	699	659	1 263	1 342
Charges autres que d'intérêts	4 705	4 165	4 029	8 870	8 125
<b>Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée</b>	<b>2 115</b>	<b>2 388</b>	<b>2 355</b>	<b>4 503</b>	<b>4 685</b>
Charge d'impôt sur le résultat	344	418	447	762	812
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	88	90	80	178	157
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>1 859</b>	<b>2 060</b>	<b>1 988</b>	<b>3 919</b>	<b>4 030</b>
Dividendes sur actions privilégiées	24	24	40	48	86
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales</b>	<b>1 835 \$</b>	<b>2 036 \$</b>	<b>1 948 \$</b>	<b>3 871 \$</b>	<b>3 944 \$</b>
Attribuable aux :					
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>28 \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>26 \$</b>	<b>55 \$</b>	<b>53 \$</b>
<b>Actionnaires ordinaires</b>	<b>1 807</b>	<b>2 009</b>	<b>1 922</b>	<b>3 816</b>	<b>3 891</b>

Le tableau qui suit présente un rapprochement entre les résultats rajustés et les résultats comme présentés de la Banque.

	<b>TABLEAU 3 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté</b>					
	(en millions de dollars canadiens)					
	Trois mois clos les			Six mois clos les		
	30 avril 2015	31 janvier 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014	
<b>Résultats d'exploitation – rajustés</b>						
Produits d'intérêts nets	4 580 \$	4 560 \$	4 391 \$	9 140 \$	8 692 \$	
Produits autres que d'intérêts <sup>1</sup>	3 162	3 054	3 044	6 216	6 055	
Total des produits	7 742	7 614	7 435	15 356	14 747	
Provision pour pertes sur créances	375	362	392	737	848	
Indemnités d'assurance et charges connexes	564	699	659	1 263	1 342	
Charges autres que d'intérêts <sup>2</sup>	4 243	4 092	3 922	8 335	7 763	
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée	2 560	2 461	2 462	5 021	4 794	
Charge d'impôt sur le résultat <sup>3</sup>	495	442	481	937	880	
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat <sup>4</sup>	104	104	93	208	184	
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>2 169</b>	<b>2 123</b>	<b>2 074</b>	<b>4 292</b>	<b>4 098</b>	
Dividendes sur actions privilégiées	24	24	40	48	86	
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté</b>	<b>2 145</b>	<b>2 099</b>	<b>2 034</b>	<b>4 244</b>	<b>4 012</b>	
<b>Attribuable aux :</b>						
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, après impôt sur le résultat	28	27	26	55	53	
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>	<b>2 117</b>	<b>2 072</b>	<b>2 008</b>	<b>4 189</b>	<b>3 959</b>	
<b>Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat</b>						
Amortissement des immobilisations incorporelles <sup>5</sup>	(65)	(63)	(63)	(128)	(124)	
Frais de restructuration <sup>6</sup>	(228)	–	–	(228)	–	
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges <sup>7</sup>	(32)	–	–	(32)	–	
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente <sup>8</sup>	15	–	–	15	19	
Frais d'intégration liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada <sup>9</sup>	–	–	(23)	–	(44)	
Frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan <sup>10</sup>	–	–	–	–	(115)	
Profits sur la vente des Services institutionnels TD Waterhouse <sup>11</sup>	–	–	–	–	196	
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter</b>	<b>(310)</b>	<b>(63)</b>	<b>(86)</b>	<b>(373)</b>	<b>(68)</b>	
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires – comme présenté</b>	<b>1 807 \$</b>	<b>2 009 \$</b>	<b>1 922 \$</b>	<b>3 816 \$</b>	<b>3 891 \$</b>	

<sup>1</sup> Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : *deuxième trimestre de 2015* – profit de 17 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente, comme expliqué à la note 8 ci-dessous; *premier trimestre de 2014* – profit de 22 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente; profit de 231 millions de dollars découlant de la vente des Services institutionnels TD Waterhouse, comme expliqué à la note 11 ci-dessous.

<sup>2</sup> Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants : *deuxième trimestre de 2015* – amortissement d'immobilisations incorporelles de 73 millions de dollars, comme expliqué à la note 5 ci-dessous; 337 millions de dollars liés aux initiatives visant à réduire les coûts, comme expliqué à la note 6 ci-dessous; charges/provision pour litiges de 52 millions de dollars, comme expliqué à la note 7 ci-dessous; *premier trimestre de 2015* – amortissement d'immobilisations incorporelles de 73 millions de dollars; *deuxième trimestre de 2014* – amortissement d'immobilisations incorporelles de 75 millions de dollars; frais d'intégration liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada de 32 millions de dollars, comme expliqué à la note 9 ci-dessous; *premier trimestre de 2014* – amortissement d'immobilisations incorporelles de 71 millions de dollars; frais d'intégration liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada de 28 millions de dollars; frais de 156 millions de dollars relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan, comme expliqué à la note 10 ci-dessous.

<sup>3</sup> Pour un rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée» à la rubrique «Impôt sur le résultat» du présent document.

<sup>4</sup> La quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée rajustée exclut les éléments à noter suivants : *deuxième trimestre de 2015* – amortissement d'immobilisations incorporelles de 16 millions de dollars, comme expliqué à la note 5 ci-dessous; *premier trimestre de 2015* – amortissement d'immobilisations incorporelles de 14 millions de dollars; *deuxième trimestre de 2014* – amortissement d'immobilisations incorporelles de 13 millions de dollars; *premier trimestre de 2014* – amortissement d'immobilisations incorporelles de 14 millions de dollars.

<sup>5</sup> L'amortissement des immobilisations incorporelles se rapporte aux immobilisations incorporelles acquises par suite d'acquisitions d'actifs et de regroupements d'entreprises. L'amortissement des logiciels et des droits de gestion d'actifs est inclus dans l'amortissement des immobilisations incorporelles; toutefois, il n'est pas inclus aux fins des éléments à noter.

<sup>6</sup> Au cours du deuxième trimestre de 2015, la Banque a comptabilisé des frais de restructuration de 337 millions de dollars (228 millions de dollars après impôt) dans le but de réduire les coûts et gérer les dépenses à long terme et d'obtenir de meilleurs gains d'efficacité opérationnelle. Ces mesures comprennent la refonte des processus et la restructuration des activités, des initiatives d'optimisation des succursales de détail et des biens immobiliers et l'examen de l'organisation. Ces frais de restructuration ont été comptabilisés à titre d'ajustement au résultat net du secteur Siège social.

<sup>7</sup> Par suite d'un jugement défavorable et de l'évaluation de certains autres événements et expositions survenus aux États-Unis en 2015, la Banque a pris des mesures de prudence pour réévaluer sa provision pour litiges. Après avoir pris en compte ces facteurs, y compris les procédures judiciaires connexes ou semblables, la Banque a déterminé, d'après les normes comptables applicables, qu'il était nécessaire d'augmenter de 52 millions de dollars (32 millions de dollars après impôt) de la provision pour litiges de la Banque au deuxième trimestre de 2015.

<sup>8</sup> Au cours de 2008, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction. Puisque la Banque n'avait plus l'intention de négocier activement cette catégorie de titres de créance, elle a reclassé, en date du 1<sup>er</sup> août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaut de crédit et des contrats de swaps de taux. Ces dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des résultats, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques de la performance de l'entreprise sous-jacente du secteur Services bancaires de gros. La Banque peut à l'occasion remplacer des titres dans le portefeuille pour mieux utiliser le financement à échéance déterminée initial. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes sur les dérivés, en sus des montants comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés de la Banque excluent les profits et les pertes relatifs aux dérivés qui dépassent le montant comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

<sup>9</sup> Par suite de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, de même que de certains actifs et passifs, la Banque a engagé des frais d'intégration. Les frais d'intégration se composent des frais liés à la technologie informatique, des coûts de maintien de l'effectif, des honoraires de consultation de professionnels externes, des coûts de marketing (notamment pour les communications avec la clientèle et la diffusion de la nouvelle marque), des frais de déplacement liés à l'intégration, des indemnités de départ, des honoraires de conseillers et des coûts de formation. Les frais d'intégration de la Banque liés à l'acquisition de MBNA ont été plus élevés que prévu au moment de l'annonce de la transaction, surtout en raison des coûts additionnels engagés (autres que les montants capitalisés) pour concevoir des plateformes technologiques pour l'entreprise. Les frais

d'intégration liés à cette acquisition ont été engagés par le secteur Services de détail au Canada. Le quatrième trimestre de 2014 a été le dernier trimestre d'inclusion de nouveaux frais d'intégration liés à MBNA Canada par les Services de détail au Canada parmi les éléments à noter.

<sup>10</sup> Le 27 décembre 2013, la Banque a fait l'acquisition d'environ 50 % du portefeuille existant de cartes de crédit Aéroplan auprès de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) et le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Banque est devenue le principal émetteur des cartes de crédit Visa Aéroplan. La Banque a engagé des coûts de préparation à l'égard du programme, des coûts de conversion et d'autres coûts non récurrents relatifs à l'acquisition des cartes et de l'entente à l'égard du programme de fidélisation, qui se composent des frais liés à la technologie informatique, des honoraires de consultation de professionnels externes, des coûts de marketing, des coûts de formation, et des coûts de gestion du programme en plus du montant de 127 millions de dollars (94 millions de dollars après impôt) à payer à la CIBC en vertu d'une entente de subvention commerciale. Ces frais sont inclus dans un élément à noter dans le secteur Services de détail au Canada. Le troisième trimestre de 2014 a été le dernier trimestre d'inclusion de frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents liés au portefeuille de cartes de crédit Aéroplan acquis par les Services de détail au Canada parmi les éléments à noter.

<sup>11</sup> Le 12 novembre 2013, TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de la Banque, a conclu la vente des activités de services institutionnels de la Banque, connues sous le nom de Services institutionnels TD Waterhouse, à une filiale de la Banque Nationale du Canada. Le prix de la transaction s'est établi à 250 millions de dollars au comptant, sous réserve d'un certain mécanisme d'ajustement du prix, qui a été appliqué aux troisième et quatrième trimestres de 2014. À la date de la transaction, un profit de 196 millions de dollars après impôt a été comptabilisé dans le secteur Siège social, dans les autres produits. Le profit n'est pas considéré comme survenu dans le cours normal des affaires pour la Banque.

#### TABLEAU 4 : RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ<sup>1</sup>

(en dollars canadiens)

	Trois mois clos les			Six mois clos les	
	30 avril 2015	31 janvier 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014
<b>Résultat de base par action – comme présenté</b>	<b>0,98 \$</b>	1,09 \$	1,05 \$	<b>2,07 \$</b>	2,12 \$
Rajustements pour les éléments à noter <sup>2</sup>	<b>0,17</b>	0,03	0,04	<b>0,20</b>	0,04
<b>Résultat de base par action – rajusté</b>	<b>1,15 \$</b>	1,12 \$	1,09 \$	<b>2,27 \$</b>	2,16 \$
<b>Résultat dilué par action – comme présenté</b>	<b>0,97 \$</b>	1,09 \$	1,04 \$	<b>2,06 \$</b>	2,11 \$
Rajustements pour les éléments à noter <sup>2</sup>	<b>0,17</b>	0,03	0,05	<b>0,20</b>	0,04
<b>Résultat dilué par action – rajusté</b>	<b>1,14 \$</b>	1,12 \$	1,09 \$	<b>2,26 \$</b>	2,15 \$

<sup>1</sup> Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

<sup>2</sup> Pour plus de renseignements sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

#### TABLEAU 5 : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT SUR LE RÉSULTAT<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois clos les			Six mois clos les	
	30 avril 2015	31 janvier 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014
TD Bank, N.A.	30 \$	29 \$	30 \$	59 \$	60 \$
TD Ameritrade (compris dans la quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée)	16	14	13	30	27
MBNA Canada	9	9	10	18	19
Aéroplan	4	4	5	8	6
Divers	6	7	5	13	12
	65	63	63	128	124
Logiciels et autres	72	67	56	139	121
<b>Amortissement des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat</b>	<b>137 \$</b>	130 \$	119 \$	<b>267 \$</b>	245 \$

<sup>1</sup> L'amortissement des immobilisations incorporelles, à l'exception des logiciels et des droits de gestion d'actifs, est inclus dans les éléments à noter. Pour plus de renseignements sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

#### Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires

La méthode de répartition des fonds propres de la Banque à ses secteurs d'exploitation est alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires. À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, la méthode de répartition des fonds propres aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 %.

Le rendement rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires est le résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des fonds propres sous forme d'actions ordinaires moyens.

Le rendement rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires est une mesure financière non conforme aux PCGR, puisque ce n'est pas un terme défini par les IFRS. Les lecteurs doivent prendre note que les résultats rajustés et d'autres mesures rajustées par rapport à une base autre que les IFRS n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

#### TABLEAU 6 : RENDEMENT DES FONDS PROPRES SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Trois mois clos les			Six mois clos les	
	30 avril 2015	31 janvier 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014
Fonds propres sous forme d'actions ordinaires moyens	57 744 \$	54 580 \$	49 480 \$	55 854 \$	48 489 \$
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté</b>	<b>1 807</b>	2 009	1 922	<b>3 816</b>	3 891
Éléments à noter, après impôt sur le résultat <sup>1</sup>	<b>310</b>	63	86	<b>373</b>	68
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté</b>	<b>2 117</b>	2 072	2 008	<b>4 189</b>	3 959
<b>Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté</b>	<b>15,0 %</b>	15,1 %	16,6 %	<b>15,1 %</b>	16,5 %

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS EN 2015

### ***Frais de restructuration***

La Banque a mis en œuvre certaines mesures au deuxième trimestre de 2015 dans le but de réduire les coûts à long terme et d'obtenir de meilleurs gains d'efficacité opérationnelle. Dans le cadre de ces mesures, la Banque a comptabilisé des frais de restructuration de 337 millions de dollars (228 millions de dollars après impôt) principalement liés à la refonte des processus et à la restructuration des activités, à des initiatives d'optimisation des succursales de détail et des biens immobiliers et à l'examen organisationnel. Cet examen, qui devrait s'échelonner jusqu'à la fin de l'exercice selon la Banque, a porté essentiellement sur les activités aux États-Unis et sur certaines fonctions au Canada.

### ***Entente avec Nordstrom, Inc.***

Le 26 mai 2015, la Banque et Nordstrom, Inc. (Nordstrom) ont annoncé une entente dans le cadre de laquelle la Banque fera l'acquisition de la quasi-totalité du portefeuille existant de cartes de crédit personnelles Visa et de marque privée de Nordstrom aux États-Unis, dont les créances courantes s'élèvent à environ 2,2 milliards de dollars US. De plus, la Banque et Nordstrom ont conclu une entente à long terme selon laquelle la Banque deviendra l'émetteur exclusif aux États-Unis des cartes de crédit personnelles Visa et de marque privée Nordstrom à l'intention des clients de cette dernière. La transaction devrait se conclure au cours du deuxième semestre de 2015, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et du respect d'autres modalités de clôture habituelles.

## APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

### Sommaire du rendement

Un aperçu du rendement de la Banque, sur une base rajustée, pour le deuxième trimestre de 2015 en regard des indicateurs de rendement financiers indiqués dans le rapport annuel 2014, est présenté ci-après. Les indicateurs de rendement pour les actionnaires servent de guides et de points de repère quant aux réalisations de la Banque. Aux fins de cette analyse, la Banque utilise des résultats rajustés, lesquels excluent les éléments à noter des résultats comme présentés qui ont été préparés selon les IFRS. Les résultats et les éléments à noter comme présentés et rajustés sont expliqués à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document.

- Le résultat dilué par action rajusté pour les six mois clos le 30 avril 2015 a augmenté de 5 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant la hausse des résultats des secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada et l'incidence de l'appréciation du dollar américain, en partie annulées par une hausse de la perte du secteur Siège social. La Banque vise une croissance à moyen terme du résultat par action rajusté de 7 % à 10 %.
- Au 30 avril 2015, le rendement rajusté des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 s'est établi à 2,48 %.
- Pour les douze mois clos le 30 avril 2015, le total du rendement pour les actionnaires a atteint 9,4 %, soit un rendement plus élevé que le rendement moyen de 7,4 % des établissements financiers canadiens comparables.

### Incidence du taux de change sur les résultats convertis des Services de détail aux États-Unis

Le résultat des Services de détail aux États-Unis, compte tenu de la contribution de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, a été touché par les fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

La dépréciation du dollar canadien a eu un effet favorable sur les résultats consolidés pour les trois mois clos le 30 avril 2015 comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, comme présenté dans le tableau ci-après.

**TABLEAU 7 : INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS CONVERTIS DES SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos</i> <b>30 avril 2015</b> <i>par rapport au</i> <b>30 avril 2014</b>	<i>Six mois clos</i> <b>30 avril 2015</b> <i>par rapport au</i> <b>30 avril 2014</b>
<b>Services de détail aux États-Unis (y compris TD Ameritrade)</b>		
Augmentation du total des produits	265 \$	449 \$
Augmentation des charges autres que d'intérêts	181	296
Augmentation du résultat net, après impôt	68	119
<b>Augmentation du résultat de base par action (en dollars)</b>	<b>0,04 \$</b>	<b>0,06 \$</b>

Une augmentation/diminution de un cent du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien fera diminuer/augmenter le résultat net annuel total de la Banque d'environ 30 millions de dollars.

### Sommaire et perspectives économiques

Après une croissance soutenue d'avril à décembre 2014, l'économie canadienne semble avoir piétiné au premier trimestre de 2015. À terme, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel devrait osciller entre 1 % et 2 % d'avril à juin 2015, avant de renouer avec des taux plus respectables de 2 % à 2,5 % sur le reste de l'année et en 2016.

À l'extérieur du Canada, la situation économique a varié. Après s'être approché d'un sommet de 110 \$ US le baril vers le milieu de 2014, le prix du pétrole brut West Texas Intermediate a glissé sous 45 \$ US le baril vers la mi-mars; depuis, il est remonté à autour de 60 \$ US. Une bonne part du contre-coup de cette baisse sur l'économie canadienne a dû se faire sentir de janvier à mars 2015. À terme, les prix du pétrole devraient remonter peu à peu tout au long de 2016, bien qu'une nouvelle volatilité à court terme ne soit pas exclue. Parallèlement, l'économie américaine a subi un deuxième hiver consécutif anormalement froid, expliquant un PIB pratiquement inchangé pour la période de janvier à mars. Pourtant, les États-Unis devraient continuer de dépasser la croissance économique du Canada et d'autres grandes économies avancées. Une création d'emplois soutenue devrait faire reculer le taux de chômage aux États-Unis au cours des deux prochaines années. Vu la remontée de l'emploi, la Réserve fédérale des États-Unis a mis fin à son incitatif monétaire extraordinaire, et on s'attend à ce qu'elle hausse les taux d'intérêt d'ici la fin de 2015.

En dépit de la baisse des prix du pétrole qui devrait continuer de nuire aux bénéfices des sociétés et aux investissements dans le secteur de l'énergie au Canada, les exportations devraient avoir une bonne progression, soutenue par la croissance de la demande américaine et l'affaiblissement du dollar canadien. À mesure que la fiche des exportations du Canada s'améliorera, les entreprises des secteurs hors-énergie devraient augmenter leurs investissements, notamment dans la machinerie et le matériel, afin d'atténuer certaines contraintes de capacité de production.

De leur côté, les consommateurs ont ralenti leurs dépenses au cours des derniers mois, l'achat de véhicules légers fléchissant par rapport aux niveaux record atteints. Malgré une remontée du prix des maisons existantes au premier trimestre de 2015, les mises en chantier et les ventes de maisons ont elles aussi fléchi au cours du trimestre. Par rapport à 2014, l'augmentation des achats liés aux véhicules et au logement sera sans doute modérée en 2015, puisque la modeste hausse des salaires et l'endettement élevé des ménages freinent la croissance.

Enfin, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC) a décéléré rapidement ces derniers mois, la chute des prix de l'énergie ayant exercé une forte pression à la baisse. Même si une montée des prix de l'essence suivra celle des prix du pétrole, cette décélération de l'inflation mesurée par l'IPC devrait perdurer jusqu'au milieu de 2015. Si la croissance économique devait reprendre peu à peu au second semestre de l'année civile 2015 et en 2016, appuyant ainsi la croissance de l'emploi, les risques de hausse de l'inflation s'accroîtront. Ainsi, la Banque du Canada maintiendra vraisemblablement son taux de financement à un jour inchangé jusqu'au deuxième semestre de 2016, auquel moment un léger relèvement pourrait être jugé approprié.

## Résultat net

### Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2015 par rapport au T2 2014

Le résultat net comme présenté pour le trimestre s'est établi à 1 859 millions de dollars, en baisse de 129 millions de dollars, ou 6 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat net comme présenté comprend des frais de restructuration de 228 millions de dollars après impôt et autres éléments à noter. Le résultat net rajusté pour le trimestre a été de 2 169 millions de dollars, soit une hausse de 95 millions de dollars, ou 5 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent. La hausse du résultat net rajusté provient des augmentations des résultats dans les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, contrebalancées en partie par une baisse dans le secteur Siège social. Le résultat net des Services de détail au Canada a augmenté principalement en raison de la croissance appréciable des volumes de prêts et de dépôts, de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine et de la hausse des produits d'assurance, le tout en partie contrebalancé par une augmentation des charges. Le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis a augmenté surtout du fait de la forte croissance des volumes de prêts et de dépôts et de l'incidence favorable des écarts de conversion, contrebalancées en partie par la diminution des marges sur les prêts. Le résultat net des Services bancaires de gros a augmenté surtout sous l'effet de la hausse des produits, en partie contrebalancée par la croissance des charges autres que d'intérêts et la hausse du taux d'imposition effectif. L'augmentation de la perte nette du secteur Siège social est surtout attribuable à la baisse de la contribution des éléments Divers, liée aux profits comptabilisés à l'exercice précédent, et à la hausse des charges nettes du Siège social.

### Par rapport au trimestre précédent – T2 2015 par rapport au T1 2015

Le résultat net comme présenté pour le trimestre a baissé de 201 millions de dollars, ou 10 %, par rapport au trimestre précédent. Le résultat net comme présenté comprend des frais de restructuration de 228 millions de dollars après impôt et autres éléments à noter. Le résultat net rajusté pour le trimestre a augmenté de 46 millions de dollars, ou 2 %, par rapport au trimestre précédent. L'augmentation du résultat net rajusté provient des augmentations des résultats dans les secteurs Services bancaires de gros et Services de détail aux États-Unis et des pertes moins élevées dans le secteur Siège social, contrebalancées en partie par une baisse dans le secteur Services de détail au Canada. L'augmentation du résultat net du secteur Services bancaires de gros s'explique surtout par l'accroissement des produits liés aux activités de transaction, partiellement contrebalancé par la hausse des charges autres que d'intérêts. Le résultat net des Services de détail aux États-Unis a augmenté en raison surtout de l'incidence favorable des écarts de conversion. Le résultat net des Services de détail au Canada a diminué essentiellement en raison du nombre moins élevé de jours dans le trimestre et de la hausse des pertes sur créances, le tout en partie contrebalancé par la hausse des produits d'assurance.

### Depuis le début de l'exercice – T2 2015 par rapport au T2 2014

Le résultat net comme présenté s'est établi à 3 919 millions de dollars, un recul de 111 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à la même période de l'exercice précédent. Le résultat net comme présenté comprend des frais de restructuration de 228 millions de dollars après impôt et autres éléments à noter. Le résultat net rajusté a atteint 4 292 millions de dollars, en hausse de 194 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à la même période de l'exercice précédent. L'augmentation du résultat net rajusté provient principalement des augmentations des résultats dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, contrebalancées en partie par une baisse dans le secteur Siège social. Le résultat net des Services de détail au Canada a augmenté principalement en raison de la croissance appréciable des volumes de prêts et de dépôts, de l'accroissement des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, de la hausse des produits d'assurance et de l'incidence pour deux trimestres complets de l'acquisition de certains comptes de cartes de crédit CIBC Aéroplan et de l'entente avec Aimia Inc. à l'égard du programme de fidélisation (collectivement, Aéroplan), le tout en partie contrebalancé par une augmentation des charges. Le résultat net des Services de détail aux États-Unis a augmenté surtout sous l'effet de la diminution de la provision pour pertes sur créances, de la forte croissance interne et de l'incidence favorable des écarts de conversion, le tout en partie contrebalancé par la diminution des profits sur la vente de valeurs mobilières. La hausse de la perte nette du Siège social s'explique surtout par la baisse de la contribution des éléments Divers et la hausse des charges nettes du Siège social. Les éléments Divers comprennent les profits tirés de la vente d'actions de TD Ameritrade à l'exercice précédent, la baisse du résultat tiré des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, les reprises de provisions pour pertes subies mais non encore décelées relatives au portefeuille de prêts canadien et les éléments fiscaux positifs comptabilisés à l'exercice précédent. Le résultat net des Services bancaires de gros est resté stable en raison de la croissance des produits, contrebalancée en grande partie par l'augmentation des charges autres que d'intérêts et la hausse du taux d'imposition effectif.

## Produits d'intérêts nets

### Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2015 par rapport au T2 2014

Les produits d'intérêts nets comme présentés et rajustés pour le trimestre se sont établis à 4 580 millions de dollars, soit une hausse de 189 millions de dollars, ou 4 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent. L'augmentation des produits d'intérêts nets rajustés provient principalement des hausses dans les secteurs Services de détail aux États-Unis, Services bancaires de gros et Services de détail au Canada, contrebalancées en partie par une baisse dans le secteur Siège social. Les produits d'intérêts nets du secteur Services de détail aux États-Unis ont augmenté surtout du fait de la forte croissance des volumes de prêts et de dépôts et de l'incidence favorable des écarts de conversion, contrebalancées en partie par la diminution des marges sur les prêts et la baisse des produits d'intérêts nets se rapportant à Target. Les produits d'intérêts nets des Services bancaires de gros ont monté surtout du fait l'augmentation des produits d'intérêts nets liés aux activités de négociation. Les produits d'intérêts nets des Services de détail au Canada ont augmenté surtout par suite de la croissance appréciable des volumes de prêts et de dépôts, en partie neutralisée par des marges moins élevées. La diminution des produits d'intérêts nets du secteur Siège social est essentiellement attribuable à un élément fiscal enregistré à l'exercice précédent.

### Par rapport au trimestre précédent – T2 2015 par rapport au T1 2015

Les produits d'intérêts nets comme présentés et rajustés pour le trimestre ont augmenté de 20 millions de dollars en regard du trimestre précédent. L'augmentation des produits d'intérêts nets rajustés est attribuable surtout à une hausse dans le secteur Services de détail aux États-Unis, en partie atténuée par les diminutions dans les secteurs Services de détail au Canada et Services bancaires de gros. Les produits d'intérêts nets des Services de détail aux États-Unis ont augmenté surtout du fait de la forte croissance des volumes de prêts et de dépôts et de l'incidence favorable des écarts de conversion, contrebalancées en partie par le fait que le trimestre a compté moins de jours et par la diminution des marges d'intérêts nettes. Les produits d'intérêts nets des Services de détail au Canada ont diminué principalement du fait du nombre moins élevé de jours civils au cours du trimestre considéré. Les produits d'intérêts nets des Services bancaires de gros ont diminué surtout sous l'effet de la baisse des produits d'intérêts nets liés aux activités de transaction.

#### Depuis le début de l'exercice – T2 2015 par rapport au T2 2014

Les produits d'intérêts nets comme présentés et rajustés ont atteint 9 140 millions de dollars, soit une hausse de 448 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation des produits d'intérêts nets rajustés provient des hausses dans les secteurs Services de détail aux États-Unis, Services de détail au Canada et Services bancaires de gros, contrebalancées en partie par une baisse dans le secteur Siège social. Les produits d'intérêts nets du secteur Services de détail aux États-Unis ont augmenté surtout sous l'effet de la forte croissance des volumes de prêts et de dépôts et de l'incidence favorable des écarts de conversion en partie contrebalancées par une diminution des marges sur les prêts. Les produits d'intérêts nets des Services de détail au Canada ont monté surtout grâce à la croissance appréciable des volumes de prêts et de dépôts et à l'incidence d'Aéroplan pour deux trimestres complets, en partie neutralisées par des marges moins élevées. Les produits d'intérêts nets des Services bancaires de gros se sont accrues essentiellement en raison de la hausse des produits liés aux activités de transaction. La diminution des produits d'intérêts nets du secteur Siège social s'explique essentiellement par l'inclusion d'éléments fiscaux à l'exercice précédent.

#### **Produits autres que d'intérêts**

##### Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2015 par rapport au T2 2014

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour le trimestre ont été de 3 179 millions de dollars, soit une hausse de 135 millions de dollars, ou 4 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour le trimestre ont atteint 3 162 millions de dollars, soit une hausse de 118 millions de dollars, ou 4 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent. L'augmentation des produits autres que d'intérêts rajustés est essentiellement attribuable aux augmentations dans les secteurs Services bancaires de gros, Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis. L'augmentation des produits autres que d'intérêts du secteur Services bancaires de gros s'explique surtout par la hausse des émissions de titres de créance et des prises fermes attribuable à l'accent que nous avons maintenu sur les montages au Canada et aux États-Unis. L'augmentation des produits autres que d'intérêts des Services de détail au Canada a été entraînée principalement par la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires personnels et commerciaux et la croissance des primes d'assurance, le tout en partie contrebalancé par le changement dans la composition des contrats de réassurance et la variation de la juste valeur des placements à l'appui des indemnités d'assurance. Les produits autres que d'intérêts des Services de détail aux États-Unis ont augmenté en raison essentiellement de la croissance des honoraires provenant des clients et de l'incidence favorable des écarts de conversion, le tout en partie contrebalancé par la baisse des profits tirés de la vente de valeurs mobilières.

##### Par rapport au trimestre précédent – T2 2015 par rapport au T1 2015

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour le trimestre ont augmenté de 125 millions de dollars, ou 4 %, en regard du trimestre précédent. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour le trimestre ont augmenté de 108 millions de dollars, ou 4 %, par rapport au trimestre précédent. La hausse des produits autres que d'intérêts rajustés provient principalement des augmentations dans les secteurs Services bancaires de gros, Siège social et Services de détail aux États-Unis, en partie annulées par une baisse dans le secteur Services de détail au Canada. Les produits autres que d'intérêts des Services bancaires de gros ont augmenté sous l'effet surtout de la hausse des honoraires de prise ferme, au Canada et aux États-Unis, amenée par le regain sur les marchés financiers des émissions de titres de capitaux propres et de créance, en partie neutralisé par une baisse des profits tirés des valeurs mobilières dans le portefeuille de placements. L'augmentation des produits autres que d'intérêts dans le secteur Services de détail aux États-Unis découle principalement de l'incidence favorable des écarts de conversion, partiellement contrebalancée par l'incidence d'un nombre moins élevé de jours civils compris dans le trimestre considéré. La baisse des produits autres que d'intérêts des Services de détail au Canada a été entraînée principalement par la variation de la juste valeur des placements à l'appui des engagements d'indemnisation et un nombre moins élevé de jours civils compris dans le trimestre considéré, le tout en partie contrebalancé par la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine et une croissance plus élevée des produits tirés des comptes à honoraires.

#### Depuis le début de l'exercice – T2 2015 par rapport au T2 2014

Les produits autres que d'intérêts comme présentés ont été de 6 233 millions de dollars, soit une baisse de 75 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour le trimestre ont atteint 6 216 millions de dollars, soit une augmentation de 161 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation des produits autres que d'intérêts rajustés est essentiellement attribuable à une hausse dans le secteur Services de détail au Canada, en partie atténuée par une diminution dans le secteur Siège social. La hausse des produits autres que d'intérêts des Services de détail au Canada a été entraînée principalement par la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, la croissance des produits tirés des comptes à honoraires, la variation de la juste valeur des placements à l'appui des indemnités d'assurance et l'incidence d'Aéroplan pour deux trimestres complets. Si les produits autres que d'intérêts du secteur Siège social ont diminué, c'est du fait surtout des profits tirés de la vente d'actions de TD Ameritrade comptabilisés à l'exercice précédent. Les produits autres que d'intérêts des Services de détail aux États-Unis sont demeurés stables en raison d'une baisse des profits tirés de la vente de valeurs mobilières, contrebalancée par l'incidence favorable des écarts de conversion. Les produits autres que d'intérêts du secteur Services bancaires de gros sont restés relativement stables.

#### **Provision pour pertes sur créances**

##### Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2015 par rapport au T2 2014

La provision pour pertes sur créances comme présentée et rajustée pour le trimestre s'est établie à 375 millions de dollars, en baisse de 17 millions de dollars, ou 4 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent. La baisse de la provision pour pertes sur créances rajustée provient principalement d'une diminution dans le secteur Services de détail aux États-Unis, contrebalancée en partie par une augmentation dans le secteur Siège social. La provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis a diminué en raison surtout de la baisse des provisions pour les prêts sur cartes de crédit, en partie contrebalancée par l'incidence défavorable des écarts de conversion. L'augmentation de la provision pour pertes sur créances du secteur Siège social découle principalement des reprises faites sur la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées liée au portefeuille de prêts canadien à l'exercice précédent.

Par rapport au trimestre précédent – T2 2015 par rapport au T1 2015

La provision pour pertes sur créances comme présentée et rajustée pour le trimestre a augmenté de 13 millions de dollars, ou 4 %, par rapport au trimestre précédent. La hausse de la provision pour pertes sur créances rajustée est principalement attribuable à une hausse dans le secteur Services de détail au Canada en partie contrebalancée par une baisse dans le secteur Services de détail aux États-Unis. La provision pour pertes sur créances des Services de détail au Canada a augmenté surtout par suite de la vente de comptes radiés au cours du trimestre précédent et de la hausse des provisions pour les services bancaires commerciaux. La provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis a diminué essentiellement du fait de l'amélioration de la qualité du crédit, en partie contrebalancée par l'incidence défavorable des écarts de conversion.

Depuis le début de l'exercice – T2 2015 par rapport au T2 2014

La provision pour pertes sur créances comme présentée et rajustée a atteint 737 millions de dollars, soit une baisse de 111 millions de dollars, ou 13 %, en regard de la période correspondante de l'exercice précédent. La diminution de la provision pour pertes sur créances rajustée provient principalement des baisses dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada, contrebalancées en partie par une hausse dans le secteur Siège social. La baisse de la provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail aux États-Unis est surtout attribuable à l'amélioration de la qualité du crédit, en partie contrebalancée par l'incidence défavorable des écarts de conversion. La provision pour pertes sur créances du secteur Services de détail au Canada a diminué principalement par suite de la vente de comptes radiés, de la meilleure performance du portefeuille de crédit et de la hausse des provisions pour les services bancaires aux entreprises à l'exercice précédent, le tout en partie contrebalancé par l'augmentation des provisions pour le portefeuille de prêts-auto. L'augmentation de la provision pour pertes sur créances du secteur Siège social est principalement attribuable à une reprise faite sur la provision pour pertes subies mais non encore décelées relatives au portefeuille de prêts canadien à l'exercice précédent.

**TABLEAU 8 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES**

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois clos les			Six mois clos les	
	30 avril 2015	31 janvier 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014
<b>Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives</b>					
Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières	26 \$	14 \$	58 \$	40 \$	91 \$
Provision pour pertes sur créances qui ne sont pas individuellement significatives	498	552	488	1 050	911
Recouvrements	(152)	(167)	(139)	(319)	(247)
Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	372	399	407	771	755
<b>Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées</b>					
Services de détail au Canada et Services bancaires de gros	8	–	3	8	2
Services de détail aux États-Unis	(5)	(37)	(18)	(42)	91
Total de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	3	(37)	(15)	(34)	93
<b>Provision pour pertes sur créances – comme présentée</b>	<b>375 \$</b>	<b>362 \$</b>	<b>392 \$</b>	<b>737 \$</b>	<b>848 \$</b>

**Indemnisations d'assurance et charges connexes**Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2015 par rapport au T2 2014

Les indemnisations d'assurance et charges connexes comme présentées et rajustées pour le trimestre se sont élevées à 564 millions de dollars, soit une baisse de 95 millions de dollars, ou 14 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent, surtout en raison d'un changement dans la composition des contrats de réassurance, d'événements météorologiques moins violents, de la variation de la juste valeur des placements à l'appui des engagements d'indemnisation et d'une meilleure gestion des sinistres, le tout en partie contrebalancé par la croissance des activités.

Par rapport au trimestre précédent – T2 2015 par rapport au T1 2015

Les indemnisations d'assurance et charges connexes comme présentées et rajustées pour le trimestre ont diminué de 135 millions de dollars, ou 19 %, par rapport au trimestre précédent, surtout du fait de la variation de la juste valeur des placements à l'appui des engagements d'indemnisation et du caractère saisonnier des résultats en matière de sinistres.

Depuis le début de l'exercice – T2 2015 par rapport au T2 2014

Les indemnisations d'assurance et charges connexes comme présentées et rajustées se sont établies à 1 263 millions de dollars, soit une baisse de 79 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait surtout d'un changement dans la composition des contrats de réassurance, d'événements météorologiques moins violents et d'une meilleure gestion des sinistres, le tout en partie contrebalancé par la variation de la juste valeur des placements à l'appui des engagements d'indemnisation et la croissance des activités.

**Charges autres que d'intérêts et ratio d'efficience**Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2015 par rapport au T2 2014

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre se sont établies à 4 705 millions de dollars, soit une hausse de 676 millions de dollars, ou 17 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts comme présentées comprennent des frais de restructuration de 337 millions de dollars et une charge liée aux litiges de 52 millions de dollars. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 4 243 millions de dollars, en hausse de 321 millions de dollars, ou 8 %, en regard du deuxième trimestre de l'exercice précédent. La hausse des charges autres que d'intérêts rajustées est attribuable aux augmentations dans les secteurs Services de détail aux États-Unis, Services de détail au Canada et Services bancaires de gros. La hausse des charges autres que d'intérêts pour les Services de détail aux États-Unis a été entraînée surtout par l'incidence défavorable des écarts de conversion. Les charges autres que d'intérêts du secteur Services de détail au Canada ont augmenté surtout sous l'effet de la hausse des charges de personnel, y compris l'augmentation des charges variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine, de la croissance des activités et du calendrier des dépenses relatives aux initiatives, le tout en partie atténué par des gains de productivité. Les charges autres que d'intérêts du secteur Services bancaires de gros ont augmenté principalement en raison de la hausse de la rémunération variable en proportion de l'augmentation des produits et de l'incidence des écarts de conversion.

Le ratio d'efficience comme présenté de la Banque a augmenté pour s'établir à 60,6 %, en regard de 54,2 % pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent. Le ratio d'efficience rajusté de la Banque a augmenté pour s'établir à 54,8 %, en regard de 52,8 % pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent.

Par rapport au trimestre précédent – T2 2015 par rapport au T1 2015

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre ont augmenté de 540 millions de dollars, ou 13 %, en regard du trimestre précédent. Les charges autres que d'intérêts comme présentées comprennent des frais de restructuration de 337 millions de dollars et une charge liée aux litiges de 52 millions de dollars. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont augmenté de 150 millions de dollars, ou 4 %, en regard du trimestre précédent. La hausse des charges autres que d'intérêts rajustées est attribuable aux secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, le tout en partie contrebalancé par le secteur Services de détail au Canada. L'augmentation des charges autres que d'intérêts dans le secteur Services de détail aux États-Unis découle principalement de l'incidence défavorable des écarts de conversion, partiellement neutralisée par le nombre moins élevé de jours civils compris dans le trimestre considéré. Les charges autres que d'intérêts du secteur Services bancaires de gros ont augmenté principalement en raison de la hausse de la rémunération variable en proportion de l'augmentation des produits. Les charges autres que d'intérêts des Services de détail au Canada ont diminué principalement en raison du nombre moins élevé de jours civils compris dans le trimestre, en partie contrebalancé par l'augmentation des charges variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine.

Le ratio d'efficience comme présenté de la Banque a augmenté pour s'établir à 60,6 % en regard de 54,7 % pour le trimestre précédent. Le ratio d'efficience rajusté de la Banque a augmenté pour s'établir à 54,8 %, en regard de 53,8 % pour le trimestre précédent.

Depuis le début de l'exercice – T2 2015 par rapport au T2 2014

Les charges autres que d'intérêts comme présentées ont été de 8 870 millions de dollars, en hausse de 745 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts comme présentées comprennent des frais de restructuration de 337 millions de dollars et une charge liée aux litiges de 52 millions de dollars. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 8 335 millions de dollars, en hausse de 572 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse des charges autres que d'intérêts rajustées est attribuable aux augmentations dans les secteurs Services de détail aux États-Unis, Services de détail au Canada et Services bancaires de gros. Les charges autres que d'intérêts du secteur Services de détail aux États-Unis ont augmenté surtout en raison de l'incidence défavorable des écarts de conversion. Les charges autres que d'intérêts du secteur Services de détail au Canada ont augmenté surtout sous l'effet de la hausse des charges de personnel, y compris l'augmentation des charges variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine, la croissance des activités et le calendrier des dépenses relatives aux initiatives, contrebalancés en partie par des gains de productivité. Les charges autres que d'intérêts du secteur Services bancaires de gros ont augmenté surtout en raison d'une hausse des dépenses relatives aux initiatives, de l'incidence des écarts de conversion et de la hausse de la rémunération variable en proportion de l'augmentation des produits.

Le ratio d'efficacité comme présenté de la Banque a été de 57,7 %, par rapport à 54,2 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le ratio d'efficacité rajusté de la Banque s'est détérioré pour s'établir à 54,3 % par rapport à 52,6 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

#### Impôt sur le résultat

Comme il est expliqué à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document, la Banque rajuste ses résultats comme présentés pour évaluer chacun de ses secteurs et pour mesurer sa performance globale. Ainsi, la charge d'impôt sur le résultat est inscrite comme présentée et rajustée.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 16,3 % pour le deuxième trimestre, contre 19,0 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent et 17,5 % pour le trimestre précédent. La diminution est due en grande partie à l'incidence fiscale des frais de restructuration.

#### Budget fédéral canadien

Dans son budget d'avril, le gouvernement du Canada a confirmé qu'il éliminerait le déficit au cours de l'exercice 2015-2016 tout en maintenant certaines réductions d'impôt à l'intention des ménages et des petites entreprises. Le budget comporte également certaines propositions qui auront une incidence négative sur les institutions financières. La Banque procède actuellement à l'évaluation de cette incidence.

**TABLEAU 9 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	<i>Trois mois clos les</i>						<i>Six mois clos les</i>			
	30 avril 2015		31 janvier 2015		30 avril 2014		30 avril 2015		30 avril 2014	
Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi	551	\$ 26,2 %	628	\$ 26,3 %	618	\$ 26,3 %	1 179	\$ 26,2 %	1 231	\$ 26,3 %
<b>Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :</b>										
Dividendes reçus	(67)	(3,2)	(105)	(4,4)	(79)	(3,4)	(172)	(3,8)	(166)	(3,5)
Écarts de taux liés aux activités internationales	(127)	(6,0)	(126)	(5,3)	(128)	(5,4)	(253)	(5,6)	(271)	(5,8)
Divers	(13)	(0,7)	21	0,9	36	1,5	8	0,1	18	0,3
<b>Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif – comme présentés</b>	<b>344</b>	<b>\$ 16,3 %</b>	<b>418</b>	<b>\$ 17,5 %</b>	<b>447</b>	<b>\$ 19,0 %</b>	<b>762</b>	<b>\$ 16,9 %</b>	<b>812</b>	<b>\$ 17,3 %</b>

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque a été de 19,3 % pour le trimestre, en baisse par rapport à 19,5 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent et en hausse par rapport à 18,0 % pour le trimestre précédent. La hausse par rapport au trimestre précédent est principalement attribuable à la diminution des revenus de dividendes exonérés d'impôt provenant de sociétés canadiennes imposables et des changements dans la composition des activités.

**TABLEAU 10 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	<i>Trois mois clos les</i>			<i>Six mois clos les</i>						
	30 avril 2015	31 janvier 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014					
<b>Charge d'impôt sur le résultat – comme présentée</b>	<b>344</b>	<b>\$</b>	<b>418</b>	<b>\$</b>	<b>447</b>	<b>\$</b>	<b>762</b>	<b>\$</b>	<b>812</b>	<b>\$</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter : Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat<sup>1,2</sup></b>										
Amortissement des immobilisations incorporelles	24		24		25		48		49	
Frais de restructuration	109		–		–		109		–	
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges	20		–		–		20		–	
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	(2)		–		–		(2)		(3)	
Frais d'intégration liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	–		–		9		–		16	
Frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan	–		–		–		–		41	
Profit à la vente des Services institutionnels TD Waterhouse	–		–		–		–		(35)	
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter</b>	<b>151</b>		<b>24</b>		<b>34</b>		<b>175</b>		<b>68</b>	
<b>Charge d'impôt sur le résultat – rajustée</b>	<b>495</b>	<b>\$</b>	<b>442</b>	<b>\$</b>	<b>481</b>	<b>\$</b>	<b>937</b>	<b>\$</b>	<b>880</b>	<b>\$</b>
<b>Taux d'imposition effectif – rajusté<sup>3</sup></b>	<b>19,3</b>	<b>%</b>	<b>18,0</b>	<b>%</b>	<b>19,5</b>	<b>%</b>	<b>18,7</b>	<b>%</b>	<b>18,4</b>	<b>%</b>

<sup>1</sup> Pour plus de renseignements sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

<sup>2</sup> L'incidence fiscale pour chaque élément à noter est calculée au moyen du taux d'imposition effectif prévu par la loi pour l'entité juridique en question.

<sup>3</sup> Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt.

## RAPPORT DE GESTION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA TD

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, la Banque présente ses résultats en fonction de trois secteurs d'exploitation comme suit : les Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux au Canada, des cartes de crédit au Canada, de Financement auto TD au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; les Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, des cartes de crédit aux États-Unis, de Financement auto TD aux États-Unis, des activités de gestion de patrimoine et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade; et les Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

À compter du 27 décembre 2013 et du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les résultats du portefeuille de cartes de crédit Aéroplan acquis et les résultats de la relation connexe avec Aimia Inc. à l'égard du programme de fidélisation (collectivement «Aéroplan») sont présentés dans le secteur Services de détail au Canada.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. La Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats rajustés, le cas échéant, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant tout élément à noter non attribué à ces secteurs. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document, à la section «Aperçu des résultats financiers» du rapport de gestion de 2014 et à la note 31 des états financiers consolidés de 2014 de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Pour de l'information sur la mesure du rendement rajusté des fonds propres moyens sous forme d'actions ordinaires de la Banque, laquelle est une mesure financière non conforme aux PCGR, se reporter à la section «Notre rendement» du présent document.

Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La hausse en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et la charge d'impôt sur le résultat présentée dans le secteur Services bancaires de gros sont reprises dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour le trimestre s'est établi à 91 millions de dollars, en regard de 106 millions de dollars pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent et de 140 millions de dollars pour le trimestre précédent.

**TABLEAU 11 : SERVICES DE DÉTAIL AU CANADA**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Trois mois clos les			Six mois clos les	
	30 avril 2015	31 janvier 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014
Produits d'intérêts nets	2 369 \$	2 435 \$	2 322 \$	4 804 \$	4 667 \$
Produits autres que d'intérêts	2 409	2 464	2 356	4 873	4 640
Total des produits	4 778	4 899	4 678	9 677	9 307
Provision pour pertes sur créances	239	190	238	429	468
Indemnités d'assurance et charges connexes	564	699	659	1 263	1 342
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	2 075	2 085	2 019	4 160	4 138
Charges autres que d'intérêts – rajustées	2 075	2 085	1 987	4 160	3 922
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>1 436</b>	<b>1 449</b>	<b>1 326</b>	<b>2 885</b>	<b>2 530</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat<sup>1</sup></b>					
Frais d'intégration liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	–	–	23	–	44
Frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan	–	–	–	–	115
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>1 436 \$</b>	<b>1 449 \$</b>	<b>1 349 \$</b>	<b>2 885 \$</b>	<b>2 689 \$</b>
<b>Principaux volumes et ratios</b>					
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté <sup>2</sup>	42,3 %	41,9 %	43,0 %	42,1 %	41,2 %
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté <sup>2</sup>	42,3	41,9	43,7	42,1	43,8
Marge sur les actifs productifs moyens (y compris les actifs titrisés)	2,89	2,88	2,97	2,89	2,95
Ratio d'efficacité – comme présenté	43,4	42,6	43,2	43,0	44,5
Ratio d'efficacité – rajusté	43,4	42,6	42,5	43,0	42,1
Nombre de succursales de détail au Canada	1 165	1 164	1 174	1 165	1 174
Nombre moyen d'équivalents temps plein	39 312	39 602	39 171	39 459	39 224

<sup>1</sup> Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

<sup>2</sup> À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, la méthode de répartition des fonds propres aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 %. Ces changements ont été appliqués prospectivement.

### Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2015 par rapport au T2 2014

Le résultat net comme présenté des Services de détail au Canada s'est établi à 1 436 millions de dollars pour le trimestre, soit une augmentation de 110 millions de dollars, ou 8 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat net rajusté pour le trimestre a été de 1 436 millions de dollars, soit une hausse de 87 millions de dollars, ou 6 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent. La hausse du résultat rajusté est principalement attribuable à la croissance appréciable des volumes de prêts et de dépôts, à la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine et à la hausse des produits d'assurance, le tout annulé en partie par l'augmentation des charges. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires comme présenté et rajusté pour le trimestre a été de 42,3 %, contre respectivement 43,0 % et 43,7 % pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada, y compris les cartes de crédit, le financement auto et les activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Les produits ont été de 4 778 millions de dollars, en hausse de 100 millions de dollars, ou 2 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 47 millions de dollars, ou 2 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent en raison principalement de la croissance appréciable des volumes de prêts et de dépôts et de la reprise des rajustements au titre des pertes sur créances sur les portefeuilles de cartes de crédit acquis, en partie neutralisées par des marges moins élevées. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 53 millions de dollars, ou 2 %, du fait surtout de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires personnels et commerciaux et de l'augmentation des primes d'assurance, le tout en partie contrebalancé par un changement dans la composition des contrats de réassurance et la variation de la juste valeur des placements à l'appui des engagements d'indemnisation d'assurance.

Les services bancaires aux particuliers ont généré une bonne croissance du volume moyen des prêts de 11,5 milliards de dollars, ou 4 %. Le volume moyen des prêts immobiliers garantis a augmenté de 8,8 milliards de dollars, ou 4 %. Le volume moyen des prêts-auto a progressé de 2,5 milliards de dollars, ou 17 %, tandis que les volumes moyens pour tous les autres prêts à la consommation ont augmenté de 0,2 milliard de dollars, ou 1 %. Le volume moyen des prêts aux entreprises et des acceptations a augmenté de 4,3 milliards de dollars, ou 9 %. Le volume moyen des dépôts de particuliers a augmenté de 6,4 milliards de dollars, ou 4 %, en raison de la forte croissance des volumes de dépôts dans les comptes-chèques et les comptes d'épargne de base, en partie contrebalancée par une diminution du volume des dépôts à terme. Le volume moyen des dépôts d'entreprises a augmenté de 4,9 milliards de dollars, ou 6 %. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 2,89 %, une diminution de 8 points de base (pdb) entraînée principalement par le contexte de faibles taux et la concurrence sur le plan des prix, en partie annulée par une reprise des rajustements au titre des pertes sur créances sur les portefeuilles de cartes de crédit acquis.

Les actifs administrés ont augmenté de 34 milliards de dollars, ou 12 %, alors que les actifs gérés ont augmenté de 25 milliards de dollars, ou 11 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent, surtout du fait de la solide croissance des nouveaux actifs et de l'appréciation du marché.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre a été de 239 millions de dollars, soit une hausse de 1 million de dollars, comparativement au deuxième trimestre de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers s'est établie à 232 millions de dollars, en hausse de 24 millions de dollars, ou 12 %, par suite surtout de l'augmentation de la provision pour pertes sur créances établie pour le portefeuille de prêts-auto et des recouvrements à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises a diminué de 23 millions de dollars en raison de la constitution d'une provision relative à une exposition à un client particulier au cours du deuxième trimestre de l'exercice précédent. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,29 %, en baisse de 1 pdb par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent. Les prêts douteux nets ont atteint 797 millions de dollars, en baisse de 96 millions de dollars, ou 11 %, en regard du deuxième trimestre de l'exercice précédent. Les prêts douteux nets, exprimés en pourcentage, ont représenté 0,23 % du total des prêts, comparativement à 0,27 % au 30 avril 2014.

Les indemnités d'assurance et charges connexes pour le trimestre se sont élevées à 564 millions de dollars, soit une baisse de 95 millions de dollars, ou 14 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent, en raison surtout du changement dans la composition des contrats de réassurance, des événements météorologiques moins violents, de la variation de la juste valeur des placements à l'appui des engagements d'indemnisation et une meilleure gestion des demandes d'indemnisation, contrebalancés en partie par la croissance des activités.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées se sont établies à 2 075 millions de dollars, soit une augmentation de 56 millions de dollars, ou 3 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour le trimestre se sont établies à 2 075 millions de dollars, soit une hausse de 88 millions de dollars, ou 4 %. La hausse s'explique surtout par l'accroissement des charges de personnel, y compris la hausse des charges variables en fonction des revenus des activités de gestion de patrimoine, la croissance des activités et le calendrier des dépenses relatives aux initiatives, le tout en partie contrebalancé par les économies réalisées grâce à la productivité.

Le ratio d'efficacité comme présenté et rajusté a augmenté pour atteindre 43,4 %, par rapport à 43,2 % et 42,5 % respectivement pour le ratio d'efficacité comme présenté et pour le ratio d'efficacité rajusté pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent.

#### Par rapport au trimestre précédent – T2 2015 par rapport au T1 2015

Le résultat net des Services de détail au Canada a enregistré pour le trimestre considéré une baisse de 13 millions de dollars, ou 1 %, comparativement au trimestre précédent. La baisse du résultat est principalement attribuable au nombre moins élevé de jours civils dans le trimestre et la vente des comptes radiés au cours du trimestre précédent, le tout en partie compensé par une hausse des produits d'assurance et une reprise des rajustements au titre des pertes sur créances sur les portefeuilles de cartes de crédit acquis. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires comme présenté et rajusté pour le trimestre a été de 42,3 %, contre 41,9 % pour le trimestre précédent.

Les produits ont reculé de 121 millions de dollars par rapport au trimestre précédent. Les produits d'intérêts nets ont diminué de 66 millions de dollars, ou 3 %, par rapport au trimestre précédent, en raison surtout du nombre moins élevé de jours civils dans le deuxième trimestre, contrebalancé en partie par la reprise des rajustements au titre des pertes sur créances sur les portefeuilles de cartes de crédit acquis. Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 55 millions de dollars, ou de 2 %, du fait de la variation de la juste valeur des placements à l'appui des engagements d'indemnisation et du nombre moins élevé de jours civils dans le deuxième trimestre, contrebalancés par la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine et de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 2,89 %, ou une augmentation de 1 pdb, du fait surtout de l'incidence de la reprise des rajustements au titre des pertes sur créances sur les portefeuilles de cartes de crédit acquis, en partie neutralisée par le contexte de faibles taux.

La croissance du volume moyen des services bancaires aux particuliers a été stable par rapport au trimestre précédent. Le volume moyen des prêts immobiliers garantis est resté stable. Le volume moyen des prêts-auto a progressé de 0,4 milliard de dollars, ou 2 %. Les volumes moyens pour tous les autres prêts à la consommation ont diminué de 0,6 milliard de dollars, ou 2 %, en regard du trimestre précédent. Les volumes moyens des prêts aux entreprises et des acceptations ont augmenté de 1,7 milliard de dollars, ou 3 %. Le volume moyen des dépôts de particuliers a progressé de 1,5 milliard de dollars, ou 1 %, tandis que le volume moyen des dépôts d'entreprises a diminué de 1,2 milliard de dollars, ou 2 %.

Les actifs administrés ont augmenté de 10 milliards de dollars, ou 3 %, alors que les actifs gérés ont augmenté de 2 milliards de dollars, ou 1 %, par rapport au trimestre précédent, surtout du fait de la solide croissance des actifs nets.

La provision pour pertes sur créances a augmenté de 49 millions de dollars, ou 26 %, pour le trimestre en regard du trimestre précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers a augmenté de 42 millions de dollars, ou 22 %, pour le trimestre, par suite surtout des recouvrements en raison de la vente de comptes radiés au cours du trimestre précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises a augmenté de 7 millions de dollars du fait surtout de l'augmentation des provisions du portefeuille commercial. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,29 %, en hausse de 7 pdb en regard du trimestre précédent. Les prêts douteux nets ont diminué de 27 millions de dollars, ou 3 %, en regard du trimestre précédent. Les prêts douteux nets, exprimés en pourcentage, ont représenté 0,23 % du total des prêts, comparativement à 0,24 % au 31 janvier 2015.

Les indemnités d'assurance et charges connexes ont diminué de 135 millions de dollars, ou 19 %, par rapport au trimestre précédent, en raison surtout de la variation de la juste valeur des placements à l'appui des engagements d'indemnisation et du caractère saisonnier des demandes d'indemnisation réelles.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées ont diminué de 10 millions de dollars, du fait principalement du nombre moins élevé de jours civils dans le deuxième trimestre, en partie annulé par l'augmentation des charges variables en fonction des revenus des activités de gestion de patrimoine.

Le ratio d'efficacité comme présenté et rajusté pour le trimestre considéré a augmenté pour s'établir à 43,4 %, par rapport à 42,6 % pour le trimestre précédent.

#### Depuis le début de l'exercice – T2 2015 par rapport au T2 2014

Le résultat net comme présenté des Services de détail au Canada pour les six mois clos le 30 avril 2015, a atteint 2 885 millions de dollars, en hausse de 355 millions de dollars, ou 14 %, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Le résultat net rajusté a été de 2 885 millions de dollars, en hausse de 196 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. La hausse du résultat rajusté est principalement attribuable à la croissance des volumes de prêts et de dépôts, à la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, à la hausse des produits d'assurance et à l'incidence d'Aéroplan pour deux trimestres complets, le tout contrebalancé en partie par une augmentation des charges. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires comme présenté et rajusté a été de 42,1 %, contre respectivement 41,2 % et 43,8 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les produits se sont établis à 9 677 millions de dollars, en hausse de 370 millions de dollars, ou 4 %, en regard de la période correspondante de l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 137 millions de dollars, ou 3 %, en raison surtout d'une bonne croissance des volumes de prêts et de dépôts et de l'incidence d'Aéroplan pour deux trimestres complets, en partie neutralisées par des marges moins élevées. Les produits autres que d'intérêts ont progressé de 233 millions de dollars, ou 5 %, du fait principalement de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires personnels et commerciaux, de la variation de la juste valeur des placements à l'appui des engagements d'indemnisation d'assurance et de l'incidence d'Aéroplan pour deux trimestres complets. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 2,89 %, une diminution de 6 pnb, entraînée surtout par le contexte de faibles taux et la concurrence sur le plan des prix.

Les services bancaires aux particuliers ont généré une solide croissance du volume moyen des prêts de 12,4 milliards de dollars, ou 5 %. Par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, le volume moyen des prêts immobiliers garantis a augmenté de 8,7 milliards de dollars, ou 4 %. Le volume moyen des prêts-auto a progressé de 2,3 milliards de dollars, ou 16 %, tandis que les volumes moyens pour tous les autres prêts à la consommation ont augmenté de 1,4 milliard de dollars, ou 4 %, en partie en raison de l'ajout d'Aéroplan. Le volume moyen des prêts aux entreprises et des acceptations a augmenté de 4,3 milliards de dollars, ou 9 %. Le volume moyen des dépôts de particuliers a augmenté de 5,6 milliards de dollars, ou 4 %, en raison de la forte croissance des volumes des dépôts dans les comptes-chèques et les comptes d'épargne de base, en partie contrebalancée par une diminution des volumes des dépôts à terme. Le volume moyen des dépôts d'entreprises a augmenté de 5,3 milliards de dollars, ou 7 %.

Les actifs administrés ont augmenté de 34 milliards de dollars, ou 12 %, alors que les actifs gérés ont augmenté de 25 milliards de dollars, ou 11 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout du fait de la solide croissance des actifs nets et de l'appréciation du marché.

La provision pour pertes sur créances a été de 429 millions de dollars, soit une diminution de 39 millions de dollars, ou 8 %, en regard de la période correspondante de l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers a été de 422 millions de dollars, soit une diminution de 5 millions de dollars, ou 1 %, par suite surtout de la vente de comptes radiés et de la meilleure performance du portefeuille de crédit, en partie annulées par l'augmentation des provisions dans le portefeuille de prêts-auto. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises a été de 7 millions de dollars, en baisse de 34 millions de dollars, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait principalement de la constitution d'une provision relative à une exposition à un client particulier au cours de l'exercice précédent. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,25 %, en baisse de 4 pnb en regard de la période correspondante de l'exercice précédent.

Les indemnités d'assurance et charges connexes se sont établies à 1 263 millions de dollars, soit une baisse de 79 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait d'un changement dans la composition des contrats de réassurance, d'événements météorologiques moins violents et d'une meilleure gestion des demandes d'indemnisation, le tout en partie annulé par la variation de la juste valeur des placements à l'appui des engagements d'indemnisation et de la croissance des activités.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées ont atteint 4 160 millions de dollars, en hausse de 22 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées se sont établies à 4 160 millions de dollars, en hausse de 238 millions de dollars, ou 6 %, en regard de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à la montée des frais relatifs au personnel, y compris l'augmentation des charges variables en fonction des revenus des activités de gestion de patrimoine, la croissance des activités, le calendrier des dépenses relatives aux initiatives, en partie annulée par les économies réalisées grâce à la productivité.

Le ratio d'efficacité comme présenté et rajusté pour le trimestre considéré s'est amélioré pour s'établir à 43,0 %, par rapport respectivement à 44,5 % et 42,1 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

#### Perspectives

Les entreprises de détail au Canada concentrent leurs efforts à conserver leur position de tête en offrant un service à la clientèle et une commodité légendaires dans tous les canaux. Notre engagement à investir dans toutes nos activités afin d'améliorer notre proposition de valeur aux clients nous positionne favorablement pour une croissance à long terme. Pour le deuxième semestre de l'exercice, nous nous attendons à ce que les données fondamentales sur les volumes demeurent stables avec des taux de croissance des volumes similaires à ceux du premier semestre de l'exercice. Nous croyons que les marges seront modérément à la baisse au cours de la deuxième partie de l'exercice, en raison de la combinaison des produits, de facteurs saisonniers et de la concurrence sur le plan des prix. Les taux de pertes sur créances devraient demeurer relativement stables. Nous nous attendons à continuer de générer une croissance des nouveaux actifs du côté des activités de gestion de patrimoine; toutefois, les avantages créés par l'appréciation des actifs au cours des prochains trimestres seront tributaires du rendement des marchés financiers. Les résultats des activités d'assurance continueront de dépendre, entre autres, de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques ainsi que de l'incidence des réformes de la réglementation et des modifications législatives. Nous continuerons à relever la productivité, à améliorer l'expérience client et employé, à simplifier les processus et à gérer les dépenses.

**TABLEAU 12 : SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS**

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Trois mois clos les					
	Dollars canadiens			Dollars américains		
	30 avril 2015	31 janvier 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	31 janvier 2015	30 avril 2014
Produits d'intérêts nets	1 730	1 642	1 508	1 385	1 408	1 365
Produits autres que d'intérêts	585	582	576	468	499	521
Total des produits	2 315	2 224	2 084	1 853	1 907	1 886
Provision pour pertes sur créances – prêts <sup>1</sup>	142	176	170	113	153	153
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – titres de créance classés comme prêts	(11)	1	2	(9)	1	2
Provision pour pertes sur créances	131	177	172	104	154	155
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	1 579	1 391	1 339	1 265	1 193	1 213
Charges autres que d'intérêts – rajustées	1 527	1 391	1 339	1 223	1 193	1 213
<b>Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté<sup>2</sup></b>	<b>509</b>	<b>535</b>	<b>470</b>	<b>407</b>	<b>457</b>	<b>425</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter<sup>3</sup></b>						
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges	32	–	–	26	–	–
<b>Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – rajusté<sup>2</sup></b>	<b>541</b>	<b>535</b>	<b>470</b>	<b>433</b>	<b>457</b>	<b>425</b>
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, déduction faite de l'impôt sur le résultat	85	90	78	69	79	70
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>626</b>	<b>625</b>	<b>548</b>	<b>502</b>	<b>536</b>	<b>495</b>
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>594</b>	<b>625</b>	<b>548</b>	<b>476</b>	<b>536</b>	<b>495</b>

**Principaux volumes et ratios**

Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté <sup>4</sup>	7,9 %	8,5 %	9,1 %	7,9 %	8,5 %	9,1 %
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté <sup>4</sup>	8,3	8,5	9,1	8,3	8,5	9,1
Marge sur les actifs productifs moyens (équivalence fiscale) <sup>5</sup>	3,62	3,71	3,77	3,62	3,71	3,77
Ratio d'efficacité – comme présenté	68,2	62,5	64,3	68,2	62,5	64,3
Ratio d'efficacité – rajusté	66,0	62,5	64,3	66,0	62,5	64,3
Nombre de succursales de détail aux États-Unis	1 302	1 301	1 297	1 302	1 301	1 297
Nombre moyen d'équivalents temps plein	25 775	26 021	25 965	25 775	26 021	25 965

	Six mois clos les			
	Dollars canadiens		Dollars américains	
	30 avril 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014
Produits d'intérêts nets	3 372	2 985	2 793	2 746
Produits autres que d'intérêts	1 167	1 168	967	1 075
Total des produits	4 539	4 153	3 760	3 821
Provision pour pertes sur créances – prêts <sup>1</sup>	318	406	266	374
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances – titres de créance classés comme prêts	(10)	4	(8)	4
Provision pour pertes sur créances	308	410	258	378
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	2 970	2 651	2 458	2 438
Charges autres que d'intérêts – rajustées	2 918	2 651	2 416	2 438
<b>Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté<sup>2</sup></b>	<b>1 044</b>	<b>894</b>	<b>864</b>	<b>823</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter<sup>3</sup></b>				
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges	32	–	26	–
<b>Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – rajusté<sup>2</sup></b>	<b>1 076</b>	<b>894</b>	<b>890</b>	<b>823</b>
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	175	146	148	135
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>1 251</b>	<b>1 040</b>	<b>1 038</b>	<b>958</b>
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>1 219</b>	<b>1 040</b>	<b>1 012</b>	<b>958</b>

**Principaux volumes et ratios**

Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté <sup>4</sup>	8,2 %	8,5 %	8,2 %	8,5 %
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté <sup>4</sup>	8,4	8,5	8,4	8,5
Marge sur les actifs productifs moyens (équivalence fiscale) <sup>5</sup>	3,67	3,80	3,67	3,80
Ratio d'efficacité – comme présenté	65,4	63,8	65,4	63,8
Ratio d'efficacité – rajusté	64,3	63,8	64,3	63,8
Nombre de succursales de détail aux États-Unis	1 302	1 297	1 302	1 297
Nombre moyen d'équivalents temps plein	25 900	26 038	25 900	26 038

<sup>1</sup> Comprendent les provisions pour pertes sur créances sur les prêts acquis ayant subi une perte de valeur, y compris tous les prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC).

<sup>2</sup> Les résultats excluent l'incidence liée à la quote-part du résultat net de la participation dans TD Ameritrade.

<sup>3</sup> Pour plus de renseignements sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

<sup>4</sup> À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, la méthode de répartition des fonds propres aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 %. Ces changements ont été appliqués prospectivement.

<sup>5</sup> La marge sur les actifs productifs moyens exclut l'incidence liée aux comptes de dépôt assurés de TD Ameritrade. De manière prospective, à compter du deuxième trimestre de 2015, la marge sur les actifs productifs moyens a) exclut l'incidence des garanties sous forme de trésorerie affectées par des sociétés affiliées auprès de banques américaines, lesquelles ont été éliminées au niveau du secteur des Services de détail aux États-Unis et b) la répartition des placements aux comptes de dépôt assurés a été modifiée pour tenir compte des règles de liquidité de Bâle III.

Les produits et la provision pour pertes sur créances se rapportant aux comptes de cartes de crédit de Target sont présentés au montant brut dans les résultats des Services bancaires de détail aux États-Unis, et la quote-part de Target est présentée dans les charges autres que d'intérêts. Pour le deuxième trimestre de 2015, la contribution au résultat net de Target a été plus élevée que celles du trimestre précédent et de la période correspondante de l'exercice précédent; toutefois, la présentation au montant brut a une incidence importante sur les postes produits et provision pour pertes sur créances du secteur.

#### Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2015 par rapport au T2 2014

Le résultat net comme présenté des Services de détail aux États-Unis a atteint 594 millions de dollars pour le trimestre considéré (476 millions de dollars US). Le résultat net rajusté des Services de détail aux États-Unis pour le trimestre s'est établi à 626 millions de dollars (502 millions de dollars US), ce qui comprend le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis de 541 millions de dollars (433 millions de dollars US) et le résultat net de 85 millions de dollars (69 millions de dollars US) provenant de la participation de la TD dans TD Ameritrade. Le résultat en dollars canadiens a bénéficié de l'appréciation du dollar américain, soit une hausse de 14 % du résultat rajusté pour atteindre 626 millions de dollars. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires comme présenté pour le trimestre a été de 7,9 %, comparativement à 9,1 % pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires rajusté pour le trimestre s'est établi à 8,3 %, contre 9,1 % pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent.

Le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis comme présenté pour le trimestre a diminué de 18 millions de dollars US, ou 4 %, comparativement au deuxième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis rajusté a augmenté de 8 millions de dollars US, ou 2 %, en regard du deuxième trimestre de l'exercice précédent, essentiellement sous l'effet de la baisse de la provision pour pertes sur créances et de la hausse des produits d'intérêts nets, contrebalancées en partie par une diminution des autres produits autres que d'intérêts. La contribution de TD Ameritrade de 69 millions de dollars US a diminué de 1 % en regard du deuxième trimestre de l'exercice précédent, principalement en raison d'une baisse des produits tirés de nos activités de négociation et d'une hausse des charges d'exploitation, en partie contrebalancées par l'augmentation des produits tirés des actifs et le règlement favorable de positions fiscales incertaines.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires aux particuliers, des services bancaires aux entreprises, des placements, des prêts-auto, des cartes de crédit et des activités de gestion de patrimoine. Les produits pour le trimestre ont été de 1 853 millions de dollars US, soit 33 millions de dollars US, ou 2 %, de moins qu'au deuxième trimestre de l'exercice précédent en raison surtout de la baisse des produits d'intérêts nets tirés des prêts sur cartes de crédit. Compte non tenu de Target, les produits d'intérêts nets ont augmenté principalement sous l'effet de la solide croissance des prêts et des dépôts, annulée en partie par la diminution des marges sur les prêts. La diminution des autres produits autres que d'intérêts s'explique par des profits moins élevés tirés de la vente de valeurs mobilières et des résultats défavorables de couvertures, largement compensés par la croissance des honoraires versés par les clients. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 3,62 %, une diminution de 15 pnb par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent, du fait de la diminution des marges sur les prêts et de la solide croissance des dépôts. Le volume moyen des prêts a augmenté de 11 milliards de dollars US, ou 10 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent, en raison de la croissance de 17 % des prêts aux entreprises et de la croissance de 4 % des prêts aux particuliers. Le volume moyen des dépôts a progressé de 9 milliards de dollars US, ou 5 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent, les dépôts d'entreprises ayant monté de 5 %, les dépôts de particuliers, de 7 %, et les dépôts de TD Ameritrade, de 2 %.

La provision pour pertes sur créances s'est établie à 104 millions de dollars US, soit une baisse de 51 millions de dollars US, ou 33 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent, surtout du fait de la diminution des provisions pour les prêts sur cartes de crédit. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers s'est établie à 100 millions de dollars US, soit une baisse de 54 millions de dollars US, ou 35 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent, attribuable surtout à la baisse des provisions pour les prêts sur cartes de crédit. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 13 millions de dollars US contre une reprise de provision de 1 million de dollars US au deuxième trimestre de l'exercice précédent, en raison surtout des provisions établies en vue de la croissance du portefeuille puisque les prêts aux entreprises ont augmenté de 17 %. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts, se sont inscrits à 1,3 milliard de dollars US, soit une hausse de 107 millions de dollars US, ou 9 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent. Les prêts douteux nets, exprimés en pourcentage, représentaient 1,1 % du total des prêts au 30 avril 2015, soit un niveau comparable à celui du deuxième trimestre de l'exercice précédent. Les titres de créance nets ayant subi une perte de valeur classés comme prêts ont été de 850 millions de dollars US, en baisse de 96 millions de dollars US, ou 10 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre se sont élevées à 1 265 millions de dollars US, soit une hausse de 52 millions de dollars US, ou 4 %, en regard du deuxième trimestre de l'exercice précédent, attribuable surtout à l'augmentation des charges pour litiges. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour le trimestre se sont établies à 1 223 millions de dollars US, en hausse de 10 millions de dollars US, ou 1 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent, principalement en raison de la hausse des dépenses pour soutenir la croissance et de l'augmentation des coûts relatifs à la réglementation, en partie contrebalancées par des économies continues grâce à la productivité.

Le ratio d'efficience comme présenté pour le trimestre considéré a augmenté pour atteindre 68,2 %, par rapport à 64,3 % pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent, tandis que le ratio d'efficience rajusté a augmenté pour s'établir à 66,0 %, comparativement à 64,3 % pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent. Ces résultats sont principalement attribuables aux diminutions du total des produits découlant de l'incidence de Target et des profits moins élevés tirés de la vente de valeurs mobilières.

#### Par rapport au trimestre précédent – T2 2015 par rapport au T1 2015

Le résultat net comme présenté des Services de détail aux États-Unis pour le trimestre s'est établi à 594 millions de dollars (476 millions de dollars US). Le résultat net rajusté des Services de détail aux États-Unis pour le trimestre a atteint 626 millions de dollars (502 millions de dollars US), ce qui comprend le résultat net de 541 millions de dollars (433 millions de dollars US) des Services bancaires de détail aux États-Unis et le résultat net de 85 millions de dollars (69 millions de dollars US) provenant de la participation de la TD dans TD Ameritrade. Le résultat en dollars canadiens a également bénéficié de l'appréciation du dollar américain. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires comme présenté pour le trimestre a été de 7,9 % comparativement à 8,5 % pour le trimestre précédent. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires rajusté pour le trimestre s'est établi à 8,3 %, contre 8,5 % pour le trimestre précédent.

Le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis comme présenté pour le trimestre a diminué de 50 millions de dollars US, ou 11 %, en regard du trimestre précédent. Le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis rajusté pour le trimestre a diminué de 24 millions de dollars US, ou 5 %, en raison surtout de la baisse des produits et de la hausse des charges autres que d'intérêts, en partie contrebalancées par la baisse des provisions pour pertes sur créances. La contribution de TD Ameritrade a diminué de 10 millions de dollars US, ou 13 %, en regard du trimestre précédent, principalement en raison d'une baisse des produits tirés de nos activités de négociation et des produits tirés des actifs, et d'une hausse des charges d'exploitation, contrebalancées en partie par un règlement favorable de positions fiscales incertaines.

Les produits pour le trimestre ont diminué de 54 millions de dollars US, ou 3 %, du fait surtout d'un nombre moins élevé de jours civils dans le trimestre, de la diminution des marges sur les prêts et des dépôts et les résultats défavorables de couvertures, le tout en partie compensé par la croissance des prêts aux entreprises et des dépôts d'entreprises. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 3,62 %, une diminution de 9 pbb en regard du trimestre précédent, en raison de la baisse des soldes de cartes de crédit, de la hausse des prêts sur marge arrivant à échéance et de la solide croissance des dépôts. Le volume moyen des prêts a augmenté de 2 milliards de dollars US, ou 2 %, par rapport au trimestre précédent, les prêts aux entreprises ayant augmenté de 4 %, tandis que les prêts aux particuliers sont restés relativement stables. Le volume moyen des dépôts a progressé de 3 milliards de dollars US, ou 1 %, en regard du trimestre précédent, le volume des dépôts d'entreprises ayant monté de 1 % et les dépôts de particuliers, de 4 %, alors que les dépôts de TD Ameritrade sont demeurés relativement stables.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre a diminué de 50 millions de dollars US, ou 32 %, en regard du trimestre précédent, surtout en raison de la diminution des provisions établies pour les prêts sur cartes de crédit et de la reprise de provisions liées aux titres de créance classés comme prêts. La provision pour pertes sur créances des services aux particuliers a été de 100 millions de dollars US, soit une baisse de 52 millions de dollars US, ou 34 %, en regard du trimestre précédent, surtout en raison de la baisse saisonnière des soldes des prêts sur cartes de crédit et de la diminution des provisions pour les lignes de crédit domiciliaires et les prêts aux petites entreprises, en partie contrebalancées par l'augmentation des provisions pour les prêts hypothécaires résidentiels. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 13 millions de dollars US, une hausse de 12 millions de dollars US par rapport au trimestre précédent, en raison des provisions relatives à la croissance du portefeuille puisque les prêts aux entreprises ont augmenté de 4 %. Les prêts douteux nets, à l'exclusion des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts, atteignaient 1,3 milliard de dollars US, soit 1,1 % du total des prêts au 30 avril 2015, ce qui est stable par rapport au trimestre précédent. Les titres de créance douteux nets classés comme prêts ont diminué de 32 millions de dollars US, ou 4 % par rapport au trimestre précédent.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre ont augmenté de 72 millions de dollars US, ou 6 %, en regard du trimestre précédent. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont augmenté de 30 millions de dollars US, ou 3 %, par rapport au trimestre précédent, en raison surtout d'une augmentation des charges du programme de cartes de crédit et d'un avantage non récurrent au cours du trimestre précédent créé par les sommes forfaitaires versées pour les départs volontaires à la retraite anticipée. Compte non tenu de ces éléments, les charges autres que d'intérêts ont diminué de 18 millions de dollars US du fait du nombre moins élevé de jours civils dans le trimestre et du contrôle serré des dépenses.

Le ratio d'efficacité comme présenté pour le trimestre a augmenté pour s'établir à 68,2 %, en comparaison du ratio de 62,5 % pour le trimestre précédent, tandis que le ratio d'efficacité rajusté a augmenté pour se fixer à 66,0 %, contre 62,5 % pour le trimestre précédent, en raison de la baisse des produits découlant du nombre moins élevé de jours civils dans le trimestre et de l'augmentation des charges.

#### Depuis le début de l'exercice – T2 2015 par rapport au T2 2014

Le résultat net comme présenté des Services de détail aux États-Unis pour les six mois clos le 30 avril 2015 a atteint 1 219 millions de dollars (1 102 millions de dollars US). Le résultat net rajusté des Services de détail aux États-Unis pour les six mois clos le 30 avril 2015 s'est établi à 1 251 millions de dollars (1 038 millions de dollars US), ce qui comprend le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis de 1 076 millions de dollars (890 millions de dollars US) et le résultat net de 175 millions de dollars (148 millions de dollars US) provenant de la participation de la TD dans TD Ameritrade. Le résultat en dollars canadiens a bénéficié de l'appréciation du dollar américain. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires comme présenté pour les six mois clos le 30 avril 2015 a été de 8,2 %, comparativement à 8,5 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires rajusté pour les six mois clos le 30 avril 2015 s'est établi à 8,4 %, contre 8,5 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis comme présenté a augmenté de 41 millions de dollars US, ou 5 %, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent. Le résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis rajusté a augmenté de 67 millions de dollars US, ou 8 %, en regard de la période correspondante de l'exercice précédent, essentiellement sous l'effet de la baisse de la provision pour pertes sur créances et de la forte croissance interne, contrebalancées en partie par des profits moins élevés tirés de la vente de valeurs mobilières. La contribution de TD Ameritrade de 148 millions de dollars US a augmenté de 13 millions de dollars, ou 10 % en regard de la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison d'une augmentation des produits tirés des actifs et du règlement favorable de positions fiscales incertaines, en partie annulés par la hausse des charges d'exploitation.

Les produits ont été de 3 760 millions de dollars US, soit 61 millions de dollars US, ou 2 %, de moins qu'à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison surtout de la baisse des produits d'intérêts nets tirés des prêts sur cartes de crédit. Compte non tenu de Target, les produits ont augmenté principalement sous l'effet de la solide croissance des prêts et des dépôts, annulée en partie par des profits moins élevés tirés de la vente de valeurs mobilières. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 3,67 %, une diminution de 13 pbb par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait surtout de la diminution des marges sur les prêts et de la solide croissance des dépôts. Le volume moyen des prêts a augmenté de 10 milliards de dollars US, ou 10 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de la croissance de 16 % des prêts aux entreprises et de la croissance de 4 % des prêts aux particuliers. Le volume moyen des dépôts a progressé de 9 milliards de dollars US, ou 5 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, les dépôts d'entreprises ayant monté de 5 %, les dépôts de particuliers, de 7 %, et les dépôts de TD Ameritrade, de 3 %.

La provision pour pertes sur créances s'est établie à 258 millions de dollars US, soit une baisse de 120 millions de dollars US, ou 32 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, surtout du fait de la diminution des provisions pour les prêts sur cartes de crédit et les prêts-auto. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers s'est établie à 252 millions de dollars US, soit une baisse de 135 millions de dollars US, ou 35 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, attribuable surtout à la baisse des provisions pour les prêts sur cartes de crédit et les prêts-auto. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 14 millions de dollars US contre une reprise de provision de 15 millions de dollars US pour la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement des provisions établies en vue de la croissance du portefeuille puisque les prêts aux entreprises ont augmenté de 4 %. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, à l'exclusion des titres de créance classés comme prêts, s'est établie à 0,45 %, en baisse de 11 pbb par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées se sont élevées à 2 458 millions de dollars US, soit une hausse de 20 millions de dollars US, ou 1 %, en regard de la période correspondante de l'exercice précédent attribuable surtout à l'augmentation des charges pour litiges. Les charges autres que d'intérêts rajustées se sont établies à 2 416 millions de dollars US, en baisse de 22 millions de dollars US, ou 1 %, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison des économies continues grâce à la productivité d'un avantage créé au trimestre précédent par les sommes forfaitaires versées pour les départs volontaires à la retraite anticipée et de la diminution des charges liées au partage des produits, en partie annulés par la hausse des dépenses pour soutenir la croissance et l'augmentation des coûts relatifs à la réglementation.

Le ratio d'efficacité comme présenté a augmenté pour atteindre 65,4 %, par rapport à 63,8 % pour la période correspondante de l'exercice précédent, et le ratio d'efficacité rajusté a également augmenté pour s'établir à 64,3 %, comparativement à 63,8 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. Ces résultats sont principalement attribuables aux diminutions du total des produits découlant de l'incidence de Target et des profits moins élevés tirés de la vente de valeurs mobilières.

#### Perspectives

Pour le reste de 2015, nous prévoyons que la croissance économique se remettra de la faiblesse passagère connue au début de l'année civile et reviendra à un niveau plus normal, soit un niveau modeste, quoique variable, de croissance. Nous croyons que les taux d'intérêt resteront bas, bien qu'ils puissent légèrement augmenter dans la deuxième moitié de l'année civile. La concurrence pour les prêts et les dépôts restera intense, les conditions de crédit demeureront favorables et le contexte de réglementation posera des défis, étant donné que la complexité du cadre réglementaire continue d'augmenter et que les banques se voient imposer de plus en plus d'obligations pour qu'elles se conforment et s'adaptent. Même si la croissance des prêts devait mener à une progression des produits d'intérêts nets, la combinaison des prêts pourrait se traduire par une légère compression de la marge d'intérêts nette pour le reste de l'exercice. Les dépenses ont été bien gérées, mais nous estimons que nos dépenses pour l'exercice complet seront légèrement supérieures à celles de 2014. La provision pour pertes sur créances devrait augmenter, puisqu'on ne prévoit pas revoir le même taux élevé de recouvrements que celui enregistré et que le portefeuille de prêts continuera d'augmenter. En raison de ces hypothèses, nous prévoyons une croissance modeste des résultats. Nous continuerons de nous concentrer sur nos priorités qui sont d'offrir un service à la clientèle et une commodité légendaires, et de resserrer les relations dans tous nos canaux de distribution, en effectuant les investissements nécessaires afin d'appuyer notre croissance future et de nous conformer aux lois et règlements, tout en maintenant notre attention sur les initiatives en matière de productivité.

#### **TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION**

Pour plus de renseignements sur TD Ameritrade, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés intermédiaires de la Banque.

**TABLEAU 13 : SERVICES BANCAIRES DE GROS**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>			<i>Six mois clos les</i>	
	<b>30 avril 2015</b>	31 janvier 2015	30 avril 2014	<b>30 avril 2015</b>	30 avril 2014
Produits d'intérêts nets (équivalence fiscale)	<b>584 \$</b>	597 \$	533 \$	<b>1 181 \$</b>	1 084 \$
Produits autres que d'intérêts	<b>200</b>	114	145	<b>314</b>	312
Total des produits	<b>784</b>	711	678	<b>1 495</b>	1 396
Provision pour pertes sur créances	<b>–</b>	2	7	<b>2</b>	7
Charges autres que d'intérêts	<b>447</b>	433	405	<b>880</b>	816
<b>Résultat net</b>	<b>246 \$</b>	192 \$	207 \$	<b>438 \$</b>	437 \$
<b>Principaux volumes et ratios</b>					
Produits liés aux activités de transaction <sup>1</sup>	<b>424 \$</b>	380 \$	365 \$	<b>804 \$</b>	773 \$
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en milliards de dollars) <sup>2, 3</sup>	<b>57</b>	64	56	<b>57</b>	56
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires <sup>4</sup>	<b>17,7 %</b>	13,0 %	18,2 %	<b>15,3 %</b>	19,4 %
Ratio d'efficience	<b>57,0 %</b>	60,9 %	59,7 %	<b>58,9 %</b>	58,5 %
Nombre moyen d'équivalents temps plein	<b>3 771</b>	3 746	3 618	<b>3 758</b>	3 580

<sup>1</sup> Au cours du quatrième trimestre de 2014, la Banque a utilisé un rajustement de la valeur lié au financement (RVF) puisqu'il appert que les coûts de financement et les avantages du marché seront dorénavant de plus en plus pris en compte dans la fixation des prix et l'évaluation de la juste valeur des dérivés non garantis. Pour de plus amples renseignements sur le RVF, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés intermédiaires.

<sup>2</sup> À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour le troisième et le quatrième trimestres de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres ont été respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour l'exercice 2015, les facteurs scalaires sont respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

<sup>3</sup> Avant le premier trimestre de 2015, les montants n'étaient pas rajustés pour refléter l'incidence des normes et modifications de normes IFRS pour 2015.

<sup>4</sup> À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014, la méthode de répartition des fonds propres aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 %. Ces changements ont été appliqués prospectivement.

**Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2015 par rapport au T2 2014**

Le résultat net du secteur Services bancaires de gros pour le trimestre a été de 246 millions de dollars, en hausse de 39 millions de dollars, ou 19 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation des produits, en partie annulée par la hausse des charges autres que d'intérêts et la hausse du taux d'imposition effectif. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour le trimestre a été de 17,7 %, comparativement à 18,2 % pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits des Services bancaires de gros sont principalement tirés des services aux marchés financiers et des prêts aux grandes entreprises. Les activités sur les marchés financiers génèrent des produits tirés des services-conseils et des services de prise ferme, de négociation, de facilitation et d'exécution. Les produits pour le trimestre ont été de 784 millions de dollars, soit 106 millions de dollars, ou 16 %, de plus qu'au deuxième trimestre de l'exercice précédent. La hausse des produits a été entraînée par l'augmentation des prises fermes de titres de créance et de titres de capitaux propres attribuable à l'accent que nous avons maintenu sur les montages au Canada et aux États-Unis, la hausse des activités de transaction de contrats de change qui ont tiré parti des forts volumes et la hausse des taux d'intérêt et des activités de transaction de titres de crédit. Les produits tirés des prêts aux grandes entreprises ont également progressé en raison de la forte croissance du volume de prêts. La progression des produits a été en partie annulée par la baisse des profits sur valeurs mobilières dans le portefeuille de placements.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre a diminué de 7 millions de dollars par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent, ce qui représente essentiellement le coût engagé pour protéger le crédit.

Les charges autres que d'intérêts pour le trimestre se sont établies à 447 millions de dollars, soit une hausse de 42 millions de dollars, ou 10 %, en regard du deuxième trimestre de l'exercice précédent. La hausse a surtout été entraînée par la hausse de la rémunération variable en proportion de l'augmentation des produits et l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'élevaient à 57 milliards de dollars au 30 avril 2015, en hausse de 1 milliard de dollars, ou 2 %, comparativement au 30 avril 2014.

**Par rapport au trimestre précédent – T2 2015 par rapport au T1 2015**

Le résultat net des Services bancaires de gros pour le trimestre a augmenté de 54 millions de dollars, ou 28 %, par rapport au trimestre précédent, du fait d'une hausse des produits, compensée en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour le trimestre a été de 17,7 %, contre 13,0 % pour le trimestre précédent.

Les produits pour le trimestre ont augmenté de 73 millions de dollars, ou 10 %, en regard du trimestre précédent. L'augmentation des produits est principalement attribuable à la hausse des taux d'intérêt et des activités de transaction de titres de crédit, à l'augmentation des honoraires de prises fermes au Canada et aux États-Unis amenée par la hausse des transactions de titres de créance et de titres de capitaux propres sur les marchés financiers. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par la baisse des profits sur valeurs mobilières dans le portefeuille de placements et la diminution des activités de transaction de titres de capitaux propres et de contrats de change.

La provision pour pertes sur créances est restée relativement stable pour le trimestre comparativement au trimestre précédent, la variation représentant essentiellement le coût engagé pour protéger le crédit.

Les charges autres que d'intérêts pour le trimestre ont augmenté de 14 millions de dollars, ou 3 %, principalement en raison de la hausse de la rémunération variable en proportion de l'augmentation des produits.

Les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires atteignaient 57 milliards de dollars au 30 avril 2015, une baisse de 7 milliards de dollars, ou 11 %, par rapport au 31 janvier 2015. La baisse est surtout attribuable aux expositions moins élevées et à l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

**Depuis le début de l'exercice – T2 2015 par rapport au T2 2014**

Le résultat net des Services bancaires de gros pour les six mois clos le 30 avril 2015 s'est établi à 438 millions de dollars, soit une augmentation de 1 million de dollars, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, du fait d'une hausse des produits, en partie annulée par la hausse des charges autres que d'intérêts et la hausse du taux d'imposition effectif. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires a été de 15,3 %, contre 19,4 % pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Les produits ont atteint 1 495 millions de dollars, soit une augmentation de 99 millions de dollars, ou 7 %, en regard de la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation des produits est principalement attribuable aux forts volumes de prises fermes au Canada et aux États-Unis, à la hausse des prêts aux grandes entreprises et à l'accroissement des produits liés aux activités de transaction.

La provision pour pertes sur créances a été de 2 millions de dollars, en baisse de 5 millions de dollars, comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente essentiellement le coût engagé pour protéger le crédit.

Les charges autres que d'intérêts se sont établies à 880 millions de dollars, soit une augmentation de 64 millions de dollars, ou 8 %, en regard de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des dépenses relatives aux initiatives, l'incidence de la conversion de monnaies étrangères et la hausse de la rémunération variable en proportion de l'augmentation des produits.

#### Perspectives

Dans l'ensemble, l'économie mondiale donne des signes de reprise et nous continuons à discerner un certain dynamisme sur les marchés financiers. Toutefois, nous demeurons prudents puisque, mis ensemble, l'évolution des marchés financiers et les réformes réglementaires, les incertitudes quant à une éventuelle hausse des taux d'intérêt, la volatilité des marchés de l'énergie et le fléchissement du dollar canadien continueront à nuire à nos activités. En dépit de ces facteurs, qui atténueront probablement l'optimisme des sociétés et des investisseurs à court terme, nous sommes persuadés que notre modèle d'affaires intégré et diversifié continuera d'entraîner des résultats solides et de faire croître notre entreprise. Nous continuons de miser sur nos priorités qui sont d'accroître notre clientèle, d'approfondir nos relations avec nos clients, d'être une contrepartie estimée, et de gérer nos risques et d'améliorer notre productivité en 2015.

**TABLEAU 14 : SIÈGE SOCIAL**

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois clos les			Six mois clos les	
	30 avril 2015	31 janvier 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>(417) \$</b>	<b>(206) \$</b>	<b>(93) \$</b>	<b>(623) \$</b>	<b>23 \$</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter<sup>1</sup></b>					
Amortissement des immobilisations incorporelles	65	63	63	128	124
Frais de restructuration	228	–	–	228	–
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	(15)	–	–	(15)	(19)
Profit à la vente des Services institutionnels TD Waterhouse	–	–	–	–	(196)
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter</b>	<b>278</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>341</b>	<b>(91)</b>
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>(139) \$</b>	<b>(143) \$</b>	<b>(30) \$</b>	<b>(282) \$</b>	<b>(68) \$</b>
<b>Ventilation des éléments inclus dans le profit net (perte nette) – rajusté(e)</b>					
Charges nettes du Siège social	(177) \$	(172) \$	(159) \$	(349) \$	(324) \$
Divers	10	2	103	12	203
Participations ne donnant pas le contrôle	28	27	26	55	53
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>(139) \$</b>	<b>(143) \$</b>	<b>(30) \$</b>	<b>(282) \$</b>	<b>(68) \$</b>

<sup>1</sup> Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2015 par rapport au T2 2014

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour le trimestre a été de 417 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 93 millions de dollars pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent. La perte nette comme présentée pour le trimestre considéré comprend des frais de restructuration de 337 millions de dollars (228 millions de dollars après impôt). La perte nette rajustée s'est élevée à 139 millions de dollars, comparativement à une perte nette rajustée de 30 millions de dollars pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent. La perte nette rajustée a augmenté en grande partie du fait de la baisse de la contribution des éléments Divers en raison de profits comptabilisés au deuxième trimestre de l'exercice précédent. Ces profits sont constitués du profit sur la vente d'actions de TD Ameritrade (46 millions de dollars après impôt), de la hausse des produits liés aux activités de gestion de la trésorerie et du bilan, des reprises de provisions pour pertes subies mais non encore décelées relatives au portefeuille de prêts canadien et des éléments fiscaux positifs. Les charges nettes du Siège social ont augmenté du fait des investissements continus dans des projets d'entreprise, des projets liés à la réglementation et des initiatives visant à augmenter la productivité.

Par rapport au trimestre précédent – T2 2015 par rapport au T1 2015

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour le trimestre a été de 417 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 206 millions de dollars pour le trimestre précédent. La perte nette comme présentée comprend des frais de restructuration de 337 millions de dollars (228 millions de dollars après impôt). La perte nette rajustée s'est élevée à 139 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 143 millions de dollars pour le trimestre précédent. La diminution de la perte nette rajustée s'explique par la hausse de la contribution des éléments Divers, en partie contrebalancée par une augmentation des charges nettes du Siège social. Les éléments Divers ont été largement favorables en raison de la hausse des produits liés aux activités de gestion de la trésorerie et du bilan au cours du trimestre considéré.

Depuis le début de l'exercice – T2 2015 par rapport au T2 2014

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour les six mois clos le 30 avril 2015 a été de 623 millions de dollars, en comparaison d'un bénéfice net comme présenté de 23 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. La perte nette comme présentée pour le trimestre considéré comprend des frais de restructuration de 337 millions de dollars (228 millions de dollars après impôt). La perte nette rajustée pour les six mois clos le 30 avril 2015 s'est élevée à 282 millions de dollars, comparativement à une perte nette rajustée de 68 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation de la perte nette rajustée a été entraînée par la baisse de la contribution des éléments Divers et l'augmentation des charges nettes du Siège social. L'incidence défavorable des éléments Divers est attribuable aux profits sur la vente d'actions de TD Ameritrade à l'exercice précédent (85 millions de dollars après impôt), à la baisse des produits liés aux activités de gestion de la trésorerie et du bilan, aux reprises de provisions pour pertes subies mais non encore décelées relatives au portefeuille de prêts canadien et aux éléments fiscaux positifs comptabilisés à l'exercice précédent. Les charges nettes du Siège social ont augmenté du fait des investissements continus dans des projets d'entreprise, des projets liés à la réglementation et des initiatives visant à augmenter la productivité.

## REVUE DU BILAN

Le **total de l'actif** s'établissait à 1,0 billion de dollars au 30 avril 2015, soit 70 milliards de dollars, ou 7 %, de plus qu'au 31 octobre 2014. L'incidence des écarts de conversion s'est traduite par une croissance de 17 milliards de dollars, ou 2 %, des actifs totaux. L'augmentation nette découle essentiellement d'une hausse de 26 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts), d'une hausse de 12 milliards de dollars des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance, d'une hausse de 9 milliards de dollars des dérivés, d'une hausse de 7 milliards de dollars des valeurs mobilières disponibles à la vente et d'une hausse de 7 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension.

Les **dérivés** ont augmenté de 9 milliards de dollars essentiellement en raison du contexte actuel des taux d'intérêt et de change.

Les **valeurs mobilières disponibles à la vente** ont augmenté de 7 milliards de dollars essentiellement en raison de nouveaux placements et de l'incidence des écarts de conversion.

Les **valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance** ont augmenté de 12 milliards de dollars en raison principalement de nouveaux placements et de l'incidence des écarts de conversion.

Les **valeurs mobilières prises en pension** se sont accrues de 7 milliards de dollars, surtout en raison d'une augmentation des volumes de transaction dans le secteur Services bancaires de gros.

Les **prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)** ont augmenté de 26 milliards de dollars, par suite principalement d'une hausse dans le secteur Services de détail aux États-Unis. La hausse dans le secteur Services de détail aux États-Unis est principalement attribuable à la croissance des prêts aux entreprises et aux gouvernements, ainsi qu'à l'incidence des écarts de conversion.

Le **total des passifs** s'établissait à 969 milliards de dollars au 30 avril 2015, soit 65 milliards de dollars, ou 7 %, de plus qu'au 31 octobre 2014. L'incidence des écarts de conversion s'est traduite par une croissance de 17 milliards de dollars, ou 2 %, des passifs totaux. L'augmentation nette découle principalement d'une hausse de 51 milliards de dollars des dépôts, d'une hausse de 9 milliards de dollars des dérivés et d'une hausse de 8 milliards des dépôts détenus à des fins de transaction.

Les **dépôts détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 8 milliards de dollars essentiellement en raison de l'augmentation des émissions de certificats de dépôt et de papier commercial dans les Services bancaires de gros.

Les **dérivés** ont augmenté de 9 milliards de dollars essentiellement en raison du contexte actuel des taux d'intérêt et de change.

Les **dépôts** ont monté de 51 milliards de dollars principalement en raison d'une augmentation des dépôts sans terme de particuliers dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, d'une augmentation des dépôts d'entreprises et de gouvernements dans tous les secteurs, d'une augmentation des dépôts bancaires dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros et de l'incidence des écarts de conversion.

Les **obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension** ont augmenté de 6 milliards de dollars, surtout du fait de la croissance des volumes de négociation dans le secteur Services bancaires de gros.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 62 milliards de dollars au 30 avril 2015, soit 5 milliards de dollars, ou 10 %, de plus qu'au 31 octobre 2014. La hausse est principalement attribuable à une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global, découlant de gains de change plus élevés comptabilisés dans les écarts de conversion cumulés et à la croissance des résultats non distribués.

## QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT

### Par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent – T2 2015 par rapport au T2 2014

Les prêts douteux bruts, compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, s'établissaient à 2 905 millions de dollars au 30 avril 2015, en hausse de 159 millions de dollars, ou 6 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent, principalement en raison de l'incidence du taux de change. Les prêts douteux bruts des Services de détail aux États-Unis ont augmenté de 278 millions de dollars, ou 18 %, en regard du deuxième trimestre de l'exercice précédent, en raison notamment de l'incidence du taux de change. Les prêts douteux bruts des Services de détail au Canada ont diminué de 106 millions de dollars, ou 9 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent, surtout en raison de l'amélioration de la qualité de crédit du portefeuille de prêts immobiliers garantis. Les prêts douteux nets atteignaient 2 381 millions de dollars au 30 avril 2015, en hausse de 176 millions de dollars, ou 8 %, en regard du deuxième trimestre de l'exercice précédent, surtout en raison de l'incidence du taux de change.

La provision pour pertes sur créances de 3 413 millions de dollars au 30 avril 2015 se composait d'une provision relative à des contreparties particulières de 364 millions de dollars, d'une provision évaluée collectivement pour prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs de 478 millions de dollars et d'une provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées de 2 571 millions de dollars.

La provision relative à des contreparties particulières a baissé de 12 millions de dollars, ou 3 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent. La provision évaluée collectivement pour prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs a augmenté de 28 millions de dollars, ou 6 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent du fait de l'incidence du taux de change. La provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées a augmenté de 85 millions de dollars, ou 3 %, par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent.

La provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est établie pour enregistrer les pertes qui, selon la direction, s'étaient déjà produites dans le portefeuille à la date du bilan pour des prêts qui n'étaient pas encore individuellement désignés comme douteux. La Banque passe en revue de manière régulière la méthode de calcul de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Dans le cadre de cette revue, certaines révisions pourraient être apportées afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées selon des statistiques pour les pertes récentes de la Banque dans ses portefeuilles de crédit, lesquelles pourraient inciter la Banque à ajouter ou à reprendre des montants dans la provision pour pertes subies mais non encore décelées. Au cours du deuxième trimestre de 2015, la Banque a apporté des modifications à sa méthode, dont l'incidence cumulée n'est pas importante et a été incluse dans la variation pour le trimestre.

### Par rapport au trimestre précédent – T2 2015 par rapport au T1 2015

Les prêts douteux bruts, compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, ont diminué de 62 millions de dollars, ou 2 %, en regard du trimestre précédent. Les prêts douteux, déduction faite de la provision, ont baissé de 37 millions de dollars, ou 2 %, par rapport au trimestre précédent.

La provision relative à des contreparties particulières a diminué de 16 millions de dollars, ou 4 %, en regard du trimestre précédent. La provision évaluée collectivement pour prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs a baissé de 36 millions de dollars, ou 7 %, par rapport au trimestre précédent, en raison notamment de l'incidence du taux de change. La provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées a diminué de 74 millions de dollars, ou 3 %, par rapport au trimestre précédent.

**TABLEAU 15 : VARIATIONS DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS**

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois clos les			Six mois clos les	
	30 avril 2015	31 janvier 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014
<b>Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements<sup>1,2</sup></b>					
Prêts douteux au début de la période	2 967 \$	2 731 \$	2 861 \$	2 731 \$	2 692 \$
Classés comme douteux au cours de la période	1 124	1 168	1 125	2 292	2 358
Transférés dans les prêts non douteux au cours de la période	(290)	(290)	(367)	(580)	(675)
Remboursements nets	(265)	(281)	(288)	(546)	(590)
Cessions de prêts	–	(8)	–	(8)	(7)
Montants radiés	(535)	(557)	(559)	(1 092)	(1 108)
Recouvrements des prêts et avances antérieurement radiés	–	–	–	–	–
Taux de change et autres variations	(96)	204	(26)	108	76
<b>Prêts douteux à la fin de la période</b>	<b>2 905 \$</b>	<b>2 967 \$</b>	<b>2 746 \$</b>	<b>2 905 \$</b>	<b>2 746 \$</b>

<sup>1</sup> Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires.

<sup>2</sup> Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires.

**TABLEAU 16 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>		
	30 avril 2015	31 janvier 2015	30 avril 2014
<b>Provision pour pertes sur créances au titre des prêts au bilan</b>			
Contreparties particulières	364 \$	380 \$	376 \$
Individuellement non significatives	478	514	450
Pertes sur créances subies mais non encore décelées	2 308	2 369	2 223
Total de la provision pour pertes sur créances au titre des prêts au bilan	3 150	3 263	3 049
<b>Provision pour pertes sur créances au titre des prêts hors bilan</b>			
Pertes sur créances subies mais non encore décelées	263	276	263
Total de la provision pour pertes sur créances au titre des prêts hors bilan	263	276	263
<b>Total</b>	<b>3 413 \$</b>	<b>3 539 \$</b>	<b>3 312 \$</b>
Prêts douteux, déduction faite de la provision <sup>1, 2</sup>	2 381 \$	2 418 \$	2 205 \$
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts nets <sup>1, 2</sup>	0,46 %	0,47 %	0,48 %
Provision pour pertes sur créances en pourcentage de la moyenne nette des prêts et des acceptations	0,30	0,29	0,35

<sup>1</sup> Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires.

<sup>2</sup> Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 5 des états financiers consolidés intermédiaires.

**Prêts immobiliers garantis**

Les prêts immobiliers de détail garantis comprennent les prêts hypothécaires et les lignes de crédit consentis à des consommateurs nord-américains afin de répondre à leurs besoins financiers liés notamment à l'achat d'une résidence et à un refinancement. Bien qu'elle conserve un privilège de premier rang à l'égard de la majorité des propriétés détenues à titre de garanties, la Banque a des privilèges de deuxième rang à l'égard d'une petite partie des prêts, dont la majeure partie est adossée à d'autres prêts hypothécaires consentis par la TD assortis de privilèges de premier rang. Au Canada, les politiques de crédit font en sorte que l'exposition combinée de toutes les facilités de crédit non garanties à l'égard d'une propriété ne dépasse pas 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt. Il est permis selon la législation de consentir des prêts selon un ratio prêt-valeur plus élevé, mais une assurance-prêt est alors exigée. Cette assurance est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles et protège le portefeuille de prêts immobiliers garantis de la Banque contre les pertes potentielles causées par le défaut d'un emprunteur. En outre, la Banque obtient régulièrement de l'assurance-prêt pour les prêts dont le ratio prêt-valeur est plus faible. Cette couverture d'assurance est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par des assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés. Aux États-Unis, au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels, une assurance prêt hypothécaire est généralement obtenue d'entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés lorsque le ratio prêt-valeur dépasse 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt.

La Banque évalue régulièrement les facteurs de stress à l'égard de son portefeuille de prêts immobiliers dans le cadre de son programme global d'évaluation des facteurs de stress. Ces évaluations sont effectuées afin de déterminer dans quelle mesure le portefeuille serait vulnérable à un important repli de la conjoncture économique. L'effet de variations extrêmes du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés au moment d'évaluer l'incidence sur les pertes sur créances et la rentabilité globale de la Banque. Diverses catégories du portefeuille, notamment les types d'habitation et les régions géographiques, sont examinées afin de déterminer l'existence de vulnérabilités particulières. Selon les plus récentes analyses de la Banque, les pertes potentielles sur toutes les expositions aux prêts immobiliers garantis sont considérées comme raisonnables.

**TABLEAU 17 : PRÊTS IMMOBILIERS GARANTIS<sup>1,2</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

											<i>Aux</i>		
	Prêts hypothécaires résidentiels				Lignes de crédit domiciliaires						Total		
	Assurés <sup>3</sup>		Non assurés		Assurés <sup>3</sup>		Non assurés		Assurés <sup>3</sup>		Non assurés		
												<b>30 avril 2015</b>	
<b>Canada</b>													
Provinces de l'Atlantique	4 026	\$ 2,3 %	1 484	\$ 0,8 %	631	\$ 1,0 %	870	\$ 1,4 %	4 657	\$ 2,0 %	2 354	\$ 1,0 %	
Colombie-Britannique <sup>4</sup>	19 785	11,2	12 142	6,9	3 614	6,0	7 363	12,2	23 399	9,9	19 505	8,3	
Ontario <sup>4</sup>	54 901	31,3	28 972	16,5	11 802	19,6	19 497	32,3	66 703	28,1	48 469	20,5	
Prairies <sup>4</sup>	27 303	15,5	9 859	5,6	5 075	8,4	7 051	11,7	32 378	13,7	16 910	7,2	
Québec	12 184	6,9	5 274	3,0	2 001	3,3	2 472	4,1	14 185	6,0	7 746	3,3	
<b>Total – Canada</b>	<b>118 199</b>	<b>67,2 %</b>	<b>57 731</b>	<b>32,8 %</b>	<b>23 123</b>	<b>38,3 %</b>	<b>37 253</b>	<b>61,7 %</b>	<b>141 322</b>	<b>59,7 %</b>	<b>94 984</b>	<b>40,3 %</b>	
<b>États-Unis</b>	<b>852</b>		<b>24 753</b>		<b>9</b>		<b>12 538</b>		<b>861</b>		<b>37 291</b>		
<b>Total</b>	<b>119 051</b>	<b>\$</b>	<b>82 484</b>	<b>\$</b>	<b>23 132</b>	<b>\$</b>	<b>49 791</b>	<b>\$</b>	<b>142 183</b>	<b>\$</b>	<b>132 275</b>	<b>\$</b>	

31 octobre 2014

<b>Canada</b>													
Provinces de l'Atlantique	4 110	\$ 2,3 %	1 398	\$ 0,8 %	649	\$ 1,1 %	822	\$ 1,4 %	4 759	\$ 2,0 %	2 220	\$ 0,9 %	
Colombie-Britannique <sup>4</sup>	20 660	11,8	11 408	6,5	3 720	6,2	7 278	12,2	24 380	10,4	18 686	8,0	
Ontario <sup>4</sup>	56 967	32,5	26 371	15,1	12 226	20,6	18 394	30,9	69 193	29,5	44 765	19,1	
Prairies <sup>4</sup>	27 658	15,8	9 067	5,2	5 267	8,8	6 873	11,5	32 925	14,0	15 940	6,8	
Québec	12 442	7,1	5 044	2,9	2 035	3,4	2 304	3,9	14 477	6,2	7 348	3,1	
<b>Total – Canada</b>	<b>121 837</b>	<b>69,5 %</b>	<b>53 288</b>	<b>30,5 %</b>	<b>23 897</b>	<b>40,1 %</b>	<b>35 671</b>	<b>59,9 %</b>	<b>145 734</b>	<b>62,1 %</b>	<b>88 959</b>	<b>37,9 %</b>	
<b>États-Unis</b>	<b>753</b>		<b>23 034</b>		<b>9</b>		<b>11 791</b>		<b>762</b>		<b>34 825</b>		
<b>Total</b>	<b>122 590</b>	<b>\$</b>	<b>76 322</b>	<b>\$</b>	<b>23 906</b>	<b>\$</b>	<b>47 462</b>	<b>\$</b>	<b>146 496</b>	<b>\$</b>	<b>123 784</b>	<b>\$</b>	

<sup>1</sup> La région géographique est en fonction de l'adresse du bien immobilier hypothéqué.<sup>2</sup> Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.<sup>3</sup> L'assurance-prêt est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts immobiliers garantis est protégée, en tout ou en partie, contre les pertes potentielles causées par le défaut d'un emprunteur. Elle est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.<sup>4</sup> Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Le tableau ci-après présente un sommaire du calendrier de l'amortissement des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque selon la durée contractuelle restante des contrats hypothécaires. Tous les montants sont calculés en fonction de l'habitude actuelle des emprunteurs en matière de remboursement anticipé afin de bien projeter leur propension à rembourser par anticipation. L'habitude actuelle de remboursement des emprunteurs tient compte des remboursements anticipés déjà effectués et des prévisions à l'égard de la période d'amortissement restante selon l'encours et les modalités des contrats en vigueur.

**TABLEAU 18 : CALENDRIER DE L'AMORTISSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS<sup>1,2</sup>**

									<i>Aux</i>		
	Moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 15 ans	De 15 ans à moins de 20 ans	De 20 ans à moins de 25 ans	De 25 ans à moins de 30 ans	De 30 ans à moins de 35 ans	35 ans et plus	Total		
											<b>30 avril 2015</b>
Canada	1,3 %	4,6 %	8,2 %	13,6 %	34,5 %	31,8 %	6,0 %	– %	100 %		
États-Unis	2,2	2,3	17,7	3,5	11,3	62,0	0,8	0,2	100		
<b>Total</b>	<b>1,4 %</b>	<b>4,3 %</b>	<b>9,4 %</b>	<b>12,3 %</b>	<b>31,5 %</b>	<b>35,7 %</b>	<b>5,3 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>100 %</b>		
31 octobre 2014											
Canada	1,3 %	4,5 %	8,2 %	12,8 %	32,8 %	30,9 %	9,5 %	– %	100 %		
États-Unis	2,3	1,9	18,8	2,9	10,4	63,0	0,6	0,1	100		
<b>Total</b>	<b>1,4 %</b>	<b>4,2 %</b>	<b>9,4 %</b>	<b>11,6 %</b>	<b>30,2 %</b>	<b>34,7 %</b>	<b>8,4 %</b>	<b>0,1 %</b>	<b>100 %</b>		

<sup>1</sup> Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.<sup>2</sup> Pourcentage basé sur l'encours.

**TABLEAU 19 : RATIO PRÊT-VALEUR MOYEN NON GARANTI : Nouveaux prêts montés et nouveaux prêts acquis<sup>1, 2, 3</sup>**

	<i>Trois mois clos les</i>		
	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires <sup>4</sup>	Total
			<b>30 avril 2015</b>
<b>Canada</b>			
Provinces de l'Atlantique	73 %	68 %	71 %
Colombie-Britannique <sup>5</sup>	68	62	66
Ontario <sup>5</sup>	69	66	67
Prairies <sup>5</sup>	73	68	71
Québec	72	70	71
Total – Canada	70	66	68
<b>États-Unis</b>	68	64	66
<b>Total</b>	69 %	65 %	68 %

31 octobre 2014

<b>Canada</b>			
Provinces de l'Atlantique	73 %	62 %	71 %
Colombie-Britannique <sup>5</sup>	68	59	65
Ontario <sup>5</sup>	69	61	67
Prairies <sup>5</sup>	72	63	70
Québec	71	62	70
Total – Canada	70	61	68
<b>États-Unis</b>	70	65	68
<b>Total</b>	70 %	62 %	68 %

<sup>1</sup> La région géographique est en fonction de l'adresse du bien immobilier hypothéqué.<sup>2</sup> Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.<sup>3</sup> D'après le prix des maisons au moment du montage.<sup>4</sup> Le ratio prêt-valeur attribuable aux lignes de crédit domiciliaires comprend les hypothèques subsidiaires de premier rang, le cas échéant.<sup>5</sup> Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.**Prêts à risque**

Au 30 avril 2015, la Banque avait une exposition brute à des prêts à risque d'environ 2,5 milliards de dollars (2,4 milliards de dollars au 31 octobre 2014), principalement composés de prêts-auto canadiens. Indicateur de la qualité de crédit, le taux de pertes sur créances, établi comme la provision pour pertes sur créances totale pour le trimestre divisée par le solde moyen des prêts à la fin du mois, s'approchait de 4,02 % sur une année (4,91 % au 31 octobre 2014). Le portefeuille continue de dégager le rendement attendu. Ces prêts sont comptabilisés au coût amorti.

## Risque-pays

Le tableau suivant fournit un sommaire du risque de crédit de la Banque à l'égard de certains pays européens, notamment la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne (GIPE).

**TABLEAU 20 : EXPOSITION À L'EUROPE – Total de l'exposition nette par pays et contrepartie**

(en millions de dollars canadiens)

Pays	<i>Aux</i>												
	Prêts et engagements <sup>1</sup>			Dérivés, mises en pension et prêts de titres <sup>2</sup>			Portefeuille de négociation et de placement <sup>3,4</sup>			Exposition totale <sup>5</sup>			
	Emprunteurs Entreprises	Institutions souverains	Institutions financières	Total	Emprunteurs Entreprises	Institutions souverains	Institutions financières	Total	Emprunteurs Entreprises			Institutions souverains	Institutions financières
<b>30 avril 2015</b>													
<b>GIPE</b>													
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Italie	–	151	4	155	–	–	–	–	11	22	15	48	203
Irlande	–	–	–	–	18	–	606	624	–	–	–	–	624
Portugal	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Espagne	–	34	19	53	–	–	47	47	15	10	2	27	127
<b>Total – GIPE</b>	–	<b>185</b>	<b>23</b>	<b>208</b>	<b>18</b>	<b>–</b>	<b>653</b>	<b>671</b>	<b>26</b>	<b>32</b>	<b>17</b>	<b>75</b>	<b>954</b>
<b>Reste de l'Europe</b>													
Finlande	25	65	13	103	–	26	72	98	–	910	–	910	1 111
France	483	–	91	574	94	532	1 102	1 728	71	3 245	121	3 437	5 739
Allemagne	1 026	570	164	1 760	481	1 040	1 175	2 696	160	8 939	135	9 234	13 690
Pays-Bas	428	275	479	1 182	544	426	354	1 324	48	3 699	552	4 299	6 805
Suède	–	74	131	205	–	30	52	82	7	602	323	932	1 219
Suisse	1 150	32	218	1 400	21	–	529	550	8	–	180	188	2 138
Royaume-Uni	1 657	2 431	162	4 250	633	559	5 132	6 324	96	407	4 113	4 616	15 190
Autres <sup>6</sup>	101	24	48	173	244	118	315	677	16	1 245	144	1 405	2 255
<b>Total – Reste de l'Europe</b>	<b>4 870</b>	<b>3 471</b>	<b>1 306</b>	<b>9 647</b>	<b>2 017</b>	<b>2 731</b>	<b>8 731</b>	<b>13 479</b>	<b>406</b>	<b>19 047</b>	<b>5 568</b>	<b>25 021</b>	<b>48 147</b>
<b>Total – Europe</b>	<b>4 870 \$</b>	<b>3 656 \$</b>	<b>1 329 \$</b>	<b>9 855 \$</b>	<b>2 035 \$</b>	<b>2 731 \$</b>	<b>9 384 \$</b>	<b>14 150 \$</b>	<b>432 \$</b>	<b>19 079 \$</b>	<b>5 585 \$</b>	<b>25 096 \$</b>	<b>49 101 \$</b>
<b>31 octobre 2014</b>													
<b>GIPE</b>													
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Italie	–	232	5	237	–	–	3	3	9	12	9	30	270
Irlande	–	–	–	–	14	–	417	431	–	–	–	–	431
Portugal	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Espagne	35	6	65	106	–	–	32	32	11	3	1	15	153
<b>Total – GIPE</b>	<b>35</b>	<b>238</b>	<b>70</b>	<b>343</b>	<b>14</b>	<b>–</b>	<b>452</b>	<b>466</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>45</b>	<b>854</b>
<b>Reste de l'Europe</b>													
France	481	40	88	609	133	168	974	1 275	93	1 792	118	2 003	3 887
Allemagne	954	474	159	1 587	320	673	480	1 473	220	6 094	137	6 451	9 511
Pays-Bas	416	145	427	988	362	227	224	813	36	2 932	606	3 574	5 375
Suède	–	76	101	177	–	30	30	60	4	621	539	1 164	1 401
Suisse	854	–	198	1 052	19	–	611	630	68	–	74	142	1 824
Royaume-Uni	1 568	1 772	156	3 496	567	227	3 641	4 435	197	704	4 241	5 142	13 073
Autres <sup>6</sup>	107	137	69	313	162	220	330	712	33	1 734	75	1 842	2 867
<b>Total – Reste de l'Europe</b>	<b>4 380</b>	<b>2 644</b>	<b>1 198</b>	<b>8 222</b>	<b>1 563</b>	<b>1 545</b>	<b>6 290</b>	<b>9 398</b>	<b>651</b>	<b>13 877</b>	<b>5 790</b>	<b>20 318</b>	<b>37 938</b>
<b>Total – Europe</b>	<b>4 415 \$</b>	<b>2 882 \$</b>	<b>1 268 \$</b>	<b>8 565 \$</b>	<b>1 577 \$</b>	<b>1 545 \$</b>	<b>6 742 \$</b>	<b>9 864 \$</b>	<b>671 \$</b>	<b>13 892 \$</b>	<b>5 800 \$</b>	<b>20 363 \$</b>	<b>38 792 \$</b>

<sup>1</sup> Les expositions comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques et sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu. Aucune imputation pour dépréciation n'avait été comptabilisée pour les expositions européennes au 30 avril 2015 ni au 31 octobre 2014.

<sup>2</sup> Les expositions sont calculées à la juste valeur et ne tiennent pas compte des sûretés. Le total de la valeur marchande des sûretés données en garantie est de 8,5 milliards de dollars pour le GIPE (5,6 milliards de dollars au 31 octobre 2014) et de 41,7 milliards de dollars pour le reste de l'Europe (34,4 milliards de dollars au 31 octobre 2014). Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

<sup>3</sup> Les expositions du portefeuille de négociation ne tiennent pas compte des positions vendeur admissibles. Des dépôts de 1,4 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2014) sont inclus dans le portefeuille de négociation et de placement.

<sup>4</sup> Les justes valeurs des expositions au GIPE du niveau 3 dans le portefeuille de négociation et de placement n'étaient pas significatives au 30 avril 2015 ni au 31 octobre 2014.

<sup>5</sup> Les expositions comme présentées ne tiennent pas compte de la protection de 0,3 milliard de dollars que la Banque a achetée à l'aide de swaps sur défaut de crédit (0,2 milliard de dollars au 31 octobre 2014).

<sup>6</sup> L'exposition «Autres» à l'Europe est répartie entre 10 pays (12 pays au 31 octobre 2014), dont l'exposition individuelle nette était inférieure à 1 milliard de dollars au 30 avril 2015 et au 31 octobre 2014.

**TABLEAU 21 : EXPOSITION À L'EUROPE – Exposition brute aux prêts européens par pays**

(en millions de dollars canadiens)

Pays	Aux		
	Prêts et engagements		
	Prêts directs <sup>1</sup>	Prêts indirects <sup>2</sup>	Total
			30 avril 2015
<b>GIPE</b>			
Grèce	– \$	– \$	– \$
Italie	152	3	155
Irlande	–	–	–
Portugal	–	–	–
Espagne	–	53	53
<b>Total GIPE</b>	<b>152</b>	<b>56</b>	<b>208</b>
<b>Reste de l'Europe</b>			
Finlande	82	21	103
France	117	457	574
Allemagne	876	884	1 760
Pays-Bas	671	511	1 182
Suède	201	4	205
Suisse	603	797	1 400
Royaume-Uni	2 606	1 644	4 250
Autres <sup>3</sup>	40	133	173
<b>Total – Reste de l'Europe</b>	<b>5 196</b>	<b>4 451</b>	<b>9 647</b>
<b>Total – Europe</b>	<b>5 348 \$</b>	<b>4 507 \$</b>	<b>9 855 \$</b>
			31 octobre 2014
<b>GIPE</b>			
Grèce	– \$	– \$	– \$
Italie	233	4	237
Irlande	–	–	–
Portugal	–	–	–
Espagne	18	88	106
<b>Total GIPE</b>	<b>251</b>	<b>92</b>	<b>343</b>
<b>Reste de l'Europe</b>			
France	190	419	609
Allemagne	672	915	1 587
Pays-Bas	506	482	988
Suède	173	4	177
Suisse	353	699	1 052
Royaume-Uni	1 872	1 624	3 496
Autres <sup>3</sup>	158	155	313
<b>Total – Reste de l'Europe</b>	<b>3 924</b>	<b>4 298</b>	<b>8 222</b>
<b>Total – Europe</b>	<b>4 175 \$</b>	<b>4 390 \$</b>	<b>8 565 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, les prêts financés et les acceptations bancaires.<sup>2</sup> Comprennent les engagements et les lettres de crédit non utilisés.<sup>3</sup> L'exposition «Autres» à l'Europe est répartie entre 10 pays (12 pays au 31 octobre 2014), dont l'exposition individuelle nette, touchant notamment les prêts et engagements, les dérivés, les mises en pension et les prêts de titres, et le portefeuille de négociation et de placement, était inférieure à 1 milliard de dollars au 30 avril 2015 et au 31 octobre 2014.

Environ 97 % (97 % au 31 octobre 2014) de l'exposition de la Banque à l'égard de l'Europe est liée à des pays notés AAA/AA+ par Moody's Investor Services (Moody's) ou Standard & Poor's (S&P), et la quasi-totalité de cette exposition se rapporte à la dette souveraine même de ces pays et aux banques d'importance systémique et de première qualité de ces pays. Les opérations de rachat de dérivés et de valeurs mobilières sont garanties au moment de leur conclusion. La grande majorité des risques liés aux dérivés sont contrebalancés par une garantie sous forme de trésorerie tandis que les opérations de rachat sont garanties en grande partie par des titres de gouvernement notés AA- ou mieux, soit par Moody's ou S&P, et par de la trésorerie. La Banque a aussi une exposition limitée à des sociétés émettrices bien cotées en Europe lorsqu'elle fait aussi des affaires avec leurs entités liées en Amérique du Nord.

En plus de l'exposition européenne présentée ci-dessus, la Banque a également une exposition directe de 7,0 milliards de dollars (5,2 milliards de dollars au 31 octobre 2014) à des entités supranationales parrainées en Europe et des expositions indirectes comprenant 0,1 milliard de dollars (1,9 milliard de dollars au 31 octobre 2014) de garanties européennes de contreparties hors de l'Europe liées aux rachats et aux transactions de prêt de valeurs mobilières qui sont soumises à des exigences quotidiennes de constitution de fonds et 11 millions de dollars (11 millions de dollars au 31 octobre 2014) investis dans des fonds de placement diversifiés européens.

Dans le cadre des processus normaux de surveillance du risque de crédit et de l'exposition de la Banque, toutes les expositions sont passées en revue régulièrement. Les expositions européennes sont passées en revue chaque mois ou plus souvent lorsque la situation l'exige et des évaluations des facteurs de stress sont effectuées à intervalles réguliers pour relever et comprendre où se situent les points faibles éventuels. En fonction des dernières revues, toutes les expositions européennes sont jugées raisonnables.

**EXPOSITION À DES PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR**

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont en général des prêts ayant manifestement déjà subi une perte de valeur, et pour lesquels il est probable à la date d'acquisition que la Banque ne sera pas en mesure d'encaisser l'ensemble des remboursements de principal et des paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat. La détérioration de la qualité de crédit à la date d'acquisition peut être établie notamment à l'aide de statistiques, comme les retards de paiements et les notations de crédit. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur découlent des transactions facilitées par la FDIC, qui comprennent les prêts assurés par la FDIC assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la FDIC, de South Financial, de Services financiers Chrysler et de l'acquisition des portefeuilles de cartes de crédit de MBNA Canada, de Target et d'Aéropian. Le tableau suivant présente le solde du principal non remboursé, la valeur comptable, la provision relative à des contreparties particulières, la provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs et la valeur comptable nette exprimée en pourcentage du solde du principal non remboursé des prêts acquis ayant subi une perte de valeur au 30 avril 2015 et au 31 octobre 2014.

**TABLEAU 22 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>					
	Solde de principal non remboursé <sup>1</sup>	Valeur comptable	Provision relative à des contreparties particulières	Provision pour pertes sur prêts qui ne sont pas individuellement significatifs	Valeur comptable après les provisions	Pourcentage du solde de principal non remboursé
	<b>30 avril 2015</b>					
Acquisitions facilitées par la FDIC	669 \$	632 \$	2 \$	48 \$	582 \$	87,0 %
South Financial	936	894	6	37	851	90,9
Divers <sup>2</sup>	–	–	–	–	–	–
<b>Total du portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur</b>	<b>1 605 \$</b>	<b>1 526 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>85 \$</b>	<b>1 433 \$</b>	<b>89,3 %</b>
	<b>31 octobre 2014</b>					
Acquisitions facilitées par la FDIC	699 \$	660 \$	2 \$	49 \$	609 \$	87,1 %
South Financial	1 090	1 046	6	40	1 000	91,7
Divers <sup>2</sup>	36	7	–	–	7	19,4
<b>Total du portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur</b>	<b>1 825 \$</b>	<b>1 713 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>89 \$</b>	<b>1 616 \$</b>	<b>88,5 %</b>

<sup>1</sup> Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.<sup>2</sup> Comprennent les portefeuilles de prêts acquis ayant subi une perte de valeur de Services financiers Chrysler et les portefeuilles de cartes de crédit de MBNA Canada, de Target et d'Aéroplan.

Pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2015, la Banque a enregistré un recouvrement de respectivement 10 millions de dollars et 17 millions de dollars dans la provision pour pertes sur créances à l'égard des prêts acquis ayant subi une perte de valeur (recouvrement de 5 millions de dollars pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2014). Le tableau suivant présente les principales statistiques de crédit par catégorie de prêts en souffrance aux termes du contrat et par concentration géographique selon les soldes du principal non remboursé des prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

**TABLEAU 23 : PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR – Principales statistiques de crédit**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>			
	<b>30 avril 2015</b>		<b>31 octobre 2014</b>	
	<b>Solde de principal non remboursé<sup>1</sup></b>		<b>Solde de principal non remboursé<sup>1</sup></b>	
<b>En souffrance aux termes du contrat</b>				
Prêts courants et en souffrance depuis moins de 30 jours	1 371 \$	85,4 %	1 540 \$	84,4 %
En souffrance depuis 30 à 89 jours	72	4,5	60	3,3
En souffrance depuis 90 jours ou plus	162	10,1	225	12,3
<b>Total des prêts acquis ayant subi une perte de valeur</b>	<b>1 605</b>	<b>100,0</b>	<b>1 825</b>	<b>100,0</b>
<b>Région géographique</b>				
Floride	1 009	62,9	1 101	60,3
Caroline du Sud	469	29,2	535	29,3
Caroline du Nord	123	7,7	143	7,9
États-Unis – autres et Canada	4	0,2	46	2,5
<b>Total des prêts acquis ayant subi une perte de valeur</b>	<b>1 605 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>1 825 \$</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>1</sup> Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.**EXPOSITION À DES OBLIGATIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES**

En raison de l'acquisition de Commerce Bancorp Inc., la Banque est exposée à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes, essentiellement garanties par des obligations Alt-A et à prime jumbo dont la plupart sont des hypothèques à taux fixe remboursables par anticipation sans possibilité de rajustement du taux. Au moment de l'acquisition, ce portefeuille a été comptabilisé à la juste valeur, qui est devenue la nouvelle valeur comptable de ce portefeuille.

Ces titres de créance sont classés comme prêts et comptabilisés au coût amorti d'après la méthode du taux d'intérêt effectif et sont évalués chaque trimestre selon le modèle de la perte sur prêt subie. Le test de dépréciation suit le modèle de comptabilisation des prêts douteux, qui comporte deux types de provisions pour pertes sur prêts : des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions évaluées collectivement. Les provisions relatives à des contreparties particulières, qui représentent des prêts individuellement significatifs, notamment les titres de créance classés comme prêts de la Banque, sont soumises à un test de dépréciation au niveau des contreparties particulières. Les provisions évaluées collectivement consistent en des prêts pour lesquels aucune dépréciation n'a été décelée au niveau des contreparties particulières et sont groupées dans des portefeuilles dont les caractéristiques de risque de crédit sont semblables, dans le but d'évaluer collectivement si le portefeuille a subi une dépréciation.

La provision pour pertes subies mais non encore décelées était de 43 millions de dollars US au 30 avril 2015 (52 millions de dollars US au 31 octobre 2014).

Le tableau suivant présente la valeur nominale, la valeur comptable, la provision pour pertes sur prêts et la valeur comptable nette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes au 30 avril 2015 et au 31 octobre 2014. Au 30 avril 2015, le solde de la perte résiduelle résultant d'une acquisition s'élevait à 168 millions de dollars US (187 millions de dollars US au 31 octobre 2014). Ce montant est reflété dans le tableau suivant comme faisant partie de l'escompte entre la valeur nominale et la valeur comptable.

**TABLEAU 24 : PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES**

(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

	Valeur nominale	Valeur comptable	Provision pour pertes sur prêts	Valeur comptable déduction faite de la provision	Aux
					En pourcentage de la valeur nominale
					<b>30 avril 2015</b>
<b>Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes</b>	<b>1 593 \$</b>	<b>1 402 \$</b>	<b>229 \$</b>	<b>1 173 \$</b>	<b>73,6 %</b>
					31 octobre 2014
<b>Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes</b>	<b>1 748 \$</b>	<b>1 523 \$</b>	<b>241 \$</b>	<b>1 282 \$</b>	<b>73,3 %</b>

Au cours du deuxième trimestre de 2009, la Banque avait retiré une partie du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes. Dans le cadre de la retirée reflétée au bilan, de nouvelles notes de crédit avaient été obtenues pour les valeurs mobilières retirées qui reflètent mieux l'escompte à l'acquisition et les risques pour la Banque inhérents à la totalité du portefeuille. Par conséquent, au 30 avril 2015, 12 % (13 % au 31 octobre 2014) du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes étaient notés AAA aux fins de présentation des fonds propres réglementaires. L'avantage net qu'a eu sur les fonds propres l'opération de retirée est reflété dans les variations des actifs pondérés en fonction des risques. Aux fins comptables, la Banque a conservé une majorité des droits bénéficiaires dans ces valeurs mobilières retirées, ce qui n'a eu aucune incidence sur les états financiers. Une modification des notes de crédit n'a pas d'incidence sur l'évaluation par la Banque de la dépréciation de ces valeurs mobilières reclassées.

**TABLEAU 25 : OBLIGATIONS ALT-A ET À PRIME JUMBO GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES PAR ANNÉE DE GÉNÉRATION**

(en millions de dollars américains)

	Alt-A		Prime Jumbo		Aux	
	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Total Juste valeur
						<b>30 avril 2015</b>
2003	43 \$	48 \$	56 \$	60 \$	99 \$	108 \$
2004	72	82	21	24	93	106
2005	277	336	21	24	298	360
2006	211	244	102	115	313	359
2007	288	347	125	139	413	486
<b>Total du portefeuille, après la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et non individuellement significatives</b>	<b>891 \$</b>	<b>1 057 \$</b>	<b>325 \$</b>	<b>362 \$</b>	<b>1 216 \$</b>	<b>1 419 \$</b>
Moins : provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées					43	
<b>Total</b>					<b>1 173 \$</b>	
						31 octobre 2014
2003	58 \$	65 \$	64 \$	68 \$	122 \$	133 \$
2004	79	89	24	27	103	116
2005	300	361	23	26	323	387
2006	226	257	113	126	339	383
2007	310	371	137	152	447	523
<b>Total du portefeuille, après la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et non individuellement significatives</b>	<b>973 \$</b>	<b>1 143 \$</b>	<b>361 \$</b>	<b>399 \$</b>	<b>1 334 \$</b>	<b>1 542 \$</b>
Moins : provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées					52	
<b>Total</b>					<b>1 282 \$</b>	

## SITUATION DES FONDS PROPRES

### Dispositif sur les fonds propres de Bâle III

Les exigences en matière de fonds propres du comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. La somme des deux premières composantes représente les fonds propres de catégorie 1. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent principalement les actions ordinaires, les résultats non distribués et les autres éléments du cumul du résultat global et représentent les fonds propres de la plus haute qualité ainsi que la forme prédominante des fonds propres de catégorie 1. Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires comprennent également des ajustements réglementaires ainsi que des déductions pour des éléments tels que le goodwill, les immobilisations incorporelles et l'excédent des éléments de fonds propres (soit les investissements importants dans les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières, les droits de gestion de prêts hypothécaires et les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires) par rapport aux seuils autorisés. Les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 sont composés principalement d'actions privilégiées. Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement des titres de créance subordonnés, de certaines provisions pour pertes sur prêts douteux et des participations ne donnant pas le contrôle dans les instruments de fonds propres de catégorie 2 des filiales. Les ratios de fonds propres réglementaires sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques<sup>1</sup> respectifs.

### Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF décrit en détail la façon dont les règles de Bâle III doivent être appliquées par les banques canadiennes.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'application progressive, sur une période de 5 ans, de l'exigence pour les fonds propres touchés par le RVC a commencé en raison du report de l'adoption des normes de Bâle III par les États-Unis et les pays de l'Union européenne. Puisque le marché bilatéral des dérivés négociés hors cote est un marché mondial, et puisque l'incidence du RVC sera importante, le BSIF avait jugé utile d'adopter les nouvelles normes en même temps que les deux plus grands territoires du marché mondial des instruments dérivés. L'intégration de l'exigence de fonds propres pour RVC se fait progressivement, de sorte que le calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires a tenu compte en 2014 de 57 % de l'exigence de fonds propres pour RVC. Ce pourcentage grimpe à 64 % en 2015 et 2016, et grimpera à 72 % en 2017, à 80 % en 2018 et à 100 % en 2019. Le calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres tiendra aussi compte de l'exigence de fonds propres à l'égard du RVC selon une progression semblable.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, tous les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 nouvellement émis doivent comprendre des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires. Les dispositions relatives aux FPUNV exigent que les instruments de fonds propres non ordinaires soient convertis en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si le BSIF évalue que la Banque est en défaillance ou sur le point de le devenir, et qu'après la conversion des instruments de fonds propres non ordinaires, la viabilité de la Banque devrait être rétablie ou si la Banque accepte, ou convient d'accepter, une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable. Les instruments de fonds propres de catégories 1 et 2 non ordinaires existants qui ne comprennent pas de disposition relative aux FPUNV sont des instruments de fonds propres non admissibles et sont visés par des mesures de retrait progressif sur une période ayant commencé en 2013 et se terminant en 2022.

La ligne directrice sur les normes de fonds propres comporte deux méthodes pour le calcul des ratios de fonds propres, soit 1) la méthode «transitoire» et 2) la méthode «tout compris». Selon la méthode transitoire, les modifications apportées au traitement à titre de fonds propres de certains éléments de même que les exigences minimales relatives aux ratios de fonds propres sont intégrées progressivement au cours de la période allant de 2013 à 2019. Selon la méthode «tout compris», les fonds propres comprennent l'ensemble des ajustements réglementaires qui devront être apportés d'ici 2019 ainsi que les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Les cibles minimales à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres, selon la méthode «tout compris», sont respectivement de 4,5 %, 6 % et 8 %. Le BSIF prévoit que les banques canadiennes incluront des réserves de conservation de fonds propres supplémentaires de 2,5 %, élevant ainsi le ratio minimal de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires à 7 %. Compte tenu des réserves de conservation de fonds propres, les banques canadiennes doivent maintenir un ratio minimal de fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et un ratio du total des fonds propres de 10,5 %.

Le BSIF pourrait, à sa discrétion, rendre obligatoire la constitution d'une réserve de fonds propres sous forme d'actions ordinaires anticyclique variant entre 0 % et 2,5 %. Il n'y a actuellement aucune obligation de constituer une réserve de fonds propres sous forme d'actions ordinaires anticyclique.

En novembre 2011, le CBCB a publié la version définitive des mesures applicables aux banques d'importance systémique mondiale (BISM). Aucune banque canadienne n'a été désignée BISM. En mars 2013, le BSIF a désigné les six grandes banques canadiennes comme banques d'importance systémique intérieure (BISI), et celles-ci seront assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Par conséquent, les six banques canadiennes désignées BISI, y compris la TD, seront tenues de respecter une cible de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires du pilier 1 «tout compris» de 8 % au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cibles réglementaires «tout compris» du BSIF selon Bâle III						
Ratios de fonds propres de Bâle III	Ratio minimal du CBCB	Ratio de conservation des fonds propres	Ratio cible réglementaire du BSIF sans le supplément pour les BISI	Date d'entrée en vigueur	Supplément pour les BISI	Ratio cible réglementaire du BSIF avec le supplément pour les BISI <sup>2</sup>
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	4,5 %	2,5 %	7,0 %	1 <sup>er</sup> janvier 2013	1,0 %	8,0 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1	6,0	2,5	8,5	1 <sup>er</sup> janvier 2014	1,0	9,5
Ratio du total des fonds propres	8,0	2,5	10,5	1 <sup>er</sup> janvier 2014	1,0	11,5

<sup>1</sup> À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour le troisième et le quatrième trimestres de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour l'exercice 2015, les facteurs scalaires sont respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

<sup>2</sup> En vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Bâle III présente un ratio de levier financier non axé sur le risque qui sert de mesure complémentaire aux exigences de fonds propres axées sur le risque. Comme pour le ratio des actifs aux fonds propres (RAFP) du BSIF, le ratio de levier financier vise à limiter l'accumulation de l'effet de levier dans le secteur bancaire, prévenant le risque inhérent de croissance excessive d'actifs. Le ratio de levier a remplacé le RAFP à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et l'exigence réglementaire minimale est fixée à 3 %. Le ratio de levier financier est calculé conformément à la ligne directrice du BSIF sur les exigences relatives au ratio de levier. Les éléments clés du calcul du ratio comprennent, entre autres, les fonds propres de catégorie 1, les actifs au bilan compte tenu des ajustements liés aux dérivés et aux expositions sur les opérations de financement par titres, et les montants de l'équivalent-crédit des expositions hors bilan.

#### Évolution future des fonds propres réglementaires

En décembre 2014, le CBCB a publié les normes définitives du cadre de titrisation révisé. Le cadre définitif, en vigueur à compter de janvier 2018, améliore les méthodes actuelles de calcul des actifs pondérés en fonction des risques liés à la titrisation en les rendant plus sensibles aux risques et en limitant la dépendance excessive envers les agences de notation. Les normes définitives renvoient à la hausse les exigences en matière de fonds propres par rapport à celles du cadre actuel.

Le 1<sup>er</sup> août 2014, le ministère des Finances a diffusé un document pour consultation publique (la «consultation sur la recapitalisation interne») portant sur un projet de régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques (mieux connu sous le nom de «recapitalisation interne»), lequel souligne son intention de mettre en œuvre un cadre exhaustif de gestion des risques pour les BISI du Canada. Pour en savoir davantage, se reporter à la rubrique «Faits réglementaires nouveaux concernant la liquidité et le financement» du présent document.

Avec l'adoption des règles définitives de Bâle III aux États-Unis, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la société de portefeuille aux États-Unis et les filiales bancaires de détail importantes aux États-Unis de la Banque ont commencé à présenter aux autorités de réglementation américaines les fonds propres réglementaires disponibles selon les règles de Bâle III applicables aux États-Unis. Les actifs pondérés en fonction des risques continueront à être présentés selon les règles générales aux États-Unis en matière de fonds propres fondés sur les risques (soit selon Bâle I), jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015, après quoi la société de portefeuille aux États-Unis et les filiales bancaires de détail importantes aux États-Unis de la Banque présenteront les fonds propres réglementaires disponibles et les actifs pondérés en fonction des risques selon les règles de Bâle III applicables aux États-Unis.

En février 2014, la Réserve fédérale des États-Unis a publié les règles définitives concernant les règles prudentielles resserrées pour les grandes banques étrangères et les sociétés de portefeuille bancaires américaines. En raison de ces règles, la TD devra consolider 90 % de ses participations dans des entités juridiques américaines sous une seule société de portefeuille intermédiaire américaine de premier rang d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et consolider 100 % de ses participations dans des entités juridiques américaines d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2017. La société de portefeuille intermédiaire sera assujettie aux mêmes exigences étendues en matière de capital, de liquidité et de gestion des risques que les grandes sociétés de portefeuille bancaires.

En décembre 2014, le CBCB a publié un document consultatif sur la mise en place d'un dispositif de plancher de fonds propres se fondant sur les approches standard de Bâle II et de Bâle III pour calculer les actifs pondérés. Ce dispositif remplacera le plancher transitoire actuel, qui se fonde sur les exigences de Bâle I. Le plancher de fonds propres vise à établir des niveaux minimums de fonds propres du système bancaire, à atténuer le risque lié à l'approche fondée sur les modèles internes et à améliorer la comparabilité des ratios de fonds propres d'une banque à l'autre. La calibration du plancher n'entre pas dans le champ d'application de ce document consultatif. L'incidence sur la Banque dépendra de la calibration définitive du plancher de fonds propres et des approches standard révisées pour mesurer le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. À l'heure actuelle, toutes ces approches sont soumises à un processus de révision et de consultation.

**TABLEAU 26 : SITUATION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	30 avril 2015	31 octobre 2014	Aux 30 avril 2014
<b>Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires pour les composantes suivantes :</b>			
Risque de crédit <sup>2</sup>	291 152 \$	275 925 \$	263 732 \$
Risque de marché	12 913	14 376	12 848
Risque opérationnel	39 531	38 092	36 658
<b>Total</b>	<b>343 596 \$</b>	<b>328 393 \$</b>	<b>313 238 \$</b>
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	34 140 \$	30 965 \$	28 971 \$
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires <sup>2</sup>	9,9 %	9,4 %	9,2 %
Fonds propres de catégorie 1	39 687 \$	35 999 \$	34 020 \$
Ratio de fonds propres de catégorie 1 <sup>2, 3</sup>	11,5 %	10,9 %	10,9 %
Total des fonds propres <sup>4</sup>	47 149 \$	44 255 \$	42 493 \$
Ratio du total des fonds propres <sup>2, 5</sup>	13,7 %	13,4 %	13,6 %
Ratio de levier financier <sup>6</sup>	3,7	s. o. <sup>8</sup>	s. o. <sup>8</sup>
Multiple de l'actif par rapport aux fonds propres <sup>7</sup>	s. o. <sup>8</sup>	19,1	18,8

<sup>1</sup> Avant le premier trimestre de 2015, les montants n'étaient pas rajustés pour refléter l'incidence des normes et modifications de normes IFRS pour 2015.

<sup>2</sup> La ligne directrice définitive sur les normes de fonds propres reportait au 1<sup>er</sup> janvier 2014 l'entrée en vigueur de l'exigence de fonds propres pour RVC. Pour le troisième et le quatrième trimestres de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres ont été respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour l'exercice 2015, les facteurs scalaires seront respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

<sup>3</sup> Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1.

<sup>4</sup> Le total des fonds propres comprend les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

<sup>5</sup> Le ratio du total des fonds propres correspond au total des fonds propres divisé par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins du total des fonds propres.

<sup>6</sup> Le ratio de levier financier représente les fonds propres de catégorie 1 divisés par la mesure d'exposition du ratio de levier.

<sup>7</sup> Le multiple de l'actif par rapport aux fonds propres correspond au total de l'actif plus les instruments de crédit hors bilan, tels que certaines lettres de crédit et garanties, moins les participations dans des sociétés associées, le goodwill et les immobilisations incorporelles nettes, divisé par le total des fonds propres.

<sup>8</sup> Sans objet.

Au 30 avril 2015, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres de la Banque étaient respectivement de 9,9 %, 11,5 % et 13,0 %. Comparativement au ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de la Banque de 9,4 % au 31 octobre 2014, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au 30 avril 2015 a augmenté surtout du fait de la forte croissance interne. L'exigence de fonds propres pour RVC représente environ 28 pdb, dont 64 % (ou 18 pdb) étaient inclus dans le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 2015, selon la prise en compte progressive déterminée par le BSIF.

## Émissions et rachats d'actions privilégiées

### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série 5**

Le 16 décembre 2014, la Banque a émis 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 5 (actions de série 5), pour une contrepartie brute au comptant de 500 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 3,75 % pour la période initiale allant du 16 décembre 2014 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2020 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,25 %. Les porteurs d'actions de série 5 auront le droit de convertir leurs actions de série 5 en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série 6 (actions de série 6), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2020 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier. Les porteurs d'actions de série 6 auront le droit de recevoir des dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux correspondant au rendement moyen des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois alors en vigueur majoré de 2,25 %. Les actions de série 5 sont rachetables par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25 \$ l'action le 31 janvier 2020 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier. Les actions de série 5 et les actions de série 6 sont admissibles à titre d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 en vertu des règles sur les fonds propres réglementaires actuelles et si une conversion touchant les FPUNV survenait conformément aux dispositions relatives aux FPUNV, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans le supplément de prospectus du 9 décembre 2014, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré et à verser sur les actions de série 5 ou sur les actions de série 6, le cas échéant, serait de 100 millions.

### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série 7**

Le 10 mars 2015, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 7 (actions de série 7), pour une contrepartie brute au comptant de 350 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 3,60 % pour la période initiale allant du 10 mars 2015 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2020 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,79 %. Les porteurs d'actions de série 7 auront le droit de convertir leurs actions de série 7 en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série 8 (actions de série 8), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2020 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet. Les porteurs d'actions de série 8 auront le droit de recevoir des dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux correspondant au rendement moyen des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois alors en vigueur majoré de 2,79 %. Les actions de série 7 sont rachetables par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25 \$ l'action le 31 juillet 2020 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet. Les actions de série 7 et les actions de série 8 sont admissibles à titre d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 en vertu des règles sur les fonds propres réglementaires actuelles et si une conversion touchant les FPUNV survenait conformément aux dispositions relatives aux FPUNV, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans le supplément de prospectus du 3 mars 2015, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré et à verser sur les actions de série 7 ou sur les actions de série 8, le cas échéant, serait de 70 millions.

### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série 9**

Le 24 avril 2015, la Banque a émis 8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 9 (actions de série 9), pour une contrepartie brute au comptant de 200 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 3,70 % pour la période initiale allant du 24 avril 2015 inclusivement jusqu'au 31 octobre 2020 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,87 %. Les porteurs d'actions de série 9 auront le droit de convertir leurs actions de série 9 en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série 10 (actions de série 10), sous réserve de certaines conditions, le 31 octobre 2020 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre. Les porteurs d'actions de série 10 auront le droit de recevoir des dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux correspondant au rendement moyen des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois alors en vigueur majoré de 2,87 %. Les actions de série 9 sont rachetables par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25 \$ l'action le 31 octobre 2020 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre. Les actions de série 9 et les actions de série 10 sont admissibles à titre d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 en vertu des règles sur les fonds propres réglementaires actuelles et si une conversion touchant les FPUNV survenait conformément aux dispositions relatives aux FPUNV, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans le supplément de prospectus du 17 avril 2015, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré et à verser sur les actions de série 9 ou sur les actions de série 10, le cas échéant, serait de 40 millions.

## Rachats

Le 2 mars 2015, la Banque a racheté la totalité de ses 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P (actions de série P) en circulation, à un prix de rachat au comptant de 25,607877 \$ l'action de série P, pour un produit de rachat total d'environ 256 millions de dollars.

Le 2 mars 2015, la Banque a racheté la totalité de ses 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q (actions de série Q) en circulation, à un prix de rachat au comptant de 25,615068 \$ l'action de série Q, pour un produit de rachat total d'environ 205 millions de dollars.

**TABLEAU 27 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES**  
**– Information à fournir pour le risque de crédit non lié à une contrepartie et le risque de crédit de contrepartie**  
**Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé**

(en milliards de dollars canadiens)

	30 avril 2015		Trois mois clos les 31 janvier 2015	
	Risque de crédit non lié à une contrepartie	Risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit non lié à une contrepartie	Risque de crédit de contrepartie
<b>Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, solde au début de la période</b>	<b>283,7 \$</b>	<b>21,0 \$</b>	<b>258,0 \$</b>	<b>17,9 \$</b>
Taille du portefeuille	1,4	(2,5)	4,6	0,8
Qualité du portefeuille	(1,9)	(0,6)	0,7	0,2
Mises à jour des modèles	–	–	–	–
Méthode et politique	–	–	–	0,7
Acquisitions et cessions	–	–	–	–
Variations des taux de change	(8,8)	(0,7)	20,5	1,4
Autres	(0,4)	–	(0,1)	–
<b>Total de la variation des actifs pondérés en fonction des risques</b>	<b>(9,7)</b>	<b>(3,8)</b>	<b>25,7</b>	<b>3,1</b>
<b>Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, solde à la fin de la période</b>	<b>274,0 \$</b>	<b>17,2 \$</b>	<b>283,7 \$</b>	<b>21,0 \$</b>

Le risque de crédit de contrepartie comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux prises en pension, les transactions compensées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC (intégration à 64 % pour l'exercice 2015).

Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux clients de détail (particuliers et petites entreprises), aux entreprises (clients de gros et commerciaux), aux banques et aux gouvernements, ainsi que les titres de dette, les titres de capitaux propres et d'autres actifs (y compris les charges payées d'avance, l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables).

La catégorie Taille du portefeuille comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance) et, pour le deuxième trimestre de 2015, est attribuable principalement à la croissance des prêts aux entreprises et prêts commerciaux dans le secteur Services de détail aux États-Unis, ainsi que dans divers portefeuilles de prêts de détail et de prêts commerciaux du secteur Services de détail au Canada. Cette croissance a été plus qu'entièrement contrebalancée par une diminution des dérivés négociés hors cote (y compris le RVC), des dépôts interbancaires et des fonds propres en cas de défaut dans le secteur Services bancaires de gros.

La catégorie Qualité du portefeuille concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, et touchant par exemple les comportements des clients ou des facteurs démographiques, y compris des changements par étalonnage/remaniement de modèles. Pour le deuxième trimestre de 2015, elle concerne principalement la mise à jour des paramètres liés au risque de crédit du portefeuille autre que de détail.

La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles.

Les incidences de la catégorie Méthode et politique sont les changements apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements.

La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations attribuables à une variation du taux de change du dollar américain pour les portefeuilles américains dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, y compris des modifications des expositions de risques non incluses dans les approches avancées ou standards (notamment les charges payées d'avance, l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs).

**TABLEAU 28 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES**  
**– Information à fournir pour le risque de marché**  
**Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé**

(en milliards de dollars canadiens)

	30 avril 2015		Trois mois clos les 31 janvier 2015	
	<b>Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période</b>	<b>12,2 \$</b>		<b>14,4 \$</b>
Variation dans les niveaux de risque	0,7		(0,4)	
Mises à jour des modèles	–		–	
Méthode et politique	–		(1,8)	
Acquisitions et cessions	–		–	
Variations des taux de change et autres	négl. <sup>1</sup>		négl. <sup>1</sup>	
<b>Total de la variation des actifs pondérés en fonction des risques</b>	<b>0,7</b>		<b>(2,2)</b>	
<b>Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période</b>	<b>12,9 \$</b>		<b>12,2 \$</b>	

<sup>1</sup> Négligeable.

La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché. Les augmentations des positions dans les titres de participation ont entraîné une hausse des actifs pondérés en fonction des risques.

La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles.

La catégorie Méthode et politique rend compte des changements apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire.

La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

**TABLEAU 29 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES**

– Information à fournir pour le risque opérationnel

**Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé**

(en milliards de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>	
	<b>30 avril 2015</b>	<b>31 janvier 2015</b>
<b>Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période</b>	<b>38,7 \$</b>	<b>38,1 \$</b>
Revenus générés	<b>0,8</b>	0,6
<b>Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période</b>	<b>39,5 \$</b>	<b>38,7 \$</b>

La variation de la catégorie Revenus générés est principalement attribuable à une augmentation des produits bruts liés aux secteurs Services de détail aux États-Unis et Services de détail au Canada.

## GESTION DES RISQUES

### SOMMAIRE

Faire croître la rentabilité dans les services financiers implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la TD pour le risque. L'objectif de la Banque est d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque qu'elle prend, tout en accordant une grande importance à l'investissement dans les entreprises de la TD afin de s'assurer d'atteindre ses objectifs stratégiques futurs.

Les entreprises de la TD et ses activités sont exposées à un grand nombre de risques, recensés et définis dans le cadre de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. La tolérance de la Banque à ces risques est définie dans la prise de position sur l'«Appétit pour le risque de l'entreprise», élaborée dans un cadre global qui tient compte du contexte d'exploitation de la Banque et de l'incidence que les risques émergents auront sur la stratégie et le profil de risque de la TD. L'appétit envers le risque de la Banque établit qu'elle prend les risques requis pour bâtir son entreprise, mais seulement si ces risques : 1) s'inscrivent dans la stratégie d'affaires et peuvent être compris et gérés; 2) n'exposent l'entreprise à aucune perte individuelle importante; ne mettent pas la TD en péril pour une acquisition, une entreprise ou un produit; et 3) ne risquent pas de porter atteinte à la marque TD. Il incombe à chaque entreprise d'établir sa propre capacité de risque et de l'aligner sur celle de la Banque, selon un examen approfondi des risques spécifiques auxquels elle est exposée.

Pour la TD, il est crucial d'évaluer à intervalles réguliers le contexte d'exploitation et de mettre en évidence les principaux risques et les risques émergents au sein de chaque secteur et de l'entreprise qui pourraient avoir une incidence importante sur la Banque. Ces risques peuvent être internes ou externes, porter atteinte aux résultats financiers, à la réputation ou à la viabilité de l'entreprise. Ils peuvent aussi représenter des expositions ou événements potentiels qui pourraient ou non se concrétiser. Ces risques sont cernés par les principaux responsables de la gestion du risque qui en discutent puis prennent des mesures à leur égard et en font rapport chaque trimestre au comité du risque du conseil d'administration. Des plans visant à atténuer les principaux risques et les risques émergents sont préparés, suivis et ajustés au besoin.

La structure de gouvernance et l'approche de la Banque pour la gestion des risques sont demeurées en grande partie identiques à celles décrites dans le rapport de gestion de 2014. Pour des renseignements additionnels sur les facteurs de risque, consulter la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2014. Pour des renseignements complets sur la structure de gouvernance et sur l'approche pour la gestion des risques, se reporter à la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2014.

Les sections ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse portant sur le risque de marché et le risque de liquidité et font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires pour la période close le 30 avril 2015.

### RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée exposition en cas de défaut (ECD), est le montant total auquel la Banque est exposée à la date du défaut d'un prêt et qui est évalué avant les provisions relatives à une contrepartie particulière ou les radiations s'y rapportant. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement l'encours des prêts, les acceptations, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et d'autres transactions assimilables aux prises en pension.

L'exposition brute au risque de crédit pour les deux approches que la Banque utilise pour mesurer le risque de crédit se présente comme suit :

**TABLEAU 30 : EXPOSITION BRUTE AU RISQUE DE CRÉDIT – Approche standard et approche fondée sur les notations internes avancée (approche ni avancée)<sup>1,2</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	30 avril 2015			31 octobre 2014		
	Standard	NI avancée	Total	Standard	NI avancée	Total
<b>Risque de crédit de détail</b>						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	30 802 \$	264 320 \$	295 122 \$	28 599 \$	261 063 \$	289 662 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	–	61 247	61 247	–	59 316	59 316
Autres expositions aux produits de détail	51 370	37 899	89 269	48 093	36 680	84 773
<b>Total – Risque de crédit de détail</b>	<b>82 172</b>	<b>363 466</b>	<b>445 638</b>	<b>76 692</b>	<b>357 059</b>	<b>433 751</b>
<b>Expositions aux produits autres que de détail</b>						
Entreprises	96 775	200 237	297 012	85 948	177 826	263 774
Emprunteurs souverains	43 988	117 384	161 372	35 788	96 948	132 736
Banques	12 056	102 816	114 872	9 794	98 736	108 530
<b>Total – Risque de crédit autre que de détail</b>	<b>152 819</b>	<b>420 437</b>	<b>573 256</b>	<b>131 530</b>	<b>373 510</b>	<b>505 040</b>
<b>Expositions brutes au risque de crédit</b>	<b>234 991 \$</b>	<b>783 903 \$</b>	<b>1 018 894 \$</b>	<b>208 222 \$</b>	<b>730 569 \$</b>	<b>938 791 \$</b>

<sup>1</sup> Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau ne tient compte ni des titrisations, ni des titres de capitaux propres, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

<sup>2</sup> Avant le premier trimestre de 2015, les montants n'étaient pas rajustés pour refléter l'incidence des normes et modifications de normes IFRS pour 2015.

## RISQUE DE MARCHÉ

Les fonds propres exposés au risque de marché sont calculés selon les modèles internes et comprennent trois composantes : 1) la valeur à risque (VaR); 2) la VaR en contexte de crise; et 3) les exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque. En outre, la Banque calcule les fonds propres exposés au risque de marché au moyen de l'approche standard pour un nombre limité de portefeuilles.

### Liens entre le risque de marché et le bilan

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs et des passifs au bilan entre ceux qui sont exposés aux risques de marché de négociation et ceux qui sont exposés aux risques de marché autre que de négociation. Le risque de marché touchant les actifs et les passifs inclus dans le calcul de la VaR et d'autres mesures employées aux fins du capital exposé au risque de marché réglementaire est classé comme risque de marché de négociation.

**TABLEAU 31 : LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN**

(en millions de dollars canadiens)

				Aux
				30 avril 2015
	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Risque de marché autre que de négociation – sensibilité au risque primaire
<b>Actifs exposés au risque de marché</b>				
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	45 654	\$ 393	\$ 45 261	Risque de taux d'intérêt
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	102 844	98 906	3 938	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	65 072	55 304	9 768	Risque de position sur titres de participation, risque de change, risque de taux d'intérêt
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	3 900	–	3 900	Risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières disponibles à la vente	70 448	–	70 448	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	69 342	–	69 342	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières prises en pension	89 244	10 368	78 876	Risque de taux d'intérêt
Prêts	508 446	–	508 446	Risque de taux d'intérêt
Engagements de clients au titre d'acceptations	15 199	–	15 199	Risque de taux d'intérêt
Participation dans TD Ameritrade	6 017	–	6 017	Risque de position sur titres de participation
Autres actifs <sup>1</sup>	1 375	–	1 375	Risque de taux d'intérêt
<b>Actifs non exposés au risque de marché</b>	<b>53 413</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	
<b>Total des actifs</b>	<b>1 030 954</b>	<b>164 971</b>	<b>812 570</b>	
<b>Passifs exposés au risque de marché</b>				
Dépôts détenus à des fins de transaction	67 268	2 058	65 210	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	60 537	54 865	5 672	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation à la juste valeur	10 518	10 518	–	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	2 328	2 301	27	Risque de taux d'intérêt
Dépôts	652 091	–	652 091	Risque de position sur titres de participation, risque de taux d'intérêt
Acceptations	15 199	–	15 199	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	32 474	29 893	2 581	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	59 495	9 903	49 592	Risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation au coût amorti	23 580	–	23 580	Risque de taux d'intérêt
Billets et débentures subordonnés	6 951	–	6 951	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs <sup>1</sup>	13 697	–	13 697	Risque de taux d'intérêt
<b>Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché</b>	<b>86 816</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>1 030 954</b>	<b>\$ 109 538</b>	<b>\$ 834 600</b>	
				31 octobre 2014
<b>Actifs exposés au risque de marché</b>				
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	43 773	\$ 377	\$ 43 396	Risque de taux d'intérêt
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	101 173	99 274	1 899	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	55 796	49 164	6 632	Risque de position sur titres de participation, risque de change, risque de taux d'intérêt
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 745	–	4 745	Risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières disponibles à la vente	63 008	–	63 008	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	56 977	–	56 977	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières prises en pension	82 556	8 154	74 402	Risque de taux d'intérêt
Prêts	481 937	–	481 937	Risque de taux d'intérêt
Engagements de clients au titre d'acceptations	13 080	–	13 080	Risque de taux d'intérêt
Participation dans TD Ameritrade	5 569	–	5 569	Risque de position sur titres de participation
Autres actifs <sup>1</sup>	1 434	–	1 434	Risque de taux d'intérêt
<b>Actifs non exposés au risque de marché</b>	<b>50 463</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	
<b>Total des actifs</b>	<b>960 511</b>	<b>156 969</b>	<b>753 079</b>	
<b>Passifs exposés au risque de marché</b>				
Dépôts détenus à des fins de transaction	59 334	1 793	57 541	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	51 209	47 483	3 726	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation à la juste valeur	11 198	10 190	1 008	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	3 250	3 242	8	Risque de taux d'intérêt
Dépôts	600 716	–	600 716	Risque de position sur titres de participation, risque de taux d'intérêt
Acceptations	13 080	–	13 080	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	39 465	37 247	2 218	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	53 112	8 242	44 870	Risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation au coût amorti	24 960	–	24 960	Risque de taux d'intérêt
Billets et débentures subordonnés	7 785	–	7 785	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs <sup>1</sup>	13 525	–	13 525	Risque de taux d'intérêt
<b>Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché</b>	<b>82 877</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>960 511</b>	<b>\$ 108 197</b>	<b>\$ 769 437</b>	

<sup>1</sup> Se rapportent aux prestations de retraite, aux assurances et aux passifs liés aux entités structurées.

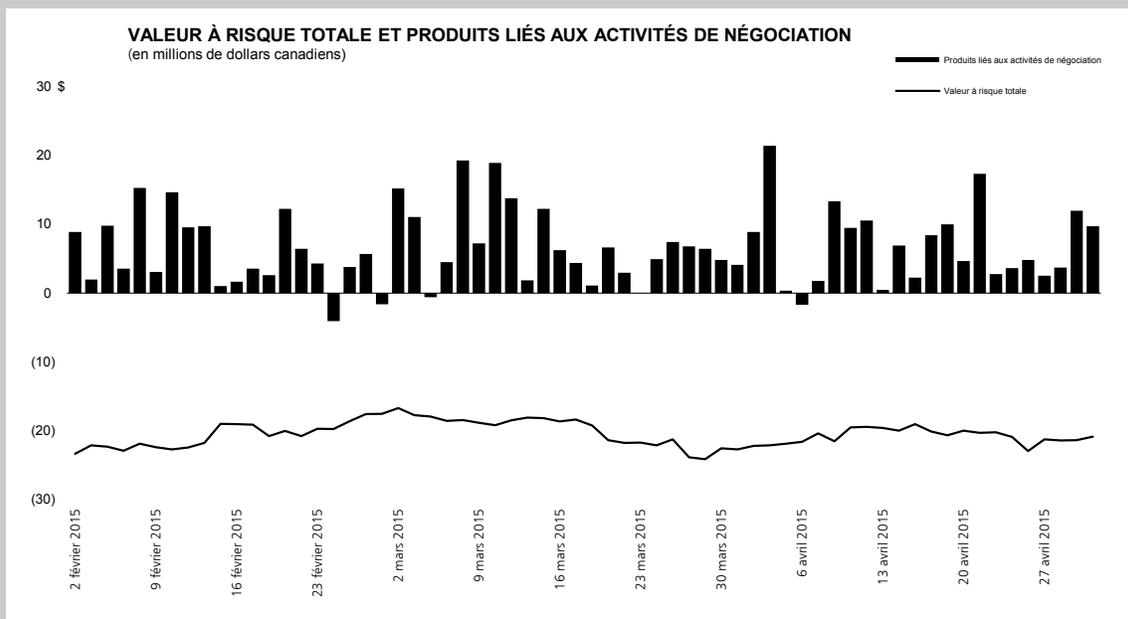
### Calcul de la VaR

La TD calcule la VaR quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance qui est associé aux positions de négociation de la Banque.

Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La Banque évalue le portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux des 259 derniers jours de Bourse pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque de marché général est calculé sur une période de détention de un jour prolongée jusqu'à dix jours aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.

Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncratique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte-Carlo. Le modèle de risque idiosyncratique propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncratique sur cinq ans. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance est calculé sur une période de détention de dix jours.

Le graphique ci-après présente l'utilisation à une date particulière de la VaR quotidienne et les produits liés aux activités de transaction dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits liés aux activités de transaction représentent le total des produits de négociation présenté dans les autres produits et les produits d'intérêts nets sur les positions de transaction présentées dans les produits d'intérêts nets, et ils sont présentés en équivalence fiscale. Le trimestre clos le 30 avril 2015 a compris 4 jours de pertes de négociation et les produits liés aux activités de négociation ont été positifs pendant 94 % des jours de négociation, ce qui reflète l'activité de transaction normale. Au cours du trimestre, les pertes pour un jour de Bourse donné n'ont jamais dépassé la VaR.



La VaR constitue une mesure utile, mais elle devrait être utilisée en tenant compte de certaines limites, notamment :

- La VaR recourt à des données historiques pour prédire des événements futurs, ce qui limite sa capacité d'effectuer des prévisions.
- Elle ne donne pas d'information sur les pertes au-delà du niveau de confiance choisi.
- Elle suppose que toutes les positions peuvent être liquidées au cours de la période de détention ayant servi pour calculer le montant de la VaR.

La Banque améliore sans cesse ses méthodes pour calculer la VaR et elle prévoit de nouvelles mesures du risque qui sont conformes aux habitudes du marché, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires.

Afin de réduire quelques-unes des faiblesses de la VaR, la Banque se sert de paramètres additionnels conçus expressément pour la gestion des risques et les fonds propres. Ces paramètres comprennent la VaR en contexte de crise, les exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque, le cadre de simulation de crise, ainsi que des limites fondées sur la sensibilité de divers facteurs de risque de marché.

### Calcul de la VaR en contexte de crise

Outre la VaR, la Banque calcule aussi la VaR en contexte de crise, laquelle comprend le risque de marché général en contexte de crise et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. La VaR en contexte de crise mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée de tensions sur les marchés. La VaR en contexte de crise est calculée au moyen de techniques et d'hypothèses semblables à celles utilisées pour la VaR liée au risque de marché général en contexte de crise et au risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. Toutefois, au lieu d'utiliser les 259 derniers jours de Bourse (une année), la Banque choisit une année où des tensions se sont exercées sur les marchés. Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2015, la VaR en contexte de crise a été calculée au moyen d'une période de un an qui a commencé le 1<sup>er</sup> février 2008. La période de un an historique appropriée pour utiliser la VaR en contexte de crise est établie trimestriellement. La VaR en contexte de crise fait partie des exigences de fonds propres réglementaires.

### Calcul des exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque

Les exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque sont appliquées à tous les instruments du portefeuille de négociation assujettis au risque de migration et de défaut. Le risque de migration représente le risque que des modifications soient apportées aux notations de crédit des expositions de la Banque. La TD applique une simulation de Monte-Carlo sur un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % pour calculer les exigences supplémentaires liées au risque, ce qui est conforme aux exigences réglementaires. Ces exigences sont fondées sur l'hypothèse d'un «niveau de risque constant», qui oblige les banques à attribuer un horizon de liquidité aux positions qui sont assujetties à ces exigences. Les exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque font partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Le tableau qui suit présente les mesures du portefeuille de la TD à la date de clôture du trimestre, la moyenne de la période et les extrêmes (haut et bas).

**TABLEAU 32 : MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE**

(en millions de dollars canadiens)

	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Trois mois clos les		Six mois clos les	
					30 avril 2015	31 janvier 2015	30 avril 2014	30 avril 2015
Risque de taux d'intérêt	7,0 \$	6,5 \$	9,0 \$	4,4 \$	5,3 \$	4,9 \$	5,9 \$	5,4 \$
Risque d'écart de crédit	7,1	8,9	11,7	6,3	6,6	6,9	7,7	7,1
Risque de position sur titres de participation	11,6	10,1	12,3	6,6	5,5	2,9	7,8	3,3
Risque de change	3,1	3,5	6,0	1,8	3,3	2,7	3,4	2,5
Risque de marchandises	0,9	1,3	3,0	0,8	1,7	1,4	1,5	1,2
Risque idiosyncratique propre à des titres de créance	15,8	16,0	20,0	13,3	16,4	15,7	16,2	15,8
Effet de diversification <sup>1</sup>	(24,7)	(25,8)	négl. <sup>2</sup>	négl. <sup>2</sup>	(19,6)	(17,0)	(22,7)	(17,6)
<b>Total de la valeur à risque (une journée)</b>	<b>20,8</b>	<b>20,5</b>	<b>24,1</b>	<b>16,7</b>	<b>19,2</b>	<b>17,5</b>	<b>19,8</b>	<b>17,7</b>
<b>Valeur à risque en contexte de crise (une journée)</b>	<b>30,6</b>	<b>28,8</b>	<b>35,1</b>	<b>24,2</b>	<b>30,7</b>	<b>26,0</b>	<b>29,7</b>	<b>29,3</b>
<b>Exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque (une année)</b>	<b>253,1 \$</b>	<b>254,2 \$</b>	<b>298,1 \$</b>	<b>210,8 \$</b>	<b>269,0 \$</b>	<b>318,5 \$</b>	<b>261,6 \$</b>	<b>292,6 \$</b>

<sup>1</sup> La VaR globale est moins élevée que la somme de la VaR des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

<sup>2</sup> Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

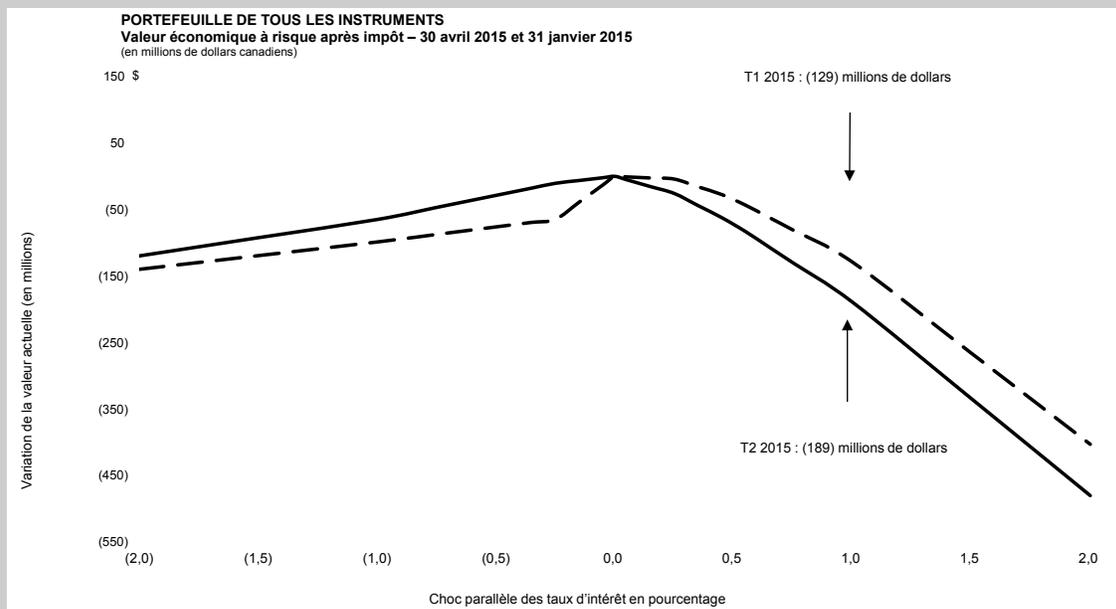
Des positions plus importantes en titres de participation ainsi qu'un changement au modèle de la VaR afin d'améliorer l'évaluation du risque de volatilité ont fait augmenter la VaR moyenne pour le calcul du risque de position sur titres de capitaux propres d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre. Des positions moins importantes en titres d'organismes américains et une amélioration du modèle fondé sur les exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque afin d'améliorer l'évaluation du risque de la propre dette de la TD ont fait diminuer les exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque moyennes de 64 millions de dollars en regard de l'exercice précédent.

#### Validation du modèle de la VaR

La Banque utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels et théoriques à la VaR afin de s'assurer qu'ils correspondent aux résultats statistiques du modèle de la VaR. Les profits et pertes théoriques sont générés par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du portefeuille ne change pas. La validation du modèle fondé sur les exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque doit suivre une approche différente étant donné qu'un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % rendent impossible l'utilisation de contrôles prudentiels ex post standard. En lieu et place, les paramètres clés du modèle fondé sur les exigences supplémentaires liées au risque, comme les matrices de transition et de corrélation, sont soumis à une validation indépendante à l'aide de certains points de référence par rapport aux résultats d'études externes ou par une analyse à partir de données internes ou externes.

#### Risque de taux d'intérêt

Le graphique suivant présente l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt (mesuré par la valeur économique à risque) à l'égard de tous les actifs, passifs et instruments dérivés autres que détenus à des fins de transaction, utilisés dans le but de gérer le risque de taux d'intérêt.



Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Banque utilise des instruments financiers dérivés, des placements de gros, des instruments de financement, d'autres solutions du marché financier et, dans une moindre mesure, des stratégies de fixation de prix. Au 30 avril 2015, une hausse immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait baisser de 189,2 millions de dollars (129,0 millions de dollars 31 janvier 2015) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Une diminution immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt au Canada et de 25 pdb aux États-Unis aurait fait baisser de 64,9 millions de dollars (98,6 millions de dollars au 31 janvier 2015) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Le risque de taux d'intérêt, ou la valeur économique à risque, des activités d'assurance n'est pas présenté dans le graphique ci-dessus. Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen de limites et de processus définis de contrôle du risque, établis et régis par le conseil d'administration du secteur Assurance.

Le tableau qui suit présente la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires (après impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la TD à un risque important.

**TABLEAU 33 : SENSIBILITÉ DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE À RISQUE APRÈS IMPÔT PAR MONNAIE**

(en millions de dollars canadiens)

	Aux					
	30 avril 2015		31 janvier 2015		30 avril 2014	
	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	(3,7) \$	(62,4) \$	(0,2) \$	(40,7) \$	14,2 \$	(57,9) \$
Dollar américain <sup>1</sup>	(185,5)	(2,5)	(128,8)	(57,9)	(19,7)	(7,3)
	(189,2) \$	(64,9) \$	(129,0) \$	(98,6) \$	(5,5) \$	(65,2) \$

<sup>1</sup> La sensibilité de la valeur économique à risque a été mesurée d'après une baisse de 25 pdb des taux d'intérêt aux États-Unis, ce qui a pour effet de ramener les taux d'intérêt à un plancher de 0 %.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

*Le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face à ses obligations financières, en temps opportun, sans devoir mobiliser des fonds à des taux défavorables, ou vendre des actifs à des prix dérisoires. Les obligations financières peuvent découler de retraits de dépôts, de l'échéance d'une dette, des engagements à accorder un crédit ou à fournir un concours de trésorerie ou de l'obligation de fournir des sûretés additionnelles en garantie.*

### APPÉTIT POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque maintient une approche prudente et disciplinée de gestion de son exposition éventuelle au risque de liquidité. La Banque cible un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combinés propres à la Banque et à l'échelle du marché. La Banque gère également sa possible exposition afin de respecter les exigences réglementaires prescrites par les normes de liquidité du BSIF qui sont entrées en vigueur en janvier 2015. En vertu de ces normes, les banques canadiennes doivent respecter le ratio de liquidité à court terme de 100 % à compter de janvier 2015 et commencer à fournir des informations sur le ratio de liquidité à court terme trimestriel moyen au deuxième trimestre de 2015. Les normes de liquidité sont conformes au dispositif de Bâle III, la surveillance de certains traitements étant laissée à la discrétion des autorités nationales. Les stratégies de gestion et les mesures qui en découlent comprennent un programme de gestion du risque de liquidité intégré conçu de façon à mieux assurer une exposition faible aux causes connues de risque de liquidité et la conformité aux exigences réglementaires.

### RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres surveille le programme de gestion du risque de liquidité de la Banque. Il s'assure que des structures et des politiques de gestion efficace sont en place pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité. Le Forum général sur les liquidités, un sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres, comprend des cadres supérieurs du service Gestion de la trésorerie et du bilan, de la Gestion des risques, des Finances, des Services bancaires de gros et des représentants des établissements à l'étranger, et relève et surveille les risques de liquidité de la TD. La gestion du risque de liquidité incombe au trésorier, alors que la surveillance et la remise en question sont assurées par le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres et de manière indépendante par la Gestion des risques. Le comité du risque du conseil d'administration reçoit régulièrement des rapports portant sur la situation de trésorerie de la Banque et approuve le cadre de gestion du risque de liquidité et les politiques du conseil d'administration annuellement.

Les groupes de trésorerie suivants sont responsables d'évaluer, de superviser et de gérer les risques de liquidité des principaux secteurs d'exploitation :

- Le service de gestion de la liquidité et du financement du Service Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable de la politique mondiale de gestion sur la liquidité et la cession d'actifs en garantie ainsi que des limites, normes et processus connexes afin de s'assurer de l'application uniforme et efficace des approches de gestion de risque de liquidité dans l'ensemble des activités de la Banque. Le Service Gestion de la trésorerie et du bilan gère la situation de risque de liquidité combinée des Services de détail au Canada (y compris des activités canadiennes de gestion de patrimoine); du Siège social et des Services bancaires de gros, et en fait rapport.
- Le Service Gestion de la trésorerie et du bilan aux États-Unis est chargé de gérer la situation de liquidité des Services de détail aux États-Unis.
- D'autres services régionaux de gestion des liquidités, notamment ceux compris dans les activités d'assurance de la TD, ses succursales à l'étranger et ses filiales, sont responsables de gérer leurs propres risques de liquidité et situations de trésorerie conformément à la politique mondiale de gestion sur la liquidité et la cession d'actifs en garantie et aux exigences réglementaires locales.

## MODE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

Les exigences globales en matière de liquidité de la Banque sont définies comme la somme d'actifs liquides que la Banque doit détenir pour être en mesure de financer les besoins attendus futurs de flux de trésorerie, plus une réserve prudente visant à combler d'éventuelles sorties de fonds en cas de dérèglement des marchés financiers ou d'autres événements qui pourraient influencer sur l'accès à du financement de la TD. La Banque ne recourt à des liquidités de gros à court terme que pour le financement de titres négociables ou d'actifs à court terme.

Pour définir la somme de liquidités qu'elle doit détenir pendant une période continue de 90 jours, la Banque a élaboré une vision interne de la gestion de la liquidité qui se fonde sur un scénario de «stress combiné critique» présumé. Celui-ci modélise les besoins de liquidités potentiels et la négociabilité des actifs durant une crise qui a été déclenchée sur les marchés, particulièrement en ce qui a trait à un manque de confiance dans la capacité de la TD de s'acquitter de ses obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. La Banque suppose aussi une perte d'accès à toute forme de financement non garanti externe pendant la période de 90 jours.

Outre cet événement propre à la Banque, le scénario de «stress combiné critique» intègre également l'incidence d'un événement de liquidité à l'échelle du marché qui comporte des contraintes donnant lieu à une importante réduction de la disponibilité à du financement pour toutes les institutions, à une augmentation importante du coût de financement de la Banque et à une baisse considérable de la négociabilité des actifs. La Banque calcule également nos «besoins en liquidités» pour ce scénario relativement aux conditions suivantes :

- la totalité des échéances des titres de créance de gros non garantis et des échéances de titres de créance garantis;
- l'attrition ou la liquidation accélérée des soldes de dépôt de détail;
- l'utilisation accrue des facilités de crédit disponibles pour les particuliers, les emprunteurs commerciaux et les grandes entreprises;
- le rehaussement des exigences de garantie en cas d'abaissement de la notation de la TD et de mouvements défavorables des taux de référence pour l'ensemble des contrats de dérivés;
- la couverture des échéances dans les programmes de financement soutenus par la Banque, comme les acceptations bancaires que celle-ci émet pour le compte de clients et les canaux de PCAA renouvelables à court terme.

La Banque gère aussi ses liquidités de façon à respecter les mesures de liquidité réglementaires incluses dans les normes de liquidité du BSIF (ratio de liquidité à court terme et outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs). En vertu du ratio de liquidité à court terme, les banques doivent maintenir un ratio de liquidité à court terme d'au moins 100 % pendant une période de crise de 30 jours. La politique en matière de liquidité de la TD stipule que la Banque doit maintenir des «liquidités disponibles» pour répondre aux «besoins en liquidités» associés au scénario de «stress combiné critique» en tout temps et constituer des réserves de fonds propres supérieurs aux minimums réglementaires. Par conséquent, la Banque gère ses liquidités selon les normes les plus élevées entre la politique interne en matière de liquidité de la TD et les exigences réglementaires.

Selon le service des prix de cession interne des fonds dans le Service Gestion de la trésorerie et du bilan, le risque de liquidité est un déterminant clé du coût ou du crédit de fonds attribué respectivement aux prêts et aux dépôts. Les coûts de liquidité appliqués aux prêts sont établis en fonction du profil de financement à terme approprié, tandis que les dépôts sont évalués en fonction des réserves de liquidités requises et de la stabilité des soldes. Des coûts de liquidité additionnels sont aussi appliqués à d'autres engagements éventuels, comme des lignes de crédit non utilisées consenties à des clients.

Les actifs liquides non grevés que la TD considère comme des liquidités disponibles pendant la période d'évaluation de 90 jours en vertu de son cadre interne doivent être négociables à terme, avoir une qualité de crédit suffisante et être facilement convertibles en trésorerie au moyen d'une vente ou d'une cession en garantie. Les actifs liquides non grevés sont représentés selon un cadre de l'écart cumulatif des liquidités après rajustements pour tenir compte de la capacité d'absorption du marché pour chaque catégorie d'actifs, des délais de règlement et d'autres restrictions connues limitant la vente ou la cession en garantie possible. En outre, la juste valeur de marché de ces valeurs fluctuera selon l'évolution des taux d'intérêt en vigueur, des écarts de taux et de la demande sur le marché. Au besoin, la Banque ajuste la valeur de marché à la baisse pour tenir compte des conditions de marché et des exigences des investisseurs attendues dans un scénario de stress combiné critique. Dans l'ensemble, la Banque s'attend à un rajustement à la baisse modeste des valeurs de marché actuelles compte tenu de la qualité élevée du crédit et de la liquidité démontrée de son portefeuille d'actifs liquides sous-jacent.

La TD a accès au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada, au guichet d'escompte des banques de la Réserve fédérale des États-Unis, ainsi qu'aux facilités de crédit de soutien consenties par la Banque centrale européenne. La TD n'inclut pas sa capacité d'emprunt auprès de banques centrales comme une source de liquidités disponibles dans l'évaluation de sa situation de trésorerie.

Le tableau ci-après présente les actifs liquides dont la TD tient compte pour établir les «liquidités disponibles», lesquels excluent les actifs détenus par les activités d'assurance de la Banque, ces actifs étant engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins généraux de liquidités de la Banque.

**TABLEAU 34 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR TYPE ET PAR MONNAIE<sup>1</sup>**

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés <sup>2</sup>		Total des actifs liquides		Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés <sup>2</sup>					
30 avril 2015												
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3,6	\$	–	\$	3,6	\$	1	%	–	\$	3,6	\$
Obligations du gouvernement du Canada	9,5		33,4		42,9		10		23,4		19,5	
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	39,7		0,7		40,4		10		3,2		37,2	
Obligations de gouvernements provinciaux	8,1		9,5		17,6		4		9,8		7,8	
Obligations de sociétés émettrices	8,5		3,1		11,6		3		1,8		9,8	
Actions	24,6		2,0		26,6		6		5,7		20,9	
Autres titres ou prêts négociables	3,2		1,3		4,5		1		1,7		2,8	
<b>Total (libellé en dollars canadiens)</b>	<b>97,2</b>		<b>50,0</b>		<b>147,2</b>		<b>35</b>		<b>45,6</b>		<b>101,6</b>	
Trésorerie et montants à recevoir de banques	42,2		–		42,2		10		1,4		40,8	
Obligations du gouvernement des États-Unis	4,1		24,4		28,5		7		24,8		3,7	
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	31,3		9,6		40,9		10		18,6		22,3	
Autres obligations souveraines	36,9		37,5		74,4		18		24,9		49,5	
Obligations de sociétés émettrices	52,3		11,4		63,7		15		14,4		49,3	
Actions	14,0		2,4		16,4		4		1,3		15,1	
Autres titres ou prêts négociables	6,3		0,1		6,4		1		–		6,4	
<b>Total (non libellé en dollars canadiens)</b>	<b>187,1</b>		<b>85,4</b>		<b>272,5</b>		<b>65</b>		<b>85,4</b>		<b>187,1</b>	
<b>Total</b>	<b>284,3</b>	<b>\$</b>	<b>135,4</b>	<b>\$</b>	<b>419,7</b>	<b>\$</b>	<b>100</b>	<b>%</b>	<b>131,0</b>	<b>\$</b>	<b>288,7</b>	<b>\$</b>
31 octobre 2014												
Trésorerie et montants à recevoir de banques	0,1	\$	–	\$	0,1	\$	–	%	–	\$	0,1	\$
Obligations du gouvernement du Canada	10,0		27,2		37,2		10		21,0		16,2	
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	39,4		1,0		40,4		11		2,1		38,3	
Obligations de gouvernements provinciaux	6,9		5,2		12,1		4		6,7		5,4	
Obligations de sociétés émettrices	8,3		3,4		11,7		3		0,2		11,5	
Actions	22,7		3,8		26,5		7		6,2		20,3	
Autres titres ou prêts négociables	2,4		0,9		3,3		1		0,8		2,5	
<b>Total (libellé en dollars canadiens)</b>	<b>89,8</b>		<b>41,5</b>		<b>131,3</b>		<b>36</b>		<b>37,0</b>		<b>94,3</b>	
Trésorerie et montants à recevoir de banques	39,8		–		39,8		11		1,1		38,7	
Obligations du gouvernement des États-Unis	–		24,8		24,8		7		23,6		1,2	
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	32,2		5,6		36,8		10		13,1		23,7	
Autres obligations souveraines	23,3		28,7		52,0		14		10,5		41,5	
Obligations de sociétés émettrices	54,5		10,8		65,3		18		13,8		51,5	
Actions	9,7		2,6		12,3		3		1,7		10,6	
Autres titres ou prêts négociables	4,2		0,1		4,3		1		–		4,3	
<b>Total (non libellé en dollars canadiens)</b>	<b>162,7</b>		<b>72,6</b>		<b>235,3</b>		<b>64</b>		<b>63,8</b>		<b>171,5</b>	
<b>Total</b>	<b>252,5</b>	<b>\$</b>	<b>114,1</b>	<b>\$</b>	<b>366,6</b>	<b>\$</b>	<b>100</b>	<b>%</b>	<b>100,8</b>	<b>\$</b>	<b>265,8</b>	<b>\$</b>

<sup>1</sup> Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux activités d'emprunt ou de prêt garanti et de prise en pension et de mise en pension.<sup>2</sup> Les actifs liquides comprennent des garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

Les actifs liquides détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant :

**TABLEAU 35 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES**

(en milliards de dollars canadiens)

Aux

	30 avril 2015	31 octobre 2014
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	96,3	89,4
Filiales bancaires	166,5	150,2
Succursales à l'étranger	25,9	26,2
<b>Total</b>	<b>288,7</b>	<b>265,8</b>

La moyenne mensuelle des actifs liquides de la TD pour les trimestres clos les 30 avril 2015 et 31 janvier 2015 est présentée dans le tableau ci-après.

**TABLEAU 36 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS PAR TYPE ET PAR MONNAIE<sup>1</sup>**

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Moyenne pour les trois mois clos les

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés <sup>2</sup>		Total des actifs liquides		Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés <sup>2</sup>
<b>30 avril 2015</b>							
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2,7 \$	– \$	2,7 \$	1 %	– \$	2,7 \$	
Obligations du gouvernement du Canada	10,9	31,3	42,2	10	23,3	18,9	
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	39,8	0,6	40,4	9	2,7	37,7	
Obligations de gouvernements provinciaux	7,7	7,1	14,8	3	7,2	7,6	
Obligations de sociétés émettrices	8,3	3,3	11,6	3	1,0	10,6	
Actions	24,5	2,0	26,5	6	4,9	21,6	
Autres titres ou prêts négociables	3,5	0,9	4,4	1	0,8	3,6	
<b>Total (libellé en dollars canadiens)</b>	<b>97,4</b>	<b>45,2</b>	<b>142,6</b>	<b>33</b>	<b>39,9</b>	<b>102,7</b>	
Trésorerie et montants à recevoir de banques	47,8	–	47,8	11	1,4	46,4	
Obligations du gouvernement des États-Unis	2,2	25,7	27,9	7	25,7	2,2	
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	32,6	9,4	42,0	10	18,9	23,1	
Autres obligations souveraines	37,0	39,5	76,5	18	24,3	52,2	
Obligations de sociétés émettrices	53,1	12,4	65,5	15	15,5	50,0	
Actions	14,2	2,4	16,6	4	1,4	15,2	
Autres titres ou prêts négociables	7,1	0,1	7,2	2	–	7,2	
<b>Total (non libellé en dollars canadiens)</b>	<b>194,0</b>	<b>89,5</b>	<b>283,5</b>	<b>67</b>	<b>87,2</b>	<b>196,3</b>	
<b>Total</b>	<b>291,4 \$</b>	<b>134,7 \$</b>	<b>426,1 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>127,1 \$</b>	<b>299,0 \$</b>	
<b>31 janvier 2015</b>							
Trésorerie et montants à recevoir de banques	0,5 \$	– \$	0,5 \$	– %	– \$	0,5 \$	
Obligations du gouvernement du Canada	11,8	26,8	38,6	10	21,2	17,4	
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	40,1	0,5	40,6	10	2,4	38,2	
Obligations de gouvernements provinciaux	6,9	6,7	13,6	3	6,7	6,9	
Obligations de sociétés émettrices	10,2	3,2	13,4	3	0,2	13,2	
Actions	23,3	2,9	26,2	7	5,0	21,2	
Autres titres ou prêts négociables	2,8	0,8	3,6	1	0,5	3,1	
<b>Total (libellé en dollars canadiens)</b>	<b>95,6</b>	<b>40,9</b>	<b>136,5</b>	<b>34</b>	<b>36,0</b>	<b>100,5</b>	
Trésorerie et montants à recevoir de banques	45,0	–	45,0	11	1,1	43,9	
Obligations du gouvernement des États-Unis	0,3	23,8	24,1	6	22,2	1,9	
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	31,9	8,7	40,6	10	16,9	23,7	
Autres obligations souveraines	30,8	34,7	65,5	17	14,9	50,6	
Obligations de sociétés émettrices	56,2	13,3	69,5	17	17,3	52,2	
Actions	12,7	2,6	15,3	4	1,7	13,6	
Autres titres ou prêts négociables	4,0	0,1	4,1	1	–	4,1	
<b>Total (non libellé en dollars canadiens)</b>	<b>180,9</b>	<b>83,2</b>	<b>264,1</b>	<b>66</b>	<b>74,1</b>	<b>190,0</b>	
<b>Total</b>	<b>276,5 \$</b>	<b>124,1 \$</b>	<b>400,6 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>110,1 \$</b>	<b>290,5 \$</b>	

<sup>1</sup> Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux activités d'emprunt ou de prêt garanti et de prise en pension et de mise en pension.

<sup>2</sup> Les actifs liquides comprennent des garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

Les actifs liquides moyens détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant :

**TABLEAU 37 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES**

(en milliards de dollars canadiens)

Moyenne pour les trois mois clos les

	30 avril 2015	31 janvier 2015
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	99,6 \$	96,1 \$
Filiales bancaires	172,9	166,6
Succursales à l'étranger	26,5	27,8
<b>Total</b>	<b>299,0 \$</b>	<b>290,5 \$</b>

Les liquidités excédentaires des Services de détail aux États-Unis ne sont pas consolidées par la Banque avec celles des autres entités en raison des restrictions de placement imposées par la Réserve fédérale des États-Unis à l'égard des fonds générés par les activités de dépôts de ses institutions financières. Les liquidités excédentaires détenues par certaines filiales d'activités d'assurance sont également exclues des calculs de la situation de trésorerie de l'entreprise en raison de restrictions réglementaires en matière de placement.

Outre le scénario «stress combiné critique», la TD effectue des exercices de crise au moyen d'une multitude de différents scénarios. Ces scénarios de stress constituent une combinaison d'événements propres à la TD, des événements de stress macroéconomiques à l'échelle mondiale ou des événements propres à des régions ou des filiales, qui sont conçus pour tester l'incidence de facteurs uniques. Les évaluations de la liquidité font également partie du programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de la Banque. Les résultats de ces scénarios d'événements de crises servent de fondement à l'imposition de limites ou à la mise en place de plans de liquidité d'urgence ou à leur modification.

La Banque a en place des plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise et pour les filiales qui exercent leurs activités dans les territoires intérieurs et les territoires étrangers, des plans de liquidité d'urgence régionaux. Les plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise fournissent un cadre formel afin de gérer les situations de liquidité imprévues qui, par conséquent, fait partie intégrante du programme de gestion du risque de liquidité global de la Banque. Ce cadre décrit les différentes étapes d'un plan d'urgence fondées sur la sévérité et la durée de la situation de liquidité et énumère les mesures de sortie de crise appropriées pour chacune des étapes. Pour chaque mesure de sortie de crise, il fournit les principales mesures opérationnelles pour mettre en œuvre la mesure. Les mesures de sortie de crise pour les plans de liquidité d'urgence régionaux sont alignées pour appuyer les plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise ainsi que tout besoin local de liquidité relevé au cours d'une crise. Les mesures et la structure de gouvernance proposées dans les plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise sont alignées sur le plan de sortie de crise de la Banque.

Les notations de crédit sont importantes pour les coûts d'emprunt et la capacité à mobiliser des capitaux de la TD. Un abaissement des notations de crédit pourrait entraîner une hausse des coûts de financement, réduire l'accès aux marchés financiers et nuire à la capacité de la Banque de conclure des transactions sur dérivés ou des opérations de couverture routinières.

Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et peuvent changer de temps à autre en fonction de nombreux facteurs, notamment la solidité financière, la situation concurrentielle et la situation de trésorerie de la Banque, de même que des facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les méthodes utilisées par les agences de notation et les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers.

**TABLEAU 38 : NOTATIONS DE CRÉDIT<sup>1</sup>**

	<i>Au</i>		
	<b>30 avril 2015</b>		
<b>Agence de notation</b>	<b>Notation de la dette à court terme</b>	<b>Notation de la dette à long terme de premier rang</b>	<b>Perspectives</b>
Moody's	P-1	Aa1	Négative
S&P	A-1+	AA-	Négative
DBRS	R-1 (élevé)	AA	Stable <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Une liste plus exhaustive, incluant les notations des filiales, est disponible sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/reenseignements-sur-les-creances/notes-de-credit/credit.jsp>. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation.

<sup>2</sup> Le 20 mai 2015, DBRS a changé la tendance des notations des titres de créance de premier rang et subordonnés des banques canadiennes et de leurs filiales, y compris la TD, la faisant passer de stable à négative afin de refléter sa vision des changements pressentis à la législation et à la réglementation canadiennes en prévision du régime de recapitalisation interne.

La Banque examine régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. La Banque détient des actifs liquides pour s'assurer que la TD peut effectuer les paiements additionnels de sûreté qui seraient exigés par des contreparties en cas d'abaissement de un cran des notations de la dette à long terme de premier rang de la Banque. Un abaissement marqué pourrait avoir une incidence sur les exigences de liquidités qui entraînerait la nécessité pour la Banque d'affecter des sûretés additionnelles aux contreparties de la Banque. Le tableau suivant présente les sûretés additionnelles dont le versement aurait pu être exigé à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans des notations de crédit de la Banque.

**TABLEAU 39 : EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSEMENT DES NOTATIONS**

(en milliards de dollars canadiens)

	<i>Moyenne pour les trois mois clos les</i>	
	<b>30 avril 2015</b>	<b>31 janvier 2015</b>
Abaissement de un cran	<b>0,3 \$</b>	0,2 \$
Abaissement de deux crans	<b>0,3</b>	0,3
Abaissement de trois crans	<b>0,5</b>	0,5

Dans le cadre des activités courantes de la Banque, des titres et d'autres actifs sont donnés en garantie afin d'obtenir du financement et participer à des systèmes de compensation et/ou de règlement. Un sommaire des actifs grevés et non grevés figure dans le tableau ci-dessous.

**TABLEAU 40 : ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS<sup>1</sup>**

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Grevés <sup>2</sup>		Non grevés		Total des actifs	Actifs grevés en pourcentage du total des actifs	Aux
	Donnés en garantie <sup>3</sup>	Autres <sup>4</sup>	Disponibles comme garantie <sup>5</sup>	Autres <sup>6</sup>			
							30 avril 2015
Trésorerie et montants à recevoir de banques	– \$	– \$	– \$	2,9 \$	2,9 \$	–	%
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	3,0	3,2	22,9	16,6	45,7	0,6	
Valeurs mobilières, prêts détenus à des fins de transaction et autres <sup>7</sup>	55,4	9,9	165,5	15,7	246,5	6,4	
Dérivés	–	–	–	65,1	65,1	–	
Valeurs mobilières prises en pension <sup>8</sup>	–	–	–	89,2	89,2	–	
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	25,9	51,6	72,9	354,9	505,3	7,5	
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	15,2	15,2	–	
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	6,0	6,0	–	
Goodwill	–	–	–	15,1	15,1	–	
Autres immobilisations incorporelles	–	–	–	2,6	2,6	–	
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	–	–	–	5,1	5,1	–	
Actifs d'impôt différé	–	–	–	1,9	1,9	–	
Autres actifs <sup>9</sup>	–	–	–	30,4	30,4	–	
<b>Total des actifs au bilan</b>	<b>84,3 \$</b>	<b>64,7 \$</b>	<b>261,3 \$</b>	<b>620,7 \$</b>	<b>1 031,0 \$</b>	<b>14,5</b>	<b>%</b>
<b>Éléments hors bilan<sup>10</sup></b>							
Valeurs mobilières prises en pension	86,8	–	28,2	(89,2)			
Emprunts de valeurs mobilières et sûretés reçues	21,0	–	9,4	0,4			
Prêts sur marge et autre activité de la clientèle	1,5	–	12,6	(7,5)			
<b>Total des éléments hors bilan</b>	<b>109,3</b>	<b>–</b>	<b>50,2</b>	<b>(96,3)</b>			
<b>Total</b>	<b>193,6 \$</b>	<b>64,7 \$</b>	<b>311,5 \$</b>	<b>524,4 \$</b>			
							31 octobre 2014
Total des actifs au bilan	72,7 \$	60,5 \$	257,9 \$	569,4 \$	960,5 \$	13,9	%
Total des éléments hors bilan	84,4	–	47,1	(89,4)			
<b>Total</b>	<b>157,1 \$</b>	<b>60,5 \$</b>	<b>305,0 \$</b>	<b>480,0 \$</b>			

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Le grevement d'actifs a été analysé pour chaque actif pris isolément. Lorsqu'un actif en particulier est grevé et que la Banque détient des composantes de l'actif au bilan et hors bilan, il est présumé aux fins de la présentation de cette information que l'actif présenté au bilan est grevé avant l'actif hors bilan.

<sup>3</sup> Représentent les actifs qui ont été fournis à l'externe pour soutenir les engagements et les opérations quotidiennes de la Banque, y compris les valeurs mobilières mises en pension, le prêt de valeurs mobilières, les systèmes de compensation et de paiement et les actifs affectés en garantie dans le cas de transactions sur dérivés. Incluent également les actifs qui ont été affectés en garantie afin de soutenir les activités de la Federal Home Loan Bank (FHLB).

<sup>4</sup> Actifs qui soutiennent des activités de financement de la TD, actifs affectés en garantie contre des passifs au titre de la titrisation, actifs détenus par des véhicules de titrisation consolidés ou dans des portefeuilles en vue de l'émission d'obligations sécurisées.

<sup>5</sup> Actifs qui sont disponibles facilement dans leur forme juridique actuelle pour générer du financement ou soutenir les besoins en matière de garantie. Cette catégorie inclut les actifs de la FHLB comptabilisés qui demeurent inutilisés et les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui peuvent être cédées en garantie, quoique peu fréquemment cédées en pratique.

<sup>6</sup> Actifs qui ne peuvent servir à soutenir les besoins de financement ou les besoins en matière de garantie dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont admissibles éventuellement comme garantie de programme de financement (p. ex., les prêts hypothécaires assurés par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*).

<sup>7</sup> Les valeurs mobilières comprennent : les prêts détenus à des fins de transaction, les valeurs mobilières, les autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les valeurs mobilières disponibles à la vente et les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance.

<sup>8</sup> Les actifs présentés comme valeurs mobilières prises en pension représentent la valeur de ces transactions, et non la valeur de la sûreté reçue.

<sup>9</sup> Les autres actifs comprennent les montants à recevoir des courtiers et des clients.

<sup>10</sup> Les éléments hors bilan comprennent la valeur des sûretés sur des valeurs mobilières reçues dans le cadre des prises en pension, des emprunts de valeurs mobilières, des prêts sur marge et autre activité de la clientèle. La valeur des prêts relatifs à des opérations de prises en pension et aux activités de prêts sur marge et de la clientèle est soustraite de la catégorie Autres des actifs non grevés au bilan.

## RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME

Bâle III a élaboré un ratio de liquidité à court terme (LCR) dans le but de favoriser la résilience à court terme du profil de liquidité des banques. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les besoins de sorties nettes de trésorerie pour les 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidité. Les scénarios de crise tiennent compte d'un certain nombre de chocs systémiques et généralisés à tout le marché, y compris les retraits des dépôts, la perte partielle de la capacité de financement de gros, les obligations de fournir des sûretés supplémentaires à cause d'un abaissement de la note de crédit, de hausses soudaines des emprunts sur les lignes de crédit non utilisées fournies par la Banque à sa clientèle et d'autres obligations dont la Banque compte s'acquitter durant une crise afin d'atténuer le risque d'atteinte à la réputation. Les HQLA admissibles aux fins du calcul du LCR selon les normes de liquidité du BSIF sont constitués essentiellement de réserves auprès de la banque centrale, de titres émis ou garantis par des États et de titres de haute qualité émis par des entités non financières. Pour calculer le LCR, la décote des HQLA, les taux de retrait des dépôts et les autres taux de sorties et d'entrées de trésorerie sont prescrits par la ligne directrice du BSIF *Normes de liquidité*.

Hors situation de crise financière, le BSIF exige que le LCR des banques canadiennes ne soit pas inférieur à 100 %. Le LCR est déclaré au BSIF par l'entité consolidée, laquelle comprend toutes les filiales et les succursales à l'exception des filiales d'assurance comme elles sont définies dans la ligne directrice du BSIF *Normes de liquidité*.

Le tableau ci-dessous présente la position mensuelle moyenne réglementaire propre au LCR de la Banque de février à avril 2015, calculée selon la ligne directrice du BSIF *Normes de liquidité*.

**TABLEAU 41 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME MOYEN SELON BÂLE III<sup>1</sup>**

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Moyenne pour les trois mois clos le 30 avril 2015</i>	
	<b>Valeur non pondérée totale (moyenne)<sup>2</sup></b>	<b>Valeur pondérée totale (moyenne)<sup>3</sup></b>
<b>Actifs liquides de haute qualité</b>		
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o. <sup>4</sup> \$	167,4 \$
<b>Sorties de trésorerie</b>		
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	340,2 \$	24,6 \$
Dépôts stables	135,5	4,1
Dépôts moins stables	204,7	20,5
Financement de gros non garanti, dont :	181,2	88,4
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	78,5	18,2
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	69,8	37,3
Dettes non garanties	32,9	32,9
Financement de gros garanti	s. o. <sup>4</sup>	8,8
Exigences supplémentaires, dont :	120,1	29,6
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	19,7	5,6
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	7,5	7,5
Facilités de crédit et de liquidité	92,9	16,5
Autres obligations de financement contractuelles	6,4	2,5
Autres obligations de financement conditionnelles <sup>5</sup>	465,4	13,1
<b>Total des sorties de trésorerie</b>	<b>s. o.<sup>4</sup> \$</b>	<b>167,0 \$</b>
<b>Entrées de trésorerie</b>		
Prêts garantis	89,2 \$	14,3 \$
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	10,3	5,3
Autres entrées de trésorerie	10,6	10,6
<b>Total des entrées de trésorerie</b>	<b>110,1 \$</b>	<b>30,2 \$</b>
		<b>Valeur ajustée totale</b>
<b>Total des actifs liquides de haute qualité<sup>6</sup></b>		<b>167,4 \$</b>
<b>Total des sorties nettes de trésorerie<sup>7</sup></b>		<b>136,8</b>
<b>Ratio de liquidité à court terme<sup>8</sup></b>		<b>122 %</b>

<sup>1</sup> La moyenne comprend les données de la fin des trois mois compris dans le trimestre considéré.

<sup>2</sup> Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

<sup>3</sup> Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes des HQLA ou des taux des entrées et des sorties de trésorerie prescrits par la ligne directrice du BSIF *Normes de liquidité*.

<sup>4</sup> Sans objet.

<sup>5</sup> Comprennent les facilités de crédit et de liquidité sans engagement, les fonds de placement monétaires à capital garanti, l'encours des titres de dette ayant une échéance supérieure à 30 jours et d'autres sorties contractuelles de trésorerie. La TD n'a aucune obligation contractuelle de racheter l'encours de ces titres de dette de la TD et, par conséquent, un taux de sorties de trésorerie de 0 % a été appliqué conformément à la ligne directrice du BSIF *Normes de liquidité*.

<sup>6</sup> Les HQLA ajustés sont présentés compte tenu de la décote des actifs et des plafonds applicables, comme la ligne directrice du BSIF *Normes de liquidité* le prescrit (les HQLA compte tenu de la décote sont plafonnés à 40 % pour le niveau 2 et à 15 % pour le niveau 2B).

<sup>7</sup> Les sorties nettes de trésorerie ajustées sont présentées compte tenu des taux d'entrées et de sorties de trésorerie et des plafonds applicables, comme la ligne directrice du BSIF *Normes de liquidité* le prescrit (les entrées de trésorerie sont plafonnées à 75 % des sorties de trésorerie).

<sup>8</sup> Le LCR représente la moyenne des ratios de liquidité de la fin de chaque trimestre.

La Banque détient une variété d'actifs liquides en proportion des besoins de liquidité de l'organisation. Un bon nombre de ces actifs sont admissibles à titre de HQLA selon la ligne directrice du BSIF *Normes de liquidité*. La moyenne des HQLA de la Banque pour le trimestre clos le 30 avril 2015 a été de 167,4 milliards de dollars. Ce montant ne tient pas compte des HQLA excédentaires des Services de détail aux États-Unis, conformément aux exigences de la ligne directrice du BSIF *Normes de liquidité* afin de refléter les motifs de transfert de liquidités entre les Services de détail aux États-Unis et leurs sociétés affiliées faisant partie de la Banque en conformité avec les règlements de la Réserve fédérale des États-Unis. En excluant les HQLA excédentaires, le LCR des Services de détail aux États-Unis se trouve effectivement plafonné à 100 % avant la consolidation totale de la Banque.

En raison de l'accent mis par la Banque sur les services de détail, la majeure partie des dépôts provient de clients de détail et de petites entreprises, et le reste provient de clients commerciaux et de grandes entreprises. Les dépôts encaissables ou échéant dans les 30 jours sont inclus dans le tableau 41 comme valeurs non pondérées pour les soldes des dépôts de détail, des dépôts de petites entreprises, des dépôts opérationnels et des dépôts non opérationnels. La Banque vise à attirer et à retenir les dépôts stables ou les dépôts opérationnels par des solides pratiques de prix de cession interne afin d'optimiser la valeur de sa marque. En outre, la Banque applique une approche disciplinée d'analyse de préfinancement afin de réduire son exposition à des pertes soudaines ou à un resserrement de l'accès aux marchés du financement de gros garanti et non garanti.

## FINANCEMENT

La Banque a accès à une variété de sources de financement garanties et non garanties, à court et à long terme, y compris des canaux de titrisation qu'elle utilise pour satisfaire ses besoins de fonds. Les activités de financement de la Banque sont menées conformément à la politique mondiale de gestion sur la liquidité et la cession d'actifs en garantie, laquelle prévoit notamment que tous les actifs doivent être financés selon la durée appropriée ou selon la capacité d'absorption du marché en situation de crise.

L'approche principale de gestion des activités de financement de la Banque consiste à maximiser l'utilisation des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires aux particuliers et des services bancaires commerciaux. Le tableau ci-dessous illustre l'importante réserve de dépôts personnels et commerciaux de la Banque et les comptes de passage de ses activités de gestion de patrimoine au Canada et de TD Ameritrade (collectivement les «dépôts personnels et commerciaux») qui comptent pour plus de 70 % du financement total, exclusion faite de la titrisation.

**TABLEAU 42 : SOMMAIRE DU FINANCEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS**

(en milliards de dollars canadiens)

	30 avril 2015	31 octobre 2014
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail au Canada	279,7 \$	273,2 \$
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail aux États-Unis	246,2	227,1
Autres dépôts	1,3	1,1
<b>Total</b>	<b>527,2 \$</b>	<b>501,4 \$</b>

La Banque a différents programmes actifs de financement externe pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. Le financement de gros de la Banque est réparti par région, par monnaie et par réseau de financement. La Banque utilise également des certificats de dépôt et du papier commercial pour du financement à plus court terme.

Le tableau suivant présente par région les programmes à long terme ainsi que le montant de financement de chacun. Les programmes à long terme sont en général utilisés pour un financement d'une durée initiale d'au moins un an.

Canada	États-Unis	Europe et Asie
Programme de billets à moyen terme de premier rang liés (2 milliards de dollars)	Programme de billets liés inscrit à la SEC des États-Unis (F-3) (2 milliards de dollars US)	Programme de billets à moyen terme – marché européen inscrit à la United Kingdom Listing Authority (UKLA) (20 milliards de dollars US)
Programme de titres adossés à des actifs de Genesis Trust II (7 milliards de dollars)	Programme de billets à moyen terme de premier rang inscrit à la SEC des États-Unis (F-10) (20 milliards de dollars US)	Programme d'obligations sécurisées législatives inscrit à la UKLA (15 milliards de dollars US)
Programme de titres de fiducie de capital (10 milliards de dollars)	Programme de titres de fiducie de capital inscrit à la SEC des États-Unis (F-10) (5 milliards de dollars US)	Programme d'obligations sécurisées structurées inscrit à la UKLA (10 milliards €, bénéficiant d'une clause de droit acquis)

La TD évalue continuellement les occasions de diversification de son financement dans de nouveaux marchés et d'éventuels secteurs de placement en fonction des coûts d'émission. Par cette diversification, la Banque vise à optimiser la souplesse du financement et à réduire la concentration des sources de fonds et la dépendance à certaines sources de financement.

La Banque maintient des limites de concentration à l'égard des montants des dépôts de gros à court terme de façon à ne pas dépendre d'un client ou de petits groupes de clients déposants comme source de financement. Qui plus est, elle limite le financement de gros à court terme qui peut arriver à échéance au cours d'une période donnée afin de limiter les expositions au risque de refinancement durant un événement de stress.

La Banque continue d'explorer toutes les possibilités d'accéder de manière durable à du financement à moindre coût. Le tableau ci-dessous présente les diverses sources du financement obtenu respectivement au 30 avril 2015 et au 31 octobre 2014.

#### TABLEAU 43 : FINANCEMENT DE GROS

(en millions de dollars canadiens)

								30 avril 2015	31 octobre 2014	<i>Aux</i>
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total	Total	
Dépôts provenant de banques <sup>1</sup>	8 204 \$	4 590 \$	2 121 \$	1 \$	2 \$	18 \$	14 936 \$	10 491 \$		
Billet de dépôt au porteur	132	83	1 161	4	–	–	1 380	716		
Certificats de dépôt	10 499	23 029	25 834	11 457	1 164	–	71 983	69 381		
Papier commercial	5 274	4 813	4 072	423	–	–	14 582	8 144		
Papier commercial adossé à des actifs <sup>2</sup>	413	1 020	558	19	–	–	2 010	3 099		
Obligations sécurisées	–	2 412	–	–	7 248	13 219	22 879	16 511		
Titrisation de prêts hypothécaires	60	822	505	3 359	6 839	22 513	34 098	36 158		
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	6 567	292	468	3 468	13 942	26 554	51 291	41 268		
Billets et débiteures subordonnés <sup>3</sup>	–	–	–	–	–	6 951	6 951	7 785		
Titrisation à terme adossée à des actifs	–	–	–	–	937	1 750	2 687	1 953		
Divers <sup>4</sup>	1 605	365	174	–	–	–	2 144	3 720		
<b>Total</b>	<b>32 754 \$</b>	<b>37 426 \$</b>	<b>34 893 \$</b>	<b>18 731 \$</b>	<b>30 132 \$</b>	<b>71 005 \$</b>	<b>224 941 \$</b>	<b>199 266 \$</b>		
Dont :										
Garantis	473 \$	4 254 \$	1 063 \$	3 378 \$	15 024 \$	37 482 \$	61 674 \$	57 721 \$		
Non garantis	32 281	33 172	33 830	15 353	15 108	33 523	163 267	141 505		
<b>Total</b>	<b>32 754 \$</b>	<b>37 426 \$</b>	<b>34 893 \$</b>	<b>18 731 \$</b>	<b>30 132 \$</b>	<b>71 005 \$</b>	<b>224 941 \$</b>	<b>199 226 \$</b>		

<sup>1</sup> Comprend le total des dépôts à échéance déterminée auprès des banques.

<sup>2</sup> Représente du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) émis par des entités structurées consolidées de la Banque.

<sup>3</sup> Les billets et débiteures subordonnés ne sont pas considérés en tant que financement de gros étant donné qu'ils peuvent être engagés essentiellement à des fins de gestion des fonds propres.

<sup>4</sup> Comprend le total des dépôts à échéance déterminée auprès d'institutions autres que des banques.

À l'exclusion des activités de regroupement de prêts hypothécaires des Services bancaires de gros, la Banque a émis, au cours des trois mois et six mois clos le 30 avril 2015, des titres adossés à des créances hypothécaires totalisant respectivement 0,5 milliard de dollars et 1,2 milliard de dollars (respectivement 0,6 milliard de dollars et 2,1 milliards de dollars au cours des trois mois et six mois clos le 30 avril 2014), et d'autres titres immobiliers garantis au moyen de titres adossés à des créances de 0,8 milliard de dollars au cours des trois mois et six mois clos (1 milliard de dollars au cours des trois mois et six mois clos le 30 avril 2014). La Banque a également émis des billets à moyen terme non garantis totalisant respectivement 3,6 milliards de dollars et 7,3 milliards de dollars, dans différentes monnaies et différents marchés au cours des trois mois et six mois clos le 30 avril 2015 (respectivement 5,0 milliards de dollars et 6,7 milliards de dollars au cours des trois mois et six mois clos le 30 avril 2014). Le total des obligations sécurisées émises au cours des trois mois et six mois clos le 30 avril 2015 a été de 4,7 milliards de dollars (néant au cours des trois mois et six mois clos le 30 avril 2014).

#### FAITS RÉGLEMENTAIRES NOUVEAUX CONCERNANT LA LIQUIDITÉ ET LE FINANCEMENT

En octobre 2014, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié la norme définitive de Bâle III sur le ratio de liquidité à long terme net. Selon cette norme, le ratio du montant du financement stable disponible sur le montant du financement stable exigé doit être supérieur à 100 %. Le ratio de liquidité à long terme est conçu pour réduire le risque de financement structurel en exigeant des banques de disposer de suffisamment de sources de financement stables et de réduire leur dépendance au financement venant à échéance dans un an pour soutenir leurs activités. Le ratio de liquidité à long terme devrait devenir une norme minimale d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le 1<sup>er</sup> août 2014, le ministère des Finances a diffusé un document pour consultation publique (la «consultation sur la recapitalisation interne») qui porte sur un projet de régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques (mieux connu sous le nom de «recapitalisation interne»), lequel souligne son intention de mettre en œuvre un cadre exhaustif de gestion des risques pour les BISI du Canada, y compris la TD. Le projet de régime vise à réduire le risque de faillite pour ces banques et à fournir aux autorités les moyens de replacer une banque sur la voie de la viabilité dans le cas peu probable où celle-ci ferait faillite, sans perturber le système financier ou l'économie et sans recourir à des fonds publics. Une fois le régime mis en œuvre, il permettra la conversion opportune de certains passifs bancaires en fonds propres réglementaires lorsque le BSIF aura déterminé qu'une banque est en défaillance ou sur le point de le devenir. La consultation sur la recapitalisation interne propose que le pouvoir de conversion s'applique uniquement aux créances de premier rang à long terme qui sont émises, créées ou renégociées après une date de mise en œuvre déterminée par le gouvernement du Canada. Le gouvernement du Canada a également proposé que les BISI, afin qu'elles disposent d'une capacité d'absorption des pertes suffisante, soient assujetties à une exigence en matière de capacité supérieure d'absorption se situant entre 17 % et 23 % des actifs pondérés en fonction des risques, en faisant la somme des fonds propres réglementaires (c.-à-d. les actions ordinaires et les instruments de FPUNV) et des créances de premier rang à long terme. Le 21 avril 2015, le gouvernement fédéral canadien a confirmé dans son budget fédéral de 2015 son intention de mettre en œuvre un régime de recapitalisation interne. Le sommaire du projet de loi en matière de recapitalisation interne est conforme aux propositions énoncées dans le document pour consultation publique sur la recapitalisation interne, mais aucun échéancier de mise en œuvre n'a été fourni pour le moment.

#### ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS, DES PASSIFS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les catégories au bilan et hors bilan par durée contractuelle restante. Les engagements hors bilan incluent les obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs pour respecter des engagements découlant de contrats de location simple et de location-financement, certaines obligations d'achats et d'autres obligations. La valeur des instruments de crédit indiqués dans le tableau qui suit représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins de liquidités futurs. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la Banque.

L'analyse des échéances présentée ne décrit pas la symétrie entre les actifs et les passifs de la Banque ou l'exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de liquidité. La Banque s'assure que les actifs sont financés de façon adéquate pour les protéger de la volatilité des coûts d'emprunt ou contre les réductions éventuelles des liquidités disponibles sur les marchés de financement. La Banque se sert de dépôts personnels et commerciaux stables sans échéance précise (comptes-chèques et comptes d'épargne) et de dépôts à terme personnels et commerciaux comme principale source de financement à long terme pour des actifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque. La Banque finance également la partie stable du solde des lignes de crédit renouvelables au moyen de sources de financement à long terme. La Banque mène ses activités de financement à long terme d'après la projection de croissance nette des actifs détenus à des fins autres que de transaction, compte tenu d'éléments comme les volumes de nouvelles affaires, les renouvellements de prêts à terme et de dépôts à terme et la probabilité que les clients se prévalent de leur option de remboursement anticipé de prêts ou de sortie anticipée de dépôts. La Banque recourt également à des dépôts de gros non garantis à court terme pour financer des actifs détenus à des fins de transaction, en fonction de ses estimations internes de la liquidité de ces actifs quand ils sont soumis aux tensions des marchés.

**TABLEAU 44 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Au</i>									
	30 avril 2015									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
<b>Actif</b>										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2 945	\$	–	\$	–	\$	–	\$	–	2 945
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	25 599		271		335		111		402	–
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	1 653	2 861	3 171	3 777	2 413	8 100	14 957	17 005	48 907	102 844
Dérivés	4 155	4 879	3 593	2 843	2 430	8 785	18 758	19 629	–	65 072
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	152	456	583	246	370	323	509	1 123	138	3 900
Valeurs mobilières disponibles à la vente	442	2 287	357	1 417	574	4 788	25 165	33 339	2 079	70 448
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	70	1 062	597	952	1 501	8 086	31 876	25 198	–	69 342
Valeurs mobilières prises en pension	47 728	14 784	14 579	9 286	2 755	77	35	–	–	89 244
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	1 273	3 150	6 914	7 792	15 748	38 153	99 104	29 401	–	201 535
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	1 041	1 625	3 234	3 530	4 604	13 037	28 247	11 590	62 019	128 927
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	25 807	25 807
Entreprises et gouvernements	20 449	5 355	4 439	4 428	4 428	10 658	41 652	46 522	11 735	149 666
Titres de créance classés comme prêts	–	244	–	5	90	124	335	1 713	–	2 511
<b>Total des prêts</b>	<b>22 763</b>	<b>10 374</b>	<b>14 587</b>	<b>15 755</b>	<b>24 870</b>	<b>61 972</b>	<b>169 338</b>	<b>89 226</b>	<b>99 561</b>	<b>508 446</b>
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 150)	(3 150)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	22 763	10 374	14 587	15 755	24 870	61 972	169 338	89 226	96 411	505 296
Engagements de clients au titre d'acceptations	12 755	2 129	315	–	–	–	–	–	–	15 199
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	–	–	–	–	–	6 017	6 017
Goodwill <sup>2</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	15 122	15 122
Autres immobilisations incorporelles <sup>2</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	2 636	2 636
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables <sup>2</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	5 100	5 100
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	1 931	1 931
Montants à recevoir des courtiers et des clients	17 643	–	–	–	–	–	–	–	–	17 643
Autres actifs	2 849	477	167	68	1 367	81	163	79	7 310	12 561
<b>Total de l'actif</b>	<b>138 754</b>	<b>\$ 39 580</b>	<b>\$ 38 284</b>	<b>\$ 34 455</b>	<b>\$ 36 682</b>	<b>\$ 92 212</b>	<b>\$ 260 801</b>	<b>\$ 185 599</b>	<b>\$ 204 587</b>	<b>\$ 1 030 954</b>
<b>Passif</b>										
Dépôts détenus à des fins de transaction	10 094	\$	17 595	\$	25 893	\$	6 105	\$	4 630	\$
Dérivés	5 187	5 152	2 800	2 502	2 108	7 759	16 743	18 286	–	60 537
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	353	–	474	29	1 271	5 330	3 061	–	10 518
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	248	306	376	383	281	673	61	–	–	2 328
Dépôts <sup>3,4</sup>										
Particuliers	4 810	7 033	6 223	5 587	6 288	8 774	12 726	177	311 293	362 911
Banques	8 459	5 831	3 120	1	79	2	6	12	4 999	22 509
Entreprises et gouvernements	23 398	19 298	6 298	3 436	2 501	21 313	33 711	9 492	147 224	266 671
<b>Total des dépôts</b>	<b>36 667</b>	<b>32 162</b>	<b>15 641</b>	<b>9 024</b>	<b>8 868</b>	<b>30 089</b>	<b>46 443</b>	<b>9 681</b>	<b>463 516</b>	<b>652 091</b>
Acceptations	12 755	2 129	315	–	–	–	–	–	–	15 199
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert <sup>1</sup>	770	2 184	1 376	786	509	3 197	8 364	9 955	5 333	32 474
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	48 623	5 283	3 071	1 798	500	125	95	–	–	59 495
Passifs de titrisation au coût amorti	60	469	505	1 192	1 664	5 568	11 744	2 378	–	23 580
Montants à payer aux courtiers et aux clients	17 428	–	–	–	–	–	–	–	–	17 428
Passifs liés aux assurances	147	229	305	–	515	800	1 667	1 019	1 585	6 267
Autres passifs <sup>5</sup>	1 997	1 817	904	1 133	296	1 292	2 273	58	5 451	15 221
Billets et débiteures subordonnés	–	–	–	–	–	–	–	6 951	–	6 951
Passif au titre des titres de fiducie de capital	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	61 597	61 597
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>133 976</b>	<b>\$ 67 679</b>	<b>\$ 51 186</b>	<b>\$ 23 397</b>	<b>\$ 19 400</b>	<b>\$ 51 954</b>	<b>\$ 93 843</b>	<b>\$ 52 037</b>	<b>\$ 537 482</b>	<b>\$ 1 030 954</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Obligations d'achat										
Engagements en vertu de contrats de location simple	73	\$	146	\$	218	\$	217	\$	215	\$
Ententes de services de réseau	2	4	5	5	5	9	–	–	–	30
Guichets automatiques	15	42	34	11	11	33	40	–	–	186
Technologie de centre d'appels	3	5	8	8	8	32	45	–	–	109
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	19	9	10	76	26	122	93	47	–	402
Engagements au titre du crédit et des liquidités										
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	308	2 068	1 590	2 602	2 373	2 341	7 446	547	–	19 275
Lettres de crédit documentaires et commerciales	26	87	43	7	6	18	13	1	–	201
Engagements de crédit et de liquidités <sup>6,7</sup>	12 169	16 034	8 676	3 654	4 382	10 506	50 903	4 553	1 712	112 589
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées										
Engagements de facilités de liquidité à l'égard de titres de PCAA	–	473	183	167	167	408	72	–	–	1 470

<sup>1</sup> Les montants ont été comptabilisés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

<sup>2</sup> Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

<sup>3</sup> Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant « aucune échéance précise ».

<sup>4</sup> Comprend 23 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 1 à 3 mois », une tranche de 7 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 an à 2 ans », une tranche de 10 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 2 ans à 5 ans » et une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 5 ans ».

<sup>5</sup> Comprend 109 millions de dollars de contrats de location-financement dont une tranche de 2 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « moins de 1 mois », une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 1 à 3 mois », une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 3 à 6 mois », une tranche de 8 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 6 à 9 mois », une tranche de 8 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 9 mois à 1 an », une tranche de 25 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 an à 2 ans », une tranche de 29 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 2 ans à 5 ans » et une tranche de 23 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 5 ans ».

<sup>6</sup> Comprend 133 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

<sup>7</sup> Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

**TABLEAU 44 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE (suite)<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

	Au									
	31 octobre 2014									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
<b>Actif</b>										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2 769	\$ 12	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	\$ –	2 781
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	28 693	358	355	45	145	–	–	–	14 177	43 773
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction <sup>2</sup>	1 827	2 347	3 281	2 225	2 620	5 219	17 831	14 887	50 936	101 173
Dérivés	5 845	4 945	2 932	2 951	1 696	7 168	14 544	15 715	–	55 796
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	172	1 411	662	469	419	274	348	814	176	4 745
Valeurs mobilières disponibles à la vente	482	1 350	1 851	1 719	393	5 316	24 877	25 089	1 931	63 008
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	98	1 353	485	966	573	5 807	20 478	27 217	–	56 977
Valeurs mobilières prises en pension	40 978	18 321	13 563	3 413	6 037	205	39	–	–	82 556
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	1 174	1 735	5 052	8 669	8 566	52 314	94 362	27 040	–	198 912
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	991	1 352	2 446	2 498	3 270	14 097	24 505	12 786	61 466	123 411
Cartes de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	25 570	25 570
Entreprises et gouvernements	15 766	3 883	3 606	6 384	3 487	9 451	36 813	41 330	10 629	131 349
Titres de créance classés comme prêts	12	12	34	254	–	147	499	1 737	–	2 695
<b>Total des prêts</b>	<b>17 943</b>	<b>6 982</b>	<b>11 138</b>	<b>17 805</b>	<b>15 323</b>	<b>76 009</b>	<b>156 179</b>	<b>82 893</b>	<b>97 665</b>	<b>481 937</b>
Provision pour pertes sur prêts	–	–	–	–	–	–	–	–	(3 028)	(3 028)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	17 943	6 982	11 138	17 805	15 323	76 009	156 179	82 893	94 637	478 909
Engagements de clients au titre d'acceptations	11 256	1 796	22	6	–	–	–	–	–	13 080
Participation dans TD Ameritrade	–	–	–	–	–	–	–	–	5 569	5 569
Goodwill <sup>3</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	14 233	14 233
Autres immobilisations incorporelles <sup>3</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	2 680	2 680
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables <sup>3</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	4 930	4 930
Actifs d'impôt différé	–	–	–	–	–	–	–	–	2 008	2 008
Montants à recevoir des courtiers et des clients	17 130	–	–	–	–	–	–	–	–	17 130
Autres actifs	2 364	390	1 158	77	166	111	130	41	6 726	11 163
<b>Total de l'actif</b>	<b>129 557</b>	<b>\$ 39 265</b>	<b>\$ 35 447</b>	<b>\$ 29 676</b>	<b>\$ 27 372</b>	<b>\$ 100 109</b>	<b>\$ 234 426</b>	<b>\$ 166 656</b>	<b>\$ 198 003</b>	<b>\$ 960 511</b>
<b>Passif</b>										
Dépôts détenus à des fins de transaction	10 785	\$ 14 876	\$ 11 242	\$ 9 587	\$ 11 165	\$ 171	\$ 975	\$ 533	\$ –	\$ 59 334
Dérivés	4 904	4 661	2 558	2 707	1 453	6 391	12 973	15 562	–	51 209
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	290	1 284	356	–	797	5 527	2 944	–	11 198
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	231	281	447	528	370	1 218	175	–	–	3 250
Dépôts <sup>4,5</sup>										
Particuliers	5 136	6 616	6 616	5 753	5 278	9 431	13 260	170	290 980	343 240
Banques	6 316	4 071	1 239	76	800	3	6	11	3 249	15 771
Entreprises et gouvernements	16 711	11 213	3 905	13 163	4 196	17 332	26 326	6 704	142 155	241 705
<b>Total des dépôts</b>	<b>28 163</b>	<b>21 900</b>	<b>11 760</b>	<b>18 992</b>	<b>10 274</b>	<b>26 766</b>	<b>39 592</b>	<b>6 885</b>	<b>436 384</b>	<b>600 716</b>
Acceptations	11 256	1 796	22	6	–	–	–	–	–	13 080
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert <sup>2</sup>	2 817	2 861	691	518	425	3 812	7 152	9 440	11 749	39 465
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	42 928	6 093	1 908	838	1 108	129	108	–	–	53 112
Passifs de titrisation au coût amorti	19	389	1 580	715	519	6 860	11 934	2 944	–	24 960
Montants à payer aux courtiers et aux clients	18 192	–	–	–	–	–	–	–	3	18 195
Passifs liés aux assurances	151	236	314	–	531	774	1 468	954	1 651	6 079
Autres passifs <sup>5</sup>	2 697	3 554	903	339	285	400	2 536	99	5 084	15 897
Billets et débiteures subordonnés	–	–	–	–	–	–	–	7 785	–	7 785
Passif au titre des titres de fiducie de capital	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	56 231	56 231
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>122 143</b>	<b>\$ 56 937</b>	<b>\$ 32 709</b>	<b>\$ 34 586</b>	<b>\$ 26 130</b>	<b>\$ 47 318</b>	<b>\$ 82 440</b>	<b>\$ 47 146</b>	<b>\$ 511 102</b>	<b>\$ 960 511</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
<b>Obligations d'achat</b>										
Engagements en vertu de contrats de location simple	69	\$ 137	\$ 207	\$ 205	\$ 205	\$ 786	\$ 1 942	\$ 3 183	\$ –	\$ 6 734
Ententes de services de réseau	2	3	5	5	5	20	–	–	–	40
Guichets automatiques	20	34	53	41	28	42	47	–	–	265
Technologie de centre d'appels	2	5	7	7	7	29	54	–	–	111
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	6	68	17	26	9	132	64	–	–	322
<b>Engagements au titre du crédit et des liquidités</b>										
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	647	1 295	2 378	2 605	1 637	2 633	6 316	884	–	18 395
Lettres de crédit documentaires et commerciales	24	59	43	21	9	21	20	10	–	207
Engagements de crédit et de liquidités <sup>7,8</sup>	12 616	12 366	5 779	4 195	4 161	11 416	45 269	3 061	1 505	100 368
<b>Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées</b>										
Engagements de facilités de liquidité à l'égard de titres de PCAA	–	272	189	66	66	381	408	–	–	1 382

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Les montants ont été comptabilisés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

<sup>3</sup> Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

<sup>4</sup> Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».

<sup>5</sup> Comprend 17 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 10 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 1 milliard de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

<sup>6</sup> Comprend 119 millions de dollars de contrats de location-financement dont une tranche de 3 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 6 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «1 à 3 mois», une tranche de 8 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 8 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 8 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 28 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 34 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 24 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

<sup>7</sup> Comprend 76 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

<sup>8</sup> Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

## TITRISATION ET ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Banque mène certaines activités en vertu d'arrangements avec des entités structurées, notamment des entités ad hoc. La Banque utilise des entités ad hoc pour mobiliser des capitaux et obtenir des liquidités par la titrisation de certains actifs financiers de la Banque, pour aider les clients de la Banque à titriser leurs actifs financiers et pour créer pour eux des produits de placement. Mécanisme important des marchés de capitaux, les titrisations génèrent des liquidités en permettant aux investisseurs d'avoir facilement accès à des portefeuilles particuliers d'actifs et de risques. Pour de l'information détaillée sur les liens de la Banque avec des entités ad hoc, voir la note 7 des états financiers consolidés intermédiaires de la Banque.

### Titrisation d'actifs initiés par la Banque

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels, des prêts aux entreprises et aux gouvernements, des prêts aux particuliers, des prêts-auto et des prêts sur cartes de crédit pour rehausser sa situation de trésorerie, diversifier ses sources de financement et optimiser la gestion de son bilan.

La Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL). La titrisation des prêts hypothécaires résidentiels avec la SCHL n'est pas admissible à la décomptabilisation et les prêts demeurent donc inscrits au bilan consolidé intermédiaire de la Banque. En outre, la Banque titrise des prêts aux particuliers et des prêts sur cartes de crédit en les vendant à des entités ad hoc soutenues et consolidées par la Banque. La Banque titrise aussi des prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis par l'entremise d'entités soutenues par le gouvernement américain. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation et sont sortis du bilan consolidé intermédiaire de la Banque. Tous les autres produits titrisés par la Banque ont été créés au Canada et vendus à des structures de titrisation canadiennes. Pour plus de renseignements, se reporter aux notes 6 et 7 des états financiers consolidés intermédiaires.

**TABLEAU 45 : CRÉANCES TITRISÉES PAR LA BANQUE EN TANT QU'INITIATRICE<sup>1</sup>**

(en millions de dollars canadiens)

					<i>Aux</i>	
	Entités ad hoc importantes non consolidées		Entités ad hoc importantes consolidées		Tiers autres que des entités ad hoc	
	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Actifs titrisés	Actifs titrisés	Valeur comptable des droits conservés	Valeur comptable des droits conservés
	<b>30 avril 2015</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels	23 897	\$	–	\$	8 017	\$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>2</sup>	–	–	5 361	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	2	–	–	–	1 911	41
<b>Total des créances</b>	<b>23 899</b>	<b>\$</b>	<b>–</b>	<b>\$</b>	<b>9 928</b>	<b>\$</b>
	<b>31 octobre 2014</b>					
Prêts hypothécaires résidentiels	23 796	\$	–	\$	9 765	\$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>2</sup>	–	–	6 081	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	2	–	–	–	2 031	44
<b>Total des créances</b>	<b>23 798</b>	<b>\$</b>	<b>–</b>	<b>\$</b>	<b>11 796</b>	<b>\$</b>

<sup>1</sup> Incluent tous les actifs titrisés par la Banque, qu'ils soient présentés au bilan ou hors bilan aux fins comptables, exception faite des titrisations effectuées par l'entremise des entités soutenues par le gouvernement américain.

<sup>2</sup> La Banque, dans toutes les opérations de titrisation qu'elle a entreprises relativement à ses propres actifs, a agi en tant que banque initiatrice et a conservé un risque de titrisation du point de vue des fonds propres.

### Prêts hypothécaires résidentiels

La Banque titrise les prêts hypothécaires résidentiels par l'intermédiaire d'importantes entités ad hoc non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les prêts hypothécaires résidentiels titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés en totalité selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts hypothécaires résidentiels, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait des droits conservés. Au 30 avril 2015, la Banque n'avait comptabilisé aucun droit conservé en raison de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels dans son bilan consolidé intermédiaire.

### Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers

La Banque titrise des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'intermédiaire d'entités ad hoc consolidées. La Banque consolide les entités ad hoc puisqu'elles servent de véhicules de financement pour les actifs de la Banque, que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques des entités ad hoc et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels des entités ad hoc. Au 30 avril 2015, l'encours du papier commercial émis par les entités ad hoc s'établissait à 2,5 milliards de dollars (4 milliards de dollars au 31 octobre 2014), et l'encours des billets émis par les entités ad hoc s'établissait à 2,9 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2014). Au 30 avril 2015, l'exposition éventuelle maximale de la Banque aux pertes de ces conduits était de 5,4 milliards de dollars (6 milliards de dollars au 31 octobre 2014), dont une tranche de 0,5 milliard de dollars de prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers sous-jacents était assurée par des gouvernements (1 milliard de dollars au 31 octobre 2014).

### Prêts aux entreprises et aux gouvernements

La Banque titrise les prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités ad hoc importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés du bilan de la Banque selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait de droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, ces prêts hypothécaires étant tous assurés par un gouvernement.

## Titrisation d'actifs initiés par des tiers

### Entités ad hoc importantes consolidées

La Banque est exposée au risque de titrisation provenant de certains actifs initiés par des tiers par l'entremise d'une entité ad hoc consolidée. La Banque consolide l'entité ad hoc puisque la TD dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales décisions économiques de l'entité ad hoc, que cette dernière est financée en totalité par la Banque et que la Banque est exposée à la majorité des risques de cette entité. Au 30 avril 2015, l'entité ad hoc consolidée avait 438 millions de dollars (524 millions de dollars au 31 octobre 2014) d'actifs garantis par des créances clients sous-jacentes. Les actifs provenaient des États-Unis. La durée moyenne pondérée de ces actifs est de 1,9 an (2,4 ans au 31 octobre 2014). Au 30 avril 2015, l'exposition éventuelle maximale de la Banque à des pertes en raison de son financement de l'entité ad hoc s'établissait à 438 millions de dollars (524 millions de dollars au 31 octobre 2014). Au 30 avril 2015, le financement était fourni principalement par une facilité de premier rang dont la notation attribuée par l'agence de notation était AA. De plus, au 30 avril 2015, la Banque s'était engagée à fournir un financement supplémentaire de 226 millions de dollars (96 millions de dollars au 31 octobre 2014) à l'entité ad hoc.

### Entités ad hoc importantes non consolidées

#### Conduits multicédants

La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Les actifs initiés par des tiers sont titrisés par l'entremise des entités ad hoc soutenues mais non consolidées par la Banque. Au 30 avril 2015, l'exposition éventuelle maximale de la TD compte tenu des participations qu'elle avait dans du papier commercial et des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 10,1 milliards de dollars (9,9 milliards de dollars au 31 octobre 2014). De plus, au 30 avril 2015, la Banque s'était engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 1,5 milliard de dollars à l'égard de PCAA qui pourraient être utilisées plus tard dans le cadre de l'acquisition d'actifs spécifiques (1,4 milliard de dollars au 31 octobre 2014).

Tous les actifs de tiers titrisés par les conduits multicédants non consolidés de la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes. Le tableau suivant présente des informations sur les conduits de PCAA multicédants qui sont gérés par la Banque.

**TABLEAU 46 : EXPOSITION AUX ACTIFS DE TIERS TITRISÉS PAR DES CONDUITS NON CONSOLIDÉS SOUTENUS PAR LA BANQUE**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	30 avril 2015		31 octobre 2014	
	Exposition et notations des entités ad hoc non consolidées AAA <sup>1</sup>	Durée moyenne pondérée prévue (en années) <sup>2</sup>	Exposition et notations des entités ad hoc non consolidées AAA <sup>1</sup>	Durée moyenne pondérée prévue (en années) <sup>2</sup>
Prêts hypothécaires résidentiels	6 328 \$	3,1	6 395 \$	3,3
Prêts sur cartes de crédit	—	—	—	—
Prêts et crédit-bail – auto	1 513	1,7	1 777	1,3
Prêts et crédit-bail – matériel	—	—	—	—
Créances clients	2 227	2,7	1 753	1,7
<b>Total des créances</b>	<b>10 068 \$</b>	<b>2,8</b>	<b>9 925 \$</b>	<b>2,7</b>

<sup>1</sup> L'exposition totale de la Banque découlant des facilités de liquidité n'est liée qu'aux actifs notés AAA.

<sup>2</sup> La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actifs est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les portefeuilles de créances renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des portefeuilles amortissables.

Au 30 avril 2015, la Banque détenait 1,5 milliard de dollars de PCAA émis par des conduits multicédants soutenus par la Banque dans les catégories des valeurs mobilières disponibles à la vente, des prêts et des valeurs mobilières détenus à des fins de transaction et dans d'autres catégories dans son bilan consolidé intermédiaire (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2014).

### Exposition à des conduits soutenus par des tiers

La Banque est exposée à des conduits soutenus par des tiers aux États-Unis en raison de facilités de liquidité consenties qui s'établissaient à 603 millions de dollars au 30 avril 2015 (564 millions de dollars au 31 octobre 2014) dont aucune n'a été utilisée (aucune au 31 octobre 2014). Les actifs compris dans ces conduits se composent de billets individuels adossés à des créances sur prêts-auto. Au 30 avril 2015, ces actifs avaient maintenu des notations attribuées par diverses agences de notation d'au minimum AA.

La Banque n'était pas exposée à des conduits de tiers canadiens sous forme de facilités de financement de marge au 30 avril 2015 et au 31 octobre 2014.

### Ententes de crédit de financement adossé

Les «engagements de crédit» qui sont présentés à la note 29 des états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 comprennent les ententes de crédit de financement adossé. Les ententes de crédit de financement adossé sont des engagements à fournir un financement à un emprunteur de gros dont le degré d'endettement est plus élevé, selon son ratio d'endettement, par rapport à son industrie. L'exposition de la Banque à des engagements de crédit de financement adossé n'était pas importante au 30 avril 2015 et au 31 octobre 2014.

## RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Le tableau suivant présente un résumé des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres de la Banque.

**TABLEAU 47 : RÉSULTATS TRIMESTRIELS**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>							
	2015				2014			
	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.
Produits d'intérêts nets	4 580 \$	4 560 \$	4 457 \$	4 435 \$	4 391 \$	4 301 \$	4 183 \$	4 145 \$
Produits autres que d'intérêts	3 179	3 054	2 995	3 074	3 044	3 264	2 817	2 940
Total des produits	7 759	7 614	7 452	7 509	7 435	7 565	7 000	7 085
Provision pour pertes sur créances	375	362	371	338	392	456	352	477
Indemnités d'assurance et charges connexes	564	699	720	771	659	683	711	1 140
Charges autres que d'intérêts	4 705	4 165	4 331	4 040	4 029	4 096	4 164	3 771
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	344	418	370	330	447	365	238	249
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	88	90	86	77	80	77	81	75
<b>Résultat net – comme présenté</b>	<b>1 859</b>	<b>2 060</b>	<b>1 746</b>	<b>2 107</b>	<b>1 988</b>	<b>2 042</b>	<b>1 616</b>	<b>1 523</b>
<b>Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat<sup>1</sup></b>	<b>65</b>	<b>63</b>	<b>62</b>	<b>60</b>	<b>63</b>	<b>61</b>	<b>59</b>	<b>59</b>
Frais de restructuration	228	–	–	–	–	–	90	–
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges	32	–	–	–	–	–	30	–
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	(15)	–	–	(24)	–	(19)	15	(70)
Frais d'intégration liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	–	–	54	27	23	21	14	24
Frais de préparation, coûts de conversion, autres coûts non récurrents liés à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan	–	–	–	16	–	115	20	–
Incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts	–	–	–	(19)	–	–	(29)	48
Profit à la vente des Services institutionnels TD Waterhouse	–	–	–	–	–	(196)	–	–
<b>Total des rajustements pour les éléments à noter</b>	<b>310</b>	<b>63</b>	<b>116</b>	<b>60</b>	<b>86</b>	<b>(18)</b>	<b>199</b>	<b>61</b>
<b>Résultat net – rajusté</b>	<b>2 169</b>	<b>2 123</b>	<b>1 862</b>	<b>2 167</b>	<b>2 074</b>	<b>2 024</b>	<b>1 815</b>	<b>1 584</b>
Dividendes sur actions privilégiées	24	24	32	25	40	46	49	38
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté</b>	<b>2 145</b>	<b>2 099</b>	<b>1 830</b>	<b>2 142</b>	<b>2 034</b>	<b>1 978</b>	<b>1 766</b>	<b>1 546</b>
Attribuable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle – rajusté	28	27	27	27	26	27	27	26
<b>Actionnaires ordinaires – rajusté</b>	<b>2 117 \$</b>	<b>2 072 \$</b>	<b>1 803 \$</b>	<b>2 115 \$</b>	<b>2 008 \$</b>	<b>1 951 \$</b>	<b>1 739 \$</b>	<b>1 520 \$</b>

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

<b>Résultat de base par action</b>								
Comme présenté	0,98 \$	1,09 \$	0,92 \$	1,12 \$	1,05 \$	1,07 \$	0,84 \$	0,79 \$
Rajusté	1,15	1,12	0,98	1,15	1,09	1,06	0,95	0,82
<b>Résultat dilué par action</b>								
Comme présenté	0,97	1,09	0,91	1,11	1,04	1,07	0,84	0,79
Rajusté	1,14	1,12	0,98	1,15	1,09	1,06	0,95	0,82
<b>Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté</b>	<b>12,8 %</b>	<b>14,6 %</b>	<b>13,1 %</b>	<b>16,3 %</b>	<b>15,9 %</b>	<b>16,4 %</b>	<b>13,4 %</b>	<b>12,8 %</b>
<b>Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté</b>	<b>15,0</b>	<b>15,1</b>	<b>14,0</b>	<b>16,8</b>	<b>16,6</b>	<b>16,2</b>	<b>15,1</b>	<b>13,3</b>

<sup>1</sup> Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Notre rendement» du présent document.

## MÉTHODES COMPTABLES ET ESTIMATIONS

Les états financiers consolidés intermédiaires non audités de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de détails sur les méthodes comptables conformes aux IFRS appliquées par la Banque, voir la note 2 des états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2014. Pour plus de détails sur les jugements, estimations et hypothèses comptables importants selon les IFRS utilisés par la Banque, se reporter à la note 3 des états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2014.

De plus, la Banque a adopté les normes nouvelles et modifiées suivantes qui ont eu une incidence sur les méthodes comptables et les jugements, estimations et hypothèses comptables importants selon les IFRS :

### **Présentation – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers**

En décembre 2011, l'IASB a publié les modifications apportées à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (les modifications d'IAS 32), qui ont clarifié les exigences actuelles pour la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2014 pour la Banque. La date de transition pour la Banque était le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

En raison de l'adoption des modifications d'IAS 32, certaines transactions bilatérales relatives aux prises en pension et mises en pension et certains montants à recevoir des courtiers et des clients ainsi que certains montants à payer à ceux-ci ne peuvent plus faire l'objet de compensation selon ces modifications. Au 31 octobre 2014, les modifications d'IAS 32 ont entraîné une augmentation des actifs dérivés et des passifs dérivés de 0,4 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2013), une augmentation des prises en pension et des mises en pension de 7,5 milliards de dollars (5,2 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2013) et une augmentation des montants à recevoir des courtiers et des clients ainsi que certains montants à payer à ceux-ci de 7,8 milliards de dollars (5,3 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2013).

### **Droits ou taxes**

En mai 2013, l'IFRS Interpretations Committee (le Comité) a publié, avec l'approbation de l'IASB, l'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes* (IFRIC 21). IFRIC 21 donne des indications sur le moment où une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par le gouvernement, selon IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. IFRIC 21 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2014 pour la Banque.

IFRIC 21 a modifié le mode de comptabilisation et le moment de la comptabilisation d'un certain nombre de droits ou taxes payés par la Banque, puisqu'elle exige qu'ils soient comptabilisés à un moment précis conformément aux lois applicables pour ces droits ou taxes. Cette modification du moment de la comptabilisation n'a pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque sur une base annuelle.

### **Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture**

En juin 2013, l'IASB a publié des modifications à IAS 39 qui permettent une exception à la disposition relative à l'abandon de la comptabilité de couverture lorsqu'un dérivé désigné comme instrument de couverture fait l'objet d'une novation si certaines conditions sont remplies. Les modifications d'IAS 39 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2014 pour la Banque, et ont été appliquées rétrospectivement. Les modifications d'IAS 39 n'ont pas eu d'incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque, et celles-ci sont intégrées dans la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9).

## **MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES**

L'IASB continue d'apporter des changements aux IFRS afin d'améliorer la qualité d'ensemble de l'information financière. La Banque suit activement tous les projets de l'IASB qui sont pertinents pour l'information financière et les méthodes comptables de la Banque.

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés intermédiaires de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés intermédiaires et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

### **Instruments financiers**

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). Cette version définitive comprend des exigences relatives à ce qui suit : 1) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) Dépréciation; et 3) Comptabilité de couverture. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée du projet d'IFRS 9 et fera dorénavant l'objet d'une norme distincte qui sera publiée séparément. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour la Banque, et doit être appliquée de manière rétrospective, compte tenu de certaines exceptions. En janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé «Adoption anticipée de la norme IFRS 9, *Instruments financiers* par les banques d'importance systémique intérieure». Toutes les banques d'importance systémique nationale, y compris la Banque, doivent adopter de façon anticipée IFRS 9 pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> novembre 2017. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9.

### **Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients**

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui clarifie les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats avec des clients. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2017 pour la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

## **MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Au cours de la plus récente période intermédiaire, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque, qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (non audité)

## BILAN CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux	
	30 avril 2015	31 octobre 2014
<b>ACTIF</b>		
<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques</b>	2 945 \$	2 781 \$
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	45 654	43 773
	48 599	46 554
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction (Note 3)	102 844	101 173
Dérivés (Note 3)	65 072	55 796
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 3)	3 900	4 745
Valeurs mobilières disponibles à la vente (Notes 3, 4)	70 448	63 008
	242 264	224 722
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance (Note 4)</b>	69 342	56 977
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	89 244	82 556
<b>Prêts (Note 5)</b>		
Prêts hypothécaires résidentiels	201 535	198 912
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	128 927	123 411
Cartes de crédit	25 807	25 570
Entreprises et gouvernements	149 666	131 349
Titres de créance classés comme prêts	2 511	2 695
	508 446	481 937
Provision pour pertes sur prêts (Note 5)	(3 150)	(3 028)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	505 296	478 909
<b>Divers</b>		
Engagements de clients au titre d'acceptations	15 199	13 080
Participation dans TD Ameritrade (Note 8)	6 017	5 569
Goodwill (Note 9)	15 122	14 233
Autres immobilisations incorporelles	2 636	2 680
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	5 100	4 930
Actifs d'impôt différé (Note 17)	1 931	2 008
Montants à recevoir des courtiers et des clients	17 643	17 130
Autres actifs (Note 10)	12 561	11 163
	76 209	70 793
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 030 954 \$</b>	<b>960 511 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
Dépôts détenus à des fins de transaction (Notes 3, 11)	67 268 \$	59 334 \$
Dérivés (Note 3)	60 537	51 209
Passifs de titrisation à la juste valeur (Note 3)	10 518	11 198
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 3)	2 328	3 250
	140 651	124 991
<b>Dépôts (Note 11)</b>		
Particuliers	362 911	343 240
Banques	22 509	15 771
Entreprises et gouvernements	266 671	241 705
	652 091	600 716
<b>Divers</b>		
Acceptations	15 199	13 080
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	32 474	39 465
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	59 495	53 112
Passifs de titrisation au coût amorti	23 580	24 960
Montants à payer aux courtiers et aux clients	17 428	18 195
Passifs liés aux assurances	6 267	6 079
Autres passifs (Note 12)	15 221	15 897
	169 664	170 788
<b>Billets et débiteures subordonnés</b>	6 951	7 785
<b>Total du passif</b>	969 357	904 280
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Actions ordinaires (en millions d'actions émises et en circulation : 1 851,9 au 30 avril 2015 et 1 846,2 au 31 oct. 2014) (Note 14)	20 076	19 811
Actions privilégiées (en millions d'actions émises et en circulation : 112,0 au 30 avril 2015 et 88,0 au 31 oct. 2014) (Note 14)	2 800	2 200
Actions autodétenues – ordinaires (en millions d'actions autodétenues : (0,3) au 30 avril 2015 et (1,6) au 31 oct. 2014) (Note 14)	(11)	(54)
Actions autodétenues – privilégiées (en millions d'actions autodétenues : (0,5) au 30 avril 2015 et (0,04) au 31 oct. 2014) (Note 14)	(14)	(1)
Surplus d'apport	226	205
Résultats non distribués	29 362	27 585
Cumul des autres éléments du résultat global	7 569	4 936
	60 008	54 682
<b>Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales</b>	1 589	1 549
<b>Total des capitaux propres</b>	61 597	56 231
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>1 030 954 \$</b>	<b>960 511 \$</b>

Certains montants comparatifs ont été retraités, s'il y a lieu, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015 (se reporter à la note 2).

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

**ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>		<i>Six mois clos les</i>	
	<b>30 avril 2015</b>	30 avril 2014	<b>30 avril 2015</b>	30 avril 2014
<b>Produits d'intérêts</b>				
Prêts	4 941 \$	4 907 \$	10 016 \$	9 783 \$
Valeurs mobilières				
Intérêts	750	703	1 496	1 450
Dividendes	340	288	651	563
Dépôts auprès de banques	36	32	72	66
	<b>6 067</b>	5 930	<b>12 235</b>	11 862
<b>Charges d'intérêts</b>				
Dépôts	1 039	1 041	2 150	2 144
Passifs de titrisation	147	189	320	406
Billets et débiteures subordonnés	94	101	194	206
Divers	207	208	431	414
	<b>1 487</b>	1 539	<b>3 095</b>	3 170
<b>Produits d'intérêts nets</b>	<b>4 580</b>	4 391	<b>9 140</b>	8 692
<b>Produits autres que d'intérêts</b>				
Services de placement et de valeurs mobilières	953	813	1 823	1 600
Commissions sur crédit	223	216	433	422
Profit net (perte nette) sur les valeurs mobilières (Note 4)	(3)	45	54	133
Produits (pertes) de négociation	(65)	(66)	(117)	(82)
Frais de services	572	520	1 123	1 043
Services de cartes	426	391	854	783
Produits d'assurance	912	936	1 811	1 846
Honoraires de fiducie	40	39	75	74
Autres produits (pertes)	121	150	177	489
	<b>3 179</b>	3 044	<b>6 233</b>	6 308
<b>Total des produits</b>	<b>7 759</b>	7 435	<b>15 373</b>	15 000
<b>Provision pour pertes sur créances (Note 5)</b>	<b>375</b>	392	<b>737</b>	848
<b>Indemnités d'assurance et charges connexes</b>	<b>564</b>	659	<b>1 263</b>	1 342
<b>Charges autres que d'intérêts</b>				
Salaires et avantages du personnel (Note 16)	2 308	2 067	4 552	4 157
Charges d'occupation des locaux, amortissement compris	418	405	835	780
Charges de matériel et de mobilier, amortissement compris	225	189	433	377
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles	166	140	324	290
Marketing et développement des affaires	181	186	338	357
Frais de restructuration	337	–	337	–
Frais liés aux activités de courtage	86	80	168	161
Services professionnels et services-conseils	228	214	469	434
Communications	70	68	136	137
Divers	686	680	1 278	1 432
	<b>4 705</b>	4 029	<b>8 870</b>	8 125
<b>Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée</b>	<b>2 115</b>	2 355	<b>4 503</b>	4 685
<b>Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat</b>	<b>344</b>	447	<b>762</b>	812
<b>Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat (Note 8)</b>	<b>88</b>	80	<b>178</b>	157
<b>Résultat net</b>	<b>1 859</b>	1 988	<b>3 919</b>	4 030
<b>Dividendes sur actions privilégiées</b>	<b>24</b>	40	<b>48</b>	86
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales</b>	<b>1 835 \$</b>	1 948 \$	<b>3 871 \$</b>	3 944 \$
Attribuable aux :				
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	28	26 \$	55	53 \$
Actionnaires ordinaires	<b>1 807</b>	1 922	<b>3 816</b>	3 891
<b>Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en millions) (Note 18)</b>				
De base	1 848,3	1 838,9	1 846,2	1 837,1
Dilué	1 853,4	1 844,8	1 851,6	1 843,0
<b>Résultat par action (en dollars) (Note 18)</b>				
De base	0,98 \$	1,05 \$	2,07 \$	2,12 \$
Dilué	0,97	1,04	2,06	2,11
<b>Dividendes par action (en dollars)</b>	<b>0,51</b>	0,47	<b>0,98</b>	0,90

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

**ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)**

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 avril 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014
<b>Résultat net</b>	<b>1 859 \$</b>	<b>1 988 \$</b>	<b>3 919 \$</b>	<b>4 030 \$</b>
<b>Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat</b>				
<i>Éléments qui seront reclassés par la suite dans le résultat net</i>				
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente <sup>1</sup>	(27)	76	63	66
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) lié(e)s aux valeurs mobilières disponibles à la vente <sup>2</sup>	(28)	(53)	(49)	(113)
Variation nette des profits latents (pertes latentes) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger	(2 878)	(730)	3 411	2 376
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les participations dans des établissements à l'étranger <sup>3</sup>	–	(8)	–	(13)
Profits nets (pertes nettes) de change des activités de couverture <sup>4</sup>	953	248	(1 163)	(951)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger <sup>5</sup>	–	8	–	13
Variation des profits nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie <sup>6</sup>	(546)	(173)	1 740	934
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures de flux de trésorerie <sup>7</sup>	139	(36)	(1 369)	(1 265)
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite dans le résultat net</i>				
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel <sup>8</sup>	143	(31)	(192)	(85)
	<b>(2 244)</b>	<b>(699)</b>	<b>2 441</b>	<b>962</b>
<b>Résultat global pour la période</b>	<b>(385) \$</b>	<b>1 289 \$</b>	<b>6 360 \$</b>	<b>4 992 \$</b>
Attribuable aux :				
Actionnaires privilégiés	24 \$	40 \$	48 \$	86 \$
Actionnaires ordinaires	(437)	1 223	6 257	4 853
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	28	26	55	53

<sup>1</sup> Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 48 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 avril 2015 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 22 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 avril 2014). Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 31 millions de dollars pour les six mois clos le 30 avril 2015 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 33 millions de dollars pour les six mois clos le 30 avril 2014).

<sup>2</sup> Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 12 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 avril 2015 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 17 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 avril 2014). Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 35 millions de dollars pour les six mois clos le 30 avril 2015 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 57 millions de dollars pour les six mois clos le 30 avril 2014).

<sup>3</sup> Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de néant pour les trois mois clos le 30 avril 2015 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de néant pour les trois mois clos le 30 avril 2014). Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de néant pour les six mois clos le 30 avril 2015 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de néant pour les six mois clos le 30 avril 2014).

<sup>4</sup> Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 342 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 avril 2015 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 91 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 avril 2014). Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 413 millions de dollars pour les six mois clos le 30 avril 2015 (déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 336 millions de dollars pour les six mois clos le 30 avril 2014).

<sup>5</sup> Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de néant pour les trois mois clos le 30 avril 2015 (déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 3 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 avril 2014). Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de néant pour les six mois clos le 30 avril 2015 (déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 4 millions de dollars pour les six mois clos le 30 avril 2014).

<sup>6</sup> Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 628 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 avril 2015 (déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 198 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 avril 2014). Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 1 186 millions de dollars pour les six mois clos le 30 avril 2015 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 561 millions de dollars pour les six mois clos le 30 avril 2014).

<sup>7</sup> Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 434 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 avril 2015 (déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 96 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 avril 2014). Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 1 063 millions de dollars pour les six mois clos le 30 avril 2015 (déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 754 millions de dollars pour les six mois clos le 30 avril 2014).

<sup>8</sup> Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 50 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 avril 2015 (déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 11 millions de dollars pour les trois mois clos le 30 avril 2014). Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 73 millions de dollars pour les six mois clos le 30 avril 2015 (déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 30 millions de dollars pour les six mois clos le 30 avril 2014).

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

**ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)**

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 avril 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014
<b>Actions ordinaires (Note 14)</b>				
Solde au début de la période	19 948 \$	19 452 \$	19 811 \$	19 316 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	47	67	89	114
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	81	74	176	163
Solde à la fin de la période	20 076	19 593	20 076	19 593
<b>Actions privilégiées (Note 14)</b>				
Solde au début de la période	2 700	2 925	2 200	3 395
Émissions d'actions	550	–	1 050	–
Rachats d'actions	(450)	(675)	(450)	(1 145)
Solde à la fin de la période	2 800	2 250	2 800	2 250
<b>Actions autodétenues – ordinaires (Note 14)</b>				
Solde au début de la période	(179)	(153)	(54)	(145)
Achat d'actions	(1 485)	(912)	(2 648)	(2 031)
Vente d'actions	1 653	945	2 691	2 056
Solde à la fin de la période	(11)	(120)	(11)	(120)
<b>Actions autodétenues – privilégiées (Note 14)</b>				
Solde au début de la période	(3)	(3)	(1)	(2)
Achat d'actions	(118)	(34)	(150)	(53)
Vente d'actions	107	36	137	54
Solde à la fin de la période	(14)	(1)	(14)	(1)
<b>Surplus d'apport</b>				
Solde au début de la période	214	163	205	170
Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions autodétenues	17	12	30	15
Options sur actions	(2)	(3)	(2)	(4)
Divers	(3)	1	(7)	(8)
Solde à la fin de la période	226	173	226	173
<b>Résultats non distribués</b>				
Solde au début de la période	28 373	25 108	27 585	23 982
Résultat net attribuable aux actionnaires	1 831	1 962	3 864	3 977
Dividendes sur actions ordinaires	(943)	(865)	(1 810)	(1 654)
Dividendes sur actions privilégiées	(24)	(40)	(48)	(86)
Frais liés à l'émission d'actions et autres frais	(7)	–	(26)	–
Prime nette sur le rachat d'actions privilégiées	(11)	–	(11)	–
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	143	(31)	(192)	(85)
Solde à la fin de la période	29 362	26 134	29 362	26 134
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>				
<i>Profit net latent (perte nette latente) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente :</i>				
Solde au début de la période	707	662	638	732
Autres éléments du résultat global	(55)	23	14	(47)
Solde à la fin de la période	652	685	652	685
<i>Profit net latent (perte nette latente) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture :</i>				
Solde au début de la période	7 202	2 629	3 029	722
Autres éléments du résultat global	(1 925)	(482)	2 248	1 425
Solde à la fin de la période	5 277	2 147	5 277	2 147
<i>Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :</i>				
Solde au début de la période	2 047	1 583	1 269	1 705
Autres éléments du résultat global	(407)	(209)	371	(331)
Solde à la fin de la période	1 640	1 374	1 640	1 374
<b>Total</b>	<b>7 569</b>	<b>4 206</b>	<b>7 569</b>	<b>4 206</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales</b>				
Solde au début de la période	1 620	1 543	1 549	1 508
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	28	26	55	53
Divers	(59)	(35)	(15)	(27)
Solde à la fin de la période	1 589	1 534	1 589	1 534
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>61 597 \$</b>	<b>53 769 \$</b>	<b>61 597 \$</b>	<b>53 769 \$</b>

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ INTERMÉDIAIRE (non audité)**

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 avril 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014
<b>Flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>				
Résultat net avant impôt sur le résultat	2 203 \$	2 435 \$	4 681 \$	4 842 \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation				
Provision pour pertes sur créances (Note 5)	375	392	737	848
Amortissement	148	136	291	269
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles	(166)	140	(324)	290
Pertes nettes (profits nets) sur les valeurs mobilières (Note 4)	3	(45)	(54)	(133)
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée (Note 8)	(88)	(80)	(178)	(157)
Impôt différé	313	(38)	(31)	23
Variations des actifs et passifs d'exploitation				
Intérêts à recevoir et à payer (Notes 10, 12)	45	(44)	(7)	(130)
Valeurs mobilières vendues à découvert	(2 404)	(3 463)	(6 991)	(4 313)
Prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction	4 644	1 683	(1 671)	2 479
Prêts, déduction faite de la titrisation et des ventes	3 070	(690)	(26 492)	(9 834)
Dépôts	(17 224)	(12 290)	58 369	25 045
Dérivés	8 014	994	52	(2 471)
Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	220	428	863	583
Passifs de titrisation	(2 379)	(2 659)	(2 060)	(5 741)
Divers	2 891	1 032	(8 267)	(5 451)
<b>Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation</b>	<b>(335)</b>	<b>(12 069)</b>	<b>18 918</b>	<b>6 149</b>
<b>Flux de trésorerie des activités de financement</b>				
Variation des valeurs mobilières mises en pension	(128)	3 704	6 383	8 315
Remboursement de billets et de débetures subordonnés (Note 13)	(875)	–	(875)	–
Émission d'actions ordinaires (Note 14)	39	57	75	95
Émission d'actions privilégiées (Note 14)	543	–	1 036	–
Rachats d'actions privilégiées (Note 14)	(461)	(675)	(461)	(1 145)
Vente d'actions autodétenues (Note 14)	1 777	993	2 858	2 125
Achat d'actions autodétenues (Note 14)	(1 603)	(946)	(2 798)	(2 084)
Dividendes versés	(886)	(831)	(1 682)	(1 577)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(28)	(26)	(55)	(53)
<b>Flux de trésorerie nets des activités de financement</b>	<b>(1 622)</b>	<b>2 276</b>	<b>4 481</b>	<b>5 676</b>
<b>Flux de trésorerie des activités d'investissement</b>				
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	4 970	10 436	(1 881)	(5 143)
Activités relatives aux valeurs mobilières disponibles à la vente (Note 4)				
Achats	(15 061)	(10 584)	(24 315)	(20 284)
Produit tiré des échéances	6 446	7 459	12 238	18 065
Produit tiré des ventes	1 135	2 077	5 024	5 156
Activités relatives aux valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance (Note 4)				
Achats	(1 337)	(3 727)	(11 940)	(6 142)
Produits tirés des échéances	1 557	2 042	4 356	3 903
Activités relatives aux titres de créance classés comme prêts				
Achats	–	(25)	(14)	(26)
Produits tirés des échéances	152	796	332	993
Achats nets de terrains, de bâtiments et mobilier et d'autres actifs amortissables	69	(54)	(461)	(392)
Variations des valeurs mobilières acquises (vendues) dans le cadre de prises en pension	4 167	1 262	(6 688)	(6 016)
Trésorerie nette acquise (payée) dans le cadre de dessaisissements et de la vente d'actions de TD Ameritrade (Note 8)	–	141	–	(2 740)
<b>Flux de trésorerie nets des activités d'investissement</b>	<b>2 098</b>	<b>9 823</b>	<b>(23 349)</b>	<b>(12 626)</b>
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	(95)	(31)	114	93
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques</b>	<b>46</b>	<b>(1)</b>	<b>164</b>	<b>(708)</b>
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de la période	2 899	2 874	2 781	3 581
<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de la période</b>	<b>2 945 \$</b>	<b>2 873 \$</b>	<b>2 945 \$</b>	<b>2 873 \$</b>
<b>Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>				
Montant d'impôt sur le résultat payé (recouvré) au cours de la période	258 \$	497 \$	378 \$	550 \$
Montant des intérêts payés au cours de la période	1 406	1 556	2 997	3 258
Montant des intérêts reçus au cours de la période	5 691	5 615	11 479	11 257
Montant des dividendes reçus au cours de la période	271	271	590	575

Certains montants comparatifs ont été retraités, s'il y a lieu, pour tenir compte de l'adoption de normes et de modifications de normes IFRS pour 2015 (se reporter à la note 2).

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires.

# NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES (non audité)

## NOTE 1 : NATURE DES ACTIVITÉS

### INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques*. Les actionnaires d'une banque ne sont pas responsables, en tant que tels, des dettes, actes ou défauts de celle-ci, sauf dans les cas prévus par la *Loi sur les banques*. La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la TD ou la Banque). La Banque est issue de la fusion, le 1<sup>er</sup> février 1955, de la Banque de Toronto, qui a obtenu une charte en 1855, et de la Banque Dominion, dont la charte remonte à 1869. La Banque est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario). La TD offre ses services dans trois secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

### BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés intermédiaires ci-joints dressés par la Banque et les principes comptables qu'elle a suivis sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Les états financiers consolidés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés sur une base résumée selon la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34), à l'aide des méthodes comptables décrites à la note 2 des états financiers consolidés annuels 2014 de la Banque, ainsi qu'en appliquant les nouvelles normes IFRS et modifications de normes IFRS (normes et modifications de normes IFRS pour 2015) qui ont été adoptées rétrospectivement par la Banque et qui sont décrites à la note 2 ci-dessous. Certains autres montants comparatifs ont aussi été retraités ou reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce son jugement à l'égard des montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges, et de l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels, comme il est décrit plus en détail à la note 3 des états financiers consolidés annuels 2014 de la Banque et à la note 2 ci-dessous. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimatifs, au fur et à mesure que surviennent des événements qui les confirment.

Les états financiers consolidés intermédiaires de la Banque ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Toutes les opérations intersociétés, tous les soldes intersociétés et tous les profits latents et pertes latentes intersociétés comptabilisés sur ces opérations sont éliminés à la consolidation.

Les états financiers consolidés intermédiaires pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2015 ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque, conformément à une recommandation du comité d'audit, le 27 mai 2015.

Puisque les états financiers consolidés intermédiaires n'incluent pas toutes les informations à fournir normalement requises pour les états financiers consolidés annuels, ils doivent être lus avec les états financiers consolidés annuels 2014, les notes correspondantes et les passages ombragés du rapport de gestion 2014. Certaines informations sont présentées dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion figurant dans le présent rapport aux actionnaires, comme le permettent les IFRS, et font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires. Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur comme il est mentionné à la note 2 des états financiers consolidés annuels 2014 de la Banque.

## NOTE 2 : MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES ET FUTURES

### MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES

La Banque a adopté les normes nouvelles et modifiées suivantes.

#### *Présentation – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers*

En décembre 2011, l'IASB a publié les modifications apportées à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (les modifications d'IAS 32), qui ont clarifié les exigences courantes pour la compensation des actifs financiers et des passifs financiers. Ces modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2014 pour la Banque. La date de transition pour la Banque était le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

En raison de l'adoption des modifications d'IAS 32, certaines transactions bilatérales relatives aux prises en pension et mises en pension et certains montants à recevoir des courtiers et des clients ainsi que certains montants à payer à ceux-ci ne peuvent plus faire l'objet de compensation selon ces modifications. Au 31 octobre 2014, les modifications d'IAS 32 ont entraîné une augmentation des actifs dérivés et des passifs dérivés de 0,4 milliard de dollars (0,5 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2013), une augmentation des prises en pension et des mises en pension de 7,5 milliards de dollars (5,2 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2013) et une augmentation des montants à recevoir des courtiers et des clients ainsi que certains montants à payer à ceux-ci de 7,8 milliards de dollars (5,3 milliards de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2013).

#### *Droits ou taxes*

En mai 2013, l'IFRS Interpretations Committee (le Comité) a publié, avec l'approbation de l'IASB, l'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes* (IFRIC 21). IFRIC 21 donne des indications sur le moment où une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe imposé par le gouvernement, selon IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. IFRIC 21 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2014 pour la Banque.

IFRIC 21 a modifié le mode de comptabilisation et le moment de la comptabilisation d'un certain nombre de droits ou taxes payés par la Banque, puisqu'elle exige qu'ils soient comptabilisés à un moment précis conformément aux lois applicables pour ces droits ou taxes. Cette modification du moment de la comptabilisation n'a pas eu une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque sur une base annuelle.

#### *Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture*

En juin 2013, l'IASB a publié des modifications à IAS 39 qui permettent une exception à la disposition relative à l'abandon de la comptabilité de couverture lorsqu'un dérivé désigné comme instrument de couverture fait l'objet d'une novation si certaines conditions sont remplies. Les modifications d'IAS 39 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2014 pour la Banque, et ont été appliquées rétrospectivement. Les modifications d'IAS 39 n'ont pas eu une incidence importante sur la situation financière, les flux de trésorerie ou les résultats de la Banque, et celles-ci sont intégrées dans la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9).

## MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

L'IASB continue d'apporter des changements aux IFRS afin d'améliorer la qualité d'ensemble de l'information financière. La Banque suit activement tous les projets de l'IASB qui sont pertinents pour l'information financière et les méthodes comptables de la Banque.

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés intermédiaires de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés intermédiaires et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

### **Instruments financiers**

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, qui remplace les lignes directrices d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39). Cette version définitive comprend des exigences relatives à ce qui suit : 1) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) Dépréciation; et 3) Comptabilité de couverture. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée du projet d'IFRS 9 et fera dorénavant l'objet d'une norme distincte qui sera publiée séparément. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour la Banque, et doit être appliquée de manière rétrospective, compte tenu de certaines exceptions. En janvier 2015, le BSIF a publié la version définitive du préavis intitulé «Adoption anticipée de la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, par les banques d'importance systémique intérieure». Toutes les banques d'importance systémique intérieure, y compris la Banque, doivent adopter de façon anticipée IFRS 9 pour l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> novembre 2017. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 9.

### **Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients**

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui clarifie les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats avec des clients. La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2017 pour la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

## NOTE 3 : ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Certains actifs et passifs, surtout les instruments financiers, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur une base récurrente. Ces instruments financiers comprennent les prêts et les valeurs mobilières classés comme détenus à des fins de transaction, les actifs et les passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les instruments classés comme disponibles à la vente, les dérivés, certaines valeurs mobilières prises en pension, certains dépôts classés comme détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti et leur juste valeur est présentée comme suit :

### **CALCUL DE LA JUSTE VALEUR**

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument ou un instrument similaire, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

La nature des placements en titres de participation privés fait en sorte que l'évaluation par la Banque pourrait changer au fil du temps en raison de changements survenus dans les activités sous-jacentes des placements. Ces changements peuvent être importants selon la nature des facteurs retenus pour la méthode d'évaluation et l'ordre de grandeur du changement de ces facteurs.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de justes valeurs issues de modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation.

### **GOVERNANCE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION**

Les processus d'évaluation suivent des politiques et des procédures approuvées par la haute direction et par des spécialistes en la matière. La surveillance par la haute direction du processus d'évaluation relève de divers comités responsables des questions d'évaluation. De plus, la Banque met en place un certain nombre de contrôles supplémentaires, notamment un processus de vérification indépendante des prix assurant l'exactitude des évaluations de la juste valeur présentées dans les états financiers. Les sources utilisées pour l'évaluation indépendante des prix respectent les critères établis dans les politiques approuvées touchant l'évaluation, qui prennent en compte l'évaluation de la fiabilité, la pertinence et la fréquence des données.

### **MÉTHODES ET HYPOTHÈSES**

Aux fins de l'évaluation et de la présentation de l'information financière, la Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses qui suivent :

#### **Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement**

La juste valeur des titres de créance des gouvernements canadiens repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. Si aucun prix coté n'est disponible, des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés peuvent être utilisés, ce qui maximise le recours aux données observables telles que les courbes de rendement des obligations de gouvernements.

La juste valeur des titres de créance du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, de même que des titres de créance des organismes gouvernementaux américains, est établie en se référant aux prix des transactions récentes, aux cours de courtiers ou aux prix de fournisseurs indépendants. Il est possible que les courtiers et les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation propre à une catégorie d'actifs pour évaluer ces valeurs mobilières. Les données de marché observables du modèle comprennent les prix du marché prévus, mais non encore annoncés, les indices applicables

et des données telles que le coupon, l'échéance et l'échéance moyenne pondérée de la catégorie. Les données de marché utilisées dans le modèle d'évaluation comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts de négociation.

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles est établie principalement à l'aide des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants et d'autres techniques d'évaluation, comme l'utilisation de modèles d'écart redressé en fonction des options recourant à des données telles que des hypothèses de taux de remboursements anticipés rattachées à la garantie sous-jacente. Les données observables comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts cours acheteur-cours vendeur. D'autres données peuvent comprendre les hypothèses relatives à la volatilité formulées à partir de simulations de Monte-Carlo et tiennent compte de facteurs comme la qualité du crédit de la contrepartie et la liquidité.

#### **Autres titres de créance**

La juste valeur des titres de créance de sociétés et des autres titres de créance, y compris les titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction à la catégorie disponibles à la vente, repose principalement sur des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants ou d'autres techniques d'évaluation, comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés. Les données de marché utilisées dans les techniques d'évaluation ou les prix de fournisseurs indépendants ou les cours de courtiers sous-jacents comprennent des courbes de rendement de titres de référence et d'obligations de gouvernements, des écarts de crédit et des données sur les transactions exécutées.

Les titres adossés à des actifs sont évalués à la juste valeur principalement à partir des prix de fournisseurs indépendants. Les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables telles que les courbes de rendement de titres de référence et des écarts cours acheteur-cours vendeur. Le modèle tient également compte des données pertinentes à l'égard des garanties sous-jacentes, comme les hypothèses relatives à la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance et au taux des remboursements anticipés.

#### **Titres de capitaux propres**

La juste valeur des titres de capitaux propres repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, comme pour les titres de capitaux propres privés, ou si l'écart cours acheteur-cours vendeur est important, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés de titres semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, y compris l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les multiples du résultat avant impôt et amortissement, et d'autres techniques d'évaluation pertinentes.

S'il existe des restrictions quant à la négociation des titres de capitaux propres détenus, un rajustement de valeur est comptabilisé par rapport aux prix disponibles, afin de tenir compte de la nature des restrictions. Cependant, les restrictions qui ne font pas partie du titre détenu et qui représentent un accord contractuel distinct conclu par la Banque et un tiers n'influent pas sur la juste valeur de l'instrument initial.

#### **Droits conservés**

Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés, notamment les pertes sur créances, les taux de remboursements anticipés, les courbes des taux d'intérêt à terme et les taux d'actualisation, correspondant aux risques courus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

#### **Prêts**

La juste valeur estimée des prêts comptabilisés au coût amorti, autres que les titres de créance classés comme prêts, reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimée est établie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, la juste valeur est présumée se rapprocher de la valeur comptable. La juste valeur des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit.

À la comptabilisation initiale, les titres de créance classés comme prêts ne comprennent pas les titres qui ont des prix cotés sur des marchés actifs. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, la juste valeur est établie d'après les prix cotés de titres semblables, d'après d'autres preuves indirectes ou à l'aide d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Si les prix cotés sur des marchés actifs deviennent disponibles par la suite, ils sont utilisés pour établir la juste valeur des titres de créance classés comme prêts.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, est établie d'après les prix de marché observables, s'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours de courtiers d'autres courtiers dignes de confiance, et corrobore ces informations en recourant à des techniques d'évaluation ou en obtenant des prix de consensus ou des prix composites auprès de services d'évaluation.

#### **Marchandises**

La juste valeur des marchandises physiques est déterminée d'après les prix cotés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. La Banque négocie également des contrats de dérivés de marchandises qui peuvent être négociés sur une Bourse ou sur des marchés hors cote. La juste valeur des instruments financiers dérivés est établie comme suit :

#### **Instruments financiers dérivés**

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés, le modèle Black-Scholes et la simulation de Monte-Carlo. Les modèles d'évaluation utilisent des données observables sur le marché ou qui peuvent être tirées de celles-ci.

Les prix obtenus en utilisant ces modèles sont comptabilisés déduction faite des rajustements de valeur. Les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont fonction du type de dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent et sont propres à l'instrument évalué. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les ratios dividende/cours projetés, les prix au comptant et à terme des marchandises, les taux de recouvrement, la volatilité, les cours au comptant et la corrélation.

Un rajustement de valeur lié au risque de crédit est comptabilisé par rapport à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte de l'incertitude liée à la possibilité qu'une des deux contreparties à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations dans le cadre du contrat. Pour établir les rajustements de valeur liés au risque de crédit, la Banque tient compte des conventions-cadres de compensation et des garanties, et évalue la solvabilité de la contrepartie et sa propre qualité de crédit, en évaluant les montants futurs pouvant être dus à la Banque ou dus par la Banque.

S'il y a défaut d'une contrepartie, une provision spécifique est établie pour constater la valeur de réalisation estimée, déduction faite de la valeur des biens reçus en garantie, en fonction du prix en vigueur sur le marché au moment où le défaut est constaté. Dans ce cas, la valeur de réalisation estimée est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon un taux d'intérêt effectif approprié immédiatement avant la dépréciation, après ajustement pour tenir compte de la valeur des biens reçus en garantie. La juste valeur des dérivés détenus à des fins autres que de transaction est établie de la même manière que pour les dérivés détenus à des fins de transaction.

La juste valeur d'un dérivé est en partie une fonction du nantissement. La Banque utilise la courbe de swap indexé sur le taux à un jour pertinente pour actualiser les flux de trésorerie des dérivés garantis puisque la majorité des sûretés sont fournies sous forme de trésorerie et peuvent être financées au taux de financement à un jour.

Au cours du quatrième trimestre de 2014, la Banque a utilisé un rajustement de la valeur lié au financement (RVF) puisqu'il appert que les coûts de financement et avantages implicites du marché sont dorénavant de plus en plus pris en compte dans la fixation des prix et l'évaluation de la juste valeur des dérivés non garantis. Certains des principaux facteurs du RVF comprennent l'écart du coût de financement implicite du marché par rapport au taux interbancaire offert à Londres (TIOL) et l'exposition moyenne attendue par contrepartie. Le RVF est rajusté par la suite pour tenir compte de la mesure de l'incorporation du coût de financement dans les niveaux de transactions observées et pour la calibrer en fonction de l'échéance attendue de la transaction.

Le RVF s'applique à la fois aux actifs et aux passifs, mais se rapporte surtout aux actifs dérivés non garantis étant donné que l'incidence du risque de crédit propre de la Banque, composante importante des coûts de financement, est déjà intégrée dans l'évaluation des passifs dérivés non garantis par l'application du rajustement de la valeur du débit (RVD). La Banque continuera à surveiller les pratiques de l'industrie et pourrait peaufiner la méthode qu'elle utilise et déterminer les produits auxquels s'applique le RVF en fonction de l'évolution des pratiques sur le marché.

### **Dépôts**

La juste valeur estimée des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan.

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marché observables comme les courbes de rendement de titres de référence et les taux de change. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables.

### **Passifs de titrisation**

La juste valeur des passifs de titrisation est calculée d'après les prix cotés ou les prix cotés d'instruments financiers similaires, s'ils sont disponibles. Si les prix cotés ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation, ce qui maximise l'utilisation de données observables comme les courbes des obligations hypothécaires du Canada.

### **Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert**

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, qui peuvent comprendre des titres de capitaux propres ou des titres de créance. Étant donné que ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour calculer la juste valeur serait la même que celle qui est utilisée pour les titres de capitaux propres et les titres de créance sous-jacents.

### **Valeurs mobilières prises en pension et obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension**

Les marchandises achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui prévoit la vente ou le rachat des marchandises à une date ultérieure à un prix fixe sont comptabilisées à la juste valeur. La juste valeur de ces contrats est établie d'après des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation des données de marché observables comme les courbes de swaps de taux et les prix à terme des marchandises.

### **Billets et débetures subordonnés**

La juste valeur des billets et débetures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

### **Autres passifs financiers désignés à la juste valeur**

Pour les dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marchés observables comme les courbes de rendement de titres de référence. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables. La Banque prend actuellement des engagements de prêts hypothécaires envers ses clients afin de leur accorder un prêt hypothécaire à taux fixe avant la date prévue de leur financement. La Banque évalue les engagements de prêts au moyen d'un modèle d'évaluation des options et par des ajustements calculés à l'aide d'un taux de prêt prévu afin d'établir précisément la juste valeur. Le taux de prêt prévu représente la meilleure estimation de la Banque, fondée sur une analyse historique, quant aux montants des engagements de prêts qui seront réellement financés. Si des prorogations d'engagement sont exercées par l'emprunteur, la Banque réévaluera l'option vendue à la juste valeur.

### **Exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille**

En vertu de l'exception aux fins de l'évaluation énoncée par IFRS 13, une entité peut évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers dont les risques se compensent sur la base de la vente ou du transfert de son exposition nette à un risque particulier ou à plusieurs risques. La Banque gère certains actifs financiers et passifs financiers, notamment des actifs dérivés et des passifs dérivés, selon leur exposition nette et se prévaut de l'exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille pour établir la juste valeur de ces actifs financiers et passifs financiers.

### **Juste valeur d'actifs et de passifs qui ne sont pas évalués à la juste valeur**

Les actifs et les passifs qui ne sont pas par la suite évalués à la juste valeur comprennent les prêts, les dépôts, certains passifs de titrisation, certaines valeurs mobilières prises en pension, les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension et les billets et débetures subordonnés. La juste valeur de ces instruments est calculée seulement aux fins de la présentation de l'information financière et les techniques d'évaluation utilisées sont décrites ci-dessus. De plus, la Banque a déterminé que la valeur comptable des actifs et des passifs suivants se rapproche de leur juste valeur, puisqu'ils sont habituellement des instruments financiers liquides à taux variable et généralement à court terme : trésorerie et montants à recevoir de banques, dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, engagements de clients au titre d'acceptations et acceptations.

**Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers et des marchandises**

Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent la valeur des actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les bâtiments et le matériel et mobilier, ainsi que le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque. Le tableau ci-après comprend la juste valeur des marchandises.

**Actifs financiers, passifs financiers et marchandises**

(en millions de dollars canadiens)

	30 avril 2015		31 octobre 2014	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<i>Aux</i>				
<b>ACTIFS FINANCIERS ET MARCHANDISES</b>				
<b>Trésorerie et montants à recevoir de banques</b>	2 945	\$ 2 945	\$ 2 781	\$ 2 781
<b>Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques</b>	45 654	45 654	43 773	43 773
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	33 678	33 678	30 899	30 899
Autres titres de créance	9 900	9 900	9 019	9 019
Titres de capitaux propres	44 186	44 186	45 911	45 911
Prêts détenus à des fins de transaction	10 156	10 156	10 142	10 142
Marchandises	4 881	4 881	5 154	5 154
Droits conservés	43	43	48	48
<b>Total des prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>	<b>102 844</b>	<b>102 844</b>	<b>101 173</b>	<b>101 173</b>
<b>Dérivés</b>	<b>65 072</b>	<b>65 072</b>	<b>55 796</b>	<b>55 796</b>
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>3 900</b>	<b>3 900</b>	<b>4 745</b>	<b>4 745</b>
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	40 680	40 680	31 707	31 707
Autres titres de créance	27 204	27 204	28 724	28 724
Titres de capitaux propres <sup>1</sup>	2 082	2 082	1 931	1 931
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	482	482	646	646
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente</b>	<b>70 448</b>	<b>70 448</b>	<b>63 008</b>	<b>63 008</b>
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance<sup>2</sup></b>				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	42 628	43 077	34 119	34 371
Autres titres de créance	26 714	26 833	22 858	22 955
<b>Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>	<b>69 342</b>	<b>69 910</b>	<b>56 977</b>	<b>57 326</b>
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>	<b>89 244</b>	<b>89 244</b>	<b>82 556</b>	<b>82 556</b>
<b>Prêts</b>	<b>505 296</b>	<b>510 496</b>	<b>478 909</b>	<b>483 044</b>
<b>Engagements de clients au titre d'acceptations</b>	<b>15 199</b>	<b>15 199</b>	<b>13 080</b>	<b>13 080</b>
<b>Montants à recevoir des courtiers et des clients</b>	<b>17 643</b>	<b>17 643</b>	<b>17 130</b>	<b>17 130</b>
<b>Autres actifs</b>	<b>4 402</b>	<b>4 402</b>	<b>3 590</b>	<b>3 590</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>	<b>67 268</b>	<b>\$ 67 268</b>	<b>\$ 59 334</b>	<b>\$ 59 334</b>
<b>Dérivés</b>	<b>60 537</b>	<b>60 537</b>	<b>51 209</b>	<b>51 209</b>
<b>Passifs de titrisation à la juste valeur</b>	<b>10 518</b>	<b>10 518</b>	<b>11 198</b>	<b>11 198</b>
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>2 328</b>	<b>2 328</b>	<b>3 250</b>	<b>3 250</b>
<b>Dépôts</b>	<b>652 091</b>	<b>653 811</b>	<b>600 716</b>	<b>601 705</b>
<b>Acceptations</b>	<b>15 199</b>	<b>15 199</b>	<b>13 080</b>	<b>13 080</b>
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>	<b>32 474</b>	<b>32 474</b>	<b>39 465</b>	<b>39 465</b>
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension</b>	<b>59 495</b>	<b>59 495</b>	<b>53 112</b>	<b>53 112</b>
<b>Passifs de titrisation au coût amorti</b>	<b>23 580</b>	<b>24 006</b>	<b>24 960</b>	<b>25 271</b>
<b>Montants à payer aux courtiers et aux clients</b>	<b>17 428</b>	<b>17 428</b>	<b>18 195</b>	<b>18 195</b>
<b>Autres passifs</b>	<b>9 799</b>	<b>9 859</b>	<b>9 926</b>	<b>9 958</b>
<b>Billets et débiteures subordonnés</b>	<b>6 951</b>	<b>7 471</b>	<b>7 785</b>	<b>8 358</b>

<sup>1</sup> Au 30 avril 2015, la valeur comptable de certains titres de capitaux propres disponibles à la vente de 6 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 octobre 2014) était réputée se rapprocher de la juste valeur en l'absence de prix cotés sur des marchés actifs.

<sup>2</sup> Comprennent des titres de créance reclassés hors de la catégorie disponibles à la vente dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance. Pour connaître la valeur comptable et la juste valeur des titres de créance reclassés, se reporter à la note 4.

### ***Hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur***

Les IFRS précisent les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la fiabilité des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

**Niveau 1** : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de créance, les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif, de même que certains bons du Trésor canadien et américain et d'autres titres adossés à des actifs hypothécaires émis par des gouvernements et des organismes canadiens ou américains, et certains passifs de titrisation, qui sont très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

**Niveau 2** : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, telles que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières. Cette catégorie comprend généralement les titres émis par des gouvernements canadiens et américains, les titres de créance adossés à des actifs hypothécaires émis par des organismes canadiens ou américains, les titres de créance de sociétés, certains contrats de dérivés, certains passifs de titrisation et certains dépôts détenus à des fins de transaction.

**Niveau 3** : La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement évalués à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et des passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires. Cette catégorie comprend généralement les participations conservées dans certaines titrisations de prêts et certains contrats de dérivés.

Le tableau ci-après présente, au 30 avril 2015 et au 31 octobre 2014, le classement dans les niveaux de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur de chaque actif et passif financier évalué à la juste valeur sur une base récurrente.

**Hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur des actifs financiers et passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente**

(en millions de dollars canadiens)

	30 avril 2015				31 octobre 2014			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>								
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	5 \$	8 732 \$	– \$	8 737 \$	302 \$	12 229 \$	– \$	12 531 \$
Provinces	–	6 916	6	6 922	–	5 454	–	5 454
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	13	13 026	–	13 039	–	8 698	–	8 698
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	–	4 057	–	4 057	–	3 427	–	3 427
Titres adossés à des créances hypothécaires								
	–	923	–	923	–	789	–	789
<b>Autres titres de créance</b>								
Émetteurs canadiens								
	–	2 670	50	2 720	–	2 805	20	2 825
Autres émetteurs								
	–	7 024	156	7 180	–	6 128	66	6 194
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires								
	43 478	599	72	44 149	40 695	5 172	4	45 871
Actions privilégiées								
	37	–	–	37	40	–	–	40
<b>Prêts détenus à des fins de transaction</b>								
	–	10 156	–	10 156	–	10 142	–	10 142
<b>Marchandises</b>								
	4 762	119	–	4 881	5 154	–	–	5 154
<b>Droits conservés</b>								
	–	–	43	43	–	–	48	48
	48 295	54 222	327	102 844	46 191	54 844	138	101 173
<b>Dérivés</b>								
Dérivés de taux								
	6	27 497	–	27 503	2	23 420	–	23 422
Dérivés de change								
	62	34 844	27	34 933	56	24 852	16	24 924
Dérivés de crédit								
	–	13	–	13	–	18	–	18
Dérivés d'actions								
	–	1 255	819	2 074	–	5 962	1 033	6 995
Contrats de marchandises								
	30	516	3	549	94	341	2	437
	98	64 125	849	65 072	152	54 593	1 051	55 796
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
Valeurs mobilières								
	374	3 523	–	3 897	202	4 538	–	4 740
Prêts								
	–	–	3	3	–	–	5	5
	374	3 523	3	3 900	202	4 538	5	4 745
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	–	12 505	–	12 505	199	8 205	–	8 404
Provinces	–	5 948	–	5 948	–	4 494	51	4 545
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	–	12 018	–	12 018	–	12 130	–	12 130
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	–	6 494	6	6 500	–	3 317	5	3 322
Titres adossés à des créances hypothécaires								
	–	3 709	–	3 709	–	3 306	–	3 306
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des actifs								
	–	16 603	502	17 105	–	18 903	–	18 903
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes								
	–	1 873	–	1 873	–	1 722	–	1 722
Obligations de sociétés et autres								
	–	8 067	159	8 226	–	8 080	19	8 099
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires <sup>1,2</sup>								
	212	129	1 594	1 935	210	242	1 303	1 755
Actions privilégiées								
	25	–	116	141	29	1	141	171
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>								
	–	254	228	482	–	337	309	646
	237	67 600	2 605	70 442	438	60 737	1 828	63 003
<b>Valeurs mobilières prises en pension</b>								
	–	10 368	–	10 368	–	8 154	–	8 154
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>								
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>								
	– \$	65 471 \$	1 797 \$	67 268 \$	– \$	57 703 \$	1 631 \$	59 334 \$
<b>Dérivés</b>								
Dérivés de taux								
	10	22 772	98	22 880	2	20 033	81	20 116
Dérivés de change								
	43	33 690	15	33 748	43	22 975	14	23 032
Dérivés de crédit								
	–	380	–	380	–	325	–	325
Dérivés d'actions								
	–	1 505	1 307	2 812	–	5 660	1 537	7 197
Contrats de marchandises								
	42	668	7	717	93	440	6	539
	95	59 015	1 427	60 537	138	49 433	1 638	51 209
<b>Passifs de titrisation à la juste valeur</b>								
	–	10 518	–	10 518	–	11 198	–	11 198
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>								
	–	2 301	27	2 328	–	3 242	8	3 250
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>								
	5 655	26 806	13	32 474	14 305	25 126	34	39 465
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension</b>								
	–	9 903	–	9 903	–	8 242	–	8 242

<sup>1</sup> Au 30 avril 2015, la valeur comptable de certains titres de capitaux propres disponibles à la vente de 6 millions de dollars (5 millions de dollars au 31 octobre 2014) est réputée se rapprocher de la juste valeur en l'absence de prix cotés sur des marchés actifs.

<sup>2</sup> Au 30 avril 2015, les actions ordinaires comprenaient la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 1,3 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars au 31 octobre 2014) remboursables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers de niveau 3.

La politique de la Banque est de comptabiliser le transfert des actifs et des passifs entre les différents niveaux de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur selon les justes valeurs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs sont transférés entre le niveau 1 et le niveau 2 si la fréquence et le volume de transactions sont suffisants sur un marché actif.

Au cours des trois mois et six mois clos le 30 avril 2015, la Banque a transféré 227 millions de dollars de valeurs mobilières détenues à des fins de transaction du niveau 1 au niveau 2. De plus, 100 millions de dollars de valeurs mobilières disponibles à la vente ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 au cours des six mois clos le 30 avril 2015. Au cours des trois mois et six mois clos le 30 avril 2014, la Banque a transféré du niveau 1 au niveau 2 respectivement 550 millions de dollars et 672 millions de dollars de valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, ainsi que respectivement 30 millions de dollars et 30 millions de dollars de valeurs mobilières disponibles à la vente. Au cours des mêmes périodes, la Banque a transféré du niveau 1 au niveau 2 respectivement 0,4 milliard de dollars et 1,1 milliard de dollars d'obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert. Tous ces transferts représentaient des titres du Trésor auparavant en cours qui sont maintenant d'anciens titres du Trésor.

### **Transferts des instruments du niveau 3**

Les transferts importants au niveau 3 ou hors de ce niveau sont surtout effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur de l'instrument, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des données de marché observables importantes, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données non observables importantes.

En raison de la nature non observable des données utilisées pour évaluer les instruments financiers de niveau 3, il peut y avoir une incertitude à l'égard de l'évaluation de ces instruments. La juste valeur d'instruments financiers de niveau 3 peut être déterminée au moyen de diverses hypothèses raisonnables possibles. Pour déterminer les niveaux appropriés pour ces données non observables, les paramètres sont choisis compte tenu des indications actuelles du marché et du jugement de la direction.

Les tableaux ci-après font le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes de niveau 3 pour les trois mois et six mois clos le 30 avril.

### Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)			Activités			Transferts		Juste valeur au 30 avril 2015	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus <sup>3</sup>
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> févr. 2015	Inclus dans le résultat net <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers <sup>2</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>										
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>										
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>										
Obligations des gouvernements canadiens										
Provinces	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 \$	- \$	6 \$	- \$
<b>Autres titres de créance</b>										
Émetteurs canadiens	28	-	-	28	-	(14)	8	-	50	-
Autres émetteurs	38	-	-	10	-	(12)	120	-	156	(4)
<b>Titres de capitaux propres</b>										
Actions ordinaires	18	-	-	72	-	(18)	-	-	72	-
Actions privilégiées	2	-	-	-	-	(2)	-	-	-	-
<b>Droits conservés</b>	<b>46</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>43</b>	<b>(2)</b>
	132	-	-	110	-	(49)	134	-	327	(6)
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>										
Prêts	4	-	-	-	-	(1)	-	-	3	(1)
	4	-	-	-	-	(1)	-	-	3	(1)
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>										
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>										
Obligations des gouvernements canadiens										
Provinces	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE										
	7	-	-	-	-	(1)	-	-	6	-
<b>Autres titres de créance</b>										
Titres adossés à des actifs	-	-	-	-	-	-	502	-	502	-
Obligations de sociétés et autres	110	1	(3)	-	-	(1)	117	(65)	159	(3)
<b>Titres de capitaux propres</b>										
Actions ordinaires	1 620	1	11	74	-	(112)	-	-	1 594	11
Actions privilégiées	133	(14)	(3)	-	-	-	-	-	116	(3)
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>										
	289	5	(14)	-	-	(2)	-	(50)	228	(14)
	2 159 \$	(7) \$	(9) \$	74 \$	- \$	(116) \$	619 \$	(115) \$	2 605 \$	(9) \$

	Total des pertes réalisées et latentes (profits réalisés et latents)			Activités			Transferts		Juste valeur au 30 avril 2015	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus <sup>3</sup>
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> févr. 2015	Inclus dans le résultat net <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers <sup>2</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>										
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>										
	1 747 \$	20 \$	- \$	- \$	225 \$	(195) \$	- \$	- \$	1 797 \$	23 \$
<b>Dérivés<sup>4</sup></b>										
Dérivés de taux	105	(7)	-	-	-	-	-	-	98	(5)
Dérivés de change	(2)	(7)	-	-	-	-	(3)	-	(12)	(8)
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés d'actions	410	96	-	(24)	50	(44)	-	-	488	92
Contrats de marchandises	15	(2)	-	-	-	(8)	(1)	-	4	(3)
	528	80	-	(24)	50	(52)	(4)	-	578	76
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>										
	4	6	-	-	26	(9)	-	-	27	3
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>										
	26 \$	- \$	- \$	(26) \$	- \$	13 \$	- \$	- \$	13 \$	- \$

<sup>1</sup> Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation, et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé intermédiaire.

<sup>2</sup> Comprennent les ventes, les règlements et les variations de change.

<sup>3</sup> Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

<sup>4</sup> Composés au 30 avril 2015 d'actifs dérivés de 0,8 milliard de dollars (0,8 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> février 2015) et de passifs dérivés de 1,4 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> février 2015), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

**Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3**

(en millions de dollars canadiens)

	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)						Activités		Transferts		Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus <sup>3</sup>
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2014	Inclus dans le résultat net <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers <sup>2</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3	Juste valeur au 30 avril 2015		
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>											
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>											
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>											
Obligations des gouvernements canadiens											
Provinces	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	6 \$	- \$	6 \$	- \$	
<b>Autres titres de créance</b>											
Émetteurs canadiens	20	-	-	32	-	(27)	26	(1)	50	-	
Autres émetteurs	66	(4)	-	33	-	(59)	120	-	156	(2)	
<b>Titres de capitaux propres</b>											
Actions ordinaires	4	-	-	82	-	(14)	-	-	72	-	
Actions privilégiées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Droits conservés</b>	<b>48</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(6)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>43</b>	<b>(2)</b>	
	138	(3)	-	147	-	(106)	152	(1)	327	(4)	
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>											
Prêts	5	1	-	-	-	(3)	-	-	3	(2)	
	5	1	-	-	-	(3)	-	-	3	(2)	
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>											
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>											
Obligations des gouvernements canadiens											
Provinces	51	1	-	-	-	-	-	(52)	-	1	
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE											
	5	-	-	-	-	1	-	-	6	-	
<b>Autres titres de créance</b>											
Titres adossés à des actifs	-	-	-	-	-	-	502	-	502	-	
Obligations de sociétés et autres	19	1	(3)	-	-	(1)	208	(65)	159	(3)	
<b>Titres de capitaux propres</b>											
Actions ordinaires	1 303	46	12	263	-	(30)	-	-	1 594	43	
Actions privilégiées	141	(17)	(8)	-	-	-	-	-	116	(8)	
<b>Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>											
	309	25	14	-	-	(66)	-	(54)	228	14	
	1 828 \$	56 \$	15 \$	263 \$	- \$	(96) \$	710 \$	(171) \$	2 605 \$	47 \$	

	Total des pertes réalisées et latentes (profits réalisés et latents)						Activités		Transferts		Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus <sup>3</sup>
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2014	Inclus dans le résultat net <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers <sup>2</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3	Juste valeur au 30 avril 2015		
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>											
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>											
Dérivés <sup>4</sup>	1 631 \$	45 \$	- \$	- \$	467 \$	(346) \$	- \$	- \$	1 797 \$	38 \$	
Dérivés <sup>4</sup>											
Dérivés de taux	81	17	-	-	-	-	-	-	98	18	
Dérivés de change	(2)	(9)	-	-	-	1	(3)	1	(12)	(7)	
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés d'actions	504	31	-	(53)	106	(82)	-	(18)	488	29	
Contrats de marchandises	4	18	-	-	-	(17)	(1)	-	4	6	
	587	57	-	(53)	106	(98)	(4)	(17)	578	46	
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>											
	8	(5)	-	-	37	(13)	-	-	27	(8)	
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>											
	34 \$	- \$	- \$	(33) \$	- \$	14 \$	- \$	(2) \$	13 \$	- \$	

<sup>1</sup> Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation, et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé intermédiaire.

<sup>2</sup> Comprennent les ventes, les règlements et les variations de change.

<sup>3</sup> Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

<sup>4</sup> Composés au 30 avril 2015 d'actifs dérivés de 0,8 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2014) et de passifs dérivés de 1,4 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2014), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

**Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3**

(en millions de dollars canadiens)

	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)						Transferts		Juste valeur au 30 avril 2014	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus <sup>3</sup>
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> févr. 2014	Inclus dans le résultat net <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Activités			Au niveau 3	Hors du niveau 3		
				Achats	Émissions	Divers <sup>2</sup>				
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>										
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>										
<b>Autres titres de créance</b>										
Émetteurs canadiens	31	\$ -	\$ -	3	\$ -	(27)	11	\$ -	18	\$ -
Autres émetteurs	139	3	-	10	-	(81)	4	-	75	-
<b>Titres de capitaux propres</b>										
Actions ordinaires	2	-	-	-	-	(2)	-	-	-	-
Actions privilégiées	57	-	-	-	-	(55)	-	(2)	-	-
<b>Droits conservés</b>	63	1	-	-	-	(6)	-	-	58	(3)
	292	4	-	13	-	(171)	15	(2)	151	(3)
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>										
Prêts	8	-	-	-	-	(1)	-	-	7	(1)
	8	-	-	-	-	(1)	-	-	7	(1)
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>										
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>										
Obligations des gouvernements canadiens										
Provinces	50	-	-	-	-	-	136	-	186	-
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	9	-	-	-	-	(1)	-	-	8	-
<b>Autres titres de créance</b>										
Obligations de sociétés et autres	60	-	-	-	-	-	-	-	60	-
<b>Titres de capitaux propres</b>										
Actions ordinaires	1 280	(2)	12	7	-	(94)	1	-	1 204	12
Actions privilégiées	129	(4)	6	-	-	-	-	-	131	6
<b>Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>										
	286	4	6	-	-	(4)	-	-	292	6
	1 814	\$ (2)	\$ 24	\$ 7	\$ -	(99)	\$ 137	\$ -	1 881	\$ 24

	Total des pertes réalisées et latentes (profits réalisés et latents)						Transferts		Juste valeur au 30 avril 2014	Variation des pertes latentes (profits latents) sur les instruments encore détenus <sup>3</sup>
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> févr. 2014	Inclus dans le résultat net <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Activités			Au niveau 3	Hors du niveau 3		
				Achats	Émissions	Divers <sup>2</sup>				
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>										
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>										
	1 550	\$ 39	\$ -	\$ -	111	(171)	\$ -	(3)	1 526	\$ 26
<b>Dérivés<sup>4</sup></b>										
Dérivés de taux	64	6	-	-	-	-	-	-	70	7
Dérivés de change	(3)	1	-	-	-	(1)	-	-	(3)	1
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés d'actions	363	100	-	(38)	69	(69)	-	-	425	100
Contrats de marchandises	(6)	(3)	-	-	-	2	-	-	(7)	(3)
	418	104	-	(38)	69	(68)	-	-	485	105
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>										
	7	(9)	-	-	26	(9)	-	-	15	(9)
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>										
	11	\$ -	\$ -	(11)	\$ -	16	\$ -	\$ -	16	\$ -

<sup>1</sup> Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation, et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé intermédiaire.

<sup>2</sup> Comprennent les ventes, les règlements et les variations de change.

<sup>3</sup> Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

<sup>4</sup> Composés au 30 avril 2014 d'actifs dérivés de 1,0 milliard de dollars (0,9 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> février 2014) et de passifs dérivés de 1,5 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> février 2014), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

**Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3**

(en millions de dollars canadiens)

	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)						Activités		Transferts		Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus <sup>3</sup>
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2013	Inclus dans le résultat net <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers <sup>2</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3	Juste valeur au 30 avril 2014		
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>											
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>											
<b>Autres titres de créance</b>											
Émetteurs canadiens	5 \$	– \$	– \$	8 \$	– \$	(29) \$	34 \$	– \$	18 \$	– \$	
Autres émetteurs	84	3	–	119	–	(163)	32	–	75	(1)	
<b>Titres de capitaux propres</b>											
Actions ordinaires	15	–	–	–	–	(15)	–	–	–	–	
Actions privilégiées	–	–	–	54	–	(54)	2	(2)	–	–	
<b>Droits conservés</b>	<b>67</b>	<b>3</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(12)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>58</b>	<b>(4)</b>	
	171	6	–	181	–	(273)	68	(2)	151	(5)	
<b>Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>											
Prêts	9	–	–	–	–	(2)	–	–	7	(2)	
	9	–	–	–	–	(2)	–	–	7	(2)	
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>											
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>											
Obligations des gouvernements canadiens											
Provinces	–	–	–	–	–	–	186	–	186	–	
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	8	–	–	–	–	–	–	–	8	–	
<b>Autres titres de créance</b>											
Obligations de sociétés et autres	19	–	1	–	–	–	40	–	60	1	
<b>Titres de capitaux propres</b>											
Actions ordinaires	1 215	3	7	30	–	(52)	1	–	1 204	7	
Actions privilégiées	136	(5)	–	–	–	–	–	–	131	–	
<b>Titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>											
	228	7	21	–	–	(9)	46	(1)	292	21	
	1 606 \$	5 \$	29 \$	30 \$	– \$	(61) \$	273 \$	(1) \$	1 881 \$	29 \$	

	Total des pertes réalisées et latentes (profits réalisés et latents)						Activités		Transferts		Variation des pertes latentes (profits latents) sur les instruments encore détenus <sup>3</sup>
	Juste valeur au 1 <sup>er</sup> nov. 2013	Inclus dans le résultat net <sup>1</sup>	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers <sup>2</sup>	Au niveau 3	Hors du niveau 3	Juste valeur au 30 avril 2014		
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>											
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>											
	1 396 \$	34 \$	– \$	– \$	319 \$	(220) \$	1 \$	(4) \$	1 526 \$	39 \$	
<b>Dérivés<sup>4</sup></b>											
Dérivés de taux	58	14	–	–	–	(3)	–	1	70	13	
Dérivés de change	(1)	(1)	–	–	–	(2)	1	–	(3)	(1)	
Dérivés de crédit	–	1	–	–	–	(1)	–	–	–	–	
Dérivés d'actions	392	85	–	(67)	121	(108)	2	–	425	84	
Contrats de marchandises	(3)	(8)	–	–	–	5	(1)	–	(7)	(6)	
	446	91	–	(67)	121	(109)	2	1	485	90	
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>											
	12	(21)	–	–	41	(17)	–	–	15	(21)	
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>											
	7 \$	– \$	– \$	(10) \$	– \$	19 \$	– \$	– \$	16 \$	– \$	

<sup>1</sup> Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation, et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé intermédiaire.

<sup>2</sup> Comprennent les ventes, les règlements et les variations de change.

<sup>3</sup> Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

<sup>4</sup> Composés au 30 avril 2014 d'actifs dérivés de 1,0 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2013) et de passifs dérivés de 1,5 milliard de dollars (1,4 milliard de dollars au 1<sup>er</sup> novembre 2013), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

## ÉVALUATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS QUI SONT CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

### Données non observables importantes des positions de niveau 3

La présente rubrique porte sur les données non observables importantes incluses dans les positions de niveau 3 et présente une évaluation de l'incidence potentielle que pourrait avoir une variation de chacune des données observables sur l'évaluation de la juste valeur.

#### *Équivalent de prix*

Certains instruments financiers, surtout des titres de créance et des titres de capitaux propres, sont évalués au moyen d'équivalents de prix lorsqu'il n'y a pas de prix cotés, et la juste valeur est mesurée par comparaison avec des données observables sur le prix d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Pour les titres de créance, l'équivalent de prix est exprimé en points et représente un pourcentage de la valeur nominale et les prix qui se retrouvent à la limite inférieure de la fourchette sont en général rattachés à des titres qui ont subi une perte de valeur. Pour les titres de capitaux propres, l'équivalent de prix se fonde sur un pourcentage d'un prix de référence. Il peut y avoir des écarts importants en fonction de la liquidité des titres.

#### *Écart de crédit*

L'écart de crédit est une donnée importante de l'évaluation pour beaucoup de dérivés. Il s'agit du principal indicateur de la qualité du crédit d'une contrepartie, qui équivaut à la prime ou au rendement supérieur par rapport à celui du titre de référence auquel le détenteur d'une obligation s'attendrait pour accepter la différence entre la qualité du crédit de l'entité et celle de l'entité de référence. Une augmentation (diminution) de l'écart de crédit fera (diminuer) augmenter la valeur de l'instrument financier. Les écarts de crédit peuvent être négatifs lorsque la qualité du crédit de la contrepartie est supérieure à celle de l'entité de référence utilisée pour calculer l'écart. Plus un écart de crédit est élevé, plus la qualité du crédit baisse.

#### *Taux de remboursements anticipés et taux de liquidation*

Le taux de remboursements anticipés et le taux de liquidation attendus sont des données importantes pour les droits conservés et représentent le montant des remboursements non programmés du principal. Le taux de remboursements anticipés et le taux de liquidation sont obtenus à partir des prévisions de remboursements anticipés, lesquelles sont fondées sur un certain nombre de facteurs tels que les taux de remboursements anticipés passés pour des portefeuilles de prêts semblables et les perspectives économiques, compte tenu de facteurs comme, sans toutefois s'y limiter, les taux d'intérêt futurs.

#### *Corrélation*

Les variations de certaines données ne sont pas nécessairement indépendantes de celles d'autres données. Pareilles relations, lorsqu'elles sont importantes pour la juste valeur d'un instrument, sont intégrées dans les modèles d'évaluation sous la forme de données de corrélation. La Banque inclut la corrélation existant entre les actifs d'une même catégorie de même que la corrélation existant entre les catégories d'actifs. Par exemple, la corrélation de prix représente la relation entre les prix des titres de capitaux propres dans un panier de dérivés d'actions et la corrélation quanto représente la relation entre les instruments réglés dans une monnaie et les titres sous-jacents qui sont libellés dans une autre monnaie.

#### *Volatilité implicite*

La volatilité implicite désigne la valeur de la volatilité d'un instrument sous-jacent, qui, si elle est utilisée dans un modèle d'évaluation des options (comme le modèle Black-Scholes), donnera une valeur théorique égale au prix courant du marché de l'option. La volatilité implicite est une mesure prospective et subjective, et elle diffère de la volatilité passée puisque celle-ci est calculée à partir de rendements passés connus d'un titre.

#### *Ratio de financement*

Le ratio de financement est une donnée non observable importante requise pour évaluer les engagements sur les prêts hypothécaires consentis par la Banque. Le ratio de financement correspond à une estimation du pourcentage des engagements qui sont en fin de compte financés par la Banque. Le ratio de financement est fondé sur un certain nombre de facteurs tels que les pourcentages de financement passés observables au sein de divers canaux de crédit et les perspectives économiques, compte tenu de facteurs comme, sans toutefois s'y limiter, la concurrence sur le plan des prix et l'écart entre le taux hypothécaire fixe et le taux hypothécaire variable. Une augmentation (diminution) du ratio de financement fera augmenter (diminuer) la valeur de l'engagement de crédit compte tenu des taux d'intérêt en vigueur.

#### *Ratio cours/bénéfice, taux d'actualisation et escompte de liquidité*

Le ratio cours/bénéfice, le taux d'actualisation et l'escompte de liquidité sont des données importantes utilisées pour évaluer certains titres de capitaux propres et certains droits conservés. Le choix des ratios cours/bénéfice se fait pour des entités comparables, et plus un ratio est élevé, plus la juste valeur sera élevée. Les taux d'actualisation entrent dans le calcul des prévisions de flux de trésorerie pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques associés aux flux de trésorerie. Plus un taux d'actualisation est élevé, moins la juste valeur sera élevée. Les escomptes de liquidité peuvent être appliqués quand il y a une différence de liquidité entre l'entité comparée et les titres de capitaux propres qui sont évalués.

#### *Courbe de swaps propre à une devise*

La juste valeur des dérivés de change est établie au moyen de données comme les cours au comptant de devises et les courbes de swaps. En général, les courbes de swaps sont observables, mais certaines durations ou certains cours au comptant propres à une devise et certaines courbes de swaps propres à une devise ne sont pas observables.

#### *Rendement de l'action*

Le rendement de l'action est une importante donnée servant à évaluer les dérivés d'actions et il est en général exprimé en pourcentage du cours de l'action. Le rendement de l'action peut être obtenu à partir du prix d'une prise en pension ou des prix à terme de l'action dont on cherche à établir la juste valeur. Le rendement au comptant de l'action peut également être obtenu à partir de sources de prix, s'il peut être établi que le rendement au comptant de l'action est une bonne indication des dividendes à venir.

### Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs de niveau 3

Les tableaux ci-après présentent les actifs et les passifs de la Banque qui sont comptabilisés à la juste valeur et classés dans le niveau 3 ainsi que les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur, les données importantes utilisées pour une technique d'évaluation qui sont considérées comme non observables et une fourchette de valeurs pour ces données non observables. La fourchette de valeurs représente l'échelle des données utilisées dans le calcul de la juste valeur, allant de la plus basse à la plus haute.

#### Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3

(en millions de dollars canadiens,  
sauf indication contraire)

Au  
30 avril 2015

	Actifs à la juste valeur	Passifs à la juste valeur	Technique d'évaluation	Données non observables importantes (niveau 3)	Bas de la fourchette	Haut de la fourchette	Unité
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>	12	\$ s. o. <sup>1</sup>	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	54	133	points
<b>Autres titres de créance</b>	1 095	s. o.	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	–	132	points
<b>Titres de capitaux propres<sup>2</sup></b>	528	s. o.	Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions	100	100	%
			Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	8	23	%
			Ratio BAIIA	Ratio cours/bénéfice	5X	22X	%
			Comparable de marché	Équivalent de prix	65	118	%
<b>Droits conservés</b>	43	s. o.	Flux de trésorerie actualisés	Taux de remboursements anticipés et ratio de liquidation	–	9	%
				Taux d'actualisation	297	377	pdb <sup>3</sup>
<b>Autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	3	s. o.	Comparable de marché	Équivalent de prix des obligations	102	102	points
<b>Dérivés</b>							
Dérivés de taux	–	98 \$	Modèle d'évaluation des options sur swap	Volatilité propre aux devises	9	158	%
Dérivés de change	27	15	Modèle d'évaluation des options	Volatilité propre aux devises	8	17	%
Dérivés de crédit	–	–	Flux de trésorerie actualisés	Écart de crédit	7	70	pdb <sup>3</sup>
Dérivés d'actions	819	1 307	Modèle d'évaluation des options	Corrélation de prix	6	89	%
				Corrélation quanto	(40)	17	%
				Rendement de l'action	–	8	%
				Volatilité des actions	12	80	%
Contrats de marchandises	3	7	Modèle d'évaluation des options	Corrélation quanto	(45)	(25)	%
				Corrélation des options sur swap	24	36	%
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>	s. o.	1 797	Modèle d'évaluation des options	Corrélation de prix	3	98	%
				Corrélation quanto	(40)	18	%
				Rendement de l'action	–	10	%
				Volatilité des actions	11	90	%
			Modèle d'évaluation des options sur swap	Volatilité propre aux devises	9	158	%
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	s. o.	27	Modèle d'évaluation des options	Ratio de financement	6	72	%
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>	s. o.	13	Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions	100	100	%

<sup>1</sup> Sans objet.

<sup>2</sup> Au 30 avril 2015, les actions ordinaires ne comprenaient pas la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 1,3 milliard de dollars (1,0 milliard de dollars au 31 octobre 2014), remboursables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité.

<sup>3</sup> Points de base.

**Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3<sup>1</sup>**

 (en millions de dollars canadiens,  
sauf indication contraire)

 Au  
31 octobre 2014

	Actifs à la juste valeur	Passifs à la juste valeur	Technique d'évaluation	Données non observables importantes (niveau 3)	Bas de la fourchette	Haut de la fourchette	Unité
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>	56	\$ s. o. <sup>2</sup>	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	100	101	points
<b>Autres titres de créance</b>	414	s. o.	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations	–	132	points
<b>Titres de capitaux propres<sup>3</sup></b>	476	s. o.	Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions	100	100	%
			Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	1	23	%
			Ratio BAIIA	Ratio cours/bénéfice	5,3X	25X	%
			Comparable de marché	Équivalent de prix	78	118	%
<b>Droits conservés</b>	48	s. o.	Flux de trésorerie actualisés	Taux de remboursements anticipés et ratio de liquidation	–	10	%
				Taux d'actualisation	326	427	pdb <sup>4</sup>
<b>Autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	5	s. o.	Comparable de marché	Équivalent de prix des obligations	105	105	points
<b>Dérivés</b>							
Dérivés de taux	–	81 \$	Modèle d'évaluation des options sur swap	Volatilité propre aux devises	8	188	%
Dérivés de change	16	14	Modèle d'évaluation des options	Volatilité propre aux devises	6	18	%
Dérivés de crédit	–	–	Flux de trésorerie actualisés	Écart de crédit	5	103	pdb <sup>4</sup>
Dérivés d'actions	1 033	1 537	Modèle d'évaluation des options	Corrélation de prix	14	85	%
				Corrélation quanto	(40)	17	%
				Rendement de l'action	–	11	%
				Volatilité des actions	11	80	%
Contrats de marchandises	2	6	Modèle d'évaluation des options	Corrélation quanto	(45)	(25)	%
				Corrélation des options sur swap	34	46	%
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>	s. o.	1 631	Modèle d'évaluation des options	Corrélation de prix	–	98	%
				Corrélation quanto	(45)	18	%
				Rendement de l'action	–	11	%
				Volatilité des actions	10	68	%
			Modèle d'évaluation des options sur swap	Volatilité propre aux devises	8	188	%
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	s. o.	8	Modèle d'évaluation des options	Ratio de financement	3	72	%
<b>Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert</b>	s. o.	34	Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions	100	100	%

<sup>1</sup> Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

<sup>2</sup> Sans objet.

<sup>3</sup> Au 31 octobre 2014, les actions ordinaires ne comprenaient pas la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 1,0 milliard de dollars (0,9 milliard de dollars au 31 octobre 2013), remboursables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité.

<sup>4</sup> Points de base.

Le tableau ci-après présente l'effet qu'aurait pu avoir l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus, aux 30 avril 2015 et 31 octobre 2014, et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation à la juste valeur. Pour les dérivés de taux, la Banque a effectué une analyse de sensibilité sur la volatilité implicite non observable. Pour les dérivés de crédit, la sensibilité a été calculée sur les écarts de crédit non observables au moyen d'hypothèses tenant compte des écarts de crédit liés à la position de l'obligation sous-jacente. La sensibilité des dérivés d'actions a été calculée en utilisant des hypothèses raisonnablement possibles pour analyser les effets d'une variation de 5 % des dividendes, d'une variation de 10 % de la corrélation, d'une variation de 10 % du prix de l'instrument de capitaux propres sous-jacent et d'une volatilité de (13) % à 33 %. La sensibilité des dépôts détenus à des fins de transaction a été calculée en faisant varier les données non observables qui peuvent inclure la volatilité, les écarts de crédit et la corrélation.

### Analyse de sensibilité des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	30 avril 2015		31 octobre 2014	
	Incidence sur l'actif net		Incidence sur l'actif net	
	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur
<i>Aux</i>				
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>				
<b>Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction</b>				
<b>Autres titres de créance</b>				
Émetteurs canadiens	1 \$	1 \$	– \$	– \$
<b>Titres de capitaux propres</b>				
Actions ordinaires	3	3	–	–
<b>Droits conservés</b>	3	–	3	–
	7	4	3	–
<b>Dérivés</b>				
Dérivés d'actions	26	12	21	22
	26	12	21	22
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>				
<b>Autres titres de créance</b>				
Titres adossés à des actifs	1	1	–	–
Obligations de sociétés et autres	3	1	2	–
<b>Titres de capitaux propres</b>				
Actions ordinaires	57	19	54	20
Actions privilégiées	6	6	8	8
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>	4	4	4	4
	71	31	68	32
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>				
<b>Dépôts détenus à des fins de transaction</b>	9	14	6	10
<b>Dérivés</b>				
Dérivés de taux	27	20	20	16
Dérivés d'actions	19	40	32	31
	46	60	52	47
<b>Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	4	4	1	1
<b>Total</b>	<b>163 \$</b>	<b>125 \$</b>	<b>151 \$</b>	<b>112 \$</b>

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, à moins que la juste valeur de cet instrument ne soit attestée par comparaison avec d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ou sur la base d'une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables. Par conséquent, la différence entre la juste valeur établie au moyen d'autres transactions de marché courantes observables ou d'une technique d'évaluation et le prix de la transaction correspond à un profit latent ou une perte latente lors de sa comptabilisation initiale.

La différence entre le prix de la transaction au moment de la comptabilisation initiale et la valeur établie à cette date d'après une technique d'évaluation n'est passée en résultat que lorsque les données non observables utilisées par cette technique d'évaluation pour évaluer les instruments deviennent observables. Le tableau ci-après résume la différence totale non encore comptabilisée dans le résultat net qui est attribuable à l'écart entre le prix de la transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des données de marché non observables au moment de la comptabilisation initiale.

(en millions de dollars canadiens)

	Six mois clos les	
	30 avril 2015	30 avril 2014
Solde au début de la période	33 \$	41 \$
Nouvelles transactions	20	26
Comptabilisés dans l'état du résultat consolidé intermédiaire au cours de la période	(23)	(28)
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>30 \$</b>	<b>39 \$</b>

### ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

#### Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements détenus dans un portefeuille de négociation ou couverts sur le plan économique par des dérivés sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils répondent aux critères pertinents. La juste valeur des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était de 3 millions de dollars au 30 avril 2015 (5 millions de dollars au 31 octobre 2014), ce qui représente le risque de crédit maximum rattaché à ces prêts.

Ces prêts sont gérés dans les limites de risque approuvées par le groupe de gestion du risque de la Banque et sont couverts au titre du risque de crédit au moyen de dérivés de crédit.

#### **Valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net**

Certaines valeurs mobilières utilisées à l'appui des provisions d'assurance dans certaines filiales d'assurances de la Banque ont été désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance est établie au moyen d'un facteur d'actualisation fondé sur le rendement des actifs investis utilisés à l'appui des provisions, les variations du facteur d'actualisation étant comptabilisées à l'état du résultat consolidé intermédiaire. Étant donné que ces valeurs mobilières sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, le profit latent ou la perte latente sur les valeurs mobilières est comptabilisé à l'état du résultat consolidé intermédiaire dans la même période qu'une tranche du profit ou de la perte résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs d'assurance.

En outre, certaines valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques. Ces valeurs mobilières sont détenues dans le cadre de la stratégie globale de gestion du risque de taux d'intérêt de la Banque et ont été désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

#### **Passifs de titrisation à la juste valeur**

Les passifs de titrisation à la juste valeur comprennent les passifs de titrisation classés comme détenus à des fins de transaction et les passifs de titrisation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur d'un passif financier comprend le risque de crédit rattaché à ce passif financier. Les détenteurs des passifs de titrisation ne sont pas exposés au risque de crédit de la Banque, si bien que les variations du crédit de la Banque n'ont pas d'incidence sur le calcul de la juste valeur.

Au 30 avril 2015, la Banque n'avait aucun passif de titrisation désigné à la juste valeur par le biais du résultat net en cours puisque les passifs de titrisation restants sont venus à échéance au cours du trimestre. Au 31 octobre 2014, le montant que la Banque aurait été contractuellement tenue de payer à l'échéance pour tous les passifs de titrisation désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était inférieur à la valeur comptable, de l'ordre de 8 millions de dollars.

#### **Autres passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net**

Certains dépôts et engagements de prêt envers des clients dans le but d'accorder un prêt hypothécaire à taux fixe ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces dépôts et engagements sont couverts économiquement par des dérivés et d'autres instruments financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts. La désignation de ces dépôts et engagements de prêt à la juste valeur par le biais du résultat net élimine une non-concordance comptable qui, autrement, surviendrait.

Le montant que la Banque serait contractuellement tenue de payer à l'échéance pour les dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était inférieur à la valeur comptable, de l'ordre de 7 millions de dollars au 30 avril 2015 (de 5 millions de dollars au 31 octobre 2014). Au 30 avril 2015, la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net comprenait un montant de 2 millions de dollars relatif au risque de crédit de la Banque (5 millions de dollars au 31 octobre 2014).

Étant donné la nature à court terme des engagements de prêt, les variations du crédit de la Banque n'ont pas une incidence significative sur le calcul de la juste valeur.

#### **Profit (perte) découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net**

Pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2015, le profit (la perte) représentant la variation nette de la juste valeur des actifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net a été de respectivement (41) millions de dollars et 30 millions de dollars (21 millions de dollars et 25 millions de dollars respectivement pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2014).

### **NOTE 4 : VALEURS MOBILIÈRES**

#### **RECLASSEMENT DE CERTAINS TITRES DE CRÉANCE DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION DANS LA CATÉGORIE DISPONIBLES À LA VENTE**

En 2008, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit. Ces titres de créance avaient été comptabilisés initialement à titre de valeurs mobilières détenues à des fins de transaction évaluées à la juste valeur, et toutes les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession étaient comptabilisés dans les produits de négociation. Puisque la Banque n'avait plus l'intention de négocier activement ces titres de créance, elle a reclassé, en date du 1<sup>er</sup> août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente.

La juste valeur des titres de créance reclassés était de 482 millions de dollars au 30 avril 2015 (646 millions de dollars au 31 octobre 2014). Pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2015, des produits d'intérêts nets de respectivement 6 millions de dollars après impôt et 15 millions de dollars après impôt (9 millions de dollars après impôt et 22 millions de dollars après impôt respectivement pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2014) ont été comptabilisés à l'égard des titres de créance reclassés. L'augmentation de 8 millions de dollars après impôt de la juste valeur de ces titres pour les trois mois clos le 30 avril 2015 et l'augmentation de 5 millions de dollars après impôt de la juste valeur de ces titres pour les six mois clos le 30 avril 2015 (augmentation de 7 millions de dollars après impôt et diminution de 4 millions de dollars après impôt respectivement pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2014) a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres de créance aurait été incluse dans les produits de négociation, ce qui aurait entraîné une augmentation du résultat net de 8 millions de dollars après impôt pour les trois mois clos le 30 avril 2015 et une augmentation du résultat net de 5 millions de dollars après impôt pour les six mois clos le 30 avril 2015 (augmentation de 7 millions de dollars après impôt et diminution de 4 millions de dollars après impôt respectivement pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2014). Au cours des trois mois et six mois clos le 30 avril 2015, des titres de créance reclassés d'une juste valeur de respectivement 8 millions de dollars et 249 millions de dollars (79 millions de dollars et 217 millions de dollars respectivement pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2014) ont été vendus ou sont venus à échéance, et un montant de néant et un montant 8 millions de dollars après impôt ont été comptabilisés dans les profits nets sur les valeurs mobilières respectivement pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2015 (5 millions de dollars après impôt et 13 millions de dollars après impôt respectivement pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2014).

## RECLASSEMENT DE CERTAINES VALEURS MOBILIÈRES DISPONIBLES À LA VENTE DANS LA CATÉGORIE DÉTENUES JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

La Banque a reclassé certains titres de créance disponibles à la vente dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance. Dans le cas de ces titres de créance, la stratégie de la Banque consiste à toucher le rendement jusqu'à l'échéance afin de permettre une gestion prudente des fonds propres selon Bâle III. Ces titres de créance étaient auparavant comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Depuis la date du reclassement, le profit net latent ou la perte nette latente comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisé progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle des titres de créance reclassés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les reclassements sont des transactions non monétaires qui sont exclues de l'état des flux de trésorerie consolidé intermédiaire.

La Banque a effectué les reclassements suivants :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Date du reclassement	30 avril 2015			31 octobre 2014		À la date du reclassement	
	Montants reclassés	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré	Flux de trésorerie recouvrables, sur une base non actualisée
1 <sup>er</sup> mars 2013	11 084 \$	4 899 \$	4 864 \$	6 845 \$	6 805 \$	1,8 %	11 341 \$
23 septembre 2013	9 854	9 496	9 401	9 790	9 728	1,9	10 742
1 <sup>er</sup> novembre 2013	21 597	22 574	22 469	21 949	21 863	1,1	24 519
Autres reclassements <sup>1</sup>	2 615	2 525	2 516	–	–	3,1	2 989

<sup>1</sup> Représente les reclassements effectués au cours de la période considérée. La variation de la juste valeur de ces titres comptabilisée dans les autres éléments du résultat global pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2015 a été respectivement une diminution de 32 millions de dollars et une augmentation de 28 millions de dollars (néant pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2014).

Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres comptabilisée dans les autres éléments du résultat global aurait été une diminution de 48 millions de dollars et une augmentation de 26 millions de dollars respectivement pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2015 (augmentation de 21 millions de dollars et 35 millions de dollars respectivement pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2014). Depuis le reclassement, les montants dans le résultat net provenant de ces titres de créance sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 avril 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014
Produits d'intérêts nets <sup>1</sup>	133 \$	136 \$	259 \$	282 \$
Résultat net avant impôt sur le résultat	133	136	259	282
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	49	48	95	99
<b>Résultat net</b>	<b>84 \$</b>	<b>88 \$</b>	<b>164 \$</b>	<b>183 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent l'amortissement des profits nets latents de 12 millions de dollars et 24 millions de dollars respectivement pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2015 (profits nets latents de 20 millions de dollars et 40 millions de dollars respectivement pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2014) associés à ces valeurs mobilières reclassées détenues jusqu'à leur échéance, qui est présenté au poste Reclassement en résultat de profits nets liés aux valeurs mobilières disponibles à la vente à l'état du résultat global consolidé intermédiaire. L'incidence de cet amortissement sur les produits d'intérêts nets est contrebalancée par l'amortissement de la prime de reclassement nette correspondante sur ces titres de créance.

### Profits latents (pertes latentes) sur valeurs mobilières

Le tableau suivant présente un sommaire des profits latents et des pertes latentes au 30 avril 2015 et au 31 octobre 2014.

#### Profits latents (pertes latentes) sur valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	30 avril 2015				31 octobre 2014			
	Coût/ coût amorti <sup>1</sup>	Profits bruts latents	(Pertes) brutes latentes	Juste valeur	Coût/ coût amorti <sup>1</sup>	Profits bruts latents	(Pertes) brutes latentes	Juste valeur
<b>Valeurs mobilières disponibles à la vente</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	12 462 \$	55 \$	(12) \$	12 505 \$	8 355 \$	50 \$	(1) \$	8 404 \$
Provinces	5 916	36	(4)	5 948	4 518	29	(2)	4 545
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	11 829	215	(26)	12 018	11 950	208	(28)	12 130
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	6 493	15	(8)	6 500	3 313	11	(2)	3 322
Titres adossés à des créances hypothécaires	3 635	74	–	3 709	3 256	50	–	3 306
	40 335	395	(50)	40 680	31 392	348	(33)	31 707
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des actifs	17 038	81	(14)	17 105	18 831	84	(12)	18 903
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	1 863	11	(1)	1 873	1 713	9	–	1 722
Obligations de sociétés et autres	8 140	109	(23)	8 226	8 008	117	(26)	8 099
	27 041	201	(38)	27 204	28 552	210	(38)	28 724
<b>Titres de capitaux propres</b>								
Actions ordinaires	1 809	146	(14)	1 941	1 642	131	(13)	1 760
Actions privilégiées	133	9	(1)	141	153	18	–	171
	1 942	155	(15)	2 082	1 795	149	(13)	1 931
<b>Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction</b>								
	434	48	–	482	596	55	(5)	646
<b>Total des valeurs mobilières disponibles à la vente</b>	<b>69 752 \$</b>	<b>799 \$</b>	<b>(103) \$</b>	<b>70 448 \$</b>	<b>62 335 \$</b>	<b>762 \$</b>	<b>(89) \$</b>	<b>63 008 \$</b>
<b>Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>								
<b>Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement</b>								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	1 079 \$	20 \$	– \$	1 099 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	18 753	267	(27)	18 993	18 792	143	(56)	18 879
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	22 796	191	(2)	22 985	15 327	167	(2)	15 492
	42 628	478	(29)	43 077	34 119	310	(58)	34 371
<b>Autres titres de créance</b>								
Titres adossés à des actifs	18 499	80	(7)	18 572	17 933	85	(4)	18 014
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	3 123	9	(7)	3 125	610	–	(4)	606
Autres émetteurs	5 092	45	(1)	5 136	4 315	38	(18)	4 335
	26 714	134	(15)	26 833	22 858	123	(26)	22 955
<b>Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance</b>	<b>69 342</b>	<b>612</b>	<b>(44)</b>	<b>69 910</b>	<b>56 977</b>	<b>433</b>	<b>(84)</b>	<b>57 326</b>
<b>Total des valeurs mobilières</b>	<b>139 094 \$</b>	<b>1 411 \$</b>	<b>(147) \$</b>	<b>140 358 \$</b>	<b>119 312 \$</b>	<b>1 195 \$</b>	<b>(173) \$</b>	<b>120 334 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend la conversion des soldes au coût amorti au taux de change au comptant à la fin de la période.

#### Profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois clos les		Six mois clos les	
	30 avril 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014
<b>Profits réalisés nets (pertes réalisées nettes)</b>				
Valeurs mobilières disponibles à la vente	16 \$	51 \$	76 \$	141 \$
<b>Pertes de valeur</b>				
Valeurs mobilières disponibles à la vente <sup>1</sup>	(19)	(6)	(22)	(8)
<b>Total</b>	<b>(3) \$</b>	<b>45 \$</b>	<b>54 \$</b>	<b>133 \$</b>

<sup>1</sup> Aucune perte de valeur pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2015 (aucune pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2014) n'est liée aux titres de créance du portefeuille reclassé comme décrit à la rubrique intitulée «Reclassement de certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente» de la présente note.

## NOTE 5 : PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Le tableau ci-après présente les prêts, les prêts douteux et la provision pour pertes sur prêts de la Banque.

### Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts

(en millions de dollars canadiens)

	Prêts bruts				Provision pour pertes sur prêts <sup>1</sup>				Prêts nets
	Ni en souffrance ni douteux	En souffrance mais non douteux	Douteux	Total	Relatives à des contreparties particulières	Prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	Pertes sur créances subies mais non encore décelées	Provision totale pour pertes sur prêts	
	Au 30 avril 2015								
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>2,3,4</sup>	198 140	\$ 2 165	\$ 781	\$ 201 086	\$ –	\$ 44	\$ 55	\$ 99	\$ 200 987
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>5</sup>	121 829	5 954	981	128 764	–	107	604	711	128 053
Cartes de crédit	23 984	1 539	284	25 807	–	211	813	1 024	24 783
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>2,3,4</sup>	146 358	1 535	859	148 752	131	31	785	947	147 805
	<b>490 311</b>	<b>\$ 11 193</b>	<b>\$ 2 905</b>	<b>\$ 504 409</b>	<b>\$ 131</b>	<b>\$ 393</b>	<b>\$ 2 257</b>	<b>\$ 2 781</b>	<b>\$ 501 628</b>
Titres de créance classés comme prêts				2 511	225	–	51	276	2 235
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				1 526	8	85	–	93	1 433
<b>Total</b>				<b>508 446</b>	<b>\$ 364</b>	<b>\$ 478</b>	<b>\$ 2 308</b>	<b>\$ 3 150</b>	<b>\$ 505 296</b>
	Au 31 octobre 2014								
Prêts hypothécaires résidentiels <sup>2,3,4</sup>	195 466	\$ 2 242	\$ 752	\$ 198 460	\$ –	\$ 22	\$ 48	\$ 70	\$ 198 390
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers <sup>5</sup>	116 971	5 406	853	123 230	–	110	577	687	122 543
Cartes de crédit	23 576	1 694	294	25 564	–	199	801	1 000	24 564
Prêts aux entreprises et aux gouvernements <sup>2,3,4</sup>	128 242	1 201	832	130 275	134	22	746	902	129 373
	<b>464 255</b>	<b>\$ 10 543</b>	<b>\$ 2 731</b>	<b>\$ 477 529</b>	<b>\$ 134</b>	<b>\$ 353</b>	<b>\$ 2 172</b>	<b>\$ 2 659</b>	<b>\$ 474 870</b>
Titres de créance classés comme prêts				2 695	213	–	59	272	2 423
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				1 713	8	89	–	97	1 616
<b>Total</b>				<b>481 937</b>	<b>\$ 355</b>	<b>\$ 442</b>	<b>\$ 2 231</b>	<b>\$ 3 028</b>	<b>\$ 478 909</b>

<sup>1</sup> Compte non tenu de la provision pour les positions hors bilan.

<sup>2</sup> Compte non tenu des prêts classés comme détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 10 milliards de dollars au 30 avril 2015 (10 milliards de dollars au 31 octobre 2014) et d'un coût amorti de 10 milliards de dollars au 30 avril 2015 (10 milliards de dollars au 31 octobre 2014), ainsi que des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de 3 millions de dollars au 30 avril 2015 (5 millions de dollars au 31 octobre 2014). Aucune provision n'est comptabilisée pour les prêts détenus à des fins de transaction ou les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

<sup>3</sup> Comprennent les prêts hypothécaires assurés de 127 milliards de dollars au 30 avril 2015 (131 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

<sup>4</sup> Au 30 avril 2015, aucune provision pour pertes sur prêts n'avait été établie pour des prêts douteux d'un montant de 451 millions de dollars (435 millions de dollars au 31 octobre 2014), étant donné que ces prêts sont assurés ou que la valeur réalisable de la garantie dépasse le montant du prêt.

<sup>5</sup> Comprennent les prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 22 milliards de dollars au 30 avril 2015 (24 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

### PRÊTS RENÉGOCIÉS

Dans le cas où un emprunteur éprouve des difficultés financières, la Banque peut consentir certaines modifications aux modalités du prêt. Les modifications peuvent comporter un report des remboursements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation au principal, une consolidation de dettes, une abstention et d'autres mesures afin d'atténuer la perte économique et d'éviter la saisie ou la reprise de la sûreté. La Banque a des politiques pour établir les mesures correctives appropriées pour chaque emprunteur.

Si la valeur de réalisation estimée du prêt modifié, actualisée au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt, a diminué en raison de cette modification, une dépréciation additionnelle est comptabilisée. Une fois modifié, le prêt, s'il était classé comme ayant subi une perte de valeur avant d'être modifié, est habituellement soumis à un test de dépréciation, conformément aux politiques existantes de la Banque en matière de dépréciation.

### BIENS SAISIS

Les biens saisis sont des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers, qui sont gérées aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. La Banque s'en remet principalement à des évaluations de tiers pour établir la valeur comptable des biens saisis. Les biens saisis disponibles à la vente s'élevaient à 138 millions de dollars au 30 avril 2015 (180 millions de dollars au 31 octobre 2014) et étaient comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé intermédiaire.

Les variations de la provision pour pertes sur créances de la Banque aux 30 avril et pour les trois mois et six mois clos les 30 avril sont présentées dans les tableaux ci-après.

### Provision pour pertes sur créances

(en millions de dollars canadiens)

	Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2014	Provision pour pertes sur créances	Radiations	Recouvrements	Cessions	Variations de change et autres variations	Solde au 30 avril 2015
<b>Provision relative à des contreparties particulières</b>							
Entreprises et gouvernements	134 \$	11 \$	(32) \$	22 \$	(3) \$	(1) \$	131 \$
Titres de créance classés comme prêts	213	2	(5)	–	–	15	225
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	347	13	(37)	22	(3)	14	356
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>1,2</sup>	8	(4)	–	9	–	(5)	8
Total de la provision relative à des contreparties particulières	355	9	(37)	31	(3)	9	364
<b>Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs</b>							
Prêts hypothécaires résidentiels	22	32	(19)	8	–	1	44
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	110	266	(404)	131	–	4	107
Cartes de crédit	199	424	(564)	121	–	31	211
Entreprises et gouvernements	22	53	(70)	23	–	3	31
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	353	775	(1 057)	283	–	39	393
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>1,2</sup>	89	(13)	(3)	5	–	7	85
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	442	762	(1 060)	288	–	46	478
<b>Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées</b>							
Prêts hypothécaires résidentiels	48	4	–	–	–	3	55
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	602	2	–	–	–	23	627
Cartes de crédit	924	(19)	–	–	–	29	934
Entreprises et gouvernements	872	(9)	–	–	–	41	904
Titres de créance classés comme prêts	59	(12)	–	–	–	4	51
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	2 505	(34)	–	–	–	100	2 571
<b>Provision pour pertes sur créances</b>							
Prêts hypothécaires résidentiels	70	36	(19)	8	–	4	99
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	712	268	(404)	131	–	27	734
Cartes de crédit	1 123	405	(564)	121	–	60	1 145
Entreprises et gouvernements	1 028	55	(102)	45	(3)	43	1 066
Titres de créance classés comme prêts	272	(10)	(5)	–	–	19	276
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	3 205	754	(1 094)	305	(3)	153	3 320
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>1,2</sup>	97	(17)	(3)	14	–	2	93
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>3 302</b>	<b>737</b>	<b>(1 097)</b>	<b>319</b>	<b>(3)</b>	<b>155</b>	<b>3 413</b>
Moins : Provision pour les positions hors bilan <sup>3</sup>	274	(21)	–	–	–	10	263
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>3 028 \$</b>	<b>758 \$</b>	<b>(1 097) \$</b>	<b>319 \$</b>	<b>(3) \$</b>	<b>145 \$</b>	<b>3 150 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent tous les prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

<sup>2</sup> D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» de la présente note.

<sup>3</sup> La provision pour pertes sur créances pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire.

**Provision pour pertes sur créances**

(en millions de dollars canadiens)

	Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2013	Provision pour pertes sur créances	Radiations	Recouvrements	Cessions	Variations de change et autres variations	Solde au 30 avril 2014
<b>Provision relative à des contreparties particulières</b>							
Entreprises et gouvernements	151	\$ 66	\$ (60)	\$ 25	\$ -	\$ (4)	178
Titres de créance classés comme prêts	173	4	-	-	-	9	186
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	324	70	(60)	25	-	5	364
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>1,2</sup>	24	(4)	(3)	-	-	(5)	12
Total de la provision relative à des contreparties particulières	348	66	(63)	25	-	-	376
<b>Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs</b>							
Prêts hypothécaires résidentiels	22	13	(20)	9	-	1	25
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	118	287	(423)	126	-	2	110
Cartes de crédit	128	384	(369)	69	-	-	212
Entreprises et gouvernements	30	6	(36)	15	-	1	16
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	298	690	(848)	219	-	4	363
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>1,2</sup>	93	(1)	(11)	3	-	3	87
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	391	689	(859)	222	-	7	450
<b>Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées</b>							
Prêts hypothécaires résidentiels	65	7	-	-	-	1	73
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	565	16	-	-	-	14	595
Cartes de crédit	767	98	-	-	-	16	881
Entreprises et gouvernements	833	(28)	-	-	-	29	834
Titres de créance classés comme prêts	98	-	-	-	-	5	103
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	2 328	93	-	-	-	65	2 486
<b>Provision pour pertes sur créances</b>							
Prêts hypothécaires résidentiels	87	20	(20)	9	-	2	98
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	683	303	(423)	126	-	16	705
Cartes de crédit	895	482	(369)	69	-	16	1 093
Entreprises et gouvernements	1 014	44	(96)	40	-	26	1 028
Titres de créance classés comme prêts	271	4	-	-	-	14	289
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	2 950	853	(908)	244	-	74	3 213
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur <sup>1,2</sup>	117	(5)	(14)	3	-	(2)	99
<b>Total de la provision pour pertes sur créances</b>	<b>3 067</b>	<b>848</b>	<b>(922)</b>	<b>247</b>	<b>-</b>	<b>72</b>	<b>3 312</b>
Moins : Provision pour les positions hors bilan <sup>3</sup>	212	47	-	-	-	4	263
<b>Provision pour pertes sur prêts</b>	<b>2 855</b>	<b>\$ 801</b>	<b>\$ (922)</b>	<b>\$ 247</b>	<b>\$ -</b>	<b>\$ 68</b>	<b>\$ 3 049</b>

<sup>1</sup> Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

<sup>2</sup> D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» de la présente note.

<sup>3</sup> La provision pour pertes sur créances pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire.

## PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat. Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts qui étaient en souffrance aux termes d'un contrat, mais qui n'étaient pas douteux au 30 avril 2015 et au 31 octobre 2014. Les Services de détail aux États-Unis peuvent accorder jusqu'à 15 jours de grâce. Au 30 avril 2015, 2 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2014) de prêts des Services de détail aux États-Unis étaient en souffrance depuis 15 jours ou moins, lesquels sont inclus dans la catégorie de 1 jour à 30 jours dans les tableaux ci-après.

### Prêts en souffrance mais non douteux<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	1 jour à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 89 jours	Total
	Au 30 avril 2015			
Prêts hypothécaires résidentiels	1 382 \$	679 \$	104 \$	2 165 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	5 052	604	298	5 954
Cartes de crédit	1 164	243	132	1 539
Entreprises et gouvernements	1 330	174	31	1 535
<b>Total</b>	<b>8 928 \$</b>	<b>1 700 \$</b>	<b>565 \$</b>	<b>11 193 \$</b>
	Au 31 octobre 2014			
Prêts hypothécaires résidentiels	1 406 \$	724 \$	112 \$	2 242 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	4 577	666	163	5 406
Cartes de crédit	1 254	279	161	1 694
Entreprises et gouvernements	1 041	107	53	1 201
<b>Total</b>	<b>8 278 \$</b>	<b>1 776 \$</b>	<b>489 \$</b>	<b>10 543 \$</b>

<sup>1</sup> Exclut tous les prêts acquis ayant subi une perte de valeur et les titres de créance classés comme prêts.

### Actifs affectés en garantie

Au 30 avril 2015, la juste valeur des actifs financiers affectés en garantie de prêts qui étaient en souffrance mais non douteux s'établissait à 423 millions de dollars (155 millions de dollars au 31 octobre 2014). En outre, la Banque détient des actifs non financiers affectés en garantie à titre de sûretés pour les prêts. La juste valeur des actifs non financiers affectés en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers détenus en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. La direction prend en compte la nature de la sûreté, le rang de la créance et la structure du prêt pour estimer la valeur de la sûreté. Ces flux de trésorerie estimés sont passés en revue au moins une fois l'an ou plus souvent si de nouveaux renseignements indiquent un changement dans l'échéancier ou le montant à recevoir.

### TITRES DE CRÉANCE DOUTEUX BRUTS CLASSÉS COMME PRÊTS

Au 30 avril 2015, les prêts douteux ne tenaient pas compte de titres de créance douteux bruts classés comme prêts totalisant 1,3 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars au 31 octobre 2014). Après toute comptabilisation de dépréciation, les produits d'intérêts continuent d'être comptabilisés sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte sur créances.

### PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur se composent de prêts commerciaux, de prêts de détail et de prêts assurés par la FDIC, des prêts découlant de l'acquisition de South Financial, des acquisitions facilitées par la FDIC et de l'acquisition de Services financiers Chrysler, des portefeuilles de cartes de crédit de MBNA Canada (MBNA), de Target Corporation (Target) et d'Aéroplan, et présentaient des soldes de principal non remboursé en cours respectifs de 6,3 milliards de dollars, 2,1 milliards de dollars, 874 millions de dollars, 327 millions de dollars, 143 millions de dollars et 32 millions de dollars, et des justes valeurs respectives de 5,6 milliards de dollars, 1,9 milliard de dollars, 794 millions de dollars, 129 millions de dollars, 85 millions de dollars et 10 millions de dollars aux dates d'acquisition.

**Prêts acquis ayant subi une perte de valeur**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	30 avril 2015	31 octobre 2014
<b>Acquisitions facilitées par la FDIC</b>		
Solde de principal non remboursé <sup>1</sup>	669 \$	699 \$
Ajustements de la juste valeur liés au crédit <sup>2</sup>	(14)	(18)
Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes	(23)	(21)
Valeur comptable	632	660
Provision relative à des contreparties particulières <sup>3</sup>	(2)	(2)
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs <sup>3</sup>	(48)	(49)
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – acquisitions facilitées par la FDIC <sup>4</sup>	582	609
<b>South Financial</b>		
Solde de principal non remboursé <sup>1</sup>	936	1 090
Ajustements de la juste valeur liés au crédit <sup>2</sup>	(20)	(19)
Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes	(22)	(25)
Valeur comptable	894	1 046
Provision relative à des contreparties particulières <sup>3</sup>	(6)	(6)
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs <sup>3</sup>	(37)	(40)
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – South Financial	851	1 000
<b>Autres<sup>5</sup></b>		
Solde de principal non remboursé <sup>1</sup>	–	36
Ajustements de la juste valeur liés au crédit <sup>2</sup>	–	(29)
Valeur comptable	–	7
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs <sup>3</sup>	–	–
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – autres	–	7
<b>Total de la valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – prêts acquis ayant subi une perte de valeur</b>	<b>1 433 \$</b>	<b>1 616 \$</b>

<sup>1</sup> Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.<sup>2</sup> Les ajustements de la juste valeur liés au crédit incluent les pertes sur créances subies à l'acquisition et ne sont pas désactualisés dans les produits d'intérêts.<sup>3</sup> Dans le cadre de l'évaluation des prêts acquis ayant subi une perte de valeur effectuée par la Banque, la direction a conclu qu'il est probable que des pertes sur créances de capital estimées plus élevées que prévu entraînent une diminution des flux de trésorerie attendus après l'acquisition. Par conséquent, des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ont été comptabilisées.<sup>4</sup> La valeur comptable n'inclut pas l'incidence de l'accord de partage des pertes conclu avec la FDIC.<sup>5</sup> Comprennent Services financiers Chrysler, MBNA, Target et Aéroplan.**PRÊTS ASSURÉS PAR LA FDIC**

Au 30 avril 2015, le solde des prêts assurés par la FDIC s'établissait à 632 millions de dollars (660 millions de dollars au 31 octobre 2014) et était comptabilisé dans les prêts au bilan consolidé intermédiaire. Au 30 avril 2015, le solde des actifs compensatoires s'établissait à 51 millions de dollars (60 millions de dollars au 31 octobre 2014) et était comptabilisé dans les autres actifs au bilan consolidé intermédiaire.

**NOTE 6 : TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS****TITRISATIONS DE PRÊTS**

La Banque titre des prêts par l'intermédiaire d'entités structurées ou de tiers autres que des entités structurées. La plupart des titrisations de prêts ne sont pas admissibles à la décomptabilisation étant donné que, dans certains cas, la Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit liés aux actifs financiers titrisés, n'ayant pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs titrisés. Lorsqu'un prêt n'est pas admissible à la décomptabilisation, celui-ci n'est pas sorti du bilan, les droits conservés ne sont pas comptabilisés et un passif de titrisation est inscrit au titre du produit en espèces reçu. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels assurés aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par l'entremise du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* sont vendus à la Fiducie canadienne pour l'habitation (FCH) aux termes du Programme d'obligations hypothécaires du Canada, vendus à des investisseurs tiers ou détenus par la Banque. La FCH émet des obligations hypothécaires du Canada à des investisseurs tiers et affecte le produit tiré de cette émission à l'acquisition de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* émis par la Banque ou d'autres émetteurs de prêts hypothécaires sur le marché canadien. Les actifs acquis par la FCH sont regroupés dans une fiducie unique à partir de laquelle sont émises les obligations hypothécaires du Canada. La Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques liés aux prêts hypothécaires sous-jacents, ayant conservé un swap de titrisation en vertu duquel le risque lié au paiement du principal et d'intérêts aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires est transféré à la Banque en échange d'un coupon réglé à l'émission d'obligations hypothécaires du Canada. Les titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* et leur vente par la FCH ne sont pas admissibles à la décomptabilisation, la Banque demeurant exposée à la quasi-totalité des risques liés aux prêts hypothécaires résidentiels sous-jacents.

La Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels créés ou acquis aux États-Unis par l'entremise d'organismes gouvernementaux des États-Unis. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé intermédiaire de la Banque. Dans le cadre de la titrisation, la Banque conserve le droit de gérer les prêts hypothécaires transférés. Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par la titrisation sont habituellement vendus à des investisseurs tiers.

La Banque titre aussi des prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités qui pourraient être structurées. Par suite de ces titrisations, les actifs financiers peuvent être décomptabilisés selon les ententes individuelles portant sur chacune des transactions.

En outre, la Banque transfère des actifs financiers à certaines entités structurées consolidées. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 7.

Le tableau suivant résume les types d'actifs titrisés qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation et les passifs de titrisation connexes.

#### Actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation dans le cadre des programmes de titrisation de la Banque

(en millions de dollars canadiens)

Nature de la transaction :	30 avril 2015		31 octobre 2014	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
	<i>Aux</i>			
Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels	32 221 \$	31 914 \$	33 792 \$	33 561 \$
Titrisation de prêts aux entreprises et aux gouvernements	2	2	2	2
Autres actifs financiers transférés dans le cadre de la titrisation <sup>1</sup>	1 638	1 638	2 321	2 321
<b>Total</b>	<b>33 861</b>	<b>33 554</b>	<b>36 115</b>	<b>35 884</b>
<b>Passifs connexes<sup>2</sup></b>	<b>(34 524) \$</b>	<b>(34 098) \$</b>	<b>(36 469) \$</b>	<b>(36 158) \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent des titres adossés à des actifs, du papier commercial adossé à des actifs, de la trésorerie, des contrats de rachat et des obligations du gouvernement du Canada qui sont utilisés pour répondre aux exigences de financement des structures de titrisation de la Banque après la titrisation initiale de prêts hypothécaires.

<sup>2</sup> Comprennent des passifs de titrisation comptabilisés au coût amorti de 24 milliards de dollars au 30 avril 2015 (25 milliards de dollars au 31 octobre 2014) et des passifs de titrisation comptabilisés à la juste valeur de 10,5 milliards de dollars au 30 avril 2015 (11,2 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

#### Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

La Banque conclut certaines transactions dans le cadre desquelles elle transfère des marchandises et des actifs financiers déjà comptabilisés, comme des titres de créance et de participation, mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs. Ces actifs transférés ne sont pas décomptabilisés, et les transferts sont inscrits comme des transactions de financement. Dans le cadre des transactions de cette nature, dont les plus fréquentes sont les mises en pension et les prêts de valeurs mobilières, la Banque conserve la quasi-totalité des risques de crédit, de prix, de taux d'intérêt et de change de même que des avantages inhérents aux actifs.

Le tableau suivant résume la valeur comptable des actifs financiers et les opérations connexes qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation ainsi que les passifs financiers connexes.

#### Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	30 avril 2015	31 octobre 2014
<b>Valeur comptable des actifs</b>		
<i>Nature de la transaction :</i>		
Mises en pension <sup>1, 2</sup>	18 314 \$	19 924 \$
Prêts de valeurs mobilières	15 041	10 718
<b>Total</b>	<b>33 355</b>	<b>30 642</b>
<b>Valeur comptable des passifs connexes<sup>2</sup></b>	<b>17 904 \$</b>	<b>19 939 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent des actifs de 3,6 milliards de dollars au 30 avril 2015 découlant de mises en pension liées au secteur des métaux précieux (3,8 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

<sup>2</sup> Tous les passifs connexes découlent des mises en pension.

#### TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS ADMISSIBLES À LA DÉCOMPTABILISATION

##### Actifs financiers transférés décomptabilisés en totalité dans lesquels la Banque a une implication continue

Il peut aussi y avoir implication continue si la Banque conserve des droits ou des obligations contractuels par suite du transfert des actifs financiers. Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque sont décomptabilisés du bilan consolidé intermédiaire de la Banque. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait d'un droit conservé. Au 30 avril 2015, la juste valeur des droits conservés s'établissait à 41 millions de dollars (44 millions de dollars au 31 octobre 2014). Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, les hypothèques étant toutes assurées par un gouvernement. Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence de la comptabilité de couverture sur les actifs vendus, le cas échéant. Le profit ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des prêts faisant l'objet du transfert, réparti entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date du transfert. Pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2015, la Banque a comptabilisé des produits de négociation sur les droits conservés de respectivement néant et 2 millions de dollars (néant et 1 million de dollars respectivement pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2014).

Certains portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis créés par la Banque sont vendus et décomptabilisés du bilan consolidé intermédiaire de la Banque. Dans certains cas, la Banque continue à s'impliquer dans la gestion de ces prêts. Au 30 avril 2015, la valeur comptable de ces droits de gestion s'établissait à 15 millions de dollars (16 millions de dollars au 31 octobre 2014), et leur juste valeur, à 21 millions de dollars (22 millions de dollars au 31 octobre 2014). Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits. Il n'y a eu aucun profit (aucune perte) à la vente des prêts pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2015 (néant et 7 millions de dollars respectivement pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2014).

#### NOTE 7 : ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est généralement créée pour réaliser un objectif limité et bien défini, et peut prendre la forme d'une société par actions, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité juridique. La Banque utilise des entités structurées à différentes fins, notamment 1) pour faciliter le transfert de risques précis aux clients; 2) comme véhicules de financement pour elle-même ou pour le compte de clients; ou 3) pour détenir distinctement des actifs au nom d'investisseurs. En règle générale, des restrictions prévues dans les conventions pertinentes empêchent la Banque d'accéder aux actifs de l'entité structurée.

Des restrictions légales imposent souvent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux activités économiques de l'entité. Le contrôle des entités structurées n'est généralement pas déterminé en fonction des droits de vote puisque ceux-ci n'accordent pas nécessairement de pouvoir réel sur les principales activités économiques de l'entité. Par conséquent, les entités structurées sont consolidées si la substance de la relation entre la Banque et l'entité indique que la Banque contrôle l'entité, conformément à la méthode comptable de la Banque.

La Banque s'associe à des entités structurées qu'elle soutient ainsi qu'à des entités soutenues par des tiers. Pour établir si elle est le promoteur d'une entité structurée, la Banque évalue notamment si elle est le principal utilisateur de l'entité; si la marque ou l'appellation commerciale de l'entité est liée à la Banque; et

si la Banque offre une garantie implicite ou explicite aux investisseurs ou autres tiers quant au rendement de l'entité. La Banque n'est pas considérée être le promoteur d'une entité structurée si elle n'offre à l'entité que des services dans des conditions normales de concurrence, par exemple en agissant comme gestionnaire, distributeur, dépositaire ou agent de prêt. Le soutien d'une entité structurée peut indiquer que la Banque détient un pouvoir sur l'entité au moment de sa création; toutefois, ce n'est pas suffisant pour déterminer si la Banque doit consolider l'entité. Que la Banque soutienne ou non une entité, la consolidation est déterminée au cas par cas pour chacune des entités.

## **ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES**

La présente rubrique décrit les liens de la Banque avec les principales entités structurées soutenues.

### ***Titrisations***

La Banque titrise ses propres actifs et facilite la titrisation d'actifs de clients par l'entremise d'entités structurées, comme les conduits qui émettent du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) ou d'autres entités de titrisation qui émettent des valeurs mobilières à plus long terme. Les titrisations sont une source importante de liquidité pour la Banque, qui lui permet de diversifier ses sources de financement et d'optimiser son approche de gestion de son bilan. Ces titrisations servent aux mêmes fins pour les clients de la Banque qui transfèrent des actifs dans les entités de titrisation de la Banque en échange de trésorerie générée par l'émission de PCAA ou de valeurs mobilières à terme à des investisseurs tiers. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs, qui restent la propriété de l'entité de titrisation.

La Banque soutient des conduits de titrisation monocédants et des conduits de titrisation multicédants. Selon les caractéristiques spécifiques de l'entité, les rendements variables absorbés par le PCAA peuvent être atténués de façon importante par les rendements variables conservés par les vendeurs. La Banque offre des facilités de liquidité à certains conduits monocédants et conduits multicédants en faveur des investisseurs dans le PCAA. Les ententes de liquidité sont structurées comme des facilités de prêts entre la Banque, en qualité d'unique prêteur, et les fiduciaires soutenues par la Banque. Si une fiducie avait de la difficulté à émettre du PCAA en raison de l'illiquidité du marché pour le papier commercial, elle pourrait recourir à la facilité de prêt et affecter le produit au paiement du PCAA arrivant à échéance. Les facilités de liquidité ne peuvent être utilisées si une entité est insolvable ou en faillite; des conditions préalables qui doivent être satisfaites avant chaque avance de fonds (c.-à-d., avant chaque emprunt sur la facilité). Ces conditions préalables sont en place pour assurer que la Banque ne fournit pas de rehaussement de crédit au conduit au moyen des facilités de prêt. L'exposition de la Banque aux rendements variables de ces conduits découlant des facilités de liquidité qu'elle leur offre et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables, comme il est décrit ci-après. En raison des services administratifs et de distribution de valeurs mobilières que la Banque offre à ses conduits de titrisation soutenus, elle pourrait se retrouver à détenir un placement dans le PCAA émis par ces entités. Les positions en titres de PCAA détenues sont surveillées dans le cadre du processus continu d'évaluation de la consolidation. Dans certains cas, la Banque pourrait également fournir des rehaussements de crédit ou négocier des dérivés avec les conduits de titrisation. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

La Banque vend des actifs aux conduits monocédants qu'elle contrôle et consolide. Le contrôle découle d'un pouvoir de la Banque sur les principales décisions économiques de l'entité, surtout, de la composition des actifs vendus au conduit et de l'exposition aux rendements variables des actifs transférés, généralement au moyen d'un dérivé ou de l'atténuation du risque de crédit qu'elle offre sous forme de réserves au comptant, de surdimensionnement ou de garanties sur le rendement du portefeuille d'actifs de l'entité.

Les conduits multicédants offrent aux clients des sources de financement alternatives par la titrisation de leurs actifs. Les clients vendent leurs créances à un conduit et celui-ci finance l'achat des créances en émettant du papier commercial à court terme à des investisseurs tiers. Ces conduits sont semblables aux conduits monocédants; toutefois, les actifs sont reçus de plus d'un vendeur et sont regroupés dans un seul portefeuille d'actifs. En général, la Banque est réputée disposer d'un pouvoir sur les principales décisions économiques de l'entité, notamment le choix des vendeurs et des actifs connexes vendus ainsi que sur d'autres décisions à l'égard de la gestion des risques courus par le conduit. Les vendeurs d'actifs aux conduits multicédants conservent généralement une exposition aux rendements variables de leur portion des actifs transférés, au moyen de dérivés ou de l'atténuation du risque de crédit qu'ils offrent. L'exposition de la Banque aux rendements variables des conduits multicédants découlant des facilités de liquidité offertes et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables de l'entité. Bien que la Banque puisse disposer du pouvoir sur les conduits multicédants, elle n'est pas exposée à des rendements variables importants et ne consolide pas ces entités.

### ***Fonds de placement et autres entités de gestion de placements***

Dans le cadre de ses activités de gestion de placements, la Banque crée des fonds de placement et des fiduciaires (y compris des fonds communs de placement), ce qui lui permet d'offrir à ses clients une exposition très diversifiée à différents profils de risque selon l'appétit pour le risque du client. Ces entités peuvent être gérées de façon active ou dirigées de façon passive, par exemple par le suivi d'un indice précis, en fonction de la stratégie de placement de l'entité. Le financement de ces entités est obtenu par l'émission de valeurs mobilières aux investisseurs, en général sous forme de parts de fonds. Selon la stratégie et le profil de risque propres à chacune des entités, le produit tiré de cette émission sert à l'achat par l'entité d'un portefeuille d'actifs. Le portefeuille d'une entité peut comprendre des placements en valeurs mobilières, en dérivés ou en autres actifs, y compris en trésorerie. À la création d'un nouveau fonds de placement ou d'une nouvelle fiducie, la Banque investira généralement un montant du capital de départ dans l'entité, ce qui lui permet d'établir un historique de rendement dans le marché. Au fil du temps, la Banque vend sa participation dans le capital de départ à des investisseurs tiers, au fur et à mesure que les actifs gérés de l'entité augmentent. Par conséquent, la participation de la Banque dans le placement en capital de départ dans ses propres fonds de placement et fiduciaires soutenus n'est généralement pas importante par rapport aux états financiers consolidés intermédiaires. Outre les placements en capital de départ, la participation de la Banque dans ces entités est en général limitée aux honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion de placement. Habituellement, la Banque n'offre pas de garantie à l'égard du rendement de ces fonds.

La Banque soutient également le Fonds hypothécaire TD (le Fonds), un fonds commun de placement comprenant un portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels canadiens vendus par la Banque au Fonds. La Banque est partie à une option de vente avec le Fonds selon laquelle elle doit racheter au Fonds les prêts hypothécaires en défaut à leur valeur comptable. L'exposition de la Banque en vertu de l'option de vente est atténuée puisque les prêts hypothécaires du Fonds sont assortis de sûretés et sont garantis par des gouvernements. En plus de l'option de vente, la Banque fournit une facilité de liquidité au Fonds en faveur des porteurs de parts du Fonds. Aux termes de la facilité de liquidité, la Banque a l'obligation de racheter des prêts hypothécaires à leur juste valeur afin de permettre au Fonds d'honorer les rachats au gré des porteurs de parts en cas d'événement d'illiquidité. En règle générale, la durée de ces ententes ne dépasse pas cinq ans. Bien que la Banque dispose d'un pouvoir sur le Fonds, elle n'absorbe pas une forte proportion des rendements variables du Fonds, puisque la variabilité des rendements du Fonds découle principalement du risque de crédit des prêts hypothécaires sous-jacents qui sont garantis par des gouvernements. Par conséquent, la Banque ne consolide pas le Fonds.

Habituellement, la Banque est considérée disposer d'un pouvoir sur les principales décisions économiques des entités de gestion de placements soutenues; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. Le droit conférant un pouvoir est déterminé au cas par cas selon la politique de consolidation de la Banque.

### **Véhicules de financement**

La Banque peut utiliser des entités structurées afin de financer ses activités de façon rentable, y compris en mobilisant des capitaux ou en obtenant du financement. Ces entités structurées comprennent : 1) Fiducie de capital TD III et Fiducie de capital TD IV (ensemble, les entités CaTS); et 2) TD Covered Bond Guarantor Limited Partnership et TD Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (ensemble, les entités d'obligations sécurisées).

Les entités CaTS ont émis des titres de fiducie de capital innovateurs qui font actuellement partie des fonds propres de catégorie 1 de la Banque, mais qui, selon Bâle III, sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles pour lesquels les règles de retrait progressif de Bâle III s'appliquent. Le produit de ces émissions a été investi dans l'achat d'actifs de la Banque qui génèrent des bénéfices aux fins de distribution aux investisseurs. La Banque est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques des entités CaTS; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. La Banque est exposée aux risques et aux rendements de certaines entités CaTS puisqu'elle détient des risques résiduels dans ces entités, en général parce qu'elle détient toutes les actions avec droit de vote de l'entité. Lorsque le portefeuille d'actifs de l'entité est exposé à des risques qui ne sont pas liés au risque de crédit propre à la Banque, la Banque est considérée être exposée aux rendements variables importants de l'entité et elle consolide l'entité. Toutefois, certaines entités CaTS détiennent des actifs qui ne sont exposés qu'au risque de crédit propre à la Banque. Dans ce cas, la Banque n'absorbe pas les rendements variables importants de l'entité puisqu'elle n'est en fin de compte qu'exposée au risque de crédit qui lui est propre et elle ne la consolide pas.

La Banque émet, ou a émis, des titres de créance en vertu de ses programmes d'obligations sécurisées dont les remboursements de principal et les paiements d'intérêts des billets sont garantis par une entité d'obligations sécurisées. La garantie relative aux remboursements de principal et aux paiements d'intérêts est adossée au portefeuille d'actifs détenu par l'entité. Les investisseurs dans les obligations sécurisées de la Banque peuvent avoir un recours contre la Banque dans le cas où les actifs de l'entité d'obligations sécurisées seraient insuffisants pour régler les passifs aux termes des obligations sécurisées. La Banque consolide les entités d'obligations sécurisées puisqu'elle dispose d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de ces entités et conserve tous leurs rendements variables.

### **ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES PAR DES TIERS**

En plus des entités structurées soutenues par la Banque, la Banque a également des liens avec des entités structurées soutenues par des tiers. Les principaux liens avec les entités structurées soutenues par des tiers sont décrits à la section suivante.

#### **Programmes de titrisation soutenus par des tiers**

La Banque participe au programme de titrisation d'entités structurées soutenues par des gouvernements, y compris la SCHL, société d'État du gouvernement du Canada, et d'entités semblables soutenues par des gouvernements américains. La SCHL garantit les obligations hypothécaires du Canada émises par l'entremise de la FCH.

La Banque est exposée aux rendements variables de la FCH, parce qu'elle détient des swaps de titrisation en raison de sa participation au programme de la FCH. La Banque ne dispose pas d'un pouvoir sur la FCH puisque ses principales activités économiques sont contrôlées par le gouvernement du Canada. L'exposition de la Banque à la FCH est incluse dans le solde des prêts hypothécaires résidentiels à la note 6.

La Banque participe à des programmes de titrisation soutenus par des organismes gouvernementaux américains. La Banque n'est pas exposée à des rendements variables importants de ces organismes et ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de ces organismes, lesquels sont contrôlés par le gouvernement des États-Unis.

#### **Détention de placements et dérivés**

La Banque peut détenir des participations dans des entités structurées de tiers, surtout sous forme de placements directs dans des valeurs mobilières ou de parts sociales émises par ces entités structurées ou de dérivés négociés avec des contreparties qui sont des entités structurées. Les placements dans des entités structurées et les dérivés négociés avec ces entités sont comptabilisés au bilan consolidé intermédiaire de la Banque. En général, la Banque ne consolide pas les entités structurées de tiers lorsque ses liens se limitent à détenir des placements ou des dérivés puisque la Banque n'a habituellement pas de pouvoir sur les principales décisions économiques de l'entité.

#### **Transactions de financement**

Dans le cadre normal des activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et habituellement ne consolide pas ces entités.

#### **Relations de services dans des conditions de pleine concurrence**

En plus des liens décrits ci-dessus, la Banque peut également offrir des services à des entités structurées dans des conditions de pleine concurrence, par exemple à titre de sous-conseiller d'un fonds de placement ou de gestionnaire d'actifs. De même, les services de gestion de placement de la Banque offerts aux investisseurs institutionnels peuvent comprendre des transactions avec des entités structurées. En raison de la prestation de ces services, la Banque peut être exposée aux rendements variables de ces entités structurées, par exemple parce qu'elle reçoit des honoraires ou qu'elle est exposée à court terme aux valeurs mobilières des entités structurées. Cette exposition est généralement atténuée par des sûretés ou un autre accord contractuel avec l'entité structurée ou son promoteur. Habituellement, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison de la prestation de services dans des conditions de pleine concurrence à une entité structurée et, par conséquent, ne consolide pas ces entités.

### **LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES**

La TD a des liens avec diverses entités structurées non consolidées, notamment des titres dans des programmes de titrisation soutenus par des tiers, des fonds de placement et des fiducies et, des placements dans des entités communautaires américaines comportant des avantages fiscaux. Ces titres n'entraînent pas la consolidation de ces entités, la TD n'exerçant pas de contrôle sur ces entités.

## **NOTE 8 : PLACEMENT DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES**

### **PARTICIPATION DANS TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION**

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade) et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. Au 30 avril 2015, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade s'établissait à 41,01 % (40,97 % au 31 octobre 2014) des actions en circulation de TD Ameritrade et sa juste valeur s'élevait à 10 milliards de dollars (8 milliards de dollars au 31 octobre 2014), selon le cours de clôture de 36,25 \$ US (33,74 \$ US au 31 octobre 2014) à la Bourse de New York.

Au cours des six mois clos le 30 avril 2015, TD Ameritrade a racheté 1,3 million d'actions (8,5 millions d'actions au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014), faisant passer ainsi la participation de la Banque dans TD Ameritrade à 41,01 % au 30 avril 2015. La Banque continuera de comptabiliser sa participation selon la méthode de la mise en équivalence.

Le 5 décembre 2013, la convention des actionnaires a été prolongée de cinq ans, soit jusqu'au 24 janvier 2021, et modifiée de façon à ce que, à compter du 24 janvier 2016, si la participation de la Banque dépasse 45 % à la suite d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la Banque soit tenue de déployer tous les efforts raisonnables pour vendre ou écouler les actions excédentaires, tout en usant de son jugement commercial quant au moment, aux montants et à la méthode à privilégier pour maximiser le produit tiré de ces ventes. Toutefois, à compter du 24 janvier 2016, dans le cas où un rachat d'actions par TD Ameritrade aurait pour effet de porter la participation de la Banque à plus de 45 % : 1) la Banque n'a pas d'obligation absolue de ramener sa participation à 45 % jusqu'à l'expiration de la convention des actionnaires; et 2) le rachat d'actions ne peut avoir pour conséquence de porter la participation de la Banque à plus de 47 %.

En vertu de la convention des actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a nommé quatre des onze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade, dont le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, deux administrateurs indépendants de la Banque et un ancien administrateur indépendant de la Banque.

La Banque n'est exposée à aucun passif éventuel important qui touche TD Ameritrade. Au cours des six mois clos le 30 avril 2015 et le 30 avril 2014, TD Ameritrade n'a été soumise à aucune restriction importante limitant le transfert de fonds aux fins de dividendes en espèces ou le remboursement de prêts ou d'avances.

Les états financiers résumés de TD Ameritrade, fondés sur ses états financiers consolidés, sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

## BILANS CONSOLIDÉS RÉSUMÉS<sup>1</sup>

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 mars 2015	30 septembre 2014
<b>Actif</b>		
Montants à recevoir des courtiers et des organismes de compensation	1 145 \$	1 249 \$
Montants nets à recevoir des clients	15 035	13 118
Autres actifs	12 889	12 493
<b>Total de l'actif</b>	<b>29 069 \$</b>	<b>26 860 \$</b>
<b>Passif</b>		
Montants à payer aux courtiers et aux organismes de compensation	2 893 \$	2 729 \$
Montants à payer aux clients	16 835	16 340
Autres passifs	3 461	2 440
<b>Total du passif</b>	<b>23 189</b>	<b>21 509</b>
<b>Capitaux propres<sup>2</sup></b>	<b>5 880</b>	<b>5 351</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>29 069 \$</b>	<b>26 860 \$</b>

<sup>1</sup> Les valeurs mobilières des clients sont comptabilisées à la date de règlement, alors que la Banque présente les valeurs mobilières des clients à compter de la date de transaction.

<sup>2</sup> La différence entre la valeur comptable de la participation de la Banque dans TD Ameritrade et la quote-part de la Banque des capitaux propres des actionnaires de TD Ameritrade comprend le goodwill, les autres immobilisations incorporelles et le montant cumulé des écarts de conversion.

## ÉTATS DU RÉSULTAT CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>		<i>Six mois clos les</i>	
	31 mars 2015	31 mars 2014	31 mars 2015	31 mars 2014
<b>Produits</b>				
Produits d'intérêts nets	185 \$	161 \$	368 \$	294 \$
Produits tirés des commissions et autres produits	812	736	1 559	1 392
<b>Total des produits</b>	<b>997</b>	<b>897</b>	<b>1 927</b>	<b>1 686</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Salaires et avantages du personnel	258	213	484	405
Divers	371	327	684	602
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>629</b>	<b>540</b>	<b>1 168</b>	<b>1 007</b>
<b>Autres charges (produits)</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>22</b>	<b>13</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>357</b>	<b>350</b>	<b>737</b>	<b>666</b>
Charge d'impôt sur le résultat	122	136	262	250
<b>Résultat net<sup>1</sup></b>	<b>235 \$</b>	<b>214 \$</b>	<b>475 \$</b>	<b>416 \$</b>
Résultat par action – de base (en dollars)	0,43 \$	0,39 \$	0,87 \$	0,75 \$
Résultat par action – dilué (en dollars)	0,43	0,38	0,87	0,75

<sup>1</sup> La quote-part de la Banque du résultat net de TD Ameritrade est assujettie à des ajustements relatifs à l'amortissement des immobilisations incorporelles, lesquels ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus.

**NOTE 9 : GOODWILL****Goodwill par secteur**

(en millions de dollars canadiens)

	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis	Siège social	Total
Valeur comptable du goodwill au 1 <sup>er</sup> novembre 2013	2 200 \$	10 943 \$	150 \$	13 293 \$
Ajouts	5	–	–	5
Cessions	(13)	–	–	(13)
Écart de conversion et autres	57	891	–	948
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2014	2 249	11 834	150	14 233
Valeur brute du goodwill	2 249	11 834	150	14 233
Cumul des pertes de valeur	–	–	–	–
Valeur comptable du goodwill au 1 <sup>er</sup> novembre 2014	2 249	11 834	150	14 233
Ajouts	–	–	–	–
Cessions	–	–	–	–
Écarts de conversion et autres	52	837	–	889
<b>Valeur comptable du goodwill au 30 avril 2015</b>	<b>2 301</b>	<b>12 671</b>	<b>150</b>	<b>15 122</b>
<b>Valeur brute du goodwill</b>				
<b>Cumul des pertes de valeur</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>

**NOTE 10 : AUTRES ACTIFS****Autres actifs**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	30 avril 2015	31 octobre 2014
Créances clients et autres éléments	7 220 \$	6 540 \$
Intérêts courus	1 435	1 330
Actif d'impôt exigible	1 214	1 030
Actif au titre des régimes à prestations définies	16	15
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements	1 359	1 419
Charges payées d'avance	891	829
Chèques et autres effets en voie de règlement	426	–
<b>Total</b>	<b>12 561 \$</b>	<b>11 163 \$</b>

**NOTE 11 : DÉPÔTS**

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes-chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par nos clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti, des créances de premier rang et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 30 avril 2015 s'établissait à 216 milliards de dollars (188 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

Certains passifs de dépôt sont classés comme détenus à des fins de transaction au bilan consolidé intermédiaire et sont comptabilisés à la juste valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée à l'état du résultat consolidé intermédiaire.

### Types de dépôts

(en millions de dollars canadiens)

				<i>Aux</i>	
				30 avril 2015	31 octobre 2014
	À vue	À préavis	À terme	Total	Total
Particuliers	12 735 \$	298 558 \$	51 618 \$	362 911 \$	343 240 \$
Banques <sup>1</sup>	4 925	74	17 510	22 509	15 771
Entreprises et gouvernements <sup>2</sup>	56 809	90 415	119 447	266 671	241 705
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>3</sup>	-	-	2 302	2 302	3 242
Détenus à des fins de transaction <sup>1</sup>	-	-	67 268	67 268	59 334
<b>Total</b>	<b>74 469 \$</b>	<b>389 047 \$</b>	<b>258 145 \$</b>	<b>721 661 \$</b>	<b>663 292 \$</b>
<b>Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus</b>					
Au Canada				5 669 \$	5 739 \$
À l'étranger				40 532	36 962
<b>Dépôts productifs d'intérêts inclus ci-dessus</b>					
Au Canada				368 096	340 993
À l'étranger				301 568	278 121
Fonds fédéraux américains déposés <sup>1</sup>				5 796	1 477
<b>Total<sup>2, 4</sup></b>				<b>721 661 \$</b>	<b>663 292 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent les dépôts et les avances auprès de la Federal Home Loan Bank.

<sup>2</sup> Comprennent une somme de 23 milliards de dollars au 30 avril 2015 (17 milliards de dollars au 31 octobre 2014) relative à des détenteurs d'obligations sécurisées qui est incluse dans les dépôts au bilan consolidé intermédiaire et une somme de 2 milliards de dollars (2 milliards au 31 octobre 2014) liée à la Fiducie de capital TD IV.

<sup>3</sup> Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé intermédiaire.

<sup>4</sup> Comprennent des dépôts de 417 milliards de dollars au 30 avril 2015 (370 milliards de dollars au 31 octobre 2014) libellés en dollars américains et de 24 milliards de dollars (21 milliards de dollars au 31 octobre 2014) libellés dans d'autres devises.

### Dépôts par pays

(en millions de dollars canadiens)

				<i>Aux</i>	
				30 avril 2015	31 octobre 2014
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Total
Particuliers	181 692 \$	179 551 \$	1 668 \$	362 911 \$	343 240 \$
Banques	7 796	6 882	7 831	22 509	15 771
Entreprises et gouvernements	178 701	85 377	2 593	266 671	241 705
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>1</sup>	2 302	-	-	2 302	3 242
Détenus à des fins de transaction	3 274	61 870	2 124	67 268	59 334
<b>Total</b>	<b>373 765 \$</b>	<b>333 680 \$</b>	<b>14 216 \$</b>	<b>721 661 \$</b>	<b>663 292 \$</b>

<sup>1</sup> Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé intermédiaire.

### Dépôts à terme

(en millions de dollars canadiens)

							<i>Aux</i>	
							30 avril 2015	31 octobre 2014
	Moins de un an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 3 ans	De 3 ans à 4 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Particuliers	29 941 \$	8 774 \$	6 390 \$	3 374 \$	2 962 \$	177 \$	51 618 \$	52 260 \$
Banques	17 490	2	3	3	-	12	17 510	12 522
Entreprises et gouvernements	54 931	21 313	12 726	7 070	13 915	9 492	119 447	99 550
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>1</sup>	1 568	673	61	-	-	-	2 302	3 242
Détenus à des fins de transaction	64 317	1 180	234	342	547	648	67 268	59 334
<b>Total</b>	<b>168 247 \$</b>	<b>31 942 \$</b>	<b>19 414 \$</b>	<b>10 789 \$</b>	<b>17 424 \$</b>	<b>10 329 \$</b>	<b>258 145 \$</b>	<b>226 908 \$</b>

<sup>1</sup> Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé intermédiaire.

### Dépôts à terme encaissables dans moins de un an

(en millions de dollars canadiens)

				<i>Aux</i>	
				30 avril 2015	31 octobre 2014
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Total	Total
Particuliers	11 843 \$	6 223 \$	11 875 \$	29 941 \$	29 399 \$
Banques	14 290	3 120	80	17 490	12 502
Entreprises et gouvernements	42 696	6 298	5 937	54 931	49 188
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>1</sup>	531	373	664	1 568	1 849
Détenus à des fins de transaction	27 689	25 893	10 735	64 317	57 655
<b>Total</b>	<b>97 049 \$</b>	<b>41 907 \$</b>	<b>29 291 \$</b>	<b>168 247 \$</b>	<b>150 593 \$</b>

<sup>1</sup> Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé intermédiaire.

**NOTE 12 : AUTRES PASSIFS****Autres passifs**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	30 avril 2015	31 octobre 2014
Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments	3 499 \$	3 666 \$
Intérêts courus	1 040	943
Charges salariales à payer	2 124	2 643
Chèques et autres effets en voie de règlement	–	237
Passif d'impôt exigible	41	34
Passif d'impôt différé	308	287
Passif au titre des régimes à prestations définies	2 733	2 393
Passifs liés aux entités structurées	4 697	5 053
Provisions	779	631
<b>Total</b>	<b>15 221 \$</b>	<b>15 897 \$</b>

**NOTE 13 : BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS**

Le 2 avril 2015 (la date de rachat), la Banque a racheté la totalité de ses débentures subordonnées en circulation à 5,48 % d'un capital de 875 millions de dollars venant à échéance le 2 avril 2020, à un prix de rachat équivalant à 100 % du montant du capital. L'intérêt sur les débentures a cessé de courir à compter de la date de rachat.

**NOTE 14 : CAPITAL SOCIAL**

Le tableau suivant présente un sommaire des actions émises et en circulation et des actions autodétenues aux 30 avril 2015 et 31 octobre 2014.

**Actions ordinaires et actions privilégiées émises et en circulation et actions autodétenues**

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	30 avril 2015		31 octobre 2014	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
<b>Actions ordinaires</b>				
Solde au début de l'exercice	1 846,2	19 811 \$	1 838,9	19 316 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	2,4	89	5,0	199
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	3,3	176	6,4	339
Rachat d'actions aux fins d'annulation	–	–	(4,1)	(43)
<b>Solde à la fin de la période – actions ordinaires</b>	<b>1 851,9</b>	<b>20 076 \$</b>	<b>1 846,2</b>	<b>19 811 \$</b>
<b>Actions privilégiées – catégorie A</b>				
Série P	–	–	10,0	250
Série Q	–	–	8,0	200
Série R <sup>1</sup>	10,0	250	10,0	250
Série S	5,4	135	5,4	135
Série T	4,6	115	4,6	115
Série Y	5,5	137	5,5	137
Série Z	4,5	113	4,5	113
Série 1	20,0	500	20,0	500
Série 3	20,0	500	20,0	500
Série 5	20,0	500	–	–
Série 7	14,0	350	–	–
Série 9	8,0	200	–	–
<b>Solde à la fin de la période – actions privilégiées</b>	<b>112,0</b>	<b>2 800 \$</b>	<b>88,0</b>	<b>2 200 \$</b>
<b>Actions autodétenues – ordinaires<sup>2</sup></b>				
Solde au début de l'exercice	(1,6)	(54) \$	(3,9)	(145) \$
Achat d'actions	(49,0)	(2 648)	(80,7)	(4 197)
Vente d'actions	50,3	2 691	83,0	4 288
<b>Solde à la fin de la période – actions autodétenues – ordinaires</b>	<b>(0,3)</b>	<b>(11) \$</b>	<b>(1,6)</b>	<b>(54) \$</b>
<b>Actions autodétenues – privilégiées<sup>2</sup></b>				
Solde au début de l'exercice	–	(1) \$	(0,1)	(2) \$
Achat d'actions	(6,0)	(150)	(6,1)	(154)
Vente d'actions	5,5	137	6,2	155
<b>Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – privilégiées</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(14) \$</b>	<b>–</b>	<b>(1) \$</b>

<sup>1</sup> Le 2 mars 2015, la Banque a annoncé son intention de racheter la totalité de ses 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R (actions de série R) en circulation le 1<sup>er</sup> mai 2015, à un prix de rachat au comptant de 25,503836 \$ l'action de série R, pour un produit de rachat total d'environ 255 millions de dollars.

<sup>2</sup> Lorsque, dans le cadre de ses activités de négociation, la Banque acquiert ses propres actions, celles-ci sont classées comme des actions autodétenues, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres.

**Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série 5**

Le 16 décembre 2014, la Banque a émis 20 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 5 (actions de série 5), pour une contrepartie brute au comptant de 500 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 3,75 % pour la période initiale allant du 16 décembre 2014 inclusivement jusqu'au 31 janvier 2020 exclusivement. Par la suite, le

taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,25 %. Les porteurs d'actions de série 5 auront le droit de convertir leurs actions de série 5 en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série 6 (actions de série 6), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2020 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier. Les porteurs d'actions de série 6 auront le droit de recevoir des dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux correspondant au rendement moyen des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois alors en vigueur majoré de 2,25 %. Les actions de série 5 sont rachetables par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25 \$ l'action le 31 janvier 2020 et par la suite tous les cinq ans le 31 janvier. Les actions de série 5 et les actions de série 6 sont admissibles à titre d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 en vertu des règles sur les fonds propres réglementaires actuelles et si une conversion touchant les fonds propres d'urgence en cas de non-viability (FPUNV) survenait conformément aux dispositions relatives aux FPUNV, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans le supplément de prospectus du 9 décembre 2014, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré et à verser sur les actions de série 5 ou sur les actions de série 6, le cas échéant, serait de 100 millions.

#### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série 7**

Le 10 mars 2015, la Banque a émis 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 7 (actions de série 7), pour une contrepartie brute au comptant de 350 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 3,60 % pour la période initiale allant du 10 mars 2015 inclusivement jusqu'au 31 juillet 2020 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,79 %. Les porteurs d'actions de série 7 auront le droit de convertir leurs actions de série 7 en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série 8 (actions de série 8), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2020 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet. Les porteurs d'actions de série 8 auront le droit de recevoir des dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux correspondant au rendement moyen des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois alors en vigueur majoré de 2,79 %. Les actions de série 7 sont rachetables par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25 \$ l'action le 31 juillet 2020 et par la suite tous les cinq ans le 31 juillet. Les actions de série 7 et les actions de série 8 sont admissibles à titre d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 en vertu des règles sur les fonds propres réglementaires actuelles et si une conversion touchant les FPUNV survenait conformément aux dispositions relatives aux FPUNV, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans le supplément de prospectus du 3 mars 2015, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré et à verser sur les actions de série 7 ou sur les actions de série 8, le cas échéant, serait de 70 millions.

#### **Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans, série 9**

Le 24 avril 2015, la Banque a émis 8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 9 (actions de série 9), pour une contrepartie brute au comptant de 200 millions de dollars. Les dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, seront versés à un taux annuel de 3,70 % pour la période initiale allant du 24 avril 2015 inclusivement jusqu'au 31 octobre 2020 exclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera ramené tous les cinq ans à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de 2,87 %. Les porteurs d'actions de série 9 auront le droit de convertir leurs actions de série 9 en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série 10 (actions de série 10), sous réserve de certaines conditions, le 31 octobre 2020 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre. Les porteurs d'actions de série 10 auront le droit de recevoir des dividendes en espèces non cumulatifs trimestriels, s'ils sont déclarés, à un taux correspondant au rendement moyen des bons du Trésor du gouvernement du Canada de trois mois alors en vigueur majoré de 2,87 %. Les actions de série 9 sont rachetables par la Banque, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, à 25 \$ l'action le 31 octobre 2020 et par la suite tous les cinq ans le 31 octobre. Les actions de série 9 et les actions de série 10 sont admissibles à titre d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 en vertu des règles sur les fonds propres réglementaires actuelles et si une conversion touchant les FPUNV survenait conformément aux dispositions relatives aux FPUNV, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans le supplément de prospectus du 17 avril 2015, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré et à verser sur les actions de série 9 ou sur les actions de série 10, le cas échéant, serait de 40 millions.

#### **Rachats**

Le 2 mars 2015, la Banque a racheté la totalité de ses 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P (actions de série P) en circulation à un prix de rachat au comptant de 25,607877 \$ l'action de série P, pour un produit de rachat total d'environ 256 millions de dollars.

Le 2 mars 2015, la Banque a racheté la totalité de ses 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q (actions de série Q) en circulation à un prix de rachat au comptant de 25,615068 \$ l'action de série Q, pour un produit de rachat total d'environ 205 millions de dollars.

#### **NOTE 15 : RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS**

Pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2015, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour l'attribution d'options sur actions de respectivement 6,2 millions de dollars et 11,9 millions de dollars (7,2 millions de dollars et 14,9 millions de dollars respectivement pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2014).

Au cours des trois mois clos le 30 avril 2015 et le 30 avril 2014, aucune option n'a été attribuée par la Banque. Au cours des six mois clos le 30 avril 2015, 2,6 millions d'options sur actions (2,6 millions d'options sur actions pour les six mois clos le 30 avril 2014) ont été attribuées par la Banque à une juste valeur moyenne pondérée de 9,06 \$ l'option sur actions (9,28 \$ l'option au 30 avril 2014).

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options pour les six mois clos les 30 avril.

#### **Hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options**

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Six mois clos les	
	30 avril 2015	30 avril 2014
Taux d'intérêt sans risque	1,44 %	1,9 %
Durée prévue des options (en années)	6,3 ans	6,2 ans
Volatilité prévue <sup>1</sup>	25,06 %	27,09 %
Rendement de l'action prévu	3,65 %	3,66 %
Prix d'exercice / cours de l'action	52,46 \$	47,59 \$

<sup>1</sup> La volatilité prévue est calculée d'après la volatilité quotidienne moyenne évaluée sur une période historique correspondant à la durée de vie prévue de l'option.

**NOTE 16 : AVANTAGES DU PERSONNEL**

Le tableau suivant présente les charges liées aux régimes de retraite principaux de la Banque et de son principal régime d'avantages complémentaires de retraite, ainsi que de ses autres régimes de retraite importants pour les trois mois et six mois clos les 30 avril.

**Charges liées aux régimes d'avantages du personnel**

(en millions de dollars canadiens)

	Régimes de retraite principaux		Principal régime d'avantages complémentaires de retraite		Autres régimes de retraite <sup>1</sup>	
					<i>Trois mois clos les</i>	
	30 avril 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014
<b>Charge nette liée aux avantages du personnel</b>						
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	90 \$	70 \$	5 \$	4 \$	4 \$	2 \$
Frais (produits) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies	4	–	6	7	9	8
Charges administratives au titre des prestations définies	1	1	–	–	2	1
Coûts des services passés – (gains) pertes au titre des règlements	–	–	–	–	–	–
Coûts des services passés – divers	–	–	–	–	–	1
<b>Charge totale</b>	<b>95 \$</b>	<b>71 \$</b>	<b>11 \$</b>	<b>11 \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>12 \$</b>
					<i>Six mois clos les</i>	
	30 avril 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014
<b>Charge nette liée aux avantages du personnel</b>						
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	180 \$	141 \$	10 \$	9 \$	7 \$	5 \$
Frais (produits) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies	7	(1)	12	13	18	15
Charges administratives au titre des prestations définies	3	3	–	–	4	2
Coûts des services passés – (gains) pertes au titre des règlements <sup>2</sup>	–	–	–	–	(35)	–
Coûts des services passés – divers	–	–	–	–	–	5
<b>Charge totale</b>	<b>190 \$</b>	<b>143 \$</b>	<b>22 \$</b>	<b>22 \$</b>	<b>(6) \$</b>	<b>27 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent le régime de retraite à prestations définies de CT, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, certains régimes de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière. Le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth a été bloqué le 31 décembre 2008 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après cette date. Certains régimes de retraite à prestations définies de Financement auto TD ont été bloqués le 1<sup>er</sup> avril 2012 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après le 31 mars 2012.

<sup>2</sup> Comprennent une tranche du régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth qui a été réglée au cours de la période.

**FLUX DE TRÉSORERIE**

Le tableau suivant présente les cotisations de la Banque à ses régimes de retraite principaux, à son principal régime d'avantages complémentaires de retraite et à ses autres régimes de retraite importants au cours des trois mois et six mois clos les 30 avril.

**Cotisations aux régimes**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Trois mois clos les</i>		<i>Six mois clos les</i>	
	30 avril 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014
Régimes de retraite principaux	70 \$	85 \$	149 \$	187 \$
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	4	3	7	6
Autres régimes de retraite <sup>1</sup>	9	7	18	15
<b>Total</b>	<b>83 \$</b>	<b>95 \$</b>	<b>174 \$</b>	<b>208 \$</b>

<sup>1</sup> Comprennent le régime de retraite à prestations définies de CT, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, certains régimes de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

Au 30 avril 2015, la Banque prévoyait verser des cotisations additionnelles de 205 millions de dollars à ses régimes de retraite principaux, de 7 millions de dollars à son principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de 133 millions de dollars à ses autres régimes de retraite d'ici la fin de l'exercice. Cependant, le montant des cotisations futures peut changer si la Banque révisé le niveau actuel de ses cotisations au cours de l'exercice 2015.

**NOTE 17 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT**

Les actifs et les passifs d'impôt différé comprennent ce qui suit.

**Actifs et passifs d'impôt différé**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	30 avril 2015	31 octobre 2014
<b>Actifs d'impôt différé</b>		
Provision pour pertes sur créances	636 \$	582 \$
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	14	7
(Produit) charge d'impôt différé(e)	26	30
Prêts détenus à des fins de transaction	106	124
Décomptabilisation des actifs et passifs financiers	98	88
Avantages du personnel	617	695
Régimes de retraite	337	367
Pertes pouvant être reportées en avant	259	256
Crédits d'impôt	464	357
Divers	196	123
<b>Total des actifs d'impôt différé<sup>1</sup></b>	<b>2 753</b>	<b>2 629</b>
<b>Passifs d'impôt différé</b>		
Valeurs mobilières	776	612
Immobilisations incorporelles	337	287
Goodwill	17	9
<b>Total des passifs d'impôt différé</b>	<b>1 130</b>	<b>908</b>
<b>Actifs d'impôt différé nets</b>	<b>1 623</b>	<b>1 721</b>
<b>Pris en compte dans le bilan consolidé intermédiaire comme suit :</b>		
Actifs d'impôt différé	1 931	2 008
Passifs d'impôt différé <sup>2</sup>	308	287
<b>Actifs d'impôt différé nets</b>	<b>1 623 \$</b>	<b>1 721 \$</b>

<sup>1</sup> Le montant des différences temporaires, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan consolidé intermédiaire s'établissait à 19 millions de dollars au 30 avril 2015 (18 millions de dollars au 31 octobre 2014), dont un montant de 10 millions de dollars (8 millions de dollars au 31 octobre 2014) devrait expirer dans au plus 5 ans.

<sup>2</sup> Inclus dans les autres passifs au bilan consolidé intermédiaire.

**NOTE 18 : RÉSULTAT PAR ACTION**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la même méthode que celle employée pour établir le résultat de base par action, sauf que certains ajustements sont apportés au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et au nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le but de tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles qui seraient censées être émises par la Banque.

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2015 et le 30 avril 2014, et pour les douze mois clos le 31 octobre 2014.

**Résultat de base et dilué par action**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Trois mois clos les</i>		<i>Six mois clos les</i>		<i>Douze mois clos le</i>
	30 avril 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014	31 octobre 2014
<b>Résultat de base par action</b>					
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 807 \$	1 922 \$	3 816 \$	3 891 \$	7 633 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 848,3	1 838,9	1 846,2	1 837,1	1 839,1
<b>Résultat de base par action (en dollars)</b>	<b>0,98 \$</b>	<b>1,05 \$</b>	<b>2,07 \$</b>	<b>2,12 \$</b>	<b>4,15 \$</b>
<b>Résultat dilué par action</b>					
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	1 807 \$	1 922 \$	3 816 \$	3 891 \$	7 633 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, y compris l'incidence des titres dilutifs	1 807	1 922	3 816	3 891	7 633
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 848,3	1 838,9	1 846,2	1 837,1	1 839,1
Effet des titres dilutifs					
Options sur actions potentiellement exerçables (en millions) <sup>1</sup>	5,1	5,9	5,4	5,9	6,2
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	1 853,4	1 844,8	1 851,6	1 843,0	1 845,3
<b>Résultat dilué par action (en dollars)<sup>1</sup></b>	<b>0,97 \$</b>	<b>1,04 \$</b>	<b>2,06 \$</b>	<b>2,11 \$</b>	<b>4,14 \$</b>

<sup>1</sup> Pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2015 et le 30 avril 2014 et les douze mois clos le 31 octobre 2014, le calcul du résultat dilué par action tient compte du nombre moyen pondéré d'options dans les cas où le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

**NOTE 19 : PROVISIONS, PASSIF ÉVENTUEL, ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS****PROVISIONS**

Le tableau suivant présente les provisions de la Banque.

**Provisions**

(en millions de dollars canadiens)

	Litiges	Restructuration <sup>1</sup>	Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	Divers	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2013	244 \$	105 \$	69 \$	66 \$	484 \$
Ajouts	76	40	—	132	248
Montants utilisés	(146)	(79)	—	(99)	(324)
Reprise des montants non utilisés	(20)	(11)	(1)	(31)	(63)
Écarts de conversion et autres	14	—	—	(2)	12
<b>Solde au 31 octobre 2014, avant provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan</b>	<b>168 \$</b>	<b>55 \$</b>	<b>68 \$</b>	<b>66 \$</b>	<b>357 \$</b>
Ajouter : provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan <sup>2</sup>					274
<b>Solde au 31 octobre 2014</b>					<b>631 \$</b>
Solde au 1 <sup>er</sup> novembre 2014	168 \$	55 \$	68 \$	66 \$	357 \$
Ajouts	64	337	—	36	437
Montants utilisés	(118)	(89)	—	(57)	(264)
Montants non utilisés repris	(4)	—	—	(22)	(26)
Écarts de conversion et autres	9	(2)	1	4	12
<b>Solde au 30 avril 2015, avant provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan</b>	<b>119 \$</b>	<b>301 \$</b>	<b>69 \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>516 \$</b>
Ajouter : provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan <sup>2</sup>					263
<b>Solde au 30 avril 2015</b>					<b>779 \$</b>

<sup>1</sup> Comprend les provisions pour les contrats de location déficitaires.

<sup>2</sup> Pour plus de renseignements, se reporter à la note 5.

**LITIGES**

Dans le cadre normal des activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses procédures et mesures réglementaires, y compris des recours collectifs et autres litiges ou différends avec des tiers. Des provisions pour litiges sont constituées lorsqu'il devient probable que la Banque engagera des frais et que le montant peut être estimé de façon fiable. La Banque peut subir des pertes au-delà des montants comptabilisés lorsque la perte est supérieure à celle estimée par la direction, ou dans le cas de litiges pour lesquels une issue défavorable est raisonnablement possible. Selon la Banque, les pertes sont raisonnablement possibles lorsqu'elles ne sont ni probables ni peu probables. La Banque croit que la fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles, outre les provisions, pouvant découler des procédures judiciaires pour lesquelles il est possible de faire une telle estimation, va de néant à environ 369 millions de dollars au 30 avril 2015. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures dans lesquelles la Banque est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la Banque quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et susceptibles de faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la Banque exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. Les éléments déterminants de la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la Banque ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

De l'avis de la direction, d'après ses connaissances actuelles et les avis de ses conseillers juridiques, la Banque croit que l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces procédures n'aura pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière consolidée ou sur ses flux de trésorerie consolidés. Toutefois, plusieurs incertitudes sont rattachées à ces procédures, dont certaines échappent à la volonté de la Banque, notamment le risque que les approbations externes requises à l'égard d'un règlement en particulier ne soient pas accordées. Il est donc possible que l'incidence de l'issue de ces procédures judiciaires ou mesures réglementaires puisse être importante sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour n'importe laquelle des périodes de présentation.

Les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque ou les principales procédures administratives à l'encontre de la Banque sont décrites ci-dessous.

**Litige Rothstein**

TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans de multiples poursuites devant les tribunaux étatiques et fédéraux de la Floride se rapportant à une affaire présumée de combine à la Ponzi de 1,2 milliard de dollars US qui aurait été montée, entre autres, par Scott Rothstein, associé du cabinet d'avocats Rothstein Rosenfeldt Adler (RRA), de Fort Lauderdale, en Floride.

Le 11 juillet 2013, le plan de liquidation de la faillite de RRA a été homologué par la Bankruptcy Court des États-Unis pour le district sud de la Floride et comprend une ordonnance d'interdiction de poursuite (l'ordonnance d'interdiction) en faveur de TD Bank, N.A. Bien que l'ordonnance d'interdiction puisse empêcher d'autres recours civils, TD Bank, N.A. ou la Banque font l'objet ou pourraient faire l'objet d'autres procédures judiciaires ou administratives liées à la fraude commise par Rothstein, dont l'issue est difficile à prévoir. Pareilles procédures pourraient donner lieu à des jugements, des règlements, des injonctions ou d'autres décisions défavorables pour TD Bank, N.A. ou la Banque. Deux causes civiles sont expressément exclues de l'ordonnance d'interdiction.

Premièrement, l'affaire *Coquina Investments v. TD Bank, N.A. et al.* a été exclue de l'ordonnance d'interdiction. Le 18 janvier 2012, le jury dans l'affaire Coquina a rendu un verdict contre TD Bank, N.A., la condamnant à verser un montant de 67 millions de dollars US, dont 32 millions de dollars US en dommages-intérêts compensatoires et 35 millions de dollars US en dommages-intérêts punitifs. Le 3 août 2012, le tribunal de première instance a rendu une ordonnance sanctionnant la prétendue mauvaise conduite de TD Bank, N.A. et de son ancien conseiller juridique externe, Greenberg Traurig, lors de la communication préalable. Cette ordonnance établit certains faits selon lesquels TD Bank, N.A. aurait été au courant de la fraude commise par Rothstein et les systèmes de suivi et d'alerte de TD Bank, N.A. n'auraient pas été raisonnables. Cette ordonnance condamne TD Bank, N.A. et Greenberg Traurig à verser les

frais engagés par la requérante pour produire ses requêtes. TD Bank, N.A. a interjeté appel contre le jugement et cette ordonnance devant la Cour d'appel des États-Unis du onzième circuit. Le 29 juillet 2014, la Cour d'appel a confirmé le jugement et l'ordonnance, mais a renvoyé la cause au tribunal de première instance pour déterminer si le montant du jugement doit être réduit. Le 11 février 2015, la cour a refusé de réduire le montant, et TD Bank, N.A. a effectué le versement du montant du jugement en février 2015. TD Bank, N.A. a porté la décision en appel.

Dans le cadre du deuxième litige lié à Rothstein, soit l'affaire *Razorback Funding, LLC et al. v. TD Bank, N.A., et al.*, les requérants ont présenté une requête visant à obtenir des sanctions contre TD Bank, N.A. après que l'affaire eut été réglée et rejetée. La requête visant à obtenir des sanctions a été rejetée le 25 juillet 2014. Les requérants ont interjeté appel.

#### **Litige sur les frais de découvert**

TD Bank, N.A. a été initialement nommée défenderesse dans six recours collectifs à l'échelle des États-Unis visant à contester la manière dont elle calcule et perçoit les frais de découvert : *Dwyer v. TD Bank, N.A.* (D. Mass.); *Hughes v. TD Bank, N.A.* (D. N.J.); *Mascaro v. TD Bank, N.A.* (D. D.C.); *Mazzadra, et al. v. TD Bank, N.A.* (S.D. Fla.); *Kimenker v. TD Bank, N.A.* (D. N.J.); et *Mosser v. TD Bank, N.A.* (D. Pa.). Ces recours ont été renvoyés devant la Cour de district des États-Unis pour le district Sud de la Floride et ont maintenant été rejetés ou réglés. Les paiements relatifs aux ententes de règlement ont été versés aux membres du groupe formant les recours collectifs en juin 2013; et une deuxième distribution aux membres du groupe admissibles des indemnités résiduelles a été versée en octobre 2014. La Cour conserve sa compétence à l'égard des membres du groupe admissibles et des distributions.

TD Bank, N.A. a par la suite été nommée défenderesse dans onze recours collectifs à l'échelle des États-Unis visant à contester les pratiques employées à l'égard des frais de découvert par TD Bank, N.A. du 16 août 2010 jusqu'à présent : *King, et al. v. TD Bank, N.A. f/k/a Carolina First Bank* (D.S.C.); *Padilla, et al. v. TD Bank, N.A.* (E.D. Pa.); *Hurel v. TD Bank, N.A. and The Toronto-Dominion Bank* (D.N.J.); *Koshgarian v. TD Bank, N.A. and The Toronto-Dominion Bank* (S.D.N.Y.); *Goodall v. The Toronto-Dominion Bank and TD Bank, N.A.* (M.D. FL.); *Klein et al. v. TD Bank, N.A.* (D.N.J.); *Ucciferri v. TD Bank, N.A.* (D.N.J.); et *Austin v. TD Bank, N.A.* (D. Conn.); *Robinson v. TD Bank, N.A.* (S.D. Fla.) (l'affaire *Robinson n° 60469*); *Robinson v. TD Bank N.A.* (S.D. Fla.) (l'affaire *Robinson n° 60476*); et *Mingrone v. TD Bank, N.A.* (E.D.N.Y.). Dans l'affaire *King*, le recours vise aussi à contester les pratiques employées à l'égard des frais de découvert par la Carolina First Bank avant sa fusion avec TD Bank, N.A. en septembre 2010. La Banque Toronto-Dominion a également été nommée défenderesse dans les poursuites *Hurel*, *Koshgarian* et *Goodall*, et a par la suite été mise hors de cause dans l'affaire *Hurel*. Toutes les poursuites, à l'exception de l'affaire *Robinson n° 60476* et de l'affaire *Mingrone*, ont été transférées devant la Cour de district des États-Unis pour le district de la Caroline du Sud pour faire coordonner ou regrouper les mesures préparatoires aux procès sous le numéro MDL 2613. Le Judicial Panel for Multidistrict Litigation (JPML) des États-Unis a émis un ordre de transfert conditionnel relativement à l'affaire *Robinson n° 60476*, mais le requérant a déposé un avis d'opposition et le transfert est depuis en instance d'une décision du Panel visant l'opposition. Le recours dans l'affaire *Mingrone* a été déposé le 19 mai 2015. TD Bank, N.A. a déposé une demande auprès du JPML pour que l'affaire soit transférée au district de la Caroline du Sud afin de regrouper les mesures préparatoires aux procès sous le numéro MDL 2613.

#### **Litige Gevaerts**

TD Bank, N.A. a été nommée défenderesse dans l'affaire *Gevaerts, et al. v. TD Bank, et al.*, un prétendu recours collectif devant la Cour de district des États-Unis pour le district Sud de la Floride, portant sur un présumé stratagème frauduleux de 223 millions de dollars orchestré par une ancienne cliente de TD Bank, N.A., entre autres. Les requérants ont allégué que Madam Deborah Peck aurait vendu des droits fractionnaires sur le produit du règlement de polices d'assurance-vie, ce qui a entraîné des pertes pour les requérants. De plus, selon les allégations des requérants, TD Bank, N.A. aurait aidé ou encouragé le manquement de M<sup>me</sup> Peck à ses devoirs de fiduciaire envers les investisseurs, et la négligence de TD Bank, N.A. aurait causé ces pertes.

La Cour a refusé la requête de TD Bank, N.A. en rejet de la poursuite le 31 octobre 2014. Le procès est prévu pour janvier 2016.

#### **Recours collectifs portant sur les frais d'interchange**

Entre 2011 et 2013, sept projets de recours collectifs ont été initiés en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec : *Coburn and Watson's Metropolitan Home v. Bank of America Corporation, et al.*; *1023916 Alberta Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.*; *Macaronies Hair Club v. BOFA Canada Bank, et al.*; *The Crown & Hand Pub Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.*; *Hello Baby Equipment inc. v. BOFA Canada Bank, et al.*; *Bancroft-Snell, et al. v. Visa Canada Corporation, et al.*; et *9085-4886 Québec Inc. v. Visa Canada Corporation, et al.* Les défenderesses de chaque recours sont Visa Canada Corporation (Visa) et MasterCard International Incorporated (MasterCard) (collectivement, les réseaux) ainsi que la TD et plusieurs autres institutions financières. Les membres du groupe formant le recours collectif sont des commerçants canadiens qui acceptent Visa ou MasterCard pour le paiement de produits et services. Bien que des différences existent entre les recours, dans la majorité il est allégué que, de mars 2001 jusqu'à présent, les réseaux auraient conspiré avec leurs banques émettrices et leurs acquéreurs pour fixer des frais excessifs et que certaines règles (par exemple, la règle obligeant à honorer toutes les cartes et la règle de non-imposition de frais supplémentaires) auraient pour effet d'accroître les frais d'escompte de commerçant. Les recours comprennent le complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l'ingérence dans des relations économiques et l'enrichissement injustifié. Des dommages-intérêts généraux et exemplaires d'un montant non précisé sont réclamés au nom des commerçants membres du groupe formant le recours collectif. Dans le cadre de l'instance du cas type en Colombie-Britannique, la décision de certifier en partie l'action comme recours collectif a été rendue le 27 mars 2014. Cette décision a été portée en appel tant par les représentants du recours que par les défenderesses. Les appels ont été entendus en décembre 2014 et la décision est en instance.

#### **Litige Stanford**

La Banque Toronto-Dominion a été nommée défenderesse dans l'affaire *Rotstain v. Trustmark National Bank, et al.*, un recours collectif devant la Cour de district des États-Unis pour le district Nord du Texas portant sur une combine à la Ponzi de 7,2 milliards de dollars US qui aurait été montée par R. Allen Stanford, le propriétaire de Stanford International Bank, Limited (SIBL), une banque extraterritoriale ayant son siège à Antigua. Les requérants disent représenter une catégorie d'investisseurs dans des certificats de dépôt émis par SIBL. La Banque, entre autres, a fourni des services de banque correspondante à SIBL. Les requérants allèguent que la Banque et quatre autres banques auraient aidé et encouragé M. Stanford, ou encore auraient conspiré avec lui, dans la perpétration de la fraude, et que les banques défenderesses auraient reçu des transferts frauduleux de SIBL en percevant des frais sur les paiements effectués par virement électronique.

Le Official Stanford Investors Committee, un comité reconnu par la Cour comme représentant les investisseurs lésés, a reçu l'autorisation d'intervenir dans la poursuite et a entamé des poursuites semblables contre toutes les banques défenderesses.

La Cour a refusé en partie et accepté en partie la requête en rejet de poursuite présentée par La Banque Toronto-Dominion le 21 avril 2015. La Cour a établi un échéancier de certification du recours collectif, exigeant des parties qu'elles présentent leurs communications préalables et soumettent leurs exposés à l'appui de leur demande de recours collectif, et étudiera la certification du recours collectif le 5 octobre 2015. Les requérants ont déposé une modification de leur dossier afin de faire valoir certaines autres lois étatiques dans leur poursuite contre la Banque.

## RESTRUCTURATION

La Banque a entrepris certaines mesures au cours du deuxième trimestre de 2015 dans le but de réduire les coûts et de gérer les dépenses à long terme et d'obtenir de meilleurs gains d'efficacité opérationnelle. Ces mesures comprennent la refonte des processus et la restructuration des activités, des initiatives d'optimisation des succursales de détail et des biens immobiliers et l'examen de l'organisation. Par conséquent, la Banque a comptabilisé des frais de restructuration de 337 millions de dollars (228 millions de dollars après impôt) principalement liés à la dépréciation d'actifs, à l'annulation de contrats de location, aux indemnités de départ et à d'autres charges de personnel.

## ACTIFS AFFECTÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS

Dans le cadre normal des activités, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, y compris de contrats de rachat, de passifs de titrisation, de titres de fiducie de capital et de transactions d'emprunt de valeurs mobilières. Des actifs sont également déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et aux institutions de dépôt ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers, ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés. Au 30 avril 2015, des valeurs mobilières et d'autres actifs d'une valeur comptable de 161 milliards de dollars (146 milliards de dollars au 31 octobre 2014) étaient affectés en garantie relativement à ces transactions.

Au 30 avril 2015, certains prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers d'une valeur comptable de 8 milliards de dollars (8 milliards de dollars au 31 octobre 2014) et des prêts hypothécaires résidentiels d'une valeur comptable de 14 milliards de dollars (8 milliards de dollars au 31 octobre 2014) étaient aussi affectés en garantie à l'égard des obligations sécurisées émises par la Banque.

## Actifs pouvant être réaffectés en garantie ou vendus

(en millions de dollars canadiens)

		Aux	
	30 avril	31 octobre	
	2015	2014	
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	33 355	\$ 30 642	\$
Autres actifs	100	100	
<b>Total</b>	<b>33 455</b>	<b>\$ 30 742</b>	<b>\$</b>

De plus, la Banque peut accepter des actifs financiers à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaut. Ces opérations ont été conclues à des conditions normales de crédit et d'emprunt et de prêt de valeurs mobilières. Au 30 avril 2015, la juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties que la Banque est autorisée à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaut s'établissait à 26 milliards de dollars (22 milliards de dollars au 31 octobre 2014). La juste valeur des actifs financiers acceptés à titre de garanties qui ont été vendus ou réaffectés en garantie (à l'exception des garanties en espèces) était de 6 milliards de dollars au 30 avril 2015 (4 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

## ACTIFS VENDUS AVEC RECOURS

Dans le cadre de ses activités de titrisation, la Banque fait habituellement des déclarations usuelles et donne des garanties d'usage à l'égard des actifs sous-jacents qui peuvent entraîner l'obligation de racheter les actifs. Ces déclarations et garanties indiquent que la Banque, en sa qualité de vendeur, a procédé à la vente des actifs de bonne foi et conformément aux lois et aux exigences contractuelles applicables. Si ces critères n'étaient pas satisfaits, la Banque pourrait devoir racheter les prêts.

## ACTIFS VENDUS AVEC UNE OBLIGATION DE RACHAT ÉVENTUEL

La Banque vend des prêts hypothécaires, qu'elle continue de gérer, au Fonds hypothécaire TD (le Fonds), un fonds commun de placement géré par la Banque. Dans le cadre de ses responsabilités, la Banque a l'obligation de racheter des prêts hypothécaires lorsqu'ils sont en défaut ou si le Fonds fait face à un événement d'illiquidité, par exemple s'il ne dispose pas de suffisamment de trésorerie pour honorer les rachats au gré des porteurs de parts. Pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2015, la juste valeur des hypothèques rachetées par suite d'un événement d'illiquidité s'est élevée à respectivement néant et 3 millions de dollars (37 millions de dollars et 37 millions de dollars respectivement pour les trois mois et six mois clos le 30 avril 2014).

**NOTE 20 : INFORMATIONS SECTORIELLES**

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, la Banque présente ses résultats en fonction de trois secteurs d'exploitation comme suit : les Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux au Canada, des cartes de crédit au Canada, de Financement auto TD au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; les Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, des cartes de crédit aux États-Unis, de Financement auto TD aux États-Unis, des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade; et les Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Les résultats du portefeuille de cartes de crédit Aéroplan, acquis le 27 décembre 2013, sont présentés dans le secteur Services de détail au Canada.

Le tableau suivant présente les résultats sectoriels pour les trois mois et six mois clos les 30 avril.

**Résultats par secteur**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Services de détail au Canada		Services de détail aux États-Unis		Services bancaires de gros		Siège social		Total	
	<i>Trois mois clos les</i>									
	30 avril 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	2 369	\$ 2 322	\$ 1 730	\$ 1 508	\$ 584	\$ 533	\$ (103)	\$ 28	\$ 4 580	\$ 4 391
Produits (pertes) autres que d'intérêts	2 409	2 356	585	576	200	145	(15)	(33)	3 179	3 044
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	239	238	131	172	–	7	5	(25)	375	392
Indemnisations d'assurance et charges connexes	564	659	–	–	–	–	–	–	564	659
Charges autres que d'intérêts	2 075	2 019	1 579	1 339	447	405	604	266	4 705	4 029
Résultat avant impôt sur le résultat	1 900	1 762	605	573	337	266	(727)	(246)	2 115	2 355
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	464	436	96	103	91	59	(307)	(151)	344	447
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	–	85	78	–	–	3	2	88	80
<b>Résultat net</b>	<b>1 436</b>	<b>\$ 1 326</b>	<b>\$ 594</b>	<b>\$ 548</b>	<b>\$ 246</b>	<b>\$ 207</b>	<b>\$ (417)</b>	<b>\$ (93)</b>	<b>\$ 1 859</b>	<b>\$ 1 988</b>

	<i>Six mois clos les</i>									
	30 avril 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014	30 avril 2015	30 avril 2014
	Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	4 804	\$ 4 667	\$ 3 372	\$ 2 985	\$ 1 181	\$ 1 084	\$ (217)	\$ (44)	\$ 9 140
Produits (pertes) autres que d'intérêts	4 873	4 640	1 167	1 168	314	312	(121)	188	6 233	6 308
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	429	468	308	410	2	7	(2)	(37)	737	848
Indemnisations d'assurance et charges connexes	1 263	1 342	–	–	–	–	–	–	1 263	1 342
Charges autres que d'intérêts	4 160	4 138	2 970	2 651	880	816	860	520	8 870	8 125
Résultat avant impôt sur le résultat	3 825	3 359	1 261	1 092	613	573	(1 196)	(339)	4 503	4 685
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	940	829	217	198	175	136	(570)	(351)	762	812
Quote-part du résultat net d'une participation dans une entreprise associée, après impôt sur le résultat	–	–	175	146	–	–	3	11	178	157
<b>Résultat net</b>	<b>2 885</b>	<b>\$ 2 530</b>	<b>\$ 1 219</b>	<b>\$ 1 040</b>	<b>\$ 438</b>	<b>\$ 437</b>	<b>\$ (623)</b>	<b>\$ 23</b>	<b>\$ 3 919</b>	<b>\$ 4 030</b>

**Total de l'actif aux 30 avril**

(en milliards de dollars canadiens) **341,9** \$ 319,0 \$ **304,8** \$ 260,1 \$ **332,2** \$ 292,8 \$ **52,1** \$ 36,4 \$ **1 031,0** \$ 908,3 \$

**NOTE 21 : FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES**

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ses objectifs.

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) a publié la ligne directrice intitulée «Bâle III – Dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires», Bâle III, qui institue un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque. Tout comme le multiple de l'actif par rapport aux fonds propres du BSIF, le ratio de levier a pour objectif d'empêcher le secteur bancaire d'accumuler un effet de levier excessif, servant ainsi de protection contre le risque inhérent de croissance excessive de l'actif. Le ratio de levier remplace le multiple de l'actif par rapport aux fonds propres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et l'exigence minimale de fonds propres réglementaires est fixée à 3 %. Le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF. Les principaux éléments du calcul du ratio comprennent, sans toutefois s'y limiter, les fonds propres de catégorie 1, les actifs au bilan avec ajustements faits aux expositions sur opérations de financement par titres de participation et dérivés, et les montants de l'équivalent-crédit des positions hors bilan.

Au cours des six mois clos le 30 avril 2015, la Banque s'est conformée à la ligne directrice du BSIF sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier financier. Cette ligne directrice repose sur le cadre de Bâle III. Selon la ligne directrice sur les normes de fonds propres, les cibles du BSIF pour les banques canadiennes à l'égard de leur ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, de leur ratio de fonds propres de catégorie 1 et de leur ratio du total des fonds propres sont respectivement de 7 %, 8,5 % et 10,5 %.

Le tableau suivant résume la situation des fonds propres réglementaires de la Banque au 30 avril 2015 et au 31 octobre 2014.

**Situation des fonds propres réglementaires**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<b>30 avril 2015</b>	<i>Aux</i> 31 octobre 2014 <sup>1</sup>
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	<b>34 140 \$</b>	30 965 \$
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires <sup>2</sup>	<b>9,9 %</b>	9,4 %
Fonds propres de catégorie 1	<b>39 687 \$</b>	35 999 \$
Ratio de fonds propres de catégorie 1 <sup>2, 3</sup>	<b>11,5 %</b>	10,9 %
Total des fonds propres <sup>4</sup>	<b>47 149 \$</b>	44 255 \$
Ratio du total des fonds propres <sup>2, 5</sup>	<b>13,7 %</b>	13,4 %
Ratio de levier financier <sup>6</sup>	<b>3,7</b>	s. o. <sup>7</sup>
Multiple de l'actif par rapport aux fonds propres <sup>8</sup>	<b>s. o.<sup>7</sup></b>	19,1

<sup>1</sup> Les montants n'ont pas été ajustés pour tenir compte des incidences des normes et modifications de normes IFRS pour 2015.

<sup>2</sup> La ligne directrice définitive sur les normes de fonds propres a reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2014 le début de l'application de l'exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC), qui sera progressive jusqu'au premier trimestre de 2019. À compter du troisième trimestre de 2014, chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'inclusion du RVC prescrite par le BSIF. Pour le troisième et le quatrième trimestres de 2014, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres ont été respectivement de 57 %, 65 % et 77 %. Pour l'exercice 2015, les facteurs scalaires sont respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

<sup>3</sup> Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1.

<sup>4</sup> Le total des fonds propres comprend les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2.

<sup>5</sup> Le ratio du total des fonds propres correspond au total des fonds propres divisé par les actifs pondérés en fonction des risques aux fins du total des fonds propres.

<sup>6</sup> Le ratio de levier financier correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par l'exposition à l'endettement, telle qu'elle est définie.

<sup>7</sup> Sans objet.

<sup>8</sup> Le multiple de l'actif par rapport aux fonds propres correspond au total de l'actif plus les instruments de crédit hors bilan, tels que certaines lettres de crédit et garanties, moins les participations dans des sociétés associées, le goodwill et les immobilisations incorporelles nettes, divisé par le total des fonds propres.

**NOTE 22 : GESTION DES RISQUES**

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, en ce qui a trait au risque de marché et au risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires.

**NOTE 23 : ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN****Entente avec Nordstrom, Inc.**

Le 26 mai 2015, la Banque et Nordstrom, Inc. (Nordstrom) ont annoncé une entente dans le cadre de laquelle la Banque fera l'acquisition de la quasi-totalité du portefeuille existant de cartes de crédit personnelles Visa et de marque privée de Nordstrom aux États-Unis, dont les créances courantes s'élèvent à environ 2,2 milliards de dollars US. De plus, la Banque et Nordstrom ont conclu une entente à long terme selon laquelle la Banque deviendra l'émetteur exclusif aux États-Unis des cartes de crédit personnelles Visa et de marque privée Nordstrom à l'intention des clients de cette dernière. La transaction devrait se conclure au cours du deuxième semestre de 2015, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et du respect d'autres modalités de clôture habituelles.

## RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES ET DES INVESTISSEURS

### Service des relations avec les actionnaires

Si vous :	Votre demande de renseignements porte sur ce qui suit :	Veillez communiquer avec les personnes suivantes :
êtes un <b>actionnaire inscrit</b> (votre nom figure sur votre certificat d'actions)	un dividende non reçu, un certificat d'actions égaré, une question de succession, un changement d'adresse ou d'inscription, un changement de compte bancaire pour le dépôt des dividendes, le plan de réinvestissement des dividendes, l'élimination des envois en double aux actionnaires ou l'interruption (ou la reprise) des envois de rapports annuels et trimestriels	<b>Agent des transferts :</b> La Société de fiducie CST C.P. 700, succursale B Montréal (Québec) H3B 3K3 1-800-387-0825 (Canada et É.-U. seulement) ou 416-682-3860 Facsimilé : 1-888-249-6189 <a href="mailto:inquiries@canstockta.com">inquiries@canstockta.com</a> ou <a href="http://www.canstockta.com">www.canstockta.com</a>
déterminez vos actions TD par l'entremise du <b>système d'inscription direct aux États-Unis</b>	un dividende non reçu, un certificat d'actions égaré, une question de succession, un changement d'adresse ou d'inscription, l'élimination des envois en double aux actionnaires ou l'interruption (ou la reprise) des envois de rapports annuels et trimestriels	<b>Coagent des transferts et agent comptable des registres</b> Computershare P.O. Box 30170 College Station, TX 77842-3170 ou Computershare 211 Quality Circle, Suite 210 College Station, TX 77845 1-866-233-4836 Service ATS (pour malentendants) : 1-800-231-5469 Actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6578 Service ATS pour actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6610 <a href="http://www.computershare.com">www.computershare.com</a>
êtes <b>actionnaire non inscrit</b> d'actions TD qui sont détenues au nom d'un intermédiaire, comme une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou une autre personne désignée	vos actions TD, notamment des questions au sujet du plan de réinvestissement des dividendes et de l'envoi de documents aux actionnaires	<b>Votre intermédiaire</b>

Pour toute autre question, les actionnaires peuvent communiquer avec le Service des relations avec les actionnaires de la TD par téléphone au 416-944-6367 ou au 1-866-756-8936, ou par courriel à l'adresse [tdshinfo@td.com](mailto:tdshinfo@td.com). Veuillez prendre note qu'en nous faisant parvenir un courriel ou en nous laissant un message vocal, vous consentez à ce que nous transmettions votre demande aux personnes aptes à vous répondre.

### Renseignements généraux

Communiquer avec les Affaires internes et publiques au : 416-982-8578

Produits et services : Communiquer avec TD Canada Trust, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 au 1-866-233-2323

En anglais : 1-866-567-8888

En cantonais/mandarin : 1-800-328-3698

Service de télécommunications à l'intention des malentendants : 1-800-361-1180

Site Web : <http://www.td.com/francais>

Adresse courriel : [customer.service@td.com](mailto:customer.service@td.com)

### Conférence téléphonique sur les résultats trimestriels

Le Groupe Banque TD donnera une conférence téléphonique sur les résultats, à Toronto (Ontario), le 28 mai 2015. La conférence sera diffusée en webémission audio en direct sur le site Web de la TD à 15 h HE. Au cours de la conférence téléphonique et de la webémission audio, des dirigeants de la TD présenteront les résultats financiers de la Banque pour le deuxième trimestre et tiendront des discussions portant sur les informations présentées. Une période de questions destinée aux analystes suivra. Il sera possible de consulter les documents accompagnant les exposés qui auront lieu pendant la conférence sur le site de la TD à l'adresse [www.td.com/francais/investisseurs/accueil/rapports-financiers/resultats-trimestriels/gr-2015.jsp](http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/rapports-financiers/resultats-trimestriels/gr-2015.jsp), le 28 mai 2015, vers 12 h HE. Une ligne téléphonique pour écoute seulement est ouverte au 416-204-9269 ou au 1-800-499-4035 (sans frais).

La version archivée de la webémission audio et des documents des exposés pourra être consultée à l'adresse

[www.td.com/francais/investisseurs/accueil/rapports-financiers/resultats-trimestriels/gr-2015.jsp](http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/rapports-financiers/resultats-trimestriels/gr-2015.jsp). Il sera également possible d'écouter la conférence à partir de 18 h HE, le 28 mai 2015, jusqu'au 30 juin 2015, en composant le 647-436-0148 ou le 1-888-203-1112 (sans frais). Le code d'accès est le 8205367.